

Juin 2015

RAPPORT

DU CESE POITOU-CHARENTES



Vers la nouvelle région

Enjeux et politiques publiques



*37 enjeux, 208 propositions...
pour une stratégie*



VERS LA NOUVELLE RÉGION

ENJEUX ET POLITIQUES PUBLIQUES

Saisine du Conseil régional

Ce rapport a été adopté en séance plénière du mercredi 10 juin 2015 :

65 votants
Unanimité

Mme Ranger, M. Braud, Chartier, Dutruc (CCI)
Mme Soucaret, M. Renaudin (Medef)
M. JP. Moinard (UNPL)
M. Brégère (CNPL)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
Mme Brangé (UPAR)
Mme Macheteau, MM. Marchand, Servant (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Péraudeau (Pêche)
M. Morandeau (Conchyliculture)
Mmes Couturier, Olivier, Quenette, Videau
et MM. Dupire, Durand, Giraudeau, Jacquillard (CGT)
Mmes Estevenet, Gagnerault, Hérault, MM. Gesson, Giret, Hivin (CFDT)
Mme Méry (CFTC)
M. Marx (CFE-CGC)
Mme Lacoste, M. Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Sauvêtre (URAF)
M. Ruault (CAF)
M. Landez (Coderpa)
M. Vilain (Aînés ruraux)
Mme Manguy (UNEF)
M. Marteau (URIOPSS)
Mme Normand (Parents d'élèves)
M. Jean (Enseignement supérieur)
M. Niorthe (CRAJEP)
M. Coassin (CROS)
Mme Sense (Mutualité française)
M. Arsicot (CRES)
M. Agboton (Association Que Choisir)
M. Hummel (SEM Futuroscope)
M. Chevillon (LPO)
Mme Debenais (GRAINE)
M. Epron (CELAVAR)
Mme Legrand, M. Hortolan (Environnement)
Mme Gazeau (InPACT)
M. Vinet (GEIQ BTP)
Mme Molinari (Fédération logement et locataires)
M. Filoche (UNPI)
M. Sibert (Association des organismes sociaux pour l'habitat)
Mme Pineau et MM. Gévaudan, Rouger (Personnalités qualifiées)

La délégation FO n'a pas pris part au vote
(MM. Bara, Barreau, Charré, Patrac)



Sommaire

Courrier de saisine.....	page 8
Introduction.....	page 9
I. Donner du sens au projet stratégique.....	page 11
I.1. Quelles finalités ?.....	page 12
→ Travailler aux échelles adaptées en développant les solidarités territoriales et de nouveaux réseaux de coopération entre les collectivités locales et territoriales.....	page 12
→ Optimiser et valoriser les atouts respectifs des trois régions pour positionner la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes en « leader » aux niveaux national et européen.....	page 13
→ Apporter de nouvelles alliances et de nouvelles coopérations interrégionales pour une région ouverte.....	page 13
→ Garantir l'accessibilité aux territoires et aux services dans les territoires.....	page 14
I.2. Quel développement durable ?.....	page 15
→ Valoriser la diversité des territoires.....	page 15
→ Développer et renforcer un projet économique mettant l'Homme au cœur des préoccupations et préparant l'avenir.....	page 15
→ Accroître l'attractivité des territoires et améliorer la compétitivité des entreprises, en préservant le capital naturel.....	page 16
→ Répondre aux besoins fondamentaux des habitants.....	page 17
I.3. Quel aménagement du territoire ?.....	page 18
→ Conforter un développement équilibré du territoire régional s'appuyant sur un réseau urbain intégrant la métropole de Bordeaux, les agglomérations, et les villes moyennes et petites.....	page 19
→ Optimiser la dépense publique et renforcer l'équité entre les territoires.....	page 20
→ Inventer de nouveaux modes de contractualisation entre la nouvelle Région et les différents territoires.....	page 20
→ Organiser une offre de transports prenant en compte les nouveaux besoins de mobilité.....	page 21
I.4. Quelles gouvernances ?.....	page 22
→ Clarifier le pilotage, la régulation entre les collectivités, l'État, l'Europe.....	page 22
→ Renforcer la participation des habitants et de leurs organisations au sein de la société civile	page 23
→ Renouveler la gouvernance de l'institution régionale.....	page 25
→ Construire un projet d'organisation des ressources humaines associant étroitement les agents territoriaux.....	page 26

II. Mobiliser les politiques publiques au service des habitants et des acteurs.....	page 29
II.1. Mobiliser les politiques publiques pour l'Économie et l'Emploi.....	page 30
→ La façade atlantique, un atout de singularité, d'attractivité du territoire et de développement économique et social.....	page 30
→ Une offre touristique équilibrée, prenant appui sur une complémentarité entre les territoires.....	page 33
→ Le soutien aux TPE-PME-ETI, le renforcement de leur tissu et de leur mise en réseau pour favoriser l'activité économique et le développement de l'emploi.....	page 36
→ Le développement d'une offre de services de transport de proximité et de qualité, articulée avec les grands axes de transports régionaux et supra-régionaux.....	page 39
→ Une agriculture durable et diversifiée, atout d'une ruralité dynamique et pérenne et base d'une industrie agroalimentaire forte.....	page 43
II.2. Mobiliser les politiques publiques pour la Formation et l'Insertion.....	page 45
→ L'accompagnement social, éducatif et économique des jeunes en formation pour favoriser l'égalité des chances.....	page 45
→ L'élévation du niveau de qualification dans une approche globale d'éducation, de formation tout au long de la vie, et l'accès à tous à un premier niveau de qualification.....	page 47
→ L'information, la formation et l'accompagnement vers l'emploi, en particulier des personnes pas ou peu qualifiées, des publics en situation de handicap et sous main de justice.....	page 50
→ La sécurisation de la personne dans son parcours professionnel et le développement des compétences des salariés dans une démarche d'anticipation des mutations économiques et de réponse aux attentes des entreprises.....	page 52
→ La définition d'une véritable stratégie de développement de la recherche fondamentale et appliquée, de l'innovation et des transferts de technologies ainsi que des interrelations entre la recherche, la formation et les entreprises.....	page 54
II.3. Mobiliser les politiques publiques pour l'Environnement.....	page 58
→ L'atténuation du changement climatique par des actions tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; l'adaptation au changement climatique, par la prise en compte de ses effets.....	page 58
→ Le littoral : les risques naturels et la gestion de la qualité et de la quantité des arrivées d'eau douce.....	page 61
→ Les eaux terrestres : la qualité écologique et chimique des eaux et les conflits d'usages.....	page 64
→ La gestion et le traitement des déchets.....	page 68
→ L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).....	page 71
II.4. Mobiliser les politiques publiques pour les Territoires et la Cohésion sociale..	page 75
→ La préservation d'une offre de services au public de proximité accessibles à tous (particuliers, entreprises, commerces, associations, établissements d'enseignement, ...) sur tout le territoire régional pour le bien-être des habitants.....	page 75
→ Le soutien de la vie associative, acteur important dans la création de lien social, secteur créateur de services, d'emplois non délocalisables, et relais des politiques publiques.....	page 77
→ La prise en compte des besoins spécifiques des personnes en perte d'autonomie (vieillissantes et/ou en situation de handicap) dans l'ensemble des politiques publiques (logement, accès à la santé, offre de biens et services adaptés, maintien à domicile, ...), pour une meilleure qualité de vie.....	page 79
→ Le développement de l'action culturelle et sportive accessible à tous, facteur de lien social, d'humanité, d'épanouissement et d'ouverture, mais aussi d'attractivité des territoires (tourisme, économie), et secteur générateur d'emplois potentiellement de qualité, non délocalisables.....	page 81
→ La citoyenneté dans la famille, à l'école, au travail, dans des lieux et projets collectifs... pour une société du vivre ensemble.....	page 85
II.5. Mobiliser les politiques publiques avec l'Europe.....	page 87
→ La visibilité de la future Région dans l'Europe, l'action de l'Europe dans la future Région.....	page 87

III. Paroles d'acteurs.....	page 89
III.1. L'expression d'organisations représentées au CESER.....	page 90
III.2. L'expression de Conseils de développement.....	page 94
III.3. L'expression de personnes du grand public.....	page 96
III.4. L'expression d'élus : synthèse.....	page 99
IV. Des bénéfices attendus, à condition que.....	page 107
IV.1. Des bénéfices pour les habitants, à condition que.....	page 108
IV.2. Des bénéfices pour les territoires, à condition que.....	page 109
IV.3. Des bénéfices pour la vie démocratique, à condition que.....	page 110
En guise de conclusion	page 111
Annexes	page 117
- Comptes rendus des rendez-vous avec les Présidents des Communautés d'agglomération.....	page 118
- Comptes rendus des rendez-vous avec les Présidents des Conseils départementaux.....	page 139
- Contributions des Conseils de développement.....	page 145
- Présentation sur la maritimité.....	page 153
- Présentation sur la métropolisation.....	page 157

Ce rapport présente l'ensemble des travaux menés et les contributions recueillies de janvier à mai 2015 pour répondre à la saisine du Conseil régional concernant le regroupement de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes :

- Celles des membres du CESER, qui pendant 5 mois, se sont réunis en commissions ou en ateliers pour identifier les enjeux de la grande région et formuler des propositions pour les politiques publiques.
- Celles des organisations socioprofessionnelles qui ont souhaité apporter une réponse au questionnaire que leur a soumis le CESER en février 2015.
- Celles des Conseils de développement qui ont consacré une réunion de leur coordination régionale pour élaborer une contribution spécifique en mars.
- Celles de personnes qui ont souhaité répondre à la consultation lancée par le CESER sur son site internet en avril.
- Celles d'élus, rencontrés lors d'entretiens individuels par le Président du CESER et certains conseillers (Présidents de Communautés d'agglomération et Présidents de Conseils départementaux) ou lors d'une réunion de travail (Présidents de Pays et de Communautés de communes) en avril.

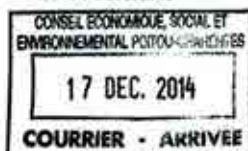
Le CESER tient à remercier toutes les personnes et organisations qui ont participé aux réunions et auditions et/ou accepté de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration de ce rapport (liste des participants p. 113).

Ce rapport sera à la disposition des élus, de l'État, des acteurs, des habitants...

Enrichi par des travaux en cours, il proposera à l'automne une première version partagée des enjeux prioritaires à relever, pour les CESER de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes.

Monsieur Michel HORTOLAN
Président du Conseil Économique, Social
et Environnemental de la Région Poitou-Charentes

Le Président



Poitiers, le 13 DEC. 2014

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réforme territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional a été saisi en avril 2014 de la question du devenir de la Région Poitou-Charentes dans la perspective du regroupement des Régions. Le Parlement vote dans les prochains jours le projet de loi sur la délimitation des régions qui confirme le regroupement des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. La loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) qui définit notamment les compétences des Régions sera votée au premier trimestre 2015.

Le résultat de vos travaux sur la précédente saisine a été partagé avec les Conseillers Régionaux et de nombreux autres acteurs, notamment à l'occasion de la réunion du 11 juillet 2014.

Il est rappelé en préalable que ce regroupement est une occasion historique de construire de nouvelles Régions et qu'il convient de se saisir de toutes les possibilités pour innover et rendre encore plus efficaces les politiques publiques. Des échanges sont engagés entre les trois Régions, tant entre les Présidents qu'au niveau des services.

Dans ce contexte, pour alimenter le projet stratégique de la future Région, je souhaite vous saisir de deux nouvelles questions sur lesquelles l'avis de la société civile organisée me paraît essentiel :

- Quelles sont les politiques et les thématiques sur lesquelles nous pouvons faire plus et mieux à trois ?
- Quelles sont les politiques publiques menées au niveau régional actuel - pas nécessairement par la Région - qu'il importe de garder et de partager ?

Je souhaiterais que le rapport du CESER puisse être examiné par l'assemblée régionale début juin.

Sachant pouvoir compter sur la qualité des travaux de l'assemblée socio-professionnelle, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement à vous
et à vos 8 membres de
votre assemblée*

Jean-François MACAIRE





Introduction

En juillet 2014, dans son rapport « Devenir de la Région Poitou-Charentes » réalisé en réponse à une première saisine du Conseil régional, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) préconisait, dans le cadre de la construction de nouvelles Régions, l'élaboration d'un projet stratégique s'inscrivant dans une perspective et une dimension européennes. Il se disait prêt à s'investir et à participer à la construction de ce projet.

C'est donc tout naturellement que le CESER a répondu favorablement à la 2nde saisine reçue du Président du Conseil régional en décembre 2014. Celle-ci, reproduite ci-contre, pose la question essentielle de l'efficacité des politiques publiques à mettre en œuvre au sein de la nouvelle Région regroupant l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes. C'est-à-dire, pour le CESER, l'optimisation des dépenses engagées pour atteindre les objectifs que l'on s'est fixés. De ce point de vue, le CESER insiste sur l'indispensable mise en place d'une réelle évaluation des politiques.

Bien que les **réformes territoriales** votées ou en cours d'élaboration ne soient pas l'objet premier de cette saisine, elles en constituent le paysage institutionnel. Aussi n'est-il pas inutile dans cette introduction de rappeler les positions du CESER dans ce domaine.

Les réformes n'ont de sens que si elles apportent une meilleure réponse aux habitants en termes d'utilité, de clarté, de lisibilité, de rapidité, de proximité... en somme, si elles permettent de savoir qui fait quoi. Elles doivent donc clarifier le devenir de la République et l'organisation des missions régaliennes de l'État. Ainsi que la répartition des compétences entre niveaux de collectivités, leurs ressources, leur pouvoir réglementaire et leurs moyens d'actions. Cela passe par une simplification du « mille-feuilles » administratif et par une meilleure articulation entre déconcentration et décentralisation. De plus, dans un contexte, dangereux pour la République, de défiance vis-à-vis de la démocratie représentative et de ceux qui l'incarnent, elles devraient faire progresser la question de la place de la société civile et de la participation citoyenne.

Cette nouvelle saisine renvoie le CESER à ses différents travaux sur les actes de la décentralisation, au cours desquels il a assigné un objectif prioritaire aux politiques publiques :

le bien-être des habitants articulé autour des notions d'implication citoyenne, d'accès aux services et de réponses à leurs besoins.

C'est donc en référence à cet objectif qu'ont été élaborés des contenus et une méthode de travail afin d'éclairer les deux questions de la saisine.

Afin d'être en mesure de formuler des **propositions d'action pour les politiques publiques**, l'**identification des enjeux** qu'elles doivent relever a été choisie comme socle commun des travaux menés en interne du CESER mais également avec les différents acteurs sollicités et rencontrés.

En interne du CESER deux types d'enjeux, qui ont en commun la recherche des conditions de la réussite pour « faire plus et mieux ensemble », ont été identifiés.

- Ceux qui, de manière transversale, permettent de **donner du sens au projet stratégique** : quelles finalités ? Quel développement durable ? Quel aménagement du territoire ? Quelles gouvernances ?
- Ceux qui justifient de **mobiliser les politiques publiques au service des habitants et des acteurs** et trouvent leur place au sein des thématiques suivantes : l'économie et l'emploi, la formation et l'insertion, l'environnement, les territoires et la cohésion sociale, l'Europe.

Avec les différents acteurs sollicités et rencontrés, il s'agissait de prendre la mesure des enjeux perçus, à la suite de l'annonce de la nouvelle carte des Régions, au regard des responsabilités qu'ils exercent. Ces **paroles d'acteurs** rendent compte des réponses d'organisations membres du CESER, de Conseils de développement et de personnes du grand public qui ont répondu aux questions posées sur le site du Conseil économique, social et environnemental de Poitou-Charentes et également d'entretiens et de réunions avec des élus responsables de la mise en œuvre de politiques publiques à des niveaux différents de collectivités.

Dans ce rapport, le CESER, émanation de la diversité de la société civile organisée, souhaite être à la hauteur de la confiance qui lui est faite par le Conseil régional et, au-delà du cadre institutionnel de cette saisine, il revendique l'ambition de nourrir et d'éclairer le débat public qui va accompagner la création de notre nouvelle Région.



Donner du sens au projet stratégique

I.1. Quelles finalités ?	<ul style="list-style-type: none">→ Travailler aux échelles adaptées en développant les solidarités territoriales et de nouveaux réseaux de coopérations entre les collectivités locales et territoriales.→ Optimiser et valoriser les atouts respectifs des trois régions pour positionner la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes en « leader » aux niveaux national et européen.→ Apporter de nouvelles alliances et de nouvelles coopérations interrégionales pour une région ouverte.→ Garantir l'accessibilité aux territoires et aux services dans les territoires.
I.2. Quel développement durable ?	<ul style="list-style-type: none">→ Valoriser la diversité des territoires.→ Développer et renforcer un projet économique mettant l'Homme au coeur des préoccupations et préparant l'avenir.→ Accroître l'attractivité des territoires et améliorer la compétitivité des entreprises, en préservant le capital naturel.→ Répondre aux besoins fondamentaux des habitants.
I.3. Quel aménagement du territoire ?	<ul style="list-style-type: none">→ Conforter un développement équilibré du territoire régional s'appuyant sur un réseau urbain intégrant la métropole de Bordeaux, les agglomérations, et les villes moyennes et petites.→ Optimiser la dépense publique et renforcer l'équité entre les territoires.→ Inventer de nouveaux modes de contractualisation entre la nouvelle Région et les différents territoires.→ Organiser une offre de transport prenant en compte les nouveaux besoins de mobilité.
I.4. Quelles gouvernances ?	<ul style="list-style-type: none">→ Clarifier le pilotage, la régulation entre les collectivités, l'État, l'Europe.→ Renforcer la participation des habitants et de leurs organisations au sein de la société civile.→ Renouveler la gouvernance de l'institution régionale.→ Construire un projet d'organisation des ressources humaines associant étroitement les agents territoriaux.

I.1. Quelles finalités ?

La fusion des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes s'impose aux trois Régions ! Si pour certains, c'est un choix, pour d'autres, c'est une obligation, avec la crainte d'une « fusion - absorption ».

Cette modification du périmètre régional est bien plus qu'un simple changement d'échelle territoriale, c'est :

- une véritable transformation identitaire et culturelle ;
- un bouleversement du fonctionnement territorial, économique et social ;
- un changement dans les rapports entre les collectivités territoriales au sein de la Région, entre les Régions et entre la Région et l'État...

Pour le CESER, ces transformations sont porteuses de risques mais aussi de développements très importants, dès lors qu'elles s'appuient sur une véritable vision prospective et un projet de développement stratégique partagé.

Il appartient aux politiques et aux acteurs économiques et sociaux de faire en sorte de créer les conditions favorables à la réussite de ce projet stratégique au bénéfice de l'ensemble du territoire régional et de ses habitants.

► **Travailler aux échelles adaptées en développant les solidarités territoriales et de nouveaux réseaux de coopérations entre les collectivités locales et territoriales**

- Sur un espace régional aussi vaste, avec Bordeaux comme métropole ayant vocation à devenir millionnaire, le risque est de concentrer les activités et les services (avec ses conséquences induites : pollution, congestion de voies de communication...) et d'appauvrir le reste du territoire. Il est essentiel de **construire des dynamiques territoriales** fondées sur de nouveaux fonctionnements autour de pôles métropolitains d'équilibre et sur des complémentarités entre zones urbaines et zones rurales, espaces interdépendants.
- En parallèle, le redimensionnement géographique de la Région doit avoir pour effet de **créer de nouvelles pertinences territoriales**. Il faut s'affranchir des anciennes limites administratives et faire en sorte de créer de nouvelles légitimités (changer les rôles et coopérations existantes), en croisant les compétences, projets innovants et savoir-faire des administrations régionales pour une plus grande efficacité des politiques publiques sur le territoire (faire plus et mieux avec les acteurs et partenaires concernés).

Une telle démarche implique de la part de la Région et des autres collectivités territoriales de s'accorder sur le rôle de chacun et de déterminer des chefs de file.

- Enfin, il est essentiel pour construire ces nouvelles dynamiques et solidarités territoriales de **développer le sentiment d'appartenance** à ce territoire régional et au projet stratégique.

Propositions pour les politiques publiques

1. Redéfinir et revoir la répartition des compétences sur le territoire entre les collectivités territoriales ; identifier les chefs de file par grande politique et les blocs de compétences...
2. Déterminer une nouvelle forme d'organisation territoriale dans le cadre d'une nouvelle contractualisation régionale inter-collectivités prenant en compte le niveau infra-régional.
3. Co-construire avec les intercommunalités des contrats de solidarité territoriale.
4. Concevoir une contractualisation définissant une nouvelle organisation territoriale de proximité (contrats avec les territoires) prenant en compte les organismes représentatifs de la société civile.
5. Revoir les politiques de communication en fonction du nouveau périmètre régional et de ses spécificités territoriales.
6. Sensibiliser, informer les populations et les acteurs socio-économiques pour développer le sentiment d'appartenance. Mettre en place une communication adaptée.

► **Optimiser et valoriser les atouts respectifs des trois régions pour positionner la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes en « leader » aux niveaux national et européen**

- La taille de la Région ne fait pas sa force. Celle-ci est liée à son poids économique et social, ses moyens d'actions et financiers ainsi que sa visibilité européenne et internationale.
La fusion des Régions doit s'accompagner de complémentarité et de **mise en perspective des forces et atouts respectifs** pour répondre aux nouveaux enjeux de développement.
- La future Région dispose d'un potentiel économique, social, environnemental, touristique, ... considérable ainsi que de savoir-faire uniques en France et en Europe.
Selon les spécificités et secteurs d'activités (agricoles, industriels, touristiques, culturels, ...) dans lesquels la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes est « leader », il pourrait être **déterminé des « locomotives » sur le plan marketing et commercial.**
- Enfin, la région bénéficie d'un **atout majeur, la « Maritimité »**. Le projet stratégique doit permettre à la région dans son ensemble de s'approprier la mer et de valoriser ses potentialités : les relations et activités économiques, sociales et culturelles, l'ouverture vers le monde, les savoir-faire et techniques, les ressources naturelles...
→ *Ce sujet est développé dans la fiche « La façade Atlantique, un atout de singularité, d'attractivité du territoire et de développement économique et social ».*

Propositions pour les politiques publiques

7. Élaborer un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)¹ identifiant les spécificités territoriales de la région pour mener des politiques adaptées.
8. Déterminer des « locomotives » au sein des secteurs d'activités majeurs dans lesquelles la région est leader, à partir des spécificités territoriales, pour renforcer leur visibilité et leur attractivité à l'international.

► **Apporter de nouvelles alliances et de nouvelles coopérations interrégionales pour une région ouverte**

Les liens et partenariats unissant les trois Régions aux Régions voisines sont multiples (individuellement ou collectivement). Ces coopérations sont à développer dès lors qu'elles ont du sens et qu'elles sont porteuses de valeurs ajoutées pour les projets et l'attractivité de la future région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

A l'image de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Centre, Limousin, Poitou-Charentes qui viendra compléter la ComUE Aquitaine et ainsi renforcer le potentiel régional d'enseignement supérieur et de recherche, le projet stratégique de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes devra **prendre en compte ces synergies interrégionales**, leur donner les moyens d'exister, de se développer et faire en sorte de les utiliser au bénéfice de l'ensemble de la Région.

→ *Ce sujet est développé dans la fiche « La définition d'une véritable stratégie de la recherche fondamentale et appliquée, de l'innovation et des transferts de technologies ainsi que des interrelations entre la recherche, la formation et les entreprises ».*

1 Cf. article 6 du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Ce schéma fixe les orientations stratégiques et les objectifs sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de désenclavement et d'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de prévention et de gestion des déchets.

Propositions pour les politiques publiques

9. Donner de nouvelles ambitions européennes et transnationales aux projets de coopération interrégionale en s'appuyant sur les liens et partenariats existants dans les trois régions.
10. Maintenir et développer les coopérations existantes entre les Universités et Laboratoires dans le cadre des deux ComUE Aquitaine et Centre, Limousin, Poitou-Charentes ainsi qu'avec les Régions limitrophes dans l'objectif d'élargir les territoires de compétence de ces pôles universitaires.

► Garantir l'accessibilité aux territoires et aux services dans les territoires

- La fusion des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ne doit pas être source de nouvelles inégalités territoriales, en particulier au détriment des territoires excentrés.

Le projet stratégique doit **comporter un volet concernant l'aménagement et l'accessibilité territoriale**, pour compenser la taille de la région, avec des réseaux unissant les territoires entre eux.

Ce volet porterait à la fois sur :

- la réalisation des infrastructures prioritaires et la mise en œuvre des politiques de transport et de mobilité durables nécessaires pour assurer des temps de transport et d'accès supportables en tout point du territoire ;
- l'aménagement numérique du territoire en THD (Très Haut Débit) pour éviter une nouvelle fracture numérique et généraliser l'usage des Technologies d'Information et de Communication (TIC).

→ Ces sujets sont développés dans la fiche « Le développement d'une offre de services de transport de proximité et de qualité, articulée avec les grands axes de transports régionaux et supra-régionaux ».

- De même, cette fusion ne doit pas être facteur de détérioration de **l'accès aux services publics dans les territoires** les plus éloignés des centres de décision ou en bordure des limites territoriales.

Dans ce cadre, les nouvelles capacités numériques sont à mettre à profit pour moderniser les services publics, leur accès pour les populations et créer de nouveaux services (santé, éducation, administration électronique, télétravail,...).

→ Ce sujet est développé dans la fiche « La préservation d'une offre de services au public de proximité, accessible à tous sur tout le territoire régional pour le bien-être des habitants ».

Propositions pour les politiques publiques

11. Intégrer au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) des équipements de desserte dans une logique de maillage du territoire et veillant à une répartition équilibrée des services.
12. Déterminer à l'échelle de la nouvelle région, une Stratégie de COhérence Régionale d'Aménagement Numérique du Territoire (SCORAN), en cohérence avec les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN).
13. Créer dans le cadre de la SCORAN, un outil de pilotage régional associant l'État, la Région, les Départements et Agglomérations pour assurer la cohérence et le suivi du déploiement du THD sur le territoire.
14. Construire un schéma régional d'organisation et d'accessibilité des services publics sur le territoire sous forme de convention ou de contrat liant l'État, la Région, les Départements, les Agglomérations et les intercommunalités.

I.2. Quel développement durable ?

La fusion des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes doit être l'opportunité de promouvoir un développement durable² répondant aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des citoyens et des acteurs. Il appartient aux acteurs politiques et socio-économiques de proposer un modèle de société inclusive³, c'est-à-dire un modèle de société s'adaptant aux différences des personnes, en allant au-devant de leurs besoins afin de leur donner toutes les chances de réussite dans la vie.

Ce développement durable permettra de :

► Valoriser la diversité des territoires

La nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC), qui s'étend sur 84 000 km², présente une grande diversité de territoires, ayant chacun des spécificités éco-socio-écologiques propres. Pour réduire les inégalités territoriales entre les espaces urbains, ruraux, littoraux et de montagne, tout en respectant et en valorisant les différences, il importe de favoriser les complémentarités et de garder une proximité forte avec le terrain lors des processus d'élaboration des politiques publiques.

Propositions pour les politiques publiques

15. Associer les territoires à la définition des politiques publiques.
16. Organiser la présence de l'État sur l'ensemble du territoire.
17. Déterminer les spécificités des territoires et les valoriser dans un souci de complémentarité.
18. Retenir d'autres critères de représentation politique que le simple poids de la population.
19. Maintenir l'identification d'élus référents dans les territoires en s'appuyant sur le maillage des intercommunalités urbaines et rurales et poursuivre la mise en œuvre des contrats de territoires.

► Développer et renforcer un projet économique mettant l'Homme au cœur des préoccupations et préparant l'avenir

La création d'emplois de qualité (contrats pérennes, emplois non délocalisables, etc.) sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales et la valorisation du capital humain sont des enjeux importants du développement économique. En effet, favoriser l'accès à la formation de tous, sur l'ensemble du territoire, pour accroître les niveaux de qualification et de compétence (formations initiale, continue, à distance, etc.) permet d'améliorer l'insertion vers l'emploi des personnes en âge de travailler, tout en répondant aux besoins des entreprises.

→ Ce sujet est développé dans la fiche « La sécurisation de la personne dans son parcours professionnel et le développement des compétences des salariés dans une démarche d'anticipation des mutations économiques et de réponse aux attentes des entreprises ».

2 **Développement durable** : Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement viable, socialement équitable et écologiquement viable, piliers auxquels s'est ajouté, récemment, celui de la gouvernance éthique.

3 **Société inclusive** : Une société dite "inclusive" s'adapte aux différences de la personne, va au-devant de ses besoins afin de lui donner toutes les chances de réussite dans la vie. L'inclusion exige donc la mobilisation et la volonté collectives des corps social, politique et économique afin de repenser leurs modes de réflexion et d'organisation pour intégrer les personnes les plus fragiles.

Par ailleurs, la nouvelle région doit faire le choix d'investir dans la recherche et développement et de soutenir les universités et les laboratoires de recherche de manière équitable sur le territoire, sans concentrer tous les efforts à Bordeaux, de favoriser les coopérations entre la Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) Centre – Limousin – Poitou-Charentes et la ComUE Aquitaine et d'encourager les interrelations entre la formation, la recherche et les entreprises. Ces volontés devront être affichées clairement dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la future région.

→ Ce sujet est développé dans la fiche « La définition d'une véritable stratégie de développement de la recherche (fondamentale et appliquée), de l'innovation et des transferts de technologies, ainsi que des interrelations entre la recherche, la formation et les entreprises ».

Enfin, la nouvelle région doit promouvoir une économie sociale et solidaire, conciliant les valeurs telles que la solidarité, les performances économiques et l'utilité sociale.

Propositions pour les politiques publiques

20. Promouvoir et développer l'Économie Sociale et Solidaire et mettre en avant ses réussites.

► Accroître l'attractivité des territoires et améliorer la compétitivité des entreprises, en préservant le capital naturel

Le territoire d'ALPC, avec une population de 5,8 millions d'habitants, est une chance pour créer de nouvelles organisations qui offre des perspectives et des opportunités en matière de développement économique pour les entreprises sous toutes leurs formes. Les consommations des habitants de la future région vont se diversifier, impliquant ainsi une ré-organisation des flux (de marchandises, de circulation des biens et des personnes, etc.).

Actuellement, il existe de nombreux partenariats et coopérations entre les organisations de la région Poitou-Charentes et les autres régions. Il conviendra de les préserver, de les entretenir et de les développer dans le cadre de la future région car ces liens et ces synergies sont de précieux vecteurs de développement, à la fois social, économique et environnemental.

Pour préserver le capital naturel, il importe de prendre en compte, dans les analyses et les évaluations d'activités économiques, les coûts externes⁴ (sur la santé, l'environnement, etc.), c'est-à-dire les externalités positives ou négatives générées par un agent économique, sans contrepartie monétaire ou compensation. Pour réduire l'impact carbone, la mobilisation de tous doit être favorisée par des actions d'éducation et d'incitation à la consommation de produits locaux (circuits courts et circuits de proximité).

4 L'**externalité** : L'externalité caractérise le fait qu'un agent économique crée, par son activité, un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite, ou au contraire un dommage, sans compensation.

Propositions pour les politiques publiques

21. Inciter les entreprises et les organisations (collectivités, associations, etc.) à s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et/ou sociétale (RSE/RSO).
22. Promouvoir les nouveaux métiers liés à la croissance verte⁵ et développer de nouvelles filières favorisant la transition énergétique.
23. S'appuyer sur l'économie circulaire pour améliorer la compétitivité des entreprises.
24. Inciter les entreprises à s'engager dans des démarches de sobriété énergétique pour contenir, entre autres, la consommation et les coûts de l'énergie, contribuant ainsi à la transition énergétique.
25. Développer la recherche et l'innovation, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, des énergies marines, de la chimie verte, de l'économie circulaire, etc.
26. Prendre en compte les coûts externes liés aux effets induits sur la santé, l'environnement, etc. dans les analyses et les évaluations des actions.
27. Inciter les habitants à consommer des produits locaux et de saison : proposer des modules d'éducation « à la consommation » dans les établissements scolaires, encourager le développement des circuits courts et des circuits de proximité.
28. Développer l'accès au numérique pour réduire la fracture numérique, favoriser l'implantation des entreprises sur l'ensemble du territoire et dynamiser les zones rurales.

► Répondre aux besoins fondamentaux des habitants

Un développement durable est un développement qui répond aux besoins fondamentaux des habitants, c'est-à-dire qui répond aux besoins sociaux (d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation, à la culture, etc.), économiques (d'accès à l'emploi, à la mobilité, au numérique, etc.) et environnementaux (cadre de vie sain et biodiversité). Le maintien et le renforcement des services publics de proximité sont donc un enjeu clé. Le projet stratégique de la nouvelle région devra proposer des orientations concrètes en faveur de la réduction des inégalités territoriales pour offrir à chacun la possibilité d'accéder à l'information, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, d'avoir une vie sociale et des possibilités d'évolution tant professionnelles que privées.

Le Dialogue Social Territorial (DST), outil privilégié de dialogue entre les partenaires sociaux et les acteurs locaux (élus, acteurs de la formation, de l'insertion, etc.), est un instrument essentiel pour le développement de l'emploi et de l'activité au niveau local.

Propositions pour les politiques publiques

29. Afficher des orientations concrètes en faveur de la réduction des inégalités territoriales dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).
30. Promouvoir et développer les structures de Dialogue Social Territorial, faciliter la mise en collaboration des acteurs afin de favoriser le portage de projets de développement de l'activité économique et de l'emploi (Comités de Bassins d'Emploi -CBE-, Institut du Dialogue Social Territorial en Poitou-Charentes -IDST-, Carrefour de l'Innovation Sociale, du Travail et de l'Emploi -CISTE-) pour développer l'emploi et l'activité au niveau local.
31. Prendre en compte la ruralité dans les politiques publiques en favorisant et en maintenant les dispositifs spécifiques relatifs à l'emploi dans les territoires.
32. Renforcer les politiques publiques en faveur des territoires ruraux par la construction, par exemple, d'un maillage territorial équilibré de maisons de services au public, en précisant leurs missions, leurs rôles et leur organisation.
33. Développer les infrastructures adaptées aux besoins, ainsi que la qualité de l'offre pour le ferroviaire (horaires, fréquences, tarifs...) favorisant l'intermodalité et permettant la mobilité des habitants dans tous les territoires.

⁵ Activité, emplois et métiers liés à la croissance verte, Commissariat général au développement durable, juin 2011 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED43.pdf>

I.3. Quel aménagement du territoire ?

La définition de certains termes serait nécessaire pour assurer une culture commune (exemples : aménagement du territoire, multipolarité⁶, polycentrisme⁷, métropole⁸, métropolisation⁹, territoire, ...). A titre d'exemple la notion-même de territoire recouvre des dimensions très variées. Selon le CESER, un constat s'impose : en 30 ans, avec l'amélioration des conditions de vie et des transports la réalité de ce qu'est « l'espace de vie » s'est géographiquement étendue. Cela conduit à une redéfinition du « territoire ». Dans certains cas, le bassin d'emploi et le bassin de vie sont proches, voire même se confondent par exemple en Deux-Sèvres.

Ainsi, même si l'un des objectifs généraux d'une politique d'aménagement du territoire de la future Région est de permettre l'accessibilité des services aux citoyens et aux acteurs, l'échelle de construction de cette politique peut être variable selon les thèmes : maisons de santé, maisons de l'emploi, offre de formation, ne correspondent pas nécessairement au même périmètre géographique. Selon le CESER, ce qui est déjà vrai aujourd'hui, le restera dans la nouvelle Région.

Les différentes échelles territoriales sont à considérer, c'est-à-dire, dans un ordre croissant :

- pour l'échelle locale, le bassin de vie semble l'échelle la plus pertinente : la gestion du territoire « local » (exemples : la problématique de la consommation de l'espace et de la gestion des services) ;
- pour l'échelle régionale : le développement équilibré du nouveau territoire régional (exemples : l'articulation rural-urbain ; le maillage territorial via un réseau multipolaire/polycentrique) ;
- pour l'échelle supra-régionale : la position de la nouvelle Région vis-à-vis des autres Régions.

Pour ce qui est du contexte, il convient de rappeler certaines caractéristiques de la future Région, après fusion entre Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. La future Région se composera d'une agglomération bordelaise, dominante, de l'ordre de 1 100 000 habitants (aire urbaine). Au-delà, elle comprendra un ensemble de villes moyennes, dont l'aire urbaine dépasse 100 000 habitants, soit, dans un ordre décroissant : Bayonne, Limoges, Poitiers, Pau, La Rochelle, Angoulême, Niort, Agen, Brive, Périgueux. Pour une superficie de 84 000 km², la région sera peuplée de près de 5 800 000 habitants, ce qui représente une densité de population moyenne relativement faible : 69 habitants au km².

Avec un peu plus de 4 millions d'habitants vivant dans une grande aire urbaine, soit sept sur dix, le degré d'urbanisation de la nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes restera inférieur à celui de la France de province (France métropolitaine hors Île-de-France), soit huit sur dix. Le caractère rural de la nouvelle Région est manifeste. Ce sont près de 1 740 000 habitants qui dans la nouvelle région vivront dans les petites aires urbaines et dans l'espace hors influence urbaine¹⁰.

Au vu de ces constats, trois orientations se dégagent. Elles pourraient constituer « la feuille de route » pour l'aménagement du territoire de la nouvelle Région :

- conforter un développement équilibré du territoire régional, de type polycentrique, s'appuyant sur un réseau urbain intégrant la métropole de Bordeaux, les agglomérations, et les villes moyennes et petites¹¹ ;
- optimiser la dépense publique et renforcer l'équité entre les territoires ;
- inventer de nouveaux modes de contractualisation entre la nouvelle Région et les différents échelons de territoire.

6 **Un réseau urbain est dit multipolaire** lorsqu'il possède des pôles de taille équivalente.

7 **Le polycentrisme** est, dans le domaine de l'aménagement du territoire, un principe d'organisation d'un territoire autour de plusieurs centres.

8 En France, une **métropole** est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre créé par la loi de réforme des collectivités locales de 2010 et dont le statut est remanié par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) de 2014.

9 **La métropolisation** : processus de renforcement de la puissance des grandes métropoles, par l'accroissement de la population, de la densité des réseaux de communication, de la concentration d'organismes de commandement dans tous les domaines.

10 Source : INSEE Analyse Poitou-Charentes – n°10 – janvier 2015.

11 Nous proposons de ne pas reprendre le terme de multipolarité qui a une connotation urbaine.

► **Conforter un développement équilibré du territoire régional s'appuyant sur un réseau urbain intégrant la métropole de Bordeaux, les agglomérations, et les villes moyennes et petites**

La fusion pourrait déboucher sur un renforcement de la métropolisation de l'agglomération bordelaise (concentration des activités et de la population). Ce phénomène est majoritairement perçu comme porteur de nombreux risques : embouteillages, concentration des pollutions, « oubli » relatif ou total des autres territoires ; ce alors que Poitou-Charentes dispose jusqu'à présent d'un territoire dont le développement est relativement équilibré.

Le CESER souligne la nécessité de mettre en place (ou de maintenir) une véritable multipolarité, reposant notamment sur l'existence et la mise en réseau des villes moyennes dotées d'un certain poids socio-économique.

Il s'agira donc d'imaginer une certaine forme de **nouvelle « décentralisation »** à l'échelle de la future grande région.

Il convient de mettre cette question en perspective avec les travaux de MM. Bouba-Olga et Faure¹², qui s'accordent sur le fait que le phénomène de métropolisation, qui est une réalité à l'échelle mondiale, ne constitue pas une condition « sine qua non » pour garantir le développement économique. A travers ses études, Olivier Bouba-Olga démontre que le phénomène de métropolisation, concentrant les activités productives, ne favorise pas, automatiquement, le développement économique et la croissance. Ses travaux mettent en évidence :

- une absence d'effet de taille ;
- la présence d'effets d'inertie ;
- le poids de l'histoire locale ;
- une forte importance de la spécialisation initiale.

Le lien entre métropolisation et croissance économique est avéré dans certaines agglomérations telles que Bordeaux, Nantes, Toulouse et Lyon mais ne l'est pas pour d'autres.

Alain Faure rappelle que les métropoles restent des lieux d'innovation « extraordinaires » et qu'il existe une forte imbrication entre les territoires se traduisant par une interdépendance entre le rural et l'urbain, la « survie » des espaces non densifiés ne pouvant se faire sans un dialogue avec les espaces densifiés. Par ailleurs, il constate une hyper fragmentation des territoires qu'ils soient urbains ou ruraux, accentuant les inégalités territoriales : les espaces ruraux et urbains sont multiples, chacun d'eux répondant à des logiques de localisation, d'organisation et de fonctionnement différentes.

Propositions pour les politiques publiques

34. Favoriser les solidarités entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux, en lien avec la métropole de Bordeaux, en s'appuyant sur leurs spécificités et leurs complémentarités : appui à la mise en réseau.
35. Encourager une intégration plus poussée entre zones urbaines et zones rurales, ces zones interagissant par exemple dans les domaines des circuits courts, de la mobilité...).
36. Freiner l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et naturels en utilisant notamment les possibilités du SRADDT.
37. Veiller à ce que tous les centres de décisions de l'État et de la Région ne soient pas concentrés dans la ville capitale régionale qui devrait être Bordeaux.

12 Le compte rendu des interventions de MM. Bouba-Olga, économiste et Faure, politiste est joint en annexe 5.

► **Optimiser la dépense publique et renforcer l'équité entre les territoires**

La politique d'aménagement du territoire s'inscrit, non seulement dans un souci d'économie de l'espace, mais aussi dans un contexte de contrôle de la dépense publique et de sa nécessaire évaluation. Autrement dit, s'il n'est pas envisageable de disposer de tous les services à tous les échelons territoriaux, « la politique d'aménagement » doit se construire dans un objectif de solidarité territoriale. Cela signifie de définir les équipements après avoir évalué les besoins de façon précise et par des dispositifs invitant les habitants et les acteurs à participer.

Par exemple, quand une infrastructure, un équipement sont envisagés, il convient de se poser la question non seulement du financement de cet investissement stricto sensu, mais aussi de son coût de fonctionnement dans le temps, interpellant ainsi l'évolution de la fiscalité locale et le pouvoir d'achat des usagers.

Cette optimisation de la dépense publique s'apprécie sous un angle quantitatif, mais aussi qualitatif. Ainsi, une logique d'efficacité budgétaire imposera plutôt la mise en cohérence des différents échelons territoriaux, un fonctionnement en réseau et de recourir, par exemple, à la mutualisation de gouvernance et de moyens, si cela améliore le service rendu, dans le respect de ceux qui le dispensent.

Avec la grande région, un autre risque émerge, selon le CESER : il y aura éloignement entre le siège de la Région et les porteurs de projets. Dès lors, le montage de dossiers de demande de financements (notamment au titre des programmes européens), et donc l'obtention des financements concernés, risquent d'être rendus encore plus difficiles ; ceci en particulier pour les petites Communes. Ainsi, l'écart entre les grandes collectivités et les plus petites dans l'accès au financement pourrait-il s'accroître. Il conviendra d'imaginer les ressources humaines de conseil, permettant de limiter cet inconvénient de la grande région.

Propositions pour les politiques publiques

38. Affirmer la nécessité de répondre aux besoins d'ingénierie territoriale des acteurs publics et privés.
39. Aborder les questions d'ingénierie territoriale de manière globale en coordonnant et mutualisant les ressources, en construisant des coopérations, en favorisant la cohérence entre réflexion et action, et en renforçant l'articulation entre les échelles territoriales.
 - Pour veiller à l'équité des territoires, préserver une offre de services de proximité (services au public) accessibles à tous en soutenant notamment la création de maisons de service au public.
40. Organiser une présence des services régionaux sur tout le territoire régional à l'instar des espaces info-énergie pour accompagner les porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés.
41. Développer la visioconférence dans les lieux publics.
42. Soutenir la mutualisation des outils (exemple : matériel d'entretien...).

► **Inventer de nouveaux modes de contractualisation entre la nouvelle Région et les différents territoires**

Se pose également la question des modes et objectifs de la contractualisation entre le futur échelon central et les territoires. Cette contractualisation doit être évaluée.

Les Présidents des Communautés d'agglomération que le CESER a rencontrés ont généralement exprimé le souhait d'un nouveau mode de partenariat entre la Région et les territoires, plus « participatif », c'est-à-dire tenant davantage compte de l'échelon local.

Selon le CESER, il y a nécessité que se renforce une forme de contractualisation entre l'État, la Région, les Départements, les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération.

Par ailleurs, la recherche d'une cohérence et d'une cohésion territoriales dans la future région impose l'émergence d'une approche globale d'organisation spatiale ; cette approche pourrait se traduire dans un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), document qui, jusqu'à présent, fait défaut à l'échelle du Poitou-Charentes mais existe en Aquitaine et Limousin.

Propositions pour les politiques publiques

43. Prévoir des indicateurs d'évaluation précis dès l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.
44. Renouveler les politiques territoriales contractuelles, sur la base d'une contractualisation suffisamment longue (exemple : durée du mandat).
45. Faciliter la participation citoyenne et le dialogue social territorial dans l'élaboration des contrats avec les territoires.

► Organiser une offre de transports prenant en compte les nouveaux besoins de mobilité

Tout d'abord, pour le CESER, il s'agit d'éviter que les inégalités ne se creusent en termes de transport. Le risque de détérioration de l'offre de transport est réel, comme l'illustre la remise en cause des trains d'équilibre du territoire en particulier la ligne Nantes-Bordeaux et son infrastructure, véritable enjeu pour l'aménagement de la façade atlantique et l'interrégions. Il faut donc améliorer l'offre de transport existante, afin de faire face aux évolutions des besoins de la population qu'impliquera le nouveau territoire régional, y compris dans les territoires excentrés.

Par ailleurs, le futur centre de décision, Bordeaux, sera à l'avenir plus éloigné d'un certain nombre de territoires que les capitales régionales actuelles. Cet éloignement risque d'être excessif, et plaide pour l'existence ou l'émergence d'échelles intermédiaires entre le siège de la nouvelle Région et le bassin de vie.

Aujourd'hui en Poitou-Charentes, comme à l'échelle de la grande région, le maillage routier et ferroviaire Nord-Sud est relativement dense. Ce sont surtout les infrastructures Ouest-Est qui devront être développées.

→ *Ce sujet est développé dans la fiche « Le développement d'une offre de transport de proximité et de qualité, articulée avec les grands axes de transports régionaux et supra-régionaux ».*

I.4. Quelles gouvernances ?

La fusion des Régions est aujourd'hui actée et de nouvelles assemblées régionales élues en décembre 2015 s'installeront en janvier 2016.

La répartition des compétences entre collectivités est encore en débat mais on entrevoit d'ores et déjà l'organisation territoriale qui va émerger.

Pour le CESER, au regard des éléments dont il a connaissance, les objectifs de simplification, d'amélioration de la lisibilité et de compréhension de l'organisation politico-administrative française ne seront pas atteints.

La nouvelle Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes devra s'organiser avec 12 départements, 252 établissements de coopération intercommunale (dont 58 de plus de 20 000 habitants), 4 505 Communes, 1 Communauté urbaine Bordeaux (et peut-être trois en comptant Poitiers et Limoges) et 10 agglomérations de plus de 100 000 habitants. Cette organisation devra se construire avec des règles du jeu encore imprécises en termes de coopérations inter-collectivités, de fiscalité, d'organisation de la société civile, et de rôle et place des habitants dans les processus de participation à la vie publique.

Aussi pour le CESER, la réussite de la fusion des Régions passera-t-elle par une gouvernance à renouveler à 3 niveaux :

- avec et entre collectivités, État, Europe ;
- avec les habitants et la société civile ;
- au sein de l'institution régionale, en y associant les agents territoriaux.

► Clarifier le pilotage, la régulation entre les collectivités, l'État, l'Europe

Le projet de Loi NOTRe redistribue les compétences des collectivités et tend à réduire le « socle » départemental au profit des Régions, mais également des intercommunalités. Par ailleurs, les annonces du Président de la République¹³ laissaient penser qu'à terme les Conseils départementaux seraient supprimés, le département demeurant une circonscription pour l'administration déconcentrée de l'État. Le Conseil des Ministres du 22 avril 2015 conforte le niveau départemental de l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier en matière de sécurité et de solidarité.

La Région sera chargée « d'organiser, en qualité de *chef de file*, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements pour l'exercice des compétences relatives à l'aménagement du territoire et au développement durable du territoire ; à la protection de la biodiversité ; au climat, à la qualité de l'air et de l'énergie ; au développement économique ; au soutien à l'innovation ; à l'internationalisation des entreprises ; à l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transports ; au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ».¹⁴

Ces compétences dévolues aux Régions impliquent de travailler avec une très grande variété d'acteurs. La Région devra développer un mode de gouvernance favorisant les partenariats et renouveler le contrat avec les collectivités infra-régionales. Pour les accompagner efficacement, la Région devra mettre en place des procédures ascendantes, partant des projets locaux élaborés en particulier par les intercommunalités urbaines et rurales.

De nouveaux outils de gouvernance territoriale ont été ou vont se mettre en place ; ils ont vocation à permettre une répartition de l'exercice des compétences des collectivités et à favoriser la coordination des acteurs publics.

13 Tribune du Président de la République du 3 juin 2014.

14 Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), 28 janvier 2014.

Ainsi, dans chaque Région, la Conférence Territoriale de l'Action Publique¹⁵ présidée par le Président du Conseil régional, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux¹⁶, les pôles métropolitains seront des outils de concertation et de coordination des acteurs publics.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique pourrait être le lieu de co-production d'un projet régional à condition qu'elle soit en capacité de prendre en compte les acteurs locaux (collectivités locales et société civile). Le principe de co-production devrait également s'appliquer pour l'élaboration des différents schémas prévus dans le projet de Loi NOTRe (Schéma régional de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires).

Propositions pour les politiques publiques

46. Impulser des projets de développement et fédérer les acteurs, publics et privés pour mettre en œuvre ces projets. Ce rôle est dévolu à la Région par la loi.
47. Mettre en place des dispositifs permettant de compenser les inégalités de développement des territoires. La Région a une compétence importante en matière d'aménagement du territoire.
48. Poursuivre et développer les coopérations interrégionales. Par exemple en matière de transport, d'université et d'équipements hospitaliers, d'échanges culturels...
49. Favoriser l'articulation entre les représentations de la société civile aux niveaux intercommunaux et régionaux.

► Renforcer la participation des habitants¹⁷ et de leurs organisations au sein de la société civile

● *Co-construire l'action publique avec les habitants*

Depuis de nombreuses années, les différents baromètres de la confiance politique enregistrent une augmentation très importante du nombre de personnes exprimant que leur parole n'est pas entendue par les responsables politiques. Mais dans le même temps, une grande majorité de Français dit s'intéresser à la politique et pense pouvoir changer la société par ses choix et ses actions¹⁸.

Lors des élections récentes des Conseillers départementaux, seul un électeur sur deux s'est déplacé, illustrant une nouvelle fois une crise de la démocratie représentative et une défiance envers les représentations politiques, socio-économiques, les médias, et globalement les institutions.

Ce constat n'est pas nouveau et différentes initiatives ont été prises pour associer les habitants, en particulier dans le cadre de la territorialisation de l'action publique et la décentralisation. La Région Poitou-Charentes a d'ailleurs fait de la démocratie participative sa devise et son logo.

Dans une région, la plus grande région de France en termes de superficie, l'ancrage des politiques régionales dans les territoires implique une plus grande association des citoyens à la gouvernance territoriale, le CESER en est convaincu.

Il ne suffit pas de solliciter leur expertise d'usage, il convient de les associer à des co-constructions de projets ou de politiques.

Dans un contexte de fragmentation et d'inégalités des territoires et en même temps d'imbrications et d'interdépendances de ces territoires (rural / urbain notamment), la participation citoyenne, efficace pour donner de l'élan et trouver de micro solutions, ne permet pas seule, de définir des politiques publiques. Elle doit être en lien avec l'expression des corps intermédiaires¹⁹.

15 La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) est prévue dans la Loi MAPTAM de 2014. La CTAP est présidée par le Président du Conseil régional et chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

16 Les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropole, ruraux ou non. Les pays peuvent se transformer en PETR.

17 Habitant au sens « personne qui habite, vit ordinairement en un lieu et qui y a sa résidence », à la différence du terme « citoyen » qui qualifie une personne ayant la nationalité française et jouissant de ses droits civils et politiques.

18 Sondage Acteurs Publics – 30 juin 2014 – <http://www.acteurspublics.com/2014/06/27/les-francais-veulent-plus-de-simplification-et-d-evaluation>.

19 Alain Faure, Directeur de recherche au CNRS en science politique, PACTE – Institut d'études politiques – Université de Grenoble Alpes. Intervention au CESER Poitou-Charentes le 7 avril 2015.

La simplification et la clarification de l'organisation territoriale et la transparence de l'action publique et politique sont indispensables pour la mobilisation et la participation des habitants mais la condition essentielle est la prise en compte de leurs propositions.

Faute d'encadrement national (rien n'est prévu dans le projet de Loi NOTRe), et compte tenu de l'agrandissement de la taille des Régions, il sera nécessaire d'inventer des formes innovantes de consultation, d'implication et d'association des habitants au risque que la fusion des Régions ne se traduise par un nouvel éloignement entre élus et population.

Propositions pour les politiques publiques

50. Promouvoir l'éducation civique à tous les niveaux et pour tous les publics.
51. Donner la parole aux habitants par l'organisation de lieux de débat public type « forums d'expression libre » sur l'ensemble des territoires de la nouvelle région.
52. Mettre en œuvre des opérations « grand public » contribuant à créer un sentiment d'appartenance : à titre d'exemple, prévoir une consultation publique sur le nom de la nouvelle région.
53. Mettre en place des actions spécifiques en direction des jeunes, public cible de la région compte tenu de sa compétence en matière d'éducation et de lycées.

● **S'appuyer sur la société civile organisée²⁰**

La territorialisation de l'action publique appelle à une mobilisation de proximité avec de nouvelles formes de gouvernance territoriale en lien avec les corps intermédiaires en mesure de « construire » une vision de l'action publique. Le dialogue social territorial est un moyen de concrétiser cette ambition.

La société civile participera à l'équilibre de la grande Région, à la création d'un sentiment d'appartenance et à la prise en compte de l'ensemble des territoires (en particulier des territoires périphériques), à travers ses différentes formes et niveaux d'organisation : intercommunal avec les Conseils de développement, régional avec les CESER.

L'accompagnement des réseaux associatifs et des bénévoles dans la future grande Région est indispensable pour permettre la continuité du dialogue territorial.

Propositions pour les politiques publiques

54. Accompagner les organisations socioprofessionnelles, notamment associatives, coopératives, mutualistes... pour qu'elles se connaissent, s'organisent dans le cadre de la grande Région, et/ou en fonction de la constitution de pôles de compétences (exemple : acteurs de l'éducation en Poitou-Charentes).

20 La société civile et ses organisations. Extrait de « La gouvernance territoriale et la société civile organisée » de P. Tassin, Président du CESER Champagne-Ardenne :

- Société civile regroupe, de manière globale, les organisations syndicales, patronales, les ONG, les associations professionnelles ou non, les organisations caritatives, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale.
- Les corps intermédiaires désignent tous les groupes sociaux et humains qui créent une médiation entre les citoyens et les décideurs politiques.
- Les composantes de la société civile s'organisent en réseau, et les têtes de réseau s'organisent elles-mêmes en réseaux croisés pour devenir la société civile organisée (aux niveaux territorial et/ou national et/ou international).
- Le CESE, les CESER, les Conseils de développement sont des institutions de la société civile organisée inscrites dans la Loi.

► **Renouveler la gouvernance de l'institution régionale**

● **Co-construire un projet, définir des objectifs et se doter d'un système d'évaluation**

La fusion administrative engagée, la population et les acteurs devront se retrouver autour d'un projet et d'objectifs communs et partagés. Le Conseil régional devra afficher clairement des objectifs et les effets attendus des politiques qu'il compte mettre en œuvre.

Ce projet doit être co-construit avec les collectivités territoriales, la société civile et les habitants de la grande Région pour faire émerger une nouvelle identité régionale, dans ses différentes composantes.

Propositions pour les politiques publiques

55. Mettre en place un dispositif de suivi, évaluation et par conséquent un système d'indicateurs à la fois quantitatifs, mais surtout qualitatifs (écoute, enquêtes, veille, ...).
56. Actualiser les indicateurs de développement durable construits en Poitou-Charentes, à l'échelle de la grande Région.

● **Assurer une proximité des élus et de l'administration régionale**

Aujourd'hui encore, les Régions souffrent d'un déficit de visibilité et de « familiarité » lié notamment à la nature et aux missions de la collectivité.

La montée en puissance de l'échelon régional et les nouvelles compétences qui leur sont dévolues impacteront cependant de plus en plus la vie des habitants et des acteurs dans les territoires.

Il y a besoin de rapprocher et de créer des liens plus étroits et de proximité entre la population, les élus et l'administration régionale, de construire un sentiment d'appartenance, besoin renforcé dans une région élargie.

Propositions pour les politiques publiques

- Mettre en place des élus régionaux référents de territoires (à l'exemple de ce qui se fait en Poitou-Charentes) en s'appuyant sur le maillage des intercommunalités urbaines et rurales.
57. Mettre en place, au sein du Conseil régional, une organisation qui permette à chaque élu régional d'être acteur des politiques régionales.
58. Lutter contre le sentiment d'abandon (notamment des territoires périphériques), lié à l'éloignement des instances de décisions en organisant la présence des services sur le territoire, en prévoyant des relais (lieux et personnes) des politiques conduites sur les territoires...
59. Organiser au niveau de l'administration régionale, une spécialisation de pôles de compétences régionaux répartis dans les « ex » capitales régionales (éducation-environnement à Poitiers, agriculture à Limoges ?), en cohérence avec les services de l'État déconcentrés.
60. Favoriser l'innovation et l'expérimentation locales par le lancement d'« appels à projets » ou « appels à manifestation d'intérêt », par le financement d'initiatives (fonds régional d'initiative locale)... L'expérience conduite en Poitou-Charentes a mis en évidence que ces procédures permettent la mise en place de projets innovants pour répondre à des situations d'urgence et/ou inédites. Ces dispositifs doivent être dédiés à l'objectif de faire émerger de nouveaux types de projets en plus des soutiens plus « classiques ».

● **Rénover les CESER**

Depuis leur création, les CESER sont les partenaires du Conseil régional et de l'État pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques concernant leur région, ainsi que les programmes européens.

Par leur composition, leur histoire, leur culture du débat et de la synthèse, leur capacité à confronter et croiser les points de vue et à formuler des propositions, les CESER sont une richesse pour le territoire régional, ses habitants et ses institutions. Par leurs travaux, ils apportent des éclairages reflétant la position des acteurs et contribuent à l'émergence de politiques innovantes.

Émanations de la diversité des acteurs de la société civile organisée, les CESER sont des forums au sein desquels est cultivé le dépassement des intérêts catégoriels et particuliers.

Les CESER comme les autres institutions, doivent également se questionner sur leur rôle, leur composition et leur fonctionnement. Les dispositions réglementaires encadrant le CESER ne garantissent pas aujourd'hui la prise en compte de la diversité des territoires et l'émergence du souhait des citoyens d'être associés aux processus de prise de décision.

Dans la Région fusionnée, les CESER peuvent être l'un des outils permettant de faire remonter les préoccupations citoyennes, les besoins et d'enrichir le projet régional. D'ores et déjà, le projet de Loi NOTRe confierait au CESER un nouveau rôle dans l'évaluation des politiques publiques.

Propositions pour les politiques publiques

61. Prévoir la participation des CESER aux futures Conférences Territoriales de l'Action Publique.
62. Élargir la possibilité de saisine des CESER par ces conférences, sur toute question d'échelle régionale.
63. Élargir la consultation des CESER en région et donner la possibilité formelle à l'État (en région) de les saisir sur toute question stratégique ou d'intérêt régional.
64. Saisir les CESER en amont des projets et/ou décisions pour leur laisser la possibilité d'enrichir ces projets en construction.
65. Prévoir un retour du Conseil régional sur la prise en compte ou non des avis du CESER.
66. Ouvrir la possibilité de saisir les CESER par voie de pétition de toute question à caractère économique, social et environnemental concernant la région, dans des conditions à définir (adaptation de la procédure de saisine citoyenne existante pour le CESE ?).
67. Réfléchir à des pistes d'évolutions ou de rénovation, à des axes de progrès (composition, diversité, nombre de sièges et d'organisations, ...) pour et par les CESER.

► **Construire un projet d'organisation et d'accompagnement des ressources humaines associant étroitement les agents territoriaux**

La réorganisation territoriale liée à la fusion des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes va entraîner de profonds changements dans le fonctionnement de l'administration régionale et impacter directement les agents territoriaux des trois collectivités concernées.

Au-delà des aspects purement fonctionnels d'appartenance et de localisation des services qui découleront de la création de la nouvelle Région, les agents publics vont être amenés à évoluer dans les fonctions, missions voire métiers.

Leurs parcours professionnels et conditions de travail vont profondément changer, avec une nouvelle organisation des services, des redéploiements de personnels, des mobilités géographiques.

D'ores et déjà, les trois collectivités travaillent ensemble pour assurer la continuité du service public au premier janvier 2016.

● **Mettre en place une concertation approfondie et un dialogue social spécifique**

La réussite de la fusion dépendra de la façon dont les agents territoriaux et leurs instances représentatives sont associés à toutes ses étapes de mise en œuvre. Elle passera également par la mobilisation et la motivation des agents territoriaux, et par le climat de confiance qui aura été instauré.

Il est essentiel pour cela :

- de communiquer et faire circuler régulièrement les informations sur les évolutions et décisions prises de manière à partager une vision globale du projet ;
- de faire participer les agents à la mise en œuvre de la réforme en tant que force de proposition sur les évolutions des organisations de travail, parcours professionnels, développement des compétences, qualité de l'environnement professionnel ;
- d'animer les équipes et les services afin qu'ils puissent individuellement situer leur projet professionnel, au-delà du partage des responsabilités et logiques fonctionnelles.

Propositions pour les politiques publiques

68. Utiliser les outils de communication interne et externe pour diffuser l'information auprès des agents.
69. Organiser des séances d'information et d'échanges régulières entre les DRH et les agents.
70. Mettre en place une plate-forme et/ou une instance régionale de dialogue social représentative des trois collectivités concernées.
71. Mettre en place, dans cette situation exceptionnelle, un dialogue social spécifique, dans l'esprit de la loi, avec les organisations syndicales concernées pour anticiper toutes les conséquences liées aux changements affectant les personnels dans le cadre de la fusion.

● **Accompagner les agents de manière collective et individuelle**

La nouvelle organisation territoriale de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes va se traduire par la mutualisation d'un certain nombre de services et probablement des mobilités géographiques et fonctionnelles.

Ces évolutions sont génératrices **d'inquiétudes** et interrogations et **potentiellement de risques organisationnels** et psychosociaux mais aussi de **possibles** perspectives d'évolution qui nécessitent un accompagnement à la fois collectif et individuel des agents.

Les agents en responsabilité d'encadrement devront bénéficier d'un accompagnement professionnel spécifique pour animer les équipes et les aider dans la conduite de la réforme.

Propositions pour les politiques publiques

72. Faire un accompagnement personnalisé des agents en fonction des évolutions fonctionnelles ou géographiques.
73. Développer des solutions de télétravail, d'aménagement du temps de travail... afin de faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
74. Mettre en œuvre des plans de formation pour les agents dont les missions seraient appelées à évoluer.

- **Mettre en œuvre une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

La très importante réorganisation territoriale de l'administration régionale va avoir un impact direct sur l'activité de travail, sur les emplois et la gestion des ressources humaines dans les services.

On peut même affirmer qu'après la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) pour l'administration territoriale de l'État, cette réforme sera l'une des plus complexes à gérer en termes de ressources humaines pour les Régions fusionnées.

Sans une véritable gestion prévisionnelle des ressources humaines prenant en compte le contexte territorial, et les besoins en effectifs et en compétences (au plus près du terrain), la restructuration des services pourrait, à terme, avoir des conséquences graves sur la qualité des services publics dans les territoires.

La coordination de cette réorganisation de l'administration territoriale de la Région nécessite un véritable co-pilotage partagé entre les trois Régions concernées.

Propositions pour les politiques publiques

75. Mettre en place une plate-forme régionale Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes de soutien aux ressources humaines chargée de recenser les besoins, et gérer les emplois et carrières (souhaits de mobilité fonctionnelle ou géographique des agents, évolution de postes, besoins en formation, ...).
76. Envisager une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences inter-collectivités de la nouvelle région (Conseil régional, Conseils départementaux, EPCI...), en lien avec le CNFPT, les centres de gestion...



Mobiliser les politiques publiques au service des habitants et des acteurs

<p>II.1. Économie et Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> → La façade atlantique, un atout de singularité, d'attractivité du territoire et de développement économique et social. → Une offre touristique équilibrée, prenant appui sur une complémentarité entre les territoires. → Le soutien aux TPE-PME-ETI, le renforcement de leur tissu et de leur mise en réseau pour favoriser l'activité économique et le développement de l'emploi. → Le développement d'une offre de services de transport de proximité et de qualité, articulée avec les grands axes de transports régionaux et supra-régionaux. → Une agriculture durable et diversifiée, atout d'une ruralité dynamique et pérenne et base d'une industrie agroalimentaire forte.
<p>II.2. Formation et Insertion</p>	<ul style="list-style-type: none"> → L'accompagnement social, éducatif et économique des jeunes en formation pour favoriser l'égalité des chances. → L'élévation du niveau de qualification dans une approche globale d'éducation, de formation tout au long de la vie, et l'accès à tous à un premier niveau de qualification. → L'information, la formation et l'accompagnement vers l'emploi, en particulier des personnes pas ou peu qualifiées, des publics en situation de handicap et sous main de justice. → La sécurisation de la personne dans son parcours professionnel et le développement des compétences des salariés dans une démarche d'anticipation des mutations économiques et de réponse aux attentes des entreprises. → La définition d'une véritable stratégie de développement de la recherche fondamentale et appliquée, de l'innovation et des transferts de technologies ainsi que des interrelations entre la recherche, la formation et les entreprises.
<p>II.3. Environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> → L'atténuation du changement climatique par des actions tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; l'adaptation au changement climatique, par la prise en compte de ses effets. → Le littoral : les risques naturels et la gestion de la qualité et de la quantité des arrivées d'eau douce. → Les eaux terrestres : la qualité écologique et chimique des eaux et les conflits d'usages. → La gestion et le traitement des déchets. → L'éducation à l'environnement et au développement durable.
<p>II.4. Territoires et Cohésion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> → La préservation d'une offre de services au public de proximité accessibles à tous (particuliers, entreprises, commerces, associations, établissements d'enseignement, ...) sur tout le territoire régional pour le bien-être des habitants. → Le soutien de la vie associative, acteur important dans la création de lien social, secteur créateur de services, d'emplois non délocalisables, et relais des politiques publiques. → La prise en compte des besoins spécifiques des personnes en perte d'autonomie (vieillissantes et/ou en situation de handicap) dans l'ensemble des politiques publiques (logement, accès à la santé, offre de biens et services adaptés, maintien à domicile, ...), pour une meilleure qualité de vie. → Le développement de l'action culturelle et sportive accessible à tous, facteur de lien social, d'humanité, d'épanouissement et d'ouverture, mais aussi d'attractivité des territoires (tourisme, économie), et secteur générateur d'emplois potentiellement de qualité, non délocalisables. → La citoyenneté dans la famille, à l'école, au travail, dans des lieux et projets collectifs... pour une société du vivre ensemble.
<p>II.5. Europe et Coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> → La visibilité de la future Région dans l'Europe, l'action de l'Europe dans la future Région.

La façade atlantique, un atout de singularité, d'attractivité du territoire et de développement économique et social

La région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC) est une région « maritime » car elle dispose de 730 km de côtes atlantiques.

L'expression « maritimité²¹ » désigne la pluralité des relations qu'un territoire entretient avec la mer, les estrans, les côtes, l'hinterland, etc., qu'elles soient économiques, sociologiques, culturelles, scientifiques ou historiques.

Elle comprend à la fois les activités économiques maritimes (pêche, aquaculture, ostréiculture, mytiliculture, construction navale, nautisme...), les services liés à l'économie maritime (assurance, banques...), le tourisme, la Recherche et Développement (R&D) et l'innovation (énergies marines, biotechnologies...), les ressources énergétiques et biologiques marines, l'environnement, l'aménagement du territoire, la sécurité et la sûreté maritimes (activités militaires, Zone Économique Exclusive -ZEE²²-...), les ports de commerce (Grands Ports Maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, etc.) et de plaisance et les activités de loisirs (sports nautiques et de glisse...). La maritimité peut représenter un potentiel de développement considérable pour la région ALPC et pour les régions limitrophes.

La maritimité est un facteur de singularité et d'attractivité du territoire important sur les plans économique, touristique et démographique. En effet, entre 2007 et 2012, le taux de croissance annuel moyen de la population de la région ALPC est de 0,6 %, principalement tiré par le taux de croissance d'Aquitaine (0,8 %), contre 0,5 % en France métropolitaine. En 2012, les trois régions, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, comptaient 5,8 millions d'habitants (4^{ème} région la plus peuplée). Dans cette même période, le solde migratoire positif apparent de la nouvelle région est de 33 000 habitants par an, alors que le taux de croissance annuel moyen de la population, dû au seul solde naturel, est déficitaire en Limousin, nul en Poitou-Charentes et de 0,1 % en Aquitaine. Les trois régions qui vont fusionner attirent principalement de jeunes actifs (entre 25 et 35 ans) et des retraités autour de la soixantaine, venant principalement des régions du Nord et de l'Est de la France, à la recherche d'haliotropisme et d'héliotropisme. Selon l'INSEE, la population devrait augmenter d'un million d'habitants d'ici 2040, croissance portée essentiellement par le littoral. Par ailleurs, la Silver économie (ou économie au service des personnes âgées) est un enjeu important pour l'économie de la nouvelle région car, toujours selon l'INSEE, la population d'ALPC est vieillissante ; en 2040, 36 % des personnes auront 60 ans ou plus (soit 2,4 millions de personnes), dont 18 % auront 75 ans ou plus (soit 1,2 million de personnes). Toutefois, il faudra veiller à garder une certaine mixité sociale sur le territoire et, plus particulièrement, sur les territoires littoraux.

Le littoral attire également des touristes, des entreprises, des investisseurs, des centres de recherches... et contribue au rayonnement national, européen et international de la nouvelle région. De plus, il constitue un potentiel de développement considérable en matière de R&D et d'innovation (biotechnologies, énergies marines, extractions des minéraux, biocarburants d'origine algale, aquaculture, activités nautiques...). Le transport maritime, qui affiche un bilan carbone favorable, peut également être un atout pour la nouvelle région.

Par ailleurs, l'accroissement des activités et des fréquentations touristiques dans les départements littoraux et, a contrario, la stagnation, voire la diminution dans les autres départements, mettent en exergue le caractère clé de la maritimité dans le développement touristique, y compris pour les habitants de la région.

La pêche et les activités marines contribuent également fortement au dynamisme économique de la future région ; ALPC est la 1^{ère} région pour la production ostréicole (huîtres de Marennes-Oléron, du bassin d'Arcachon et du Cap Ferret), la 1^{ère} région pour la production de truites et de caviar et a un poids non négligeable en matière de mytiliculture (moules de la baie de l'Aiguillon, des bouchots de Boyardville et de Port-des-Barques). De ce fait, les principaux ports de pêche de la région sont très actifs, comme l'attestent les volumes traités par les ports de Saint-Jean-de-Luz Ciboure (7 600 tonnes de poissons débarqués), La Cotinière, (5 300 tonnes de poissons débarqués), La Rochelle, Royan, Arcachon, Capbreton et Hendaye.

21 La « maritimité » fait état d'une situation alors que la « maritimisation » fait davantage référence à un processus d'évolution d'une société maritime (dé-maritimisation, re-maritimisation).

22 **Zone Économique Exclusive -ZEE- (INSEE)** : espace maritime sur lequel s'exerce la souveraineté nationale. La ZEE s'étend sur 200 milles marins (370 km) au-delà des côtes.

II.1. Mobiliser les politiques publiques pour l'Économie et l'Emploi

La maritimité est donc déjà un facteur essentiel de développement, à condition que celui-ci soit durable, c'est-à-dire économiquement viable, socialement équitable, écologiquement vivable et avec une gouvernance éthique. De nombreux enjeux sont à prendre en compte pour développer la « maritimité » : le réchauffement climatique et ses conséquences (recul du trait de côte, augmentation du niveau de la mer, érosion des sols...), la qualité des eaux littorales et terrestres (risque de mortalité des ressources aquatiques -moules, huîtres-...), la cohabitation des activités et les conflits d'usage (de pêche, d'aquaculture, de commerce, de tourisme, de développement des énergies marines...), la mobilité des biens et des personnes, la protection des espaces naturels et des paysages, etc. La création des Parcs naturels marins du bassin d'Arcachon, en juin 2014, et de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, en avril 2015, atteste de la nécessité de connaître et protéger la biodiversité tout en développant les activités humaines de manière raisonnée.

Enfin, la maritimité est un facteur fort de la constitution d'une identité régionale et d'une culture partagée avec les territoires de l'espace atlantique.

Propositions pour les politiques publiques

77. Mieux connaître et mieux faire connaître les enjeux liés à la « maritimité ».

- Développer l'information autour de la notion de « maritimité » par les institutions et les acteurs pour renforcer l'acculturation maritime.
- Faire connaître et comprendre les enjeux liés à la maritimité (économique, environnemental, touristique, social et sociétal) et aux risques de conflits d'usage.
- Communiquer sur les menaces liées au réchauffement climatique, à la dégradation des milieux naturels et sur leurs impacts sur les activités économiques : pêche, aquaculture, tourisme, etc.
- Valoriser les métiers dits « de la mer » pour susciter des vocations.

78. Développer une économie maritime et littorale durable.

- Veiller au maintien des activités primaires sur le littoral.
- Communiquer sur les contours et les potentialités de développement de l'économie maritime et littorale.
- Encourager les activités liées à la pêche et à l'aquaculture, tout en développant des techniques de pêches et d'exploitations des cultures marines durables.
- Contribuer à faire du Grand Port Maritime de La Rochelle le principal port de commerce de la nouvelle région et accroître les activités des autres ports de commerce (Grand Port Maritime de Bordeaux, Ports de Bayonne, de Tonnay-Charente -Rochefort-...) et des ports de plaisance.
- Coordonner les activités des Grands Ports Maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, tout en conservant les coopérations existantes entre ces ports et le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire.
- Développer et encourager les coopérations entre les ports et leurs hinterlands.
- Inciter les entreprises et les organisations (collectivités, associations) à s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et/ou sociétale (RSE/RSO).

79. Préserver les milieux naturels.

- Communiquer sur la richesse du patrimoine naturel que représentent la mer, le littoral et les marais côtiers, ainsi que sur les enjeux économiques liés à la préservation des ressources naturelles et des paysages (qualité de la pêche, de l'aquaculture, des activités industrielles, attractivité du territoire, tourisme, etc.).
- Mobiliser les organisations et les associations de protection et de préservation des milieux naturels, à l'instar du Conservatoire du littoral, de l'Observatoire Régional de l'Environnement en Poitou-Charentes (ORE), de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), de Poitou-Charentes Nature (PCN), etc.

80. Favoriser l'attractivité du territoire.

- Développer une image de la région ALPC autour de la notion de « maritimité ».
- Promouvoir et développer les activités liées à la « maritimité » pour en faire un avantage compétitif et, de ce fait, attirer des habitants, des touristes, des entreprises, des investisseurs, des chercheurs, etc., en veillant à l'équilibre entre les populations.
- Développer les offres de transport (maritime, ferroviaire, aérien, routier) pour favoriser la mobilité des biens et des personnes.

81. Développer la R&D et l'innovation dans le domaine « maritime ».

- Encourager les projets de R&D liés aux énergies marines, à l'extraction des minéraux marins, à l'utilisation des algues, à l'aquaculture, à la pêche, aux outils de mesures de la qualité des eaux, à l'activité nautique, etc.
- Concrétiser le projet d'éolien off-shore au large de l'île d'Oléron.
- Créer un pôle de compétitivité « mer », à l'instar des Pôles de compétitivité Mer Bretagne et Mer Provence-Alpes-Côte d'Azur pour avoir un interlocuteur privilégié, labelliser des projets collaboratifs innovants, etc.

82. Structurer l'économie résidentielle.

- Organiser et structurer la Silver économie (ou économie au service des personnes âgées).
- Encourager l'innovation dans la Silver économie pour accompagner les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie dans leur vie quotidienne.
- Développer des services à la personne non délocalisables, adaptés aux nouvelles populations attirées (jeunes actifs, personnes âgées, etc.).

83. Développer l'économie touristique.

- Développer une offre touristique autour de la « maritimité ».
- Encourager les offices du tourisme et les offices de tourisme de pôle à travailler entre eux pour proposer des offres cohérentes et équilibrées sur le territoire littoral.
- Adapter les services au décuplement de la population lors des saisons touristiques (gestion des déchets, approvisionnement des ressources en eau, transports, etc.).
- Encourager les formes de logements liant les populations actives et résidentielles, par exemple des chambres chez l'habitant pour les saisonniers.
- Développer les offres touristiques proposées aux plaisanciers et aux croisiéristes.
- Développer l'accueil de congrès et séminaires.

Sources :

Réforme Territoriale Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes – Repères clés – DIDE – Conseil régional Poitou-Charentes, 2014.
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 5,8 millions d'habitants en 2012, INSEE Analyse, janvier 2015.
Le bilan économique 2013 de l'Aquitaine, INSEE, mai 2014.
Le bilan économique 2013 en Limousin, INSEE, mai 2014.
Le bilan économique 2013 en Poitou-Charentes, INSEE, mai 2014.

Une offre touristique équilibrée, prenant appui sur une complémentarité entre les territoires

Le tourisme est une activité structurante et une filière majeure de l'économie de la future région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC). C'est une source de création de richesse importante, les PIB touristiques des trois régions actuelles étant compris entre 7,2 % et 8,3 % du PIB régional en 2013. Par ailleurs, le tourisme contribue au maintien et à la création d'emplois non délocalisables dans les territoires, comme l'attestent les 87 000 emplois salariés dans ce secteur d'activités dans la région ALPC en 2012.

La nouvelle région bénéficie d'atouts touristiques variés. Elle dispose d'un patrimoine naturel (littoral, marais, forêts, parcs naturels, moyennes et hautes montagnes, vignobles, îles, etc.), architectural et culturel (églises romanes, bâtiments et sites classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Plus Beaux Villages de France, etc.) très important. L'offre touristique est diversifiée : tourisme littoral (bleu), tourisme culturel, tourisme urbain, tourisme rural (vert), tourisme montagnard (blanc), tourisme de santé (stations thermales), tourisme religieux, écotourisme, cyclotourisme, tourisme gastronomique, agritourisme, tourisme d'affaires, etc.

La région bénéficie également de nombreuses « locomotives touristiques », telles que Bordeaux, le Pays basque, le Futuroscope, la dune du Pilat, le lac de Vassivière, le Marais poitevin, Poitiers, Limoges, le Bordelais, la Grotte de Lascaux, le littoral avec La Rochelle, les ports de plaisance, le Bassin d'Arcachon, etc., qui incitent les touristes à visiter les zones rurales alentour.

De multiples acteurs institutionnels contribuent au développement des activités touristiques sur le territoire : les collectivités territoriales pour lesquelles le tourisme est une compétence partagée, les Offices de tourisme et de pôle, les Agences de développement touristique et les Comités départementaux du tourisme, auxquels il faut ajouter les « hébergeurs », les restaurateurs, les responsables de sites touristiques, les acteurs culturels, les agences de voyage, etc. Leurs missions sont variées, passant de l'élaboration d'une stratégie de développement touristique à l'organisation de l'accueil et de l'information des touristes, à la promotion touristique des territoires ou à la commercialisation de prestations de services. Les finalités étant notamment d'accroître l'attractivité touristique des territoires en proposant des offres touristiques en adéquation avec les attentes des clients.

Les structures et équipements de loisirs sont nombreux et leur accessibilité est renforcée aujourd'hui, notamment grâce au développement des infrastructures de transport et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

ALPC est une région touristique attractive. Le nombre de nuitées en hôtellerie et en camping augmente en Aquitaine et en Poitou-Charentes et ce, de manière plus importante que la moyenne nationale. Schématiquement, le tourisme a tendance à croître dans les départements littoraux et à stagner, voire diminuer, dans les autres départements. N'ayant pas de stratégie économique de développement coordonnée, le tourisme rural et patrimonial rencontre encore des difficultés pour se développer. Parallèlement, les investissements touristiques sont plus élevés dans les départements littoraux et de montagne que dans les autres départements de la nouvelle région.

Propositions pour les politiques publiques

84. Permettre aux « locomotives touristiques » d'être de véritables atouts pour le tourisme rural et diffus.

- Créer et favoriser un « effet de marque » régional pour attirer de nouveaux touristes.
- Identifier les sites « d'intérêt » et les « locomotives touristiques ».
- Utiliser l'image des « locomotives » pour développer le tourisme en milieu rural.
- Inciter les « locomotives » et les acteurs touristiques dans les territoires à collaborer pour construire ensemble des offres touristiques complémentaires et des circuits touristiques équilibrés entre le littoral, le rural et l'urbain. Éviter les mises en concurrence.
- Inciter les structures touristiques phares de la région à parrainer une ou deux autres structures touristiques régionales de leur choix, plus petites, afin de les aider à se faire connaître et à se développer.
- Organiser davantage les offres touristiques concernant le littoral pour accroître son attractivité et sa capacité de rayonnement.
- Créer un réseau d'acteurs touristiques dynamique.

85. Développer l'activité des ports de plaisance.

- Développer les offres touristiques proposées aux plaisanciers et aux croisiéristes. Proposer davantage d'excursions au départ des ports de plaisance.

86. Développer l'offre touristique dans les territoires, autour de « thématiques ».

- Inciter les voyageurs à proposer des circuits-forfaits.
- Structurer davantage les offres touristiques dans les territoires.
- Développer les offres touristiques en direction de catégories spécifiques (enfants, jeunes, seniors, tourisme adapté, etc.) et autour de thématiques, telles que le cheval, les sports d'eau, la randonnée, le patrimoine, la gastronomie, la culture, l'éco-tourisme, etc.
- Encourager et promouvoir le tourisme rural et l'agritourisme (développer une marque « verte » ?).
- Favoriser, soutenir et développer les offres culturelles et sportives proposées par les associations et ce, sur l'ensemble du territoire.
- Promouvoir le dispositif culturel picto-charentais « Les Nuits Romanes ».
- Encourager le tourisme social et familial.
- Augmenter la qualité et la lisibilité de l'offre par des démarches de labellisation.

87. Créer des « dynamiques de territoire » : renforcer la coopération et les partenariats entre les acteurs du tourisme.

- Concevoir le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) en collaboration avec les Conseils départementaux et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et en cohérence avec la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).
- Favoriser la coopération entre les acteurs du tourisme (les « hébergeurs », les restaurateurs, les responsables de sites touristiques, les acteurs culturels, les agences de voyage, etc.).
- Créer des réseaux collaboratifs, en privilégiant les transversalités (sortir des seules logiques de filières).
- Favoriser la coopération entre les offices du tourisme, les offices de tourisme de pôle et les Comités Départementaux du Tourisme (CDT).
- Créer un Comité Régional du Tourisme (CRT) pour la nouvelle région et clarifier les articulations entre le CRT, les CDT et les offices de tourisme de pôle.

88. Veiller à une meilleure qualité de l'emploi.

- Professionnaliser les emplois par une offre de formation adaptée.
- Améliorer les conditions de travail et d'hébergement des salariés (prendre en compte les emplois saisonniers, diminuer les risques de précarisation et de ruptures de contrats, favoriser les emplois pérennes, etc.).
- Développer une complémentarité entre les emplois touristiques « littoral-été » et « montagne-hiver ».

89. Donner aux acteurs touristiques les moyens de faire leur promotion.

- Proposer des formations sur les techniques de communication, les logiciels, le pilotage de projets, etc.
- Inciter les acteurs touristiques à s'inscrire dans des groupements d'offres visibles (par département, par région, par thématique, etc.).
- Inciter les territoires à être innovants et créatifs, à la fois dans la conception des offres touristiques et dans la communication.
- Équilibrer les moyens alloués à la promotion touristique entre les territoires littoraux, ruraux et urbains, etc.

90. Permettre la création d'une offre touristique à l'international.

- Rassembler les forces touristiques et économiques pour atteindre une masse critique suffisante, travailler avec les grands opérateurs privés et être visible des clientèles internationales.
- Mutualiser les ressources financières pour élaborer une stratégie de communication à l'international et investir dans son développement.

Sources :

Réforme Territoriale Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes – Repères clés – DIDE – Conseil régional Poitou-Charentes, 2014).

Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 5,8 millions d'habitants en 2012, INSEE Analyse, janvier 2015.

Le bilan économique 2013 de l'Aquitaine, INSEE, mai 2014.

Le bilan économique 2013 en Limousin, INSEE, mai 2014.

Le bilan économique 2013 en Poitou-Charentes, INSEE, mai 2014.

Les chiffres clés du tourisme en Aquitaine, 2013, Comité régional du tourisme.

Chiffres clés du tourisme en Limousin, 2013, Limousin tourisme.

Les chiffres clés du tourisme en Poitou-Charentes, 2013, Observatoire régional du tourisme.

Le soutien aux TPE-PME-ETI, le renforcement de leur tissu et de leur mise en réseau pour favoriser l'activité économique et le développement de l'emploi

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME)²³ occupent une place prédominante en France car cette dernière compte 3,1 millions de PME, soit 99,8 % des entreprises et 48,7 % de l'emploi salarié (en équivalent temps plein). Elles réalisent 35,6 % du chiffre d'affaires et 43,9 % de la valeur ajoutée nationale.

Plus largement, le rôle moteur, dans le développement économique et des territoires, des Très Petites Entreprises (TPE)²⁴, des PME et des Établissements de Taille Intermédiaire (ETI)²⁵, y compris celles relevant de l'économie sociale et solidaire, fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus. En constituant un tissu productif diversifié et réparti sur l'ensemble du territoire, ces entreprises créent de la richesse, développent et entretiennent l'emploi et, de ce fait, contribuent au maintien du dynamisme des zones rurales et péri-urbaines. Leurs emplois sont, pour la plupart, non délocalisables et leurs chefs d'entreprises souvent attachés à leur territoire.

Les régions actuelles Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes présentent certains atouts économiques : les taux de chômage du Limousin (8,9 %), de Poitou-Charentes (9,2 %) et de l'Aquitaine (9,7 %) sont inférieurs ou égaux à celui de la France (9,7 %) au 2^{ème} trimestre 2014 et les évolutions des créations d'entreprises marchandes (non agricoles) en 2013, par rapport à 2012, sont positives en Aquitaine (+ 4,6 %) et Poitou-Charentes (+ 3,6 %). A contrario, les défaillances d'entreprises, en 2013, augmentent dans ces deux mêmes régions par rapport à 2012 et les revenus fiscaux des ménages, en 2011, de l'Aquitaine (19 074 €), du Limousin (18 173 €) et de Poitou-Charentes (18 204 €), sont inférieurs à ceux de la France métropolitaine (19 218 €).

La région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC) est une région attractive économiquement car elle dispose d'un maillage dense d'entreprises ; au 1^{er} janvier 2013, 370 855 TPE, 31 621 PME, 587 ETI et deux groupes de plus de 5 000 salariés étaient présents sur le territoire.

Toutefois, beaucoup de TPE-PME-ETI présentent aujourd'hui des « fragilités ». En effet, elles rencontrent des difficultés d'accès aux prêts bancaires, aux marchés publics et aux programmes de recherche, sont souvent dépendantes des clients ou fournisseurs plus importants et moins armées pour faire face aux évolutions socio-économiques (équipes de direction restreintes, manque de certaines compétences...). Comme ces entreprises sont des éléments clés du développement de l'activité économique et de l'emploi dans les territoires, de nombreuses politiques publiques, à tous les échelons administratifs, sont élaborées pour les soutenir et les aider à se développer, à innover et à exporter.

Par ailleurs, la région ALPC dispose de cinq pôles de compétitivité nationaux localisés en Aquitaine (Xylofutur, Route des lasers, Avenia) et en Limousin (Elopsys et Céramique) ainsi que de nombreux pôles de compétitivité régionaux et clusters (ou grappes d'entreprises), ces deux derniers étant davantage répartis sur l'ensemble du territoire avec, toutefois, une concentration notable autour de l'aire urbaine bordelaise. Ces rassemblements d'entreprises, petites et grandes, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation, sur un territoire donné et autour d'une thématique ciblée, ont vocation à soutenir l'innovation et à favoriser le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D).

23 **PME (INSEE)** : la catégorie des Petites et Moyennes Entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

24 **TPE ou micro-entreprise (INSEE)** : les Très Petites Entreprises (TPE) désignent en France des entreprises qui emploient moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros. Premier échelon des entreprises, les TPE sont de plus en plus intégrées à la catégorie supérieure, celle des PME.

25 **ETI (INSEE)** : une Entreprise de Taille Intermédiaire est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés et, soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Propositions pour les politiques publiques

91. Construire ensemble une identité régionale forte, lisible et attractive, respectueuse des diversités existantes.

- Pour développer l'attractivité, créer une image régionale lisible.
- Développer rapidement l' « effet de marque » de la nouvelle région (création d'une identité visuelle forte : un logo ?).
- Développer le marketing territorial (« bataille d'images ») pour rendre la région attractive (forte communication).

92. Faire de la future région une entité exemplaire en faveur de la création d'entreprises.

- Développer et coordonner les dispositifs d'aides publiques (Bourse Régionale Désir d'Entreprendre - BRDE-, Agence PME, etc.) et privées en faveur de la création d'entreprises et du développement économique et favoriser leur communication pour accroître leur lisibilité et leur efficacité. Évaluer ces dispositifs.
- Créer un concours national pour faire venir les jeunes entrepreneurs.
- Développer les pépinières d'entreprises.

93. Encourager et favoriser les coopérations entre les entreprises du territoire.

- Inciter les entreprises à collaborer et à travailler « dans le même sens » : favoriser la création de réseaux coopératifs d'entreprises, de réseaux d'experts inter-TPE-PME-ETI.
- Organiser un « Grand salon », à l'échelle du territoire de la nouvelle région, pour faire connaître et mettre en relation les acteurs économiques du territoire (entreprises, acteurs institutionnels, etc.).
- Harmoniser les règles fiscales et les dispositifs d'aides aux entreprises. Ne pas créer de concurrence.

94. Favoriser les complémentarités entre les acteurs économiques et développer des partenariats.

- Faire connaître les rôles et les missions des acteurs ayant un rôle d'accompagnement du développement économique (Collectivités territoriales, Chambres consulaires, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi -DIRECCTE-, Comités de bassin d'emploi, Maisons de l'emploi, etc.) pour favoriser leur collaboration.
- Favoriser l'installation et le développement de « relais économiques » dans les territoires.
- Développer la coopération entre la Région et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).
- Promouvoir le dialogue social territorial.

95. Renforcer le soutien aux TPE-PME-ETI.

- Faire un travail de veille économique territoriale pour anticiper et diagnostiquer les besoins des entreprises et être davantage pro-actifs.
- Aider à la structuration et à l'organisation des filières et des entreprises.
- Soutenir l'innovation.
- Aider les entreprises à exporter. Maintenir et développer le dispositif régional Poitou-Charentes d'aide à l'export « Contrat d'accompagnement à la stratégie internationale ».
- Faciliter la transmission des entreprises.
- Déterminer des critères précis pour l'attribution des aides économiques : critères sociaux, environnementaux, de dialogue social territorial, de développement durable, etc.
- Soutenir et développer certaines structures régionales (Carrefour de l'Innovation Sociale du Travail et de l'Emploi -CISTE-, Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail -ARACT-, Institut du Dialogue Social Territorial -IDST-, etc.) et dispositifs régionaux (Poitou-Charentes Expansion -PCE-, Poitou-Charentes Innovation -PCI-, etc.).
- Soutenir les Comités de bassin d'emploi existants et en créer dans les territoires qui en sont dépourvus.

II.1. Mobiliser les politiques publiques pour l'Économie et l'Emploi

96. Renforcer le tissu productif et l'attractivité économique du territoire.

- Accélérer la couverture du territoire en haut et très haut débit pour encourager l'installation des entreprises dans les zones rurales et périurbaines et ainsi maintenir un tissu productif dense.
- Développer les infrastructures et les réseaux de transports routier et ferroviaire.
- Favoriser la création et le développement de pôles de compétitivité et de clusters sur le territoire.
- Maintenir et créer des emplois de qualité sur le territoire (emplois non délocalisables, contrats pérennes, etc.).
- Faciliter l'accès des TPE-PME aux marchés publics.

97. Encourager la formation continue et la montée en compétences.

- Encourager la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT).
- Développer le dispositif régional Poitou-Charentes « Chèque formation dirigeant » et l'Académie Poitou-Charentes des dirigeants.
- Encourager et développer la formation professionnelle des salariés et des dirigeants.

98. Encourager le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

- Accompagner la structuration de la future Chambre régionale de l'ESS.
- Accompagner la structuration et à la responsabilisation des têtes de réseaux.

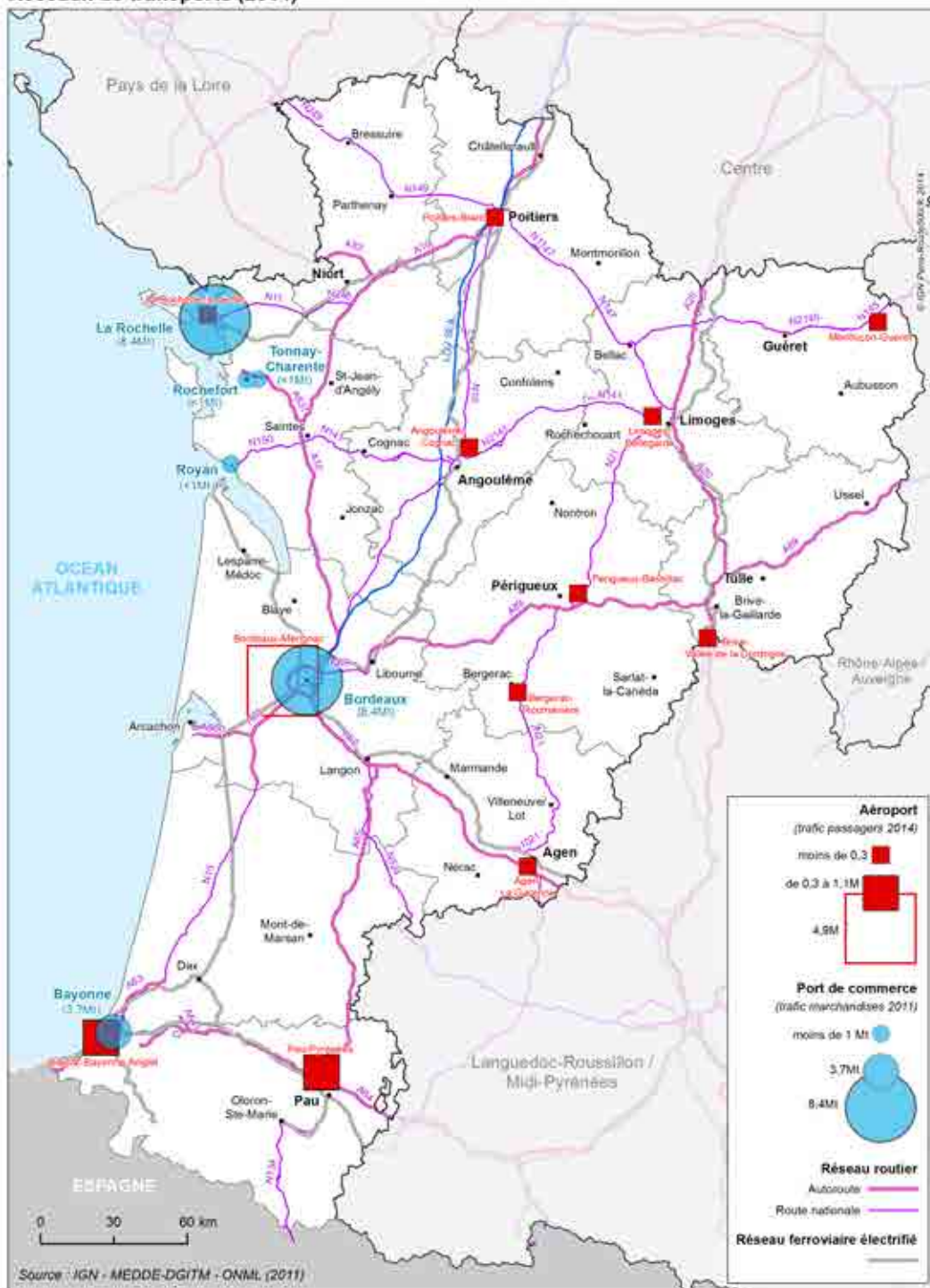
Sources :

Réforme Territoriale Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes – Repères clés – DIDE – Conseil régional Poitou-Charentes, 2014).
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 5,8 millions d'habitants en 2012, INSEE Analyse, janvier 2015.
Le bilan économique 2013 de l'Aquitaine, INSEE, mai 2014.
Le bilan économique 2013 en Limousin, INSEE, mai 2014.
Le bilan économique 2013 en Poitou-Charentes, INSEE, mai 2014.

Le développement d'une offre de services de transport de proximité et de qualité, articulée avec les grands axes de transports régionaux et supra-régionaux

INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION
Réseaux de transports (2014)

Date d'édition - Juin 2015



II.1. Mobiliser les politiques publiques pour l'Économie et l'Emploi

La mobilité est un enjeu clé du développement économique et social et du rayonnement national, voire européen, de la nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC), au regard de sa très grande superficie (84 00 km²), de son attractivité économique et touristique et du contexte de forte croissance démographique : ALPC gagnera près d'un million d'habitants dans les trente prochaines années, croissance portée essentiellement par le littoral.

Le territoire ALPC est constitué d'un pôle métropolitain, de villes moyennes²⁶ réparties sur l'ensemble du territoire (Bayonne, Limoges, Poitiers, Pau, La Rochelle, Angoulême, Niort, Agen, Brive, Périgueux, etc.), de zones rurales²⁷ et de zones « franges ». C'est pourquoi, le développement d'une offre de services de transport de proximité, articulée avec les grands axes régionaux est un enjeu essentiel pour désenclaver les territoires dits « ruraux » ou de « franges », favoriser l'installation d'entreprises sur l'ensemble du territoire pour maintenir une ruralité dynamique et assurer un développement équilibré des territoires.

Étant une région touristique attractive, ALPC doit adapter son offre de déplacement à l'augmentation de la demande en période estivale et relier les sites touristiques très fréquentés (Bordeaux, le Pays Basque, le Futuroscope, le lac de Vassivière, le Marais poitevin, etc.), les sites de loisirs et le littoral aux axes de transports régionaux et supra-régionaux.

Globalement, la région est dotée d'infrastructures et de réseaux de transports collectifs importants, tendant à croître (LGV Sud Europe Atlantique, autoroutes, réseaux ferrés, etc.). Les réseaux de transports collectifs urbains et interurbains sont aujourd'hui réinterrogés par les nouvelles configurations et dynamiques territoriales. Comme chaque Autorité Organisatrice de Transport (AOT) peut, au titre de sa compétence, déterminer, dans le cadre de la tarification, les aides qu'elle souhaite mettre en œuvre sur son réseau, les tarifs des transports collectifs urbains ou interurbains routiers sont différents. Il existe, aux échelles régionales actuelles, des « pass » permettant de combiner des trajets en TER et bus, TER et car ou car et bus. Des travaux sont d'ailleurs en cours, en Poitou-Charentes et en Aquitaine, pour la mise en œuvre d'un système de tarification commun.

La qualité des infrastructures ferroviaires n'est pas homogène sur le territoire. Les gares et points d'arrêts assurent un maillage relativement dense mais demanderaient à être davantage en cohérence avec les logiques actuelles d'urbanisation et de déplacements des populations.

Par ailleurs, l'intermodalité, qui consiste à combiner plusieurs modes de transports et à utiliser différents types de véhicules sur un même trajet, tend à se développer aujourd'hui. C'est un outil indispensable pour la promotion d'un développement décarbonné et du « vivre ensemble » car il favorise la complémentarité entre le réseau ferroviaire et les réseaux de transports routiers collectifs et propose, dans les pôles d'échanges intermodaux, des modes alternatifs comme la voiture partagée et le vélo.

Concernant le transport aérien, ALPC dispose de neuf aéroports, de niveaux différents, répartis sur le territoire avec une prédominance marquée de Bordeaux.

Enfin, la façade atlantique et les réseaux fluviaux constituent des vecteurs alternatifs de mobilité avec des bilans carbone favorables, encore sous-exploités à ce jour.

26 **Villes moyennes** ou **aires urbaines moyennes** : les villes moyennes sont les aires urbaines dont les villes « centres » ont une population comprise entre 20 000 et 100 000 habitants

27 **Zones rurales** ou **espaces ruraux** (INSEE) : les zones rurales regroupent l'ensemble des petites unités urbaines et Communes rurales situées en dehors des grands centres urbanisés (pôles urbains, couronnes périurbaines et Communes multipolarisées).

Propositions pour les politiques publiques

99. Promouvoir un système de mobilité durable : favoriser des modes de transport réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

- Développer les dessertes interurbaines.
- Promouvoir les modes de transport doux : co-voiturage, voitures électriques, vélos, voies fluviales, etc.
- Harmoniser les schémas régionaux des trois régions d'origine : le Schéma Régional de la Mobilité Durable 2012-2020 de Poitou-Charentes, le Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité – horizon 2020 de l'Aquitaine et le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) du Limousin.

100. Développer l'intermodalité (pôles d'échanges multimodaux de voyageurs).

- Développer la complémentarité entre le ferroviaire et les réseaux de transports collectifs routiers, tant à l'échelle des espaces interurbains intermédiaires que dans les espaces périurbains à l'approche des agglomérations.
- Soutenir les projets de pôles d'échanges multimodaux.
- Élargir l'intermodalité aux modes alternatifs comme la voiture partagée et le vélo.
- Réfléchir à un schéma cohérent des nouveaux modes de déplacement (aires de co-voiturage, bornes de recharge électrique dans les parkings, etc.).

101. Désenclaver les territoires ruraux : maintenir une offre de transport permettant de relier les milieux ruraux, urbains et périurbains.

- Développer une offre de points d'arrêts TER péri-urbains.
- Maintenir les dessertes ferroviaires dans les zones peu denses et dans les territoires situés dans les « franges ».
- Développer le Transport A la Demande (TAD) dans les territoires ruraux, vers les pôles importants et les gares.
- Ouvrir les bus scolaires à toute la population.

102. Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers et améliorer leur qualité et leur accessibilité.

- Poursuivre les programmes de modernisation et d'entretien des réseaux ferroviaires et routiers de la nouvelle région (lignes TER -Nantes/Bordeaux-, liaison Poitiers-Limoges, réseaux routiers, etc.).
- Réaliser les projets prioritaires inscrits dans les contrats de plan État-Région 2015-2020.
- Moderniser les offres de dessertes ferroviaires, régionales et interrégionales (Nantes-Bordeaux...).
- Organiser et mettre en cohérence les pôles concernant le matériel roulant et son entretien (centre de maintenance de Saintes, etc.).
- Accélérer la mise en accessibilité des gares.

103. Rendre plus attractifs les modes de transports collectifs.

- Développer la tarification multimodale partagée sur tout le territoire (billetterie partagée).
- Harmoniser la politique de tarification sociale TER.
- Développer l'information sur les offres de transports existants et, notamment, sur les offres multimodales.

104. Connecter la future grande région ALPC aux régions européennes.

- Développer les dessertes TGV.
- Inscrire le projet de LGV Sud Europe Atlantique dans sa dimension européenne (Grand Projet Sud Ouest : Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Espagne, etc.).
- Développer les liaisons Ouest-Est.
- Développer l'activité des aéroports.

105. Développer une offre de transports en commun pertinente en lien avec le tourisme, les activités de loisirs et avec les flux de populations.

- Créer une tarification spéciale.
- Proposer des parcours spécifiques.
- Développer les offres temporaires (festivals, week-end, saisons, etc.).



Sources :

Réforme Territoriale Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes – Repères clés – DIDE – Conseil régional Poitou-Charentes, 2014).
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 5,8 millions d'habitants en 2012, INSEE Analyse, janvier 2015.
Le bilan économique 2013 de l'Aquitaine, INSEE, mai 2014.
Le bilan économique 2013 en Limousin, INSEE, mai 2014.
Le bilan économique 2013 en Poitou-Charentes, INSEE, mai 2014.
Schéma Régional de la Mobilité Durable 2012-2020, Région Poitou-Charentes.
Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité – horizon 2020, Région Aquitaine.
Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), Région Limousin.
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Une agriculture durable et diversifiée, atout d'une ruralité dynamique et pérenne et base d'une industrie agroalimentaire forte.

La région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC) revêt un caractère rural manifeste, son degré d'urbanisation étant inférieur à celui de la France métropolitaine. L'agriculture, activité très présente dans les trois régions actuelles, est structurante car elle participe à l'aménagement du territoire et au maintien du dynamisme rural. De plus, ce sont les agriculteurs qui façonnent nos paysages et nos campagnes.

L'agriculture est le premier secteur d'activité de la future région ; il représente plus de 9,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. La région ALPC, en partie grâce à son importante superficie (84 000 km²), est la 1^{ère} région française en nombre d'exploitations (plus de 83 000 exploitations) et pour la main-d'œuvre agricole (près de 130 000 Unités de Travail Annuel).

L'agriculture de cette nouvelle région est diversifiée, avec toutefois des dominantes comme les grandes cultures de céréales et d'oléagineux (17 % de la surface agricole -2^{ème} rang français-), la viticulture (18 %), l'élevage. En matière d'élevage, ALPC présente de nombreux atouts car elle possède le 1^{er} cheptel allaitant de France (884 000 vaches en 2013), un quart du cheptel ovin, est le 1^{er} bassin caprin (36 % de l'effectif national de chèvres dont 86 % en Poitou-Charentes) et la 1^{ère} région productrice de palmipèdes à foies gras.

Devenant la 1^{ère} région française pour la production sous le signe de la qualité ou de l'origine et la 2^{ème} en valeur absolue de Surface agricole utile biologique, l'agriculture de la nouvelle région est de qualité. Les initiatives de circuits courts et de circuits de proximité de commercialisation de produits agricoles, qui contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable, tendent aujourd'hui à se développer.

ALPC possède également de vastes surfaces boisées, recouvrant près du tiers de la surface totale, avec des massifs importants en Aquitaine et Limousin, véritables potentiels de croissance pour l'industrie de la filière bois.

De plus, la filière des Industries AgroAlimentaires (IAA) est un secteur phare pour la nouvelle région en matière d'emplois, de valeur ajoutée et d'exportation car il représente, à ce jour, le 2^{ème} employeur industriel dans l'ensemble des trois régions.

Le patrimoine naturel d'ALPC est très riche et diversifié. C'est pourquoi, le développement de l'agriculture durable qui, selon le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, se définit comme étant « une production agricole économiquement viable, socialement équitable, et qui ne nuit ni à l'environnement ni à la santé », est un des enjeux fondamentaux de l'agriculture aujourd'hui pour préserver les ressources en eau (terrestres et littorales), les sols, la biodiversité et, de manière plus globale, les paysages de notre région.

Par ailleurs, les agriculteurs sont aujourd'hui confrontés à de nombreuses difficultés, telles que le renouvellement des générations, l'attractivité des métiers, la mondialisation des marchés de production, le contexte actuel de mutations éco-socio-écologiques, etc.

Propositions pour les politiques publiques

106. Assurer le renouvellement des générations.

- Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et notamment ceux non issus du milieu agricole.
- Faciliter la transmission du foncier en limitant, par exemple, les « cessions du foncier par démembrement » qui bénéficient à l'agrandissement d'exploitations déjà existantes et limitent l'accès des jeunes agriculteurs à des structures d'exploitation viables.
- Agir sur la transmission, en l'anticipant par la formation et l'accompagnement des agriculteurs cédants.

107. Encourager les pratiques agricoles durables à forte valeur ajoutée.

- Développer une véritable stratégie économique du « bio ».
- Élaborer une véritable stratégie pour développer les productions agricoles à haute valeur ajoutée.
- Développer les circuits-courts et les circuits de proximité.
- Mettre en œuvre, dans les territoires, une politique partagée en faveur d'une agriculture durable.

108. Renforcer l'attractivité des métiers, à la fois dans le secteur agricole et dans le secteur des industries agroalimentaires.

- Favoriser le déroulement des carrières.
- Sécuriser les parcours professionnels.
- Améliorer les conditions de travail.
- Augmenter le niveau de qualification des encadrants.
- Renforcer la reconnaissance du monde agricole, redorer l'image de ses activités.

109. Accompagner les professionnels agricoles dans l'évolution de leurs pratiques.

- Développer les offres de formation pour les agriculteurs.
- Accompagner les agriculteurs dans le montage de leurs projets (logistique, financement, communication, etc.).
- Favoriser les échanges de pratiques à l'échelle des territoires.

110. Renforcer la filière des IAA et développer les activités autour des IAA.

- Développer les réseaux et les partenariats entre les entreprises de la filière, aux niveaux infra et supra-régionaux.
- Développer les économies connexes (emballage, laboratoires, recherche).
- Développer la communication sur les produits phares de l'agroalimentaire pour renforcer l'image nationale, voire internationale de la nouvelle région.
- Encourager la demande en produits régionaux.
- Accompagner l'export en privilégiant les productions à valeur ajoutée.

Sources :

Réforme Territoriale Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes – Repères clés – DIDE – Conseil régional Poitou-Charentes, 2014).
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 5,8 millions d'habitants en 2012, INSEE Analyse, janvier 2015.
Le bilan économique 2013 de l'Aquitaine, INSEE, mai 2014.
Le bilan économique 2013 en Limousin, INSEE, mai 2014.
Le bilan économique 2013 en Poitou-Charentes, INSEE, mai 2014.
AGRESTE.
DRAAF Poitou-Charentes.

L'accompagnement social, éducatif et économique des jeunes en formation pour favoriser l'égalité des chances

En matière d'éducation, si les inégalités ont diminué depuis quelques décennies, elles demeurent encore trop importantes sur les plans social et territorial.

Sur le plan social, avec la crise actuelle, la situation a tendance à se détériorer car les répercussions en termes d'emploi pénalisent d'abord les personnes les plus fragiles.

La France métropolitaine compte, en 2011, 8,6 millions de pauvres, si l'on utilise le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 14,3 %. Par comparaison, ce taux est de 13,5 % en Aquitaine, 14,3 % en Poitou-Charentes et 15,4 % en Limousin.

Le taux de pauvreté des jeunes de moins de 18 ans est passé en France de 8 % à 11,7 %, entre 2002 et 2012.

De même, sur le plan territorial, les probabilités pour les élèves d'avoir leur bac sont différentes selon la région et le lieu où ils vivent. Les choix d'orientation ainsi que le niveau de l'échec scolaire varient fortement d'une académie à l'autre.

Aux différences observées entre les zones urbaines et rurales, industrielles ou agricoles... s'ajoute une répartition inégale des établissements sur le territoire et du nombre de professeurs par élève.

Ces inégalités territoriales sont compensées en partie par les collectivités territoriales, Conseils départementaux pour les collèges et Région pour les lycées et Centres de Formation d'Apprentis (CFA) mais, sans une politique volontariste, elles risquent d'être accentuées à l'échelle de la nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC).

Dans la continuité des actions engagées en Poitou-Charentes, il est essentiel de maintenir un engagement fort de la Région en faveur des jeunes et des familles, et auprès des établissements afin de :

- réduire les inégalités de toute nature devant le système scolaire (sociales, territoriales, entre filles et garçons),
- améliorer l'accompagnement éducatif et social des jeunes dans les établissements,
- développer la citoyenneté et éviter les exclusions, ruptures et sorties du système scolaire...

Quelques comparaisons Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes :

- Effectifs scolarisés dans le 2nd degré 2013-2014 : Aquitaine (255 761 élèves), Limousin (51 480 élèves), Poitou-Charentes (134 216 élèves)
- Nombre d'établissements du 2nd degré (collèges - lycées et CFA) par région en 2013 : Aquitaine (346, 218 et 92), Limousin (88, 55 et 24), Poitou-Charentes (209, 102 et 25).

Propositions pour les politiques publiques

111. Maintenir les dispositifs qui contribuent à l'égalité des chances et à la réussite du parcours de formation en s'inspirant des initiatives des trois Régions

- Territorialiser au mieux des intérêts des jeunes, les aides et dispositifs régionaux qui contribuent à l'égalité d'accès au système éducatif tels que :

- le Fonds Social Régional (FSR) pour répondre aux besoins des élèves scolarisés vivant sous « le seuil de bas revenus » (1 001 euros par unité de consommation) et aux familles en difficulté, dans les lycées publics et privés, les Maisons Familiales et Rurales (MFR) et les CFA ;
- le Chéquier régional jeunes pour l'achat des manuels scolaires²⁸ et l'accès au sport, à la culture, pour tous les lycéens des établissements publics et privés sous contrat (en dehors des post-bacs) et aide à l'équipement professionnel de rentrée pour les élèves en filières professionnelles.

- Accompagner les établissements dans la mise en œuvre de projets de citoyenneté et de réussite éducative à l'image de l'aide régionale Poitou-Charentes au Projet de Réussite Éducative (PRE) des jeunes à destination des établissements pour le financement de projets dans les thématiques : citoyenneté, santé et sport, développement durable, entrepreneuriat...

28 En Limousin, le chèque livre a été remplacé depuis 2012, par le déploiement total de la gratuité des livres scolaires pour tous les lycéens.

II.2. Mobiliser les politiques publiques pour la Formation et l'Insertion

112. Organiser la présence de services de soutien dans les établissements de formation (lycées et CFA) sur les territoires.

- Capitaliser les démarches mises en œuvre par les Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour construire une démarche commune et déployer sur le territoire un ensemble de services auprès des jeunes dans les établissements (lycées, Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté -EREA-, CFA, MFR). Ce déploiement serait fonction des attentes des populations en la matière.²⁹
- Généraliser auprès des établissements et filières de formation les dispositifs d'aide favorisant la réussite des parcours et l'insertion des jeunes tels que le réseau des Conseillers Tuteurs en Insertion (CTI) mis à disposition des établissements de formation en apprentissage (CFA, lycées professionnels et MFR) pour sécuriser les parcours, réduire les ruptures de contrat et aider à l'insertion professionnelle (25 en Poitou-Charentes).
- Mettre en œuvre une évaluation qualitative des dispositifs dans les établissements pour en adapter/améliorer l'efficacité.

Sources :

Repères et références statistiques / INSEE - édition 2014.

Bases relais et Scolarité / MENESR-DEPP Géographie de l'école n° 11 – 2014.

DGCL/Comptes administratifs des départements et des régions / MENESR-DEPP – 2011.

Revenus disponibles localisés / INSEE – 2011.

29 La Région Poitou-Charentes a quant à elle mis en place 93 animateurs culturels pour soutenir, initier et animer les projets culturels des lycées et EREA ainsi que 90 Assistants Techniciens Pédagogiques Régionaux pour assurer aux jeunes et aux établissements un environnement informatique de qualité.

L'élévation du niveau de qualification dans une approche globale d'éducation, de formation tout au long de la vie et l'accès de tous à un 1er niveau de qualification

Les niveaux d'étude de la population ne cessent de progresser en France et en Europe depuis 30 ans, ce qui a un impact fort sur l'offre et la demande de compétences.

Dans le même temps, cette évolution entraîne une demande de qualification de plus en plus élevée, ce qui accentue la fragilisation des personnes faiblement qualifiées et les risques d'exclusion professionnelle (40 000 jeunes sortent encore chaque année en France du système éducatif sans un niveau de qualification reconnue).

La situation de ces jeunes devient de plus en plus problématique car ce sont déjà les jeunes qui rencontrent les plus grandes difficultés pour trouver un emploi, même lorsqu'ils sont qualifiés (40 % des jeunes au chômage).

Cette fragilisation s'exprime en particulier quand le chômage augmente en raison d'une surqualification des emplois. Dans le même temps, l'accroissement de l'emploi non qualifié se fait peu au profit des personnes de bas niveau de qualification.

Par ailleurs, s'il est essentiel de réduire les sorties sans qualification, cela va de pair avec l'objectif d'élever globalement les niveaux de qualification.

En 2010, parmi les jeunes actifs sortis du système éducatif depuis moins de 5 ans, 11 % des diplômés du supérieur sont au chômage, contre 23 % des diplômés du secondaire et 44 % des non diplômés ou diplômés du brevet des collèges.

Le fait d'être diplômé et le niveau de diplôme influent de façon déterminante sur l'insertion professionnelle.

Un Projet régional stratégique prenant en compte les spécificités de Poitou-Charentes :

- Une des régions de France où la part des jeunes en difficulté face à la lecture est supérieure à la moyenne métropolitaine (11 %), tout comme la part de jeunes en situation d'illettrisme (4,7 %)
- La région française dans laquelle la part des apprentis est la plus importante parmi les 16-25 ans (13 656 apprentis en 2014, soit 7 % contre une moyenne de 5 % en France)
- Un taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur plus faible que la moyenne (68,4 % contre 74,9 % en France métropolitaine)
- Un taux d'accès à la formation professionnelle de 40,5 %, contre une moyenne nationale de 49 %
- Une population active peu diplômée (18ème rang pour la part de titulaires d'un bac+2 ou plus). En 2008, 25,6 % des actifs étaient titulaires d'un bac+2 ou plus contre 31,8 % au niveau national.

Propositions pour les politiques publiques

113. Lutter contre l'illettrisme et éviter les sorties du système éducatif avant le 1er niveau de qualification.

- Lutter contre les ruptures de parcours de formation et les sorties sans qualification, en soutenant expériences et investissements innovants visant à lutter contre le décrochage scolaire et ses conséquences tels que :

- la création d'un réseau de référents « lutte contre le décrochage » dans les établissements scolaires (275 dans l'académie de Poitiers) ;
- le développement de Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) et des Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) signés par l'État, la Région et les branches professionnelles sur le territoire régional ;
- l'expérimentation de Micro-lycées³⁰ proposée par la Région Poitou-Charentes pour permettre le retour en formation de jeunes ayant quitté le lycée.

- Prévenir les ruptures pour l'amélioration des conditions et modalités de maintien en formation.

- Qualifier les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion plus durable.

30 Structures rattachées à des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ), instaurées en 2010 pour proposer des solutions de reprise d'études générales pour des élèves volontaires ayant interrompu leur scolarité depuis au moins 6 mois.

II.2. Mobiliser les politiques publiques pour la Formation et l'Insertion

114. Proposer des solutions de formation qualifiante pour les jeunes sortis du système éducatif.

- Amener l'appareil de formation à être toujours plus réactif et mieux orienté vers les besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi.
- Développer des dispositifs tels que Engagement Première Chance (EPC)³¹ permettant d'acquérir une certification professionnelle grâce à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

115. Poursuivre la diversification de l'offre de formation en apprentissage sur le territoire.

- Élargir les formations accessibles par la voie de l'apprentissage, en particulier dans le supérieur, pour enrichir l'offre de formation et proposer des filières complètes de formation dans les secteurs économiques de la région.
- Maintenir et renouveler une offre suffisante de formation de niveaux V et IV³² pour permettre aux jeunes en situation fragile d'acquérir un 1^{er} niveau de qualification.
- Lutter contre les ruptures de parcours des apprentis en développant un réseau des Conseillers Tuteurs en Insertion (CTI) auprès des établissements et filières de formation (25 en Poitou-Charentes).
- Développer l'accès à l'apprentissage des Personnes en Situation de Handicap (PSH) et les dispositifs d'appui régional de l'apprentissage aux PSH.
- Élaborer de nouveaux Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) dans une démarche de régionalisation et de responsabilités partagées avec les CFA et les branches professionnelles pour plus de performance globale.
- Encourager les employeurs à s'engager dans l'apprentissage en maintenant un réseau de « développeurs de l'apprentissage » (19 en Poitou-Charentes) avec une animation départementale et en étendant les primes aux employeurs d'apprentis publics et privés aux PME jusqu'à 50 salariés.
- Valoriser le statut de maître d'apprentissage par la formation et la certification.
- Moderniser les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) au service de la qualité pédagogique dans les territoires et réaliser les investissements en faveur des CFA de Charente (Cognac, Barbezieux et Chasseneuil sur Bonnière) et la reconstruction du CFA de la Charente-Maritime (La Rochelle).

116. Développer l'accès vers l'enseignement supérieur et la poursuite d'études supérieures.

- Développer des immersions et visites de sites d'enseignement supérieur, plus particulièrement pour les élèves issus d'établissements situés en zone rurale (en particulier en classe de première).
- Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur sous toutes ses formes :
 - développer les Bourses d'Études Scientifiques et Technologiques (BEST) à d'autres filières de formation délaissées et/ou offrant des perspectives professionnelles ;
 - aligner les bourses aux étudiants du sanitaire et du social sur celles des étudiants de l'enseignement supérieur ;
 - cibler l'expérimentation « Pass'en sup³³ » dans les lycées des territoires ruraux éloignés des établissements supérieurs de la Région.
- Renforcer et sécuriser l'accès à l'enseignement supérieur par une meilleure lisibilité de l'offre de formation supérieure, par la mise en expérimentation sur des réseaux (lycées, collèges...) en s'appuyant sur des dispositifs tels que « Cordées de la Réussite », et en mobilisant le dispositif « Bac Pro + » qui consiste en un accompagnement des élèves de terminale de Baccalauréat Professionnel souhaitant poursuivre une formation Bac+2 (BTS, DUT).
De même, le dispositif « Action + » qui vise à rendre attractives les études scientifiques auprès des élèves du secondaire, dont les jeunes filles.

31 L'Engagement Première Chance (EPC) est un dispositif permettant d'aider les jeunes sortis du système scolaire sans qualification à accéder à une formation professionnelle sous contrat de travail (prise en charge rémunération, protection sociale, et coûts pédagogiques).

32 Formation de niveau V : Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou Brevet d'Études Professionnelles (BEP), sortie de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale.
Formation de niveau IV : Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent, abandon des études supérieures sans diplôme.

33 Dispositif mis en œuvre en partenariat avec le Rectorat pour aider les jeunes dans les territoires ruraux (10 lycées d'enseignement général et technologique et 2 lycées agricoles) à poursuivre des études supérieures (heures supplémentaires enseignants et 4 000 euros par établissement pour couvrir les frais de déplacement, visites, information d'enseignants et étudiants du supérieur).

II.2. Mobiliser les politiques publiques pour la Formation et l'Insertion

117. Maintenir des formations de proximité et d'enseignement supérieur et recherche (sites universitaires délocalisés) de qualité sur le territoire.

- Renforcer la coordination en amont de la décision entre les autorités académiques et la Région sur l'élaboration et la mise en œuvre des cartes de formation professionnelles initiales : procédure d'instruction, méthode de consultation.
- Organiser une approche territorialisée de l'enseignement supérieur en s'appuyant sur les pôles universitaires délocalisés.
- Informer les dispensateurs de formation sur les besoins et attentes des secteurs économiques et des familles.

118. Faciliter la mobilité et l'accès des jeunes aux lieux de formation.

- Soutenir la structuration sur le territoire des offres de services annexes à la formation (mobilité, hébergement, restauration...).
- Accompagner les projets de création ou de modernisation des structures d'accueil et d'hébergement à vocation sociale et professionnelle.

119. Éviter que la concentration des « gisements » de formation dans certaines zones urbaines et périurbaines ne pénalise les régions plus rurales ou plus excentrées.

- Accompagner et appuyer l'appareil et l'offre de formation dans sa modernisation et sa structuration au regard des besoins des territoires, notamment par un soutien aux investissements.

120. Investir dans l'appareil de formation pour soutenir l'innovation, améliorer l'efficacité et la qualité des formations.

- Mutualiser des modules de formation pour l'accès à la certification des formateurs et des personnels des organismes de formation.
- Faire évoluer les organisations pédagogiques et développer les pratiques innovantes.
- Développer l'utilisation des TIC et de leurs outils dans la pédagogie des différentes formations : Formation Ouverte A Distance (FOAD), e-learning et visioconférence, réseaux sociaux (faire un état des lieux de l'existant, repérer les besoins en formation).
- Adopter un nouveau Contrat d'Objectifs Territorial (COT) « Métiers de la Formation » en tenant compte des récentes évolutions et de la nécessité d'accompagner les différents réseaux.
- Accompagner les organismes dans ces mutations en mobilisant ou en redéployant les outils mis à leur disposition : Fonds Régional pour l'Innovation dans les Organismes de Formation Professionnelle (FRIOFP), dispositif « Safran » de professionnalisation des acteurs de la formation et de l'emploi.

121. Renforcer le maillage des formations sur tout le territoire.

- Tenir compte des besoins du tissu économique et des attentes des jeunes et des familles sur le territoire pour construire la carte annuelle des formations.
- Prendre en compte l'ensemble des composantes qui auront un impact sur l'organisation d'une offre de formation professionnelle cohérente et concertée : connaissance de l'offre existante sur le territoire et des besoins en formation, construction de partenariats, innovation pédagogique, diversification des voies de formation.

Sources :

Recensement de la population / INSEE – 2010.

Journée Défense Citoyenneté / ancli – 2011.

Système d'information scolaire / ENESR-DEPP et Système d'information Sise / MENESR-DGESIP-DGRI-SIES – 2002 2012.

L'information, la formation et l'accompagnement vers l'emploi, en particulier des personnes pas ou peu qualifiées, des publics en situation de handicap et sous main de justice

Dans un contexte de chômage élevé, l'accès à l'emploi est particulièrement difficile pour certaines personnes (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi, femmes éloignées de l'emploi, salariés licenciés économiques, ...) qui cumulent souvent plusieurs difficultés d'ordre social et professionnel : santé et handicap, niveau de formation faible, endettement, situation familiale fragile. Pour ces publics, la prise en compte globale des difficultés est nécessaire pour pouvoir envisager une insertion ou une réinsertion professionnelle.

Depuis 2008, ce sont essentiellement les jeunes sans diplôme qui ont vu leurs perspectives d'emploi à la sortie de l'école se dégrader avec une chute de 10 points. En Poitou-Charentes, 12 % des jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme et plus de 18 % des 18-25 ans ne sont pas insérés (17,3 % en Aquitaine et 16 % en Limousin).

Dans les trois régions, la part des jeunes accueillis pour la 1ère fois en Missions Locales et en Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) est encore aujourd'hui supérieure d'1 point par rapport à la moyenne nationale (7,3 contre 6,3 en France métropolitaine).

Cette persistance d'un chômage élevé (en particulier parmi les jeunes actifs), malgré les politiques volontaristes développées ces dernières années de la part des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, implique de mener des actions collectives spécifiques en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement pour l'insertion économique et sociale des individus.

Dans ce cadre, les missions du futur Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) constituent un élément clé dans l'identification et la construction des parcours professionnels et doivent donc être facilement accessibles et de qualité.

L'enjeu est de faire entrer ces personnes pas ou peu qualifiées dans une logique de formation afin de leur permettre d'accéder à un niveau de qualification reconnu et de les aider à s'insérer dans la vie professionnelle par un accompagnement socioprofessionnel adapté à chaque type de public.

Propositions pour les politiques publiques

122. Structurer et organiser le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dans les territoires.

- Améliorer et coordonner les Services Publics Régionaux de l'Orientation (SPRO) des trois régions afin d'offrir un nouveau service à la population qui couvre le territoire régional et de répondre à tous types de demandes.

Ce SPRO doit être territorialisé et prendre en compte l'ensemble des publics (jeunes en formation initiale, actifs...) à l'image du SPRO Poitou-Charentes qui est organisé avec 10 commissions territoriales d'orientation et de formation couvrant chacune de un à trois bassins d'emploi, et mobilisant les différents acteurs concernés des territoires.

- Concevoir un outil d'appui à la circulation de l'information entre les opérateurs, pour soutenir la qualité de l'accompagnement des usagers (selon leurs spécificités) entre le lieu d'accueil et d'information et l'opérateur du conseil personnalisé.

- Organiser territorialement une offre de proximité s'appuyant sur les compétences mises en œuvre par les services présents sur le territoire.

- Identifier, mettre en visibilité globale et rechercher des cohérences entre les nombreuses opérations qui concourent à l'information des publics (formation initiale et continue) sur les métiers et les formations.

II.2. Mobiliser les politiques publiques pour la Formation et l'Insertion

123. Développer un Service Public Régional de Formation (SPRF) pour favoriser l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi et des personnes fragiles.

- Mettre en place un SPRF³⁴ sous la forme d'un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG)³⁵ pour permettre aux personnes en difficulté ou exclues des systèmes de formation (demandeurs d'emploi, jeunes sans qualification...) de préparer une qualification pour accéder à l'emploi.
- Proposer un dispositif proposant des parcours de formations individualisées sans sélection à l'entrée, comme c'est le cas en Poitou-Charentes.
- Faire bénéficier les stagiaires d'un accompagnement et d'un suivi personnalisés avec les remises à niveau nécessaires.

124. Assurer une complémentarité des interventions et des achats de formation pour les demandeurs d'emploi et renforcer l'articulation des dispositifs entre le Conseil régional et Pôle emploi.

- Étendre à l'échelle de la nouvelle région, la convention annuelle signée entre le Conseil régional Poitou-Charentes et Pôle emploi pour partager et organiser l'exercice de leurs compétences (formations collectives par le Conseil régional dans le cadre du SPRF et formations individuelles par Pôle Emploi) pour :
 - assurer un déploiement cohérent des politiques, dispositifs, mesures et outils respectifs ;
 - permettre aux demandeurs d'emploi de disposer des informations, conseils et orientations nécessaires à la réalisation de leur projet de formation ;
 - faciliter l'accès à la formation des demandeurs d'emploi (en particulier les moins formés) et optimiser le processus de traitement de leurs dossiers.

125. Construire une offre de formation globale préparant à la maîtrise du socle de connaissances et de compétences de base pour les publics fragiles.

- Profiter de la décentralisation à la Région du dispositif de l'État « Compétences clés » pour mettre en place un programme régional de formation en la matière.
- Constituer sur la base d'un regroupement des différents dispositifs État et Région : « Compétences clés », « savoirs de base », « coup de pouce »... une offre cohérente sur tout le territoire.
- Mobiliser autour de ce dispositif global toutes les ressources disponibles (Conseils départementaux, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés -OPCA-...).

126. Encourager et développer l'accès à la formation des publics fragilisés : personnes pas ou peu qualifiées, en situation de handicap et sous main de justice (nouvelles compétences régionales).

- Renforcer le réseau de Chantiers d'insertion sur le territoire pour développer des parcours adaptés conjuguant emploi et formation.
 - Élaborer, en lien avec les partenaires concernés, un Programme régional de formations favorisant l'accès à la qualification des personnes en situation de handicap.
- Il constituerait le volet Formation du Plan Régional d'Insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés (PRITH).
- Mettre en œuvre en lien avec les services pénitentiaires un programme de formation professionnelle des détenus pour leur permettre d'accéder à une qualification et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Sources :

Recensement de la population / INSEE – 2010.

Clap (connaissance locale de l'appareil productif - « chiffres clés » / INSEE – 2011.

Bases « Parcours » / DARES – extraction janvier 2015.

34 Le SPRF Poitou-Charentes existe depuis 2009 (40 organismes de formation habilités sur 5 ans et 3 000 places de formation offertes par an).

35 En vertu du principe de subsidiarité (traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), les États membres sont libres de créer des Services d'Intérêt Économique Général (SIEG). Ces SIEG sont des services de nature différente (santé, logement social, entreprises déployant des réseaux, eau, assainissement, formation, culture, ...) soumis à des obligations de services publics dans le cadre d'une mission particulière d'intérêt général.

La sécurisation de la personne dans son parcours professionnel et le développement des compétences des salariés dans une démarche d'anticipation des mutations économiques et de réponse aux attentes des entreprises

Le marché du travail a fortement évolué ces dernières années et les trajectoires professionnelles qui étaient relativement rectilignes dans le passé sont devenues davantage « heurtées ». Le passage par le chômage est plus fréquent et peut être particulièrement long, les mobilités professionnelles, volontaires ou forcées, sont plus fréquentes. Ces facteurs ont largement amplifié le sentiment d'insécurité professionnelle et la nécessité de faire émerger un véritable accompagnement et une réelle sécurisation des parcours.

Les politiques de formation professionnelle doivent participer, à travers les différents dispositifs et politiques publiques mis en œuvre, à sécuriser la personne dans son parcours en vue d'accéder à l'emploi ou à une qualification reconnue.

En France, seule une personne sur 2, âgée de 18 à 64 ans, a suivi en 2012 au moins une formation dans l'année avec de fortes disparités selon les publics, les caractéristiques des entreprises et des territoires :

- Les salariés les plus diplômés sont aussi les plus favorisés (25 % des salariés sans diplôme ont eu accès à une formation, contre 66 % pour les bac + 3 et plus).
- Les employés des plus petites entreprises (1 à 10 salariés) ne sont que 34 % à avoir été formés contre les 2/3 dans les entreprises de plus de 250 salariés.
Compte tenu de son tissu de PME et TPE, le taux d'accès à la formation dans les entreprises de Poitou-Charentes atteint 42,8 %, à comparer au taux national moyen (50,8 %).
- Les salariés des pôles urbains suivent en moyenne plus de formations en entreprise. Viennent ensuite les salariés des entreprises localisées en périphérie des villes puis enfin ceux travaillant dans l'espace à dominante rurale.

A ces situations, s'ajoute le fait que les territoires présentent des facteurs socio-économiques différenciés : taux de chômage, vieillissement ou renouvellement de la population active, création, développement, mutation ou disparition d'entreprises, de secteurs d'activités...

Les démarches de prospective emploi / formation ont besoin d'être renforcées à différentes échelles territoriales pour permettre d'anticiper les mutations économiques et sociales au plus près des territoires, renforcer ou maintenir l'attractivité des territoires à travers la valorisation des ressources existantes et mettre en œuvre des politiques de formation tout au long de la vie qui accompagnent les reconversions professionnelles des actifs.

Propositions pour les politiques publiques

127. Organiser dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la mise en œuvre sur le territoire des dispositifs d'aide aux projets d'évolution professionnelle.

- Mobiliser et coordonner dans le cadre du SPRO, les réseaux d'information/orientation pour mettre à disposition des actifs une offre de services lisible et de proximité sur le Compte Personnel de Formation (CPF) et le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)³⁶.
- Organiser la mise en œuvre du CPF (y compris avec un abondement régional) tant sur le plan de l'articulation entre les acteurs (État, Région, partenaires sociaux, OPCA, Pôle Emploi, Cap Emploi) qu'en matière de mobilisation des financements et du dialogue social.
- Renforcer les échanges entre les conseillers des différentes structures de conseil en évolution professionnelle, les professionnaliser pour qu'ils orientent les salariés et demandeurs d'emploi vers les bons interlocuteurs.

36 Ces deux dispositifs ont été créés par la Loi du 5 mars 2014 relative à « la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale » afin de sécuriser les parcours professionnels des salariés et demandeurs d'emploi :

- Compte Personnel de Formation (CPF) pour financer l'accès à une qualification de toute personne âgée d'au moins 16 ans en emploi ou à la recherche d'un emploi ;
- Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) accessible à tous les actifs pour aider la personne dans la constitution de son projet d'évolution et la recherche d'un emploi.

II.2. Mobiliser les politiques publiques pour la Formation et l'Insertion

128. Favoriser la sécurisation des parcours pour faciliter l'accès à la formation et à la qualification ainsi que le retour à l'emploi.

- Favoriser dans le cadre du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), le financement des formations menant à une qualification professionnelle reconnue.
- Maintenir les dispositifs d'accompagnement vers la qualification et les Contrats Régionaux de Sécurisation des Parcours Professionnels (CRSPP), en particulier pour les bénéficiaires qui s'engagent dans une formation longue (en Poitou-Charentes, l'aide garantit 90 % du salaire net jusqu'au terme de la formation).
- Promouvoir les groupements d'employeurs pour dynamiser les ressources humaines des territoires et/ou branches professionnelles, sécuriser les emplois et organiser localement le travail à temps partagé : Groupements d'Employeurs (GE) et Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ). Un Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE) existe en Poitou-Charentes pour développer et animer des groupements d'employeurs.

129. Anticiper les mutations économiques pour adapter l'offre de formation et répondre aux besoins de reconversion et demandes de qualification.

- Encourager et soutenir les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) pour optimiser les possibilités d'emplois aux niveaux régional et local.
- Intégrer dans le Programme Régional de Formation (PRF) de nouvelles actions de formation/reconversion pour s'adapter aux évolutions économiques et satisfaire les besoins en qualification dans les territoires, en particulier dans le cadre de grands chantiers et en faveur des secteurs clés de l'industrie.
- Accompagner les mutations économiques par la déclinaison de manière coordonnée sur le territoire régional d'accords emploi/formation avec les différents secteurs clés : Contrat d'Objectifs Territoriaux (COT) et Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)³⁷.
- Favoriser le développement du dialogue social territorial porté par les partenaires sociaux³⁸.

130. Accompagner et renforcer les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour développer l'accès à la qualification et la sécurisation des parcours professionnels.

- Maintenir et organiser des Points Régionaux Conseils (PRC) VAE sur tout le territoire (10 en Poitou-Charentes) en les articulant avec le développement des services du SPRO et du CEP.
 - Accompagner les personnes engagées dans une démarche de VAE, en particulier les personnes peu qualifiées, les demandeurs d'emploi et les seniors.
- Une aide régionale permet de financer en Poitou-Charentes l'accompagnement des personnes en VAE jusqu'au dépôt de leurs dossiers auprès des certificateurs.

131. Renforcer les accès et l'usage du numérique sur le territoire et développer de nouveaux outils pédagogiques numériques.

- Accompagner l'évolution du système d'éducation/formation vers le numérique pour offrir une égalité des chances et d'accès aux services sur tout le territoire.
- Développer l'accès aux formations et outils pédagogiques numériques à distance dans tous les établissements et organismes de formation.
- Favoriser le développement d'une filière de ressources numériques dans la région et participer au renforcement de l'économie numérique et la création d'emplois nouveaux.

Sources :

Recensement de la population / INSEE – 2010.

Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) - « chiffres clés » / INSEE – 2011.

Enquête Formation et Qualification Professionnelle / INSEE – 2003.

La définition d'une véritable stratégie de développement de la recherche (fondamentale et appliquée), de l'innovation et des transferts de technologies, ainsi que des interrelations entre la recherche, la formation et les entreprises.

37 Contrat d'Objectifs Territoriaux (COT) et Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) sont des contrats mis en œuvre par les organisations professionnelles ou interprofessionnelles avec les pouvoirs publics pour anticiper et accompagner l'évolution des emplois et des qualifications. Les COT sont signés avec les Régions et les EDEC avec l'État. L'objectif est de prévenir les risques d'inadaptation à l'emploi et de répondre aux besoins de développement des compétences des salariés comme des entreprises.

38 Un Carrefour de l'Innovation Sociale, du Travail et de l'Emploi (CISTE) existe depuis 2000 en Poitou-Charentes afin de fédérer les partenaires sociaux et acteurs territoriaux pour favoriser et animer le dialogue social territorial.

La définition d'une véritable stratégie de développement de la recherche (fondamentale et appliquée), de l'innovation et des transferts de technologies, ainsi que des interrelations entre la recherche, la formation et les entreprises

La Recherche et Développement (R&D) et l'innovation sont des leviers majeurs pour favoriser la croissance, la compétitivité des entreprises ainsi que les modes de développement économiques, sociaux et durables. C'est pourquoi, le 2ème objectif « Recherche et développement » de la stratégie « Europe 2020 », adoptée en 2010 par les États membres de l'Union Européenne (UE), prévoit que les investissements dans la recherche et le développement atteignent 3 % du PIB de l'UE en 2020.

Or, en 2011, la Dépense Intérieure en Recherche et Développement (DIRD)³⁹ de la France métropolitaine était de 2,3 % du PIB et de 1,9 % du PIB pour la France métropolitaine hors île de France. En ce qui concerne plus particulièrement, les régions Limousin et Poitou-Charentes, les DIRD sont de 0,9 % du PIB et celle de l'Aquitaine de 1,5 % du PIB, valeurs bien en-deçà de l'objectif précité.

Exception faite des régions Languedoc-Roussillon, Lorraine et Nord-Pas de Calais, la R&D est plus fortement soutenue en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes par les investissements publics que dans les autres régions françaises car la part de la DIRD des administrations représente, dans ces trois régions, près de la moitié de la DIRD totale, contre 35,3 % au niveau national.

Cette moindre intensité de la R&D privée s'explique en particulier en Poitou-Charentes par la spécificité de son tissu de TPE / PME et d'entreprises de sous-traitance dépendantes de centres de décision et de R&D situés hors région.

De même, un des outils majeurs du développement de la R&D et de l'innovation sur le territoire sont les pôles de compétitivité, « regroupements, sur un même territoire, d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation » (Loi de finances 2005). Alors que la région Poitou-Charentes ne dispose pas de pôles de compétitivité nationaux, le Limousin en bénéficie de deux (Elopsys -hautes technologies- et Céramique) et l'Aquitaine de trois (Xylofutur -produits et matériaux des forêts cultivées-, Route des lasers, Avenia -écotechnologie, environnement-). De dimension plus restreinte, les pôles de compétitivité régionaux et les clusters (ou grappes d'entreprises), sont davantage répartis sur l'ensemble du territoire de la nouvelle région, avec, toutefois, une concentration notable autour de l'aire urbaine bordelaise.

Enfin, la nouvelle région disposera de deux Communautés d'Universités et Établissements (ComUE), de tailles relativement similaires : la ComUE « Léonard de Vinci » (Centre/Limousin/Poitou-Charentes⁴⁰) dépassant son périmètre géographique et regroupant 81 000 étudiants et 5 800 enseignants chercheurs et la ComUE Aquitaine regroupant 75 300 étudiants et 4 700 enseignants chercheurs. Un des enjeux de la nouvelle région sera de favoriser les coopérations entre ces deux entités.

Favoriser l'innovation dans les TPE / PME et PMI, à travers des soutiens financiers au montage de projets, à la constitution de dossiers pour les demandes d'aides, etc. constitue un enjeu majeur de développement économique et social régional. Il permettrait en effet à ces entreprises de développer des innovations de produits, de procédés, de méthodes de commercialisation et de gouvernance.

39 La Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations, l'autre par les entreprises. Elle comprend les dépenses courantes (masses salariales des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

40 Université confédérale « Léonard de Vinci » organisée en réseau et regroupant les Universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers, Tours ainsi que les écoles ISAE-ENSMA (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace-Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique) et INSA (Institut national des sciences appliquées) Centre-Val de Loire.

Propositions pour les politiques publiques

132. Élaborer un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) respectant les équilibres et priorités territoriales.

- Définir dans le cadre du SRESRI les grands axes d'intervention régionale en tenant compte des engagements contractuels des trois Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (Contrat de plan État-Région et Programmes opérationnels européens 2015-2020).
- Articuler les « schémas locaux » avec le schéma régional pour optimiser les stratégies et projets des différentes collectivités locales.
- Maintenir et renforcer la légitimité et la lisibilité des sites universitaires éloignés des pôles universitaires qui s'appuient sur des spécialités (ou spécificités) territoriales :
 - les sites universitaires de l'Université de Poitiers présents à Angoulême et Niort qui donnent accès à une offre de formation de proximité ;
 - les pôles d'enseignement supérieur spécialisés, localisés à :
 - Angoulême : pôle de l'image autour de l'École Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques (ENJMIN) et des autres établissements d'enseignement supérieur du Pôle Image - MAGELIS⁴¹ ;
 - Niort : pôle d'expertise et des risques autour de l'Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers (IRIAF).
- Déterminer un volet particulier concernant l'organisation territoriale des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à partir des ComUE « Aquitaine » et « Léonard de Vinci ».
- Organiser de manière équilibrée sur le territoire les politiques d'investissement et de soutien aux établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation en cohérence avec les projets des ComUE.
- Développer les dispositifs de soutien à la recherche, afin de contribuer à la constitution de pôles universitaires reconnus aux niveaux national et international.
- Maintenir et développer les coopérations entre Universités et Laboratoires dans le cadre des ComUE « Aquitaine » et « Léonard de Vinci » ainsi qu'avec les Régions limitrophes dans l'objectif d'élargir les territoires de compétence de ces pôles universitaires.

133. Développer les pôles de recherche de manière stratégique au regard des potentialités du territoire.

- Conforter les pôles de compétitivité (nationaux et régionaux) et poursuivre les investissements structurants dans les domaines d'excellence de la région :
 - le Poitou-Charentes dispose d'un pôle des éco-industries qu'il souhaite voir labellisé comme centre d'expertise en écologie industrielle ;
 - 4 projets structurants de Poitou-Charentes sont soutenus dans le cadre de la contractualisation 2015-2020 :
 - un pôle de compétitivité régional de la filière image, design, numérique ;
 - un pôle d'excellence national en énergie, photovoltaïque avec la mise en place d'une filière de production intégrée ;
 - un cluster en mécatronique et développement de projets innovants autour de l'électromobilité et des réseaux intelligents ;
 - la labellisation d'un Institut de la chimie verte.
- Conforter les pôles d'excellence et les organismes de recherche (CNRS, avec l'Institut P.Prime à Poitiers⁴², INRA, IFREMER, ...) structurés sur l'espace interrégional Centre, Limousin, Poitou-Charentes.
- Développer les rapprochements et coopérations entre pôles de compétitivité et pôles d'excellence de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et ceux des régions limitrophes pour rechercher des complémentarités et renforcer leur attractivité sur les plans européen et international : iD4CAR (Véhicules spécifiques et mobilité durable) à Nantes, IR (Images & réseaux) à Nantes, EMC2 (Innovation dans les technologies de production) à Nantes, VEGEPOLYS (Innovation dans le végétal) à Angers, etc.

41 Le pôle Image Magélis d'Angoulême est le 1er pôle de l'image créé en France (une quinzaine aujourd'hui). C'est le 2ème pôle de production d'images animées en France. Il regroupe 80 entreprises du secteur dont 20 structures d'animation et 3 studios de son, ainsi que 7 écoles de l'image (750 étudiants du Bac au Doctorat).

42 Institut P.Prime du CNRS avec l'Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace - École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique), un des premiers laboratoires de recherche français dans les domaines de l'énergie, de la mécanique et des matériaux en aéronautique et robotique.

II.2. Mobiliser les politiques publiques pour la Formation et l'Insertion

134. Renforcer et diffuser les politiques (européennes, nationales et régionales) de soutien à la recherche et aux laboratoires de la région.

- Poursuivre avec l'État et les collectivités territoriales les programmes européens de recherche identifiés dans les Contrats de plan État-Région et les Programmes Opérationnels 2015-2020.
- Favoriser l'information et l'accès aux dispositifs européens de soutien à la R&D et à l'innovation.
- Maintenir les aides régionales en faveur des laboratoires et chercheurs⁴³ pour mobiliser le potentiel de recherche régional et accompagner les équipes de recherche ou chercheurs qui s'engagent dans des projets d'envergure.
- Amplifier la R&D dans le domaine de « l'écologie industrielle » et positionner la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes comme région d'excellence en matière de R&D sur les questions d'éducation à l'environnement, de participation citoyenne et de dialogue territorial.

135. Favoriser les programmes, dispositifs et politiques visant à renforcer et développer les transferts de technologies et l'innovation (y compris sociale).

- Organiser et coordonner, au niveau régional, les interventions des collectivités territoriales dans les domaines de l'innovation et du transfert de technologies (Agence Aquitaine Développement Innovation -ADI-, Agence Régionale de l'Innovation -ARI- en Poitou-Charentes, etc.).
- Développer les passerelles entre le milieu universitaire et les entreprises régionales ainsi que les outils facilitant le recours aux compétences existantes en matière de R&D par les entreprises.
- Apporter un soutien accru aux Centres Régionaux de l'Innovation et du Transfert de Technologies (CRITT)⁴⁴ autour d'un partenariat plus resserré avec les laboratoires universitaires et les entreprises.
- Favoriser la création et le développement de « grappes d'entreprises » pour impulser l'innovation et la R&D, telles que en Poitou-Charentes : « Atlanpack » (pôle emballage à Cognac), « 16 000 images » (professionnels de l'image à Angoulême), « Cluster éco-habitat » (acteurs de l'éco-construction à Poitiers), « Pôles aliments santé » (système productif local sur les enjeux nutritionnels à La Rochelle), « SPN » (professionnels du numérique à Poitiers), « Aéroteam » (entreprises locales de l'aéronautique).
- Soutenir l'innovation sociale et le dialogue social territorial comme c'est le cas en Poitou-Charentes dans le cadre de l'Institut de Dialogue Social Territorial (IDST) cofondé par le Carrefour de l'Innovation Sociale du Travail et de l'Emploi (CISTE) et l'université de Poitiers pour favoriser le développement de l'innovation sociale dans les territoires⁴⁵.

43 Le soutien régional porte en Poitou-Charentes sur les aides aux équipements de laboratoires, les allocations et bourses doctorales (CDI ou sous forme d'aide forfaitaire annuelle de 12 000 €), bourses de chercheurs invités (22 800 € pour un séjour d'un an).

44 Le Poitou-Charentes possède 7 CRITT labellisés organisés au sein d'une association « Inter-CRITT » : « Informatique », « Agroalimentaire », « Matériaux », « Biomasse-Eco-produits » (Valagro), « Industries nautiques », « Horticole », « Sport et Loisir ».

45 L'innovation sociale fait appel à des définitions et approches partielles :

- pour le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS), « l'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers » ;
- pour le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), l'innovation sociale peut être appréhendée comme « une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles ».

II.2. Mobiliser les politiques publiques pour la Formation et l'Insertion

136. Développer les dynamiques de rapprochement entre centres de formation, laboratoires de recherche et entreprises sur le territoire.

- Accompagner et soutenir les projets de R&D, en particulier pour les TPE / PME et PMI, dans le cadre des axes prioritaires de recherche et des filières d'excellences identifiées.
- Encourager et faciliter les collaborations entre les centres de formation, les centres de transfert, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises⁴⁶.
- Soutenir la création de « Services ou Bureaux des stages et carrières » uniques dans chaque université ou ComUE pour développer les relations avec le monde économique et accompagner les étudiants dans leur recherche de stages et favoriser leur insertion.
- Proposer des cycles de formation professionnelle aux acteurs de la R&D et aux chefs d'entreprises pour promouvoir et faciliter les coopérations entre le monde des entreprises et de la recherche (formation des chercheurs à l'entrepreneuriat, sensibilisation des chefs d'entreprises aux enjeux de l'innovation, etc.).
- Accompagner les entreprises dans la modernisation de leurs outils de production et dans leur réorganisation industrielle pour améliorer leur performance et les accompagner dans la transition énergétique (promouvoir et développer les dispositifs « Usine du futur » et/ou « Industrie du futur »⁴⁷).
- Accompagner et soutenir les TPE / PME-PMI dans leur dépôt de brevet (accompagnements financier, administratif, au montage de dossiers, etc.).
- Favoriser la communication autour de l'innovation organisationnelle.
- Développer les interactions entre les centres de recherche privés et publics pour créer et renforcer les partenariats.

Sources :

Commissariat général à l'égalité des territoires - Observatoire des territoires, Eurostat, INSEE, MESR, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, DATAR.

46 Un dispositif « Incubinov » permet en Poitou-Charentes d'aider les porteurs de projets (avance remboursable dont 15 000 € par projet), ainsi qu'un chèque innovation (10 000 €) pour aider les PME à collaborer avec les centres de recherche régionaux.

47 Les Plans « Usine du futur » et/ou « Industrie du futur » ont pour objectifs d'aider et d'accompagner les PME/PMI dans leurs démarches d'amélioration des outils professionnels, d'organisation industrielle et de compétitivité.

L'atténuation du changement climatique par des actions tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; l'adaptation au changement climatique, par la prise en compte de ses effets

Les études du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) apportent des éléments éclairants quant aux évolutions passées et aux perspectives futures en matière de climat, dans la grande région :

- la température moyenne y a déjà sensiblement augmenté au XXème siècle, à savoir environ 1° en Poitou-Charentes (soit à peu près le même rythme que sur l'ensemble de la France métropolitaine), et environ 1,1° en Aquitaine ;
- les perspectives sont préoccupantes : tous les scénarios s'accordent sur une diminution du nombre de jours pluvieux, et une hausse (plus ou moins importante) des températures : hausse moyenne de 1 à 1,4° à l'horizon 2030 et de 1,3 à 2° à l'horizon 2050. Située au sud ouest de la France et donc relativement proche de l'anticyclone des Açores, la région sera particulièrement sensible aux vagues de chaleur.

Contribuant au changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre (GES) en tonnes équivalent CO2 par habitant sont les suivantes : 7,20 pour l'Aquitaine, 9,8 pour le Poitou-Charentes et 9,83 en Limousin.

Dans ce cadre, les trois régions actuelles ont, chacune, adopté en 2012-2013 leur Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), qui définit des objectifs d'améliorations des performances énergétiques : objectif de réduction de 18 % à l'horizon 2020 par rapport à 2005 pour le Limousin, objectif de réduction de 30 % à l'horizon 2020 pour le Poitou-Charentes et l'Aquitaine.

De ce fait, les enjeux auxquels la grande région est confrontée sont doubles : dans l'objectif de mener des politiques volontaristes tenant compte de ces perspectives, il s'agit d'une part de prendre des mesures destinées à limiter autant que possible le réchauffement climatique global : « **l'atténuation** » du **changement climatique**. D'autre part, il convient également, partant du principe que ce réchauffement climatique est certain (l'incertitude porte sur le niveau exact de ce réchauffement, non sur son principe), de prendre des mesures destinées à en anticiper les effets : « **l'adaptation** » aux **effets du changement climatique**.

L'atténuation des effets du changement climatique constitue l'enjeu premier. A l'échelle de la future région, devront se mettre en œuvre des actions tendant à réduire les émissions de GES. Ces actions devront donc tendre :

- à la diminution de la consommation d'énergie (transports, logement, tertiaire, agriculture...),
- à la meilleure efficacité énergétique,
- au recours aux énergies renouvelables : à cet égard, la grande région présente une grande richesse en espace (84 000 km², 1ère région de France) et un fort potentiel en énergies renouvelables (ENR) : solaire, biomasse, éolien, énergies marines, hydroélectricité avec le « château d'eau » que constitue le Limousin, géothermie... En ce domaine, les énergies à privilégier seraient le solaire, et la biomasse.

Le 2nd enjeu est **l'adaptation aux effets du changement climatique**. Cette adaptation se divise entre des risques que l'on veut éviter et des opportunités à développer.

Les risques que la grande région devra prendre en compte, pour les réduire le plus possible, sont :

- l'évolution importante de la biodiversité, se traduisant parfois déjà en déplacements et disparition d'espèces animales et végétales. Exemples : apparition du moustique tigre ; disparition progressive du chêne pédonculé, remplacé par d'autres espèces ; nouvelle entomofaune forestière... ;
- l'élévation moyenne du niveau de la mer accentuant l'érosion des dunes et les risques de submersion ;
- la possibilité d'épisodes météorologiques intenses et fréquents, tels que canicules, vents violents, averses et orages... Ces événements provoqueront inondations, submersions marines, destruction de forêts, de terres agricoles et d'habitations. Ainsi, concernant ces dernières, les « argiles gonflantes » constituent le phénomène de détérioration des habitations reposant sur un sol argileux, lequel évolue en fonction de variations climatiques importantes ;

II.3. Mobiliser les politiques publiques pour l'Environnement

- la pénibilité du travail et des activités humaines dans leur ensemble, parfois due au réchauffement. Ainsi, le risque de canicules plus fréquentes nécessitera une réorganisation des activités au printemps et surtout en été (exemples : chantiers extérieurs à horaire modifié, activités scolaires adaptées...);
- la rareté de la ressource en eau, probablement à l'origine de conflits d'usage.

En contrepartie, le changement climatique sera pour la grande région l'occasion de développer de nouvelles opportunités :

- possibilités de développement de technologies : le volet « économie verte » du développement durable ;
- besoins de connaissances, comme par exemple les bilans carbone associés aux différents produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause ;
- nouvelles demandes liées à l'évolution des comportements des acteurs institutionnels et des citoyens : prévention, économie circulaire.

Propositions pour les politiques publiques

L'atténuation

137. Généraliser dans la grande région des outils d'information et de connaissance sur l'énergie, les Gaz à Effet de Serre et le climat.

- Organiser le déploiement de structures telles que l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC) à l'échelle de la grande région.

138. Promouvoir des politiques d'information, de sensibilisation, de communication et d'éducation à l'environnement.

- S'assurer de la pérennité de structures telles que l'IFREE, l'ORE. A noter que 35 % des Français ne croient pas encore aujourd'hui à la réalité du changement climatique.

139. Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.

- Encourager le développement des **énergies renouvelables** en ayant pour objectif des habitats et des territoires à énergie positive. Aider et accompagner les particuliers, les collectivités, les secteurs d'activité, pour installer des ENR, avec utilisation en auto consommation. Favoriser les coopératives citoyennes pour de plus grands projets ENR.

- En matière d'**agriculture** : amplifier la réduction du travail du sol avec des progrès au niveau agronomique, la gestion de la fertilisation azotée, le développement de la méthanisation, la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire des troupeaux.

- En matière d'**industrie** :

- améliorer l'organisation interne des entreprises et leur « process » de fabrication, dans la mesure où les entreprises performantes du futur auront à gérer de manière plus rationnelle leurs ressources ;
- faciliter le développement de l'économie circulaire, qui sera pour les entreprises une réponse aux économies d'énergie et de ressources, etc.

- En matière de **transport** :

- avoir une réflexion sociale autour des déplacements des salariés, en associant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- développer une interconnexion cohérente des transports TER sur les trois régions ;
- revoir le projet d'autoroute ferroviaire afin de transférer le transport des marchandises de la route vers le rail ;
- utiliser le transport maritime.

- En matière de **logement, de bâtiment tertiaire** :

- maintenir à l'échelle de la grande région un dispositif spécifique d'aide à la rénovation énergétique du bâti ;
- reprendre les politiques les plus ambitieuses déjà menées en termes d'objectifs d'économies d'énergie.

L'adaptation

140. S'adapter au risque de submersion, en particulier littorale.

- Inciter les Communes et Communautés de communes à revoir leur plan d'urbanisme.
- Insister sur le fait que la protection par les digues ne semble pas constituer une réponse durable au risque de submersion.

141. S'adapter aux risques d'épisodes météorologiques intenses et plus fréquents, en particulier au risque de canicules.

- Adapter les bâtiments, avec une recherche de haute performance énergétique.
- Adapter les villes (Exemple : s'inspirer du réseau des « villes en transition »).
- Adapter les activités humaines, en particulier dans les mondes du travail et scolaire.
- Renforcer les systèmes d'alerte et d'information.
- Renforcer la prévention par rapport aux feux de forêt.

142. S'adapter à la raréfaction de la ressource en eau, avec des incertitudes fortes sur l'intensité et la saisonnalité.

- Adapter les cultures, les systèmes d'irrigation, la génétique.
- Etudier des systèmes de stockage adaptés.
- Permettre ou faciliter le transfert du modèle Oracle concernant le stockage de l'eau (développé par la Chambre d'agriculture et l'ADEME) aux deux autres régions.
- Développer une véritable concertation pour limiter les conflits d'usage ; développer une pratique de médiation entre tous les acteurs en ayant recours, entre autres, aux sciences sociales et humaines.

— Assurer le développement de technologies nouvelles.

- Inscrire le volet « économie verte » du développement durable comme un objectif, en tant que tel, des dispositifs d'aides aux entreprises.

143. Assurer la diffusion des connaissances en matière de promotion des énergies les plus durables.

- Encourager à l'existence de bilans carbone associés aux différents produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause.

144. Agir sur les comportements des différents acteurs.

- Favoriser une politique de prévention des déchets, et le développement de l'économie circulaire.

Sources :

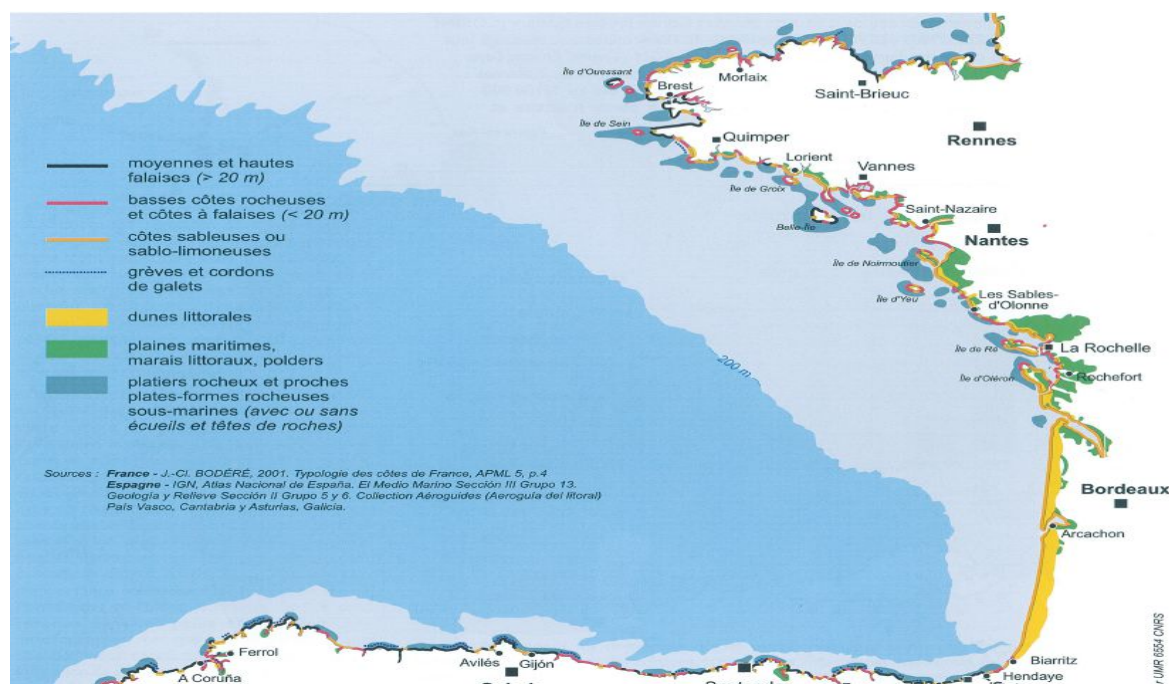
Rapport du CESER Poitou-Charentes « Des indicateurs pour apprécier le développement durable » (octobre 2013).

Rapport de l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC) : analyse des données énergétiques des trois régions.

Rapport sous la coordination de M. Hervé le Treut, « Les impacts du changement climatique en Aquitaine », éd. Presses Universitaires de Bordeaux (novembre 2013).

Le littoral : les risques naturels et la gestion de la qualité et de la quantité des arrivées d'eau douce

La future grande région se caractérise par une **bande littorale importante** : environ 730 km de côtes, répartis entre environ 460 km de côtes pour le littoral de Poitou-Charentes, et 270 km de côtes pour le littoral aquitain.



Typologie simplifiée des littoraux (Source A. HENAFF, L. POURINET, LETG-Nantes Géolittomer UMR 6554 CNRS, in Atlas Permanent de la Mer et du Littoral n° 6).

Le premier enjeu auquel le littoral de la grande région est confronté est lié à la **pression démographique et foncière**. En effet, l'on constate une attractivité des territoires atlantiques, en particulier de l'Aquitaine et de Poitou-Charentes : entre 1999 et 2006, la façade « Sud Atlantique » a accueilli 62 000 habitants supplémentaires. Ce développement démographique est lié à un double phénomène convergent : l'halieutropisme (attirance pour la mer) et l'héliotropisme (attirance pour le soleil). Cette évolution devrait se poursuivre. D'autres phénomènes sont liés à cette croissance démographique : d'une part, le vieillissement de la population ; d'autre part, l'artificialisation croissante de l'espace, artificialisation qui conduit à l'imperméabilisation des sols. Or, la densité de population et la pression foncière sont particulièrement élevées, et croissantes, sur **les Communes littorales**, en Aquitaine mais aussi surtout en Poitou-Charentes.

Par ailleurs, le littoral concentre un **large panel d'activités économiques** : agriculture, conchyliculture, activités balnéaires et de tourisme, activités portuaires ou industrielles. Il s'agit de combiner ces activités sur une bande littorale restreinte, tout en respectant cet environnement.

Le littoral de la future grande région est confronté à plusieurs autres enjeux :

A l'échelle du littoral atlantique (zone littorale concernant, du sud au nord, l'Aquitaine, le Poitou-Charentes, les Pays de la Loire, le Sud Bretagne), l'**aléa « érosion côtière »** concerne 27,4 % des côtes. Or les côtes sableuses (les plus nombreuses en Aquitaine) sont particulièrement sensibles à l'érosion.

II.3. Mobiliser les politiques publiques pour l'Environnement

La façade atlantique est également exposée au risque de **submersion marine**, enjeu de sécurité des biens et des personnes. La mise en perspective historique des événements climatiques montre une relative permanence de ces « aléas » (tempêtes...). Mais l'augmentation des « activités humaines » (progression démographique, foncier bâti, réseaux, activités économiques) rend ces territoires plus vulnérables aux aléas. Pour répondre à ce risque, des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) sont établis pour les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne. En cours de validation, ils concernent notamment quatre Territoires littoraux soumis au Risque d'Inondation important (TRI) dans la future grande région. Il faut également relever le cas particulier des zones estuariennes (telles que l'estuaire de la Gironde), exposées au double risque de crues fluviales et de submersion marine. La **constructibilité sur le littoral et le rétro-littoral** constitue donc un autre enjeu pour le littoral : il s'agit de maîtriser l'urbanisme littoral, pour éviter que ne se reproduisent des catastrophes telles que celles liées à la tempête Xynthia (ex : à Charron, à Aytré...).

De même le **changement climatique** devrait constituer l'un des autres enjeux pour le littoral. Concernant le littoral aquitain en particulier, l'élévation probable du niveau de la mer à l'horizon 2030 /2050 est estimée entre 0,5 et 1 mètre. Cela s'avère d'autant plus préoccupant que cette élévation concerne un littoral majoritairement « sableux » déjà sensible à l'érosion (cf. supra). D'autres phénomènes liés au changement climatique affecteront le littoral de la future grande région : hausse de la température moyenne des océans, acidification des eaux.

La future grande région devra également faire face à la **raréfaction du sable**, laquelle concerne les littoraux en général. Deux facteurs se conjuguent : d'une part la consommation du sable en tant que ressource pour le secteur du bâtiment, d'autre part le fait que le phénomène naturel d'érosion du sable en hiver et d'accrétion du sable en été ne permette plus d'arriver à l'équilibre sédimentaire.

La **qualité et la quantité des arrivées d'eau douce sur le littoral** sont menacées par les activités humaines, quelles qu'elles soient : agricoles, industrielles, touristiques (difficultés de traitement des eaux usées, consommations d'eau potable très élevées en période estivale...). L'amélioration de la **qualité des eaux littorales** constitue une question majeure de la future grande région, compte tenu des enjeux environnementaux, mais aussi économiques (activités conchylicoles et de pêche, économies liées aux stations balnéaires). Les projets de SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne tentent d'intégrer cette problématique. Le CESER Poitou-Charentes va, en 2015, réaliser une autosaisine sur la qualité des eaux littorales, suite au constat qu'à la surmortalité des huîtres et des moules, s'ajoute une surmortalité des coquilles Saint-Jacques et des pétoncles.

Enfin, la grande région devra chercher à conserver la **fonctionnalité des marais**. A défaut, les risques sont importants : perte des zones tampon (inondation), perte de la fonction épuratrice des zones humides, perte de terres agricoles, et perte de la biodiversité endémique, alors que ces marais contribuent à l'apport d'eau douce pour les eaux marines littorales (équilibre de la salinité).

Face à ces enjeux, les initiatives prises par la Région semblent assez modestes en Poitou-Charentes. Il n'y a pas de véritable politique « littoral » d'ensemble, mais un ensemble de dispositifs en faveur, en particulier, de la qualité des eaux continentales, contribuant donc indirectement à la qualité des eaux littorales. Par ailleurs, quelques interventions ponctuelles participent à la prise en compte des risques littoraux : financement de Plans d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), ...

L'Aquitaine s'est, quant à elle, dotée d'un « GIP littoral aquitain », dont le rôle est global. Il mène entre autres une stratégie littorale d'adaptation au changement climatique.

Propositions pour les politiques publiques

145. Assurer la qualité et la quantité des arrivées d'eau douce sur le littoral, menacées par les activités humaines : usages agricoles, usages industriels, consommations d'eau potable très élevées en période estivale, traitement des eaux usées,...

- Veiller à ce qu'une qualité d'eau soit assurée sur le réseau amont des rivières en associant les syndicats de rivière, et syndicats d'eau, les Commissions Locales de l'Eau (CLE), la profession agricole, en lien avec les SAGE et SDAGE.
- Veiller au taux de salinité des eaux du littoral, en maîtrisant la quantité, et notamment en évitant des « lâchers » d'eau douce trop massifs ; réguler ce niveau de salinité dans le temps.
- Recourir à un panel de solutions pour maîtriser la qualité et la quantité des arrivées d'eau douce qui y concourent (en associant les techniciens de rivière en amont, les professionnels du littoral, l'IFREMER/ONEMA, les syndicats du marais poitevin...).
- Instaurer un plan de gestion cohérent concernant les eaux douces et les eaux littorales.

146. Améliorer la qualité des eaux marines pour le tourisme, l'économie maritime, la santé publique...

- Dimensionner les stations d'épuration en tenant compte de la population touristique.

147. Alerter la population sur la nécessité d'une « culture du risque de submersion »

- Mettre en place cette alerte par une action conjointe de l'État, de la Région, des Départements.

148. Anticiper le risque de submersion marine, pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

- Imaginer d'autres réponses que les digues, celles-ci étant nombreuses, et pas toujours efficaces, tout en essayant de préserver certaines d'entre elles.
- Assurer une surveillance accrue des dunes, pour anticiper l'immersion potentielle des zones humides, protégées par la dune jusqu'à aujourd'hui, en associant les Communes, Communautés de communes, Communautés d'agglomération...

149. Prendre en compte le recul du trait de côte, et ses conséquences écologiques, économiques et sociales.

- Envisager une gestion plus responsable et anticipatrice du danger en limitant dans les PLU et les PLUI la constructibilité sur le littoral et le rétro-littoral, face à la dangerosité d'un urbanisme littoral non maîtrisé (ex : Charron, Aytré) (Communes, Communautés de communes, Communautés d'agglomération...).

150. Assurer la conservation de la fonctionnalité des marais.

- Assurer la concertation de tous les acteurs concernés pour coordonner la gestion et le fonctionnement des marais (notamment le marais poitevin, le marais de Rochefort, le marais aquitain) (Conservatoire des Espaces Littoraux -CEL-, Conservatoire des Espaces Naturels -CREN-, forum des marais atlantiques, EPTB Marais poitevin).

Sources :

INSEE, Population et densité de population dans les communes littorales.

Les eaux terrestres : la qualité écologique et chimique des eaux et les conflits d'usage

Dans la future grande région, les enjeux liés aux eaux terrestres peuvent s'analyser notamment au regard des projets des deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), actuellement en cours d'adoption pour la période 2015 - 2021 : le SDAGE Loire-Bretagne et surtout le SDAGE Adour-Garonne (qui couvre plus de 70 % du territoire de la future région).

L'analyse de ces enjeux peut procéder de la même distinction thématique que ces SDAGE : qualité, quantité, milieux aquatiques, gouvernance.

En ce qui concerne la **qualité**, de façon générale, il ressort de l'analyse que la qualité moyenne des eaux s'améliore, mais lentement, avec des différences notables selon les eaux concernées et les territoires.

Pour ce qui concerne les **eaux de surface**, la qualité chimique des eaux est plutôt correcte. Ainsi, concernant la globalité du bassin Adour-Garonne, cet état chimique est même bon en grande majorité : 94 % des masses d'eau de rivière et de lacs sont en bon état chimique. L'état écologique des eaux pose davantage de difficulté, en particulier en raison de la présence des nitrates et pesticides. De plus, la période la plus récente ne révèle pas de progrès très significatif en la matière. Pour le bassin Loire-Bretagne, le « bon état global » concerne 30 % des eaux ; en ce qui concerne Adour-Garonne, ce niveau est meilleur : 43 % des rivières et 23 % des lacs sont en « bon état écologique ». Il y a des différences assez sensibles selon les régions. Ainsi, à l'échelle du seul territoire de Poitou-Charentes, et concernant l'état écologique des eaux de surface, seules 16 % sont en « bon état ». L'un des défis de la future grande région sera bien d'améliorer la qualité des eaux de façon plus homogène sur l'ensemble de son territoire. A l'échelle plus vaste des deux bassins, les SDAGE se fixent les objectifs suivants à l'horizon 2021 : retour au bon état de 61 % des eaux pour Loire-Bretagne, et 69 % pour Adour-Garonne.

En matière d'**eaux souterraines**, les écarts sont importants entre les deux bassins : en Loire-Bretagne, seules 10 % des masses d'eau sont en bon état chimique, lorsqu'elles sont 69 % en Adour-Garonne.

Concernant le volet « qualité », il s'agira de limiter la dégradation des eaux (en particulier de la qualité écologique des eaux de surface), qui engendre une hausse des coûts de traitement, des problèmes de santé publique, des impacts sur la biodiversité et sur l'attractivité du territoire. Une logique de solidarités des territoires entre l'amont et l'aval devra prévaloir.

Au-delà des crédits prévus par les futurs contrats de Plan État-Région, largement affectés aux projets des agences de l'eau, il conviendra d'orienter les politiques publiques de la future grande région pour mener des actions destinées à :

- améliorer la mesure de la qualité écologique des eaux de surface en complétant les outils existants. Les indicateurs actuels sont insuffisants pour disposer d'une vision précise de la qualité écologique : manque d'outils et d'instruments de mesures. Par ailleurs les données doivent être actualisées de manière plus fréquente ;
- mettre en place des actions d'information sur les rejets de tous, dans l'eau, pour impliquer le citoyen.

En matière de **gestion quantitative**, il conviendra d'homogénéiser les politiques, alors que les situations et les actions menées par les trois Régions ne sont pas identiques, en ce qui concerne les besoins en eau.

Parmi les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2015-2021 figure « la maîtrise des prélèvements en eau », et l'anticipation des conséquences du changement climatique (cf. Étude nationale « Explore 2070 »). Celui-ci risque en effet d'être à l'origine d'assecs plus fréquents et prolongés.

II.3. Mobiliser les politiques publiques pour l'Environnement

Concernant l'ensemble du bassin Adour - Garonne, les altérations de la continuité écologique, par exemple la présence d'obstacles, concernent aujourd'hui 13 % du linéaire, soit 5 100 km de cours d'eau ; les atteintes à la morphologie, par exemples les chenalizations, quant à elles, concernent environ 4 300 km de cours d'eau. Dans ce même bassin, pour ce qui est des eaux souterraines, l'on peut saluer une amélioration de la situation en 2015 par rapport à 2009 : l'équilibre entre les prélèvements et le renouvellement de la ressource est bon pour 89 % des masses d'eau. Toutefois, la pression de prélèvement est significative sur un volume important des masses d'eau souterraine : elle concerne 40 % des nappes dites « captives ».

De même, en matière de cultures agricoles et d'irrigation, les besoins respectifs ne sont pas identiques. A titre d'exemple, en Limousin, compte tenu de la nature des cultures dominantes et des sols, la pression exercée sur les rivières et les nappes est supportable. En Aquitaine, en revanche les besoins en irrigation sont importants. L'Aquitaine est même la 2ème région française pour la part de Surface Agricole Utile (SAU) équipée pour irriguer : 303 000 ha en 2013.

Certes, depuis le début des années 2000, la tendance générale est à la baisse du volume de surfaces irriguées, et ce dans les trois régions. Mais cela illustre néanmoins l'importance de l'enjeu du stockage des eaux (y compris par le biais des retenues), et nécessite une acceptation partagée de tous les acteurs.

Ces questions de la quantité des eaux et de leur utilisation engendrent aujourd'hui des conflits d'usages divers : retenues touristiques ou agricoles, assecs, et mesures de restriction. A fortiori à l'échelle de la grande région, il conviendra de débattre et de prendre des décisions à propos des modalités de gestion des ressources en eau : enjeux d'économies d'eau, et de stockage naturel (zones humides, ...) ou artificiel (retenues de substitution le cas échéant...).

En matière de **milieux aquatiques**, il s'agira de mener à bien la composante « bleue » de la trame verte et bleue, en limitant les entraves à la circulation des espèces aquatiques.

La **gouvernance** en matière de gestion des eaux semble devoir être revue, dans le sens d'une **simplification et d'une clarification**. La réponse à la question « qui fait quoi et est responsable de quoi » est difficile. En effet, un constat s'impose : les acteurs oeuvrant dans le domaine de l'eau sont extrêmement nombreux, sans que cela garantisse une gestion efficace et des résultats probants en la matière, comme le démontre la lenteur des progrès en matière de qualité. Parmi ces acteurs, citons, sans que la liste soit exhaustive, l'État à l'échelon national et à l'échelon déconcentré (via les DREAL ou l'ARS), les Comités de bassin, les Agences de bassin, les syndicats des eaux, les représentants des acteurs économiques (mondes agricole, conchylicole, industriel), les associations de consommateurs, les associations de protection de la nature et de l'environnement, les associations de pêcheurs, les collectivités locales (surtout les Communes, et Communautés de communes, voire également les Départements et les Régions). S'ajoute à ce grand nombre d'acteurs la multiplicité des procédures et schémas relatifs à l'eau : commissions locales de l'eau, SAGE, SDAGE, Plans de Gestion des Risques d'inondation (PGRI)...

Par ailleurs, devrait se mettre en œuvre, d'ici quelques mois, la nouvelle compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (**GEMAPI**), issue de la loi 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Il s'agit d'une compétence ciblée et obligatoire confiée aux communes. Concrètement, ces compétences couvrent :

- l'aménagement de bassins hydrographiques ;
- l'entretien des cours d'eau, canaux, lacs ou cours d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

En résumé, les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), déjà en charge du « petit cycle » de l'eau (eau potable et assainissement) élargissent leurs compétences au « grand cycle » (lequel inclut la gestion des milieux aquatiques).

II.3. Mobiliser les politiques publiques pour l'Environnement

Mais cette loi ne répond que très partiellement à cet objectif de simplification : il y aura transfert de ces compétences aux EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes, d'agglomération, Communautés urbaines, Métropoles) lorsqu'ils existent. En outre, il conviendrait d'éviter que cette nouvelle compétence (qui implique de surcroît des moyens humains et financiers dont les Communes ne disposent pas nécessairement) ne vienne compliquer la gestion par bassin versant, laquelle semble être pertinente.

A l'échelle de la grande région, il conviendra également de réfléchir à une utilisation plus efficiente des financements publics concernant l'eau. A titre d'exemple, le programme Re-sources, tel qu'existant en Poitou-Charentes devra être amélioré. L'association étroite du monde agricole semble nécessaire pour permettre une meilleure efficacité de ces programmes destinés à permettre des pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement.

Enfin la grande région devra faire face à l'implication encore trop faible des citoyens, dans la problématique de l'eau. C'est pourquoi (et conformément aux propositions formulées par le bureau du CESER du 7 avril 2015 à propos des projets de SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne), il conviendrait de réfléchir à l'échelle de la grande région aux moyens permettant d'aboutir à ce que la composition des comités de bassin reflète plus fidèlement la contribution financière respective des consommateurs et des différents usagers professionnels de l'eau (agriculteurs, industriels).



Propositions pour les politiques publiques

Qualité de l'eau

151. Améliorer durablement la qualité écologique et chimique de l'eau, pour accélérer la mise en œuvre effective des objectifs de « retour au bon état des eaux », et donc éviter qu'ils ne soient à nouveau repoussés à une date ultérieure

- Améliorer la mesure de la qualité écologique des eaux de surface ; les indicateurs actuels étant insuffisants pour disposer d'une vision précise de la qualité écologique : il manque d'outils et d'instruments de mesures, et d'actualisation des données. Compléter les outils existants.

152. Aider les professions agricoles pour faire évoluer les pratiques dans un sens plus favorable à la qualité des eaux : réduction de l'utilisation des pesticides, amélioration des modalités de mise en œuvre d'un programme tel que Re-sources, etc.

- Mettre en place des actions d'information sur les rejets de tous, dans l'eau.
- Évaluer le programme Re-sources. En fonction des résultats, envisager son amplification, avec une réelle implication des acteurs grâce à une information objective et à des actions de sensibilisation.

153. Assurer la solidarité des acteurs et des territoires entre l'amont et l'aval.

- Mettre en place des actions d'information sur les rejets de tous, dans l'eau.
- Maintenir ou développer des actions par bassin versant.

154. Analyser l'impact écologique spécifique des boues de clapage sur la qualité des eaux littorales et prendre en compte les pollutions d'origine particulaire.

- Évaluer l'origine des différentes pollutions, et les politiques de traitement des eaux (stations d'épuration) des Communes littorales.
- Mettre en place des actions préventives et curatives.

Quantité de l'eau

155. Prendre en compte, dans la gestion de la ressource en eau, les impacts du changement climatique à l'échelle de la grande région (exemple : périodes d'étiage prolongé, ...).

- Lancer une grande concertation pour instruire la question du stockage de l'eau, pour aboutir à un compromis sur les modalités de gestion quantitative, et à des prises de décision.

156. Organiser, dans le temps et l'espace, la mise en œuvre de toutes les mesures concourant à une bonne gestion de l'eau.

- Envisager les différentes modalités de gestion des ressources en eau : économies d'eau, et stockage naturel (zones humides, ...) ou artificiel (retenues de substitution le cas échéant...).

Continuités écologiques des milieux aquatiques

157. Mener à bien la composante « bleue » de la trame et verte et bleue, en limitant les entraves à la circulation des espèces aquatiques.

- Poursuivre et amplifier les actions engagées : actions des techniciens de rivière, lutte contre les plantes et espèces envahissantes...

- Accompagner les Communes, en renforçant les dispositifs financiers existants, tels que le soutien conçu et mis en place par la Région Poitou -Charentes.

Gouvernance

158. Faciliter une composition des comités de bassin qui reflète plus fidèlement la contribution financière des consommateurs et des différents usagers professionnels de l'eau (orientation à mener à l'échelle des Comités de bassin et Agences de bassin).

- Rechercher la simplification et la clarification essentielle de la gouvernance pour pallier le trop grand nombre d'acteurs, la multiplicité des procédures et l'implication trop faible des citoyens, et des mondes agricole et industriel.

159. Faire en sorte que la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, ne se traduise pas par une atteinte à la gestion par bassin, qui est pertinente.

- Développer avec l'ensemble des acteurs concernés une logique d'actions propres à chaque SAGE.

160. Développer de véritables actions d'éducation à l'environnement et de formation tout au long de la vie, au-delà des actions de sensibilisation.

Conserver le modèle existant en Poitou-Charentes avec l'« Observatoire Régional de l'Environnement » (ORE), en lien avec le Réseau Partenarial des Données sur l'Eau (RPDE).

Sources :

Synthèse des projets de SDAGE 2016-2021 Adour - Garonne et Loire -Bretagne.

La gestion et le traitement des déchets

A titre liminaire, quelques définitions méritent d'être apportées, en ce qui concerne les déchets, et les notions de « prévention », « gestion » et de « traitement » de ces derniers.

Les « déchets » sont constitués de tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. Selon le règlement statistique européen sur les déchets, ceux-ci se répartissent en trois grandes catégories :

- déchets minéraux non dangereux : essentiellement déchets issus du bâtiment / construction (environ 70 % du total en France) ;
- déchets non minéraux non dangereux : déchets industriels, déchets issus du secteur tertiaire, déchets issus des ménages (environ 27 % du total) ; cela inclut donc les « déchets ménagers et assimilés », qui comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets des collectes sélectives et les déchets collectés en déchetterie, soit la totalité des déchets des ménages et non ménagers pris en charge par le service public ;
- déchets dangereux (environ 3 % du total).

La « **prévention** », est constituée de toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne deviennent un déchet.

La « **gestion des déchets** », couvre, quant à elle, la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets.

Enfin, le « **traitement des déchets** » concerne toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

Dans la **future grande région**, le volume de déchets ménagers et assimilés est le suivant :

Par région (en 2011)	Tonnage total collecté (en tonnes)	En pourcentage de la grande région	Volume de collecte (en kg/hab/an)
Aquitaine	2 140 339	58 %	658
Limousin	385 956	11 %	521
Poitou-Charentes	1 149 284	31 %	646
grande région	3 675 579	100 %	637
France métropolitaine	38 481 188	-	590

Sans surprise, les tonnages collectés positionnent approximativement les régions selon leur poids de population. Il faut noter que les ratios de volume de collecte par habitant sont plus élevés que la moyenne nationale en Aquitaine et en Poitou-Charentes du fait de l'activité touristique, principalement dans les départements littoraux de ces deux régions.

Par ailleurs, plus de 2 millions de tonnes de « déchets industriels non dangereux » ont été produits dans la grande région en 2008, avec la répartition suivante : 64 % pour l'Aquitaine, 10 % pour le Limousin et 26 % pour le Poitou-Charentes.

En Poitou-Charentes, il existe un Observatoire Régional Déchets (ORD) porté par l'**Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC)**. Cet observatoire est mobilisé sur les flux de déchets non dangereux et inertes, et fonctionne depuis 20 ans. Il n'y a pas de structure rigoureusement équivalente en Aquitaine et en Limousin.

De façon générale, les Régions, avec l'État, participent au financement de certaines actions en matière de déchets. A titre d'exemple en Poitou-Charentes, ces actions portent sur l'accompagnement des Communes pour une gestion conforme de la fin de vie des déchets, des actions de sensibilisation sur la toxicité des déchets, des études par typologie de matière (exemples : papier, verre, plastique, déchets d'ameublement...). Sur la période du futur Contrat de Plan État-Région 2014-2020, Région Poitou-Charentes et ADEME devraient ainsi consacrer près de 17 millions d'euros à des projets d'investissement comme de fonctionnement.

II.3. Mobiliser les politiques publiques pour l'Environnement

Le **contexte législatif** concernant les déchets est en cours d'évolution.

D'une part, le paquet « économie circulaire », adopté par la Commission européenne le 2 juillet 2014, détermine des objectifs de recyclage pour les différents types de déchets, d'ici 2030, par exemple, 70 % pour les déchets municipaux et 80 % pour les déchets d'emballage. Ces objectifs se traduiront par des obligations nouvelles, notamment pour les collectivités.

D'autre part, le projet de loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), en cours de discussion au Parlement, prévoit la mise en œuvre d'un **Plan régional de prévention et de gestion des déchets**. Ce plan est destiné à remplacer trois plans déchets sectoriels : un plan relatif aux déchets dangereux, porté jusqu'à maintenant par la Région et deux plans relatifs aux déchets non dangereux, et aux déchets du BTP, portés jusqu'à maintenant par chaque Département. Les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets devraient être approuvés dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi.

Le projet de loi NOTRe devrait également élargir le rôle de coordination et de planification des Régions sur les thématiques citées. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) intégrera désormais différents plans et schémas, parmi lesquels **le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets**.

Dans ce contexte, l'enjeu principal, à l'échelle de la future grande région, sera, par la prévention, de **limiter la prolifération des déchets** (plutôt que d'avoir à gérer leur traitement et/ou élimination), et même **d'en baisser le volume**. En parallèle, il s'agit de **davantage recycler ceux qui sont produits**.

Pour participer à cet objectif, il est indispensable de disposer des **outils d'information et de connaissance sur les déchets**, ayant vocation à centraliser l'observation et le relevé statistique en matière de prévention et de gestion de toutes les catégories des déchets (déchets ménagers, déchets minéraux, déchets dangereux). Il s'agit d'un élément de connaissance indispensable afin de conduire les travaux d'états des lieux, de suivi et de prospective. Une réflexion par nature de déchets est à envisager, notamment pour ce qui concerne les « déchets non minéraux non dangereux » : déchets verts (tontes, tailles) et déchets organiques (épluchures...).

De même, en lien avec ce qui précède, il s'agira d'**organiser la réflexion permettant à court terme l'adoption d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets**. Cela implique d'organiser des partenariats avec les collectivités déjà en charge de la gestion des déchets : Départements, Communes, Communautés de communes, syndicats de gestion des déchets, etc... Il s'agit également d'associer les acteurs privés à la définition de ce plan.

De façon spécifique, compte tenu de la large bande littorale de la future région (environ 730 km de côtes), il conviendra également de mettre en place des outils spécifiques liés à la « **maritimité** ». La pérennité des activités liées à la mer en dépend, qu'il s'agisse d'activités de production (pêche, conchyliculture, cabotage, énergies, bio-technologies...) ou d'activités touristiques et de loisirs.

Un autre enjeu de la grande région concerne l'**économie circulaire**, en tant que système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité d'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. Cet enjeu semble particulièrement important à l'échelle des Régions, lesquelles sont porteuses de la compétence de développement économique.

Cette stratégie implique de démontrer auprès des acteurs les « gains » que permet l'économie circulaire :

- volume d'emplois relevant de la filière « gestion et traitement des déchets » (notamment au travers des associations d'insertion œuvrant en ce domaine) ;
- baisse des volumes de déchets à collecter et à traiter, permettant un moindre coût de traitement pour les collectivités ;
- moins de pollutions, notamment liées à l'incinération ;
- le cas échéant, identification des utilisateurs potentiels de proximité, susceptible de récupérer des produits, et de leur donner une 2nde vie (circuits courts) ;
- matières premières éventuellement moins chères pour les entreprises.

Propositions pour les politiques publiques

161. Réduire la production de déchets et mieux recycler les déchets existants.

- Généraliser à l'échelle de la grande région **des outils d'information et de connaissance sur les déchets**, ayant vocation à centraliser l'observation et le relevé statistique en matière de prévention et de gestion de toutes les catégories de déchets (déchets ménagers, déchets minéraux, déchets dangereux).⁴⁸
- Organiser le déploiement de structures telles que l'AREC à l'échelle de la grande région.
- **Adopter** à l'échelle de la grande région **un Plan régional de prévention et gestion des déchets** en lien avec le SRADDT.
- Développer des mesures incitatives : actions auprès des entreprises (notamment du secteur industriel) comme auprès des particuliers / consommateurs, par exemple sur la base de l'actuel appel à projets régional en Poitou-Charentes : « territoires zéro gaspillage zéro déchets ».
- Amplifier les démarches du type Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- Organiser la concertation concernant les déchets dangereux et les déchets nucléaires.
- Associer à ces actions les acteurs suivants : ADEME, Pôle des éco-industries, structuration existante en Aquitaine.

162. Mettre en place des outils spécifiques liés à la « maritimité » de la future grande région : déchets des îles, sédiments portuaires, bateaux en fin de vie, déchets conchylicoles...

- Développer l'offre des déchetteries, en particulier sur le littoral.
- Prévenir les débordements des stations d'épuration.
- Procéder à une analyse exhaustive du rôle des déchets dans la dégradation de l'eau.

163. Développer une stratégie globale en matière d'économie circulaire.

- Identifier les expériences pilotes et les valoriser.
- Mettre les acteurs économiques en réseau, en s'inspirant des exemples de l'Aquitaine et de Poitou-Charentes.
- Prendre exemple sur le cas de la méthanisation pour en faire un élément moteur de l'économie circulaire.

Sources :

Service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (SOeS) à partir d'enquêtes ADEME, DGE-SESSI pour les statistiques relatives à Aquitaine et au Limousin.
AREC-ORDIMIP pour Poitou-Charentes.

48 Une analyse particulière devra être menée pour quantifier le volume de déchets « évité ».

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

La sensibilité des Français en faveur des enjeux environnementaux est croissante. Il y a aujourd'hui une prise de conscience généralisée de l'ampleur des problématiques induites par le changement climatique, par la perte accélérée de la biodiversité, par la multiplication des risques sanitaires et environnementaux, et les effets multifactoriels qui en découlent. Ainsi, le sondage réalisé par OpinionWay pour l'association Fête de la nature, paru en mars 2015, et réalisé auprès de plus de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus, illustre cette prise de conscience. Parmi les nombreuses réponses ainsi formulées, l'on peut relever que pour 92 %, la diminution d'espèces animales et végétales est un risque important pour la survie de l'espèce humaine ; de même, pour 83 % des sondés, il est « préférable de préserver la nature, quitte à freiner le développement économique et les transports. »

Pour autant, les résultats de ce sondage montrent notamment l'écart entre le fait « d'être intéressé » et de « faire vivre » cet intérêt pour l'environnement.

Il s'agit donc de **développer une « culture environnementale » auprès de tous les acteurs de la société.** L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) revêt donc une importance majeure : il convient de mettre en œuvre des politiques permettant à tous de mieux comprendre les enjeux environnementaux, et ainsi de limiter les impacts potentiels sur la santé publique (bien-être physique et psychologique, prévention et atténuation d'effets néfastes des pollutions d'origine anthropique, telles que les perturbateurs endocriniens de l'eau et de l'alimentation, la qualité de l'air, des sols...) ; ceci en vue de permettre des choix de vie, de développement territorial, en cohérence avec un développement durable.

Dès 1977, la conférence de Tbilissi, organisée dans le cadre de l'Unesco, a officialisé l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable au niveau international. Elle proposait alors la définition suivante : *l'éducation à l'environnement a pour but « d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que créé par l'homme, complexité due à l'interactivité de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels [...] ».*

La Charte de l'éducation à l'environnement, que propose le Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) Poitou-Charentes, précise en son article 1 que « *L'Éducation à l'Environnement (EE) est une composante essentielle d'une éducation globale des personnes. Elle les accompagne dans leur construction et leur progression. Elle est un droit pour tous, partout, tout au long de la vie. (...) »*

De plus, la France est en quelque sorte devenue une « démocratie environnementale », avec l'adoption de certains textes majeurs : d'une part la convention d'Aarhus approuvée au niveau international le 25 juin 1998, et ratifiée par la France le 8 juillet 2002 ; d'autre part, la « Charte de l'environnement » de 2004, intégrée au bloc de constitutionnalité par adoption de la Loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005. Avec ces deux textes, tout citoyen a le droit d'être informé, de s'impliquer dans les décisions, de se prévaloir de certains droits en matière environnementale, et au besoin d'exercer des recours en matière environnementale. Et l'EEDD est une manière de faire vivre cette « démocratie environnementale ».

En synthèse, l'objectif de l'EEDD est l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation initiale et continue, en matière d'environnement et de développement durable, ceci pour garantir une capacité de compréhension et d'action des citoyens et des acteurs de la société dans leur ensemble.

Des évolutions récentes, notamment législatives, tendent précisément à renforcer les actions d'éducation à l'environnement.

II.3. Mobiliser les politiques publiques pour l'Environnement

Ainsi, la **loi du 3 août 2009** relative à la mise en œuvre du **Grenelle de l'environnement**, établit un droit des consommateurs. L'objectif est notamment d'aboutir d'ici 2020 à un **affichage environnemental des produits** qui soit simple et utile au consommateur (ce qui semble assez conforme au souhait de transparence des consommateurs en la matière).

De plus et surtout, par la **loi du 8 juillet 2013** relative à la refondation de l'école de la république, est inscrite la mission **d'éducation à l'environnement et au développement durable** dans le Code de l'éducation. Cela induit d'intégrer la dimension du développement durable dans le socle commun de connaissances pour l'école élémentaire, comme pour le collège. De façon plus générale, l'EEDD est déjà, depuis quelques années, dispensée dans les formations initiales d'enseignement général, technologique et professionnel, intégrant une dimension environnementale à travers une démarche de projet (projet interdisciplinaire, établissements labellisés Eco-école...).

Dans la perspective de la grande région, le premier enjeu concerne la **gouvernance des nombreuses instances en charge de la sensibilisation et de l'information sur l'environnement**.

En **Poitou-Charentes**, les acteurs concernés participent, à travers un Espace Régional de Concertation (ERC-EEDD), créé en 2014, à l'émergence et au développement de l'EEDD dans toutes les sphères de la société. Le soutien de la Région aux associations oeuvrant en matière d'information - éducation à l'environnement, bénéficie en particulier aux structures suivantes : le Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE), l'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement (IFREE), l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE), l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (URCPIE).

Par ailleurs, équivalent du GRAINE en région **Limousin**, le **réseau SEVE** se veut être une interface pour l'Éducation à un Environnement et une Humanité Durables dans un esprit d'éducation populaire. Grâce à son réseau, SEVE se propose de permettre aux différents acteurs de l'EEDD de se rencontrer, d'échanger, de confronter des idées, de mutualiser ou enrichir les savoir-faire, pour une meilleure information, sensibilisation, éducation, formation de la population limousine aux enjeux environnementaux.

En **Aquitaine**, parmi les 300 associations liées à l'environnement, près de 100 œuvrent dans le champ de « l'information-éducation » à l'environnement ; il convient en particulier de citer le GRAINE Aquitaine, regroupant lui-même près de 75 associations d'éducation à l'environnement. Le GRAINE Aquitaine dispose notamment de son espace ressources dit « Orfée ». Un portail spécifique à l'EEDD a été créé en 2008 : www.eedd-aquitaine.fr. Cette création est issue d'un travail de partenariat au sein du Comité Aquitain d'Éducation à l'Environnement (CAEE).

L'ERC-EEDD est en ce sens une réelle opportunité, dont l'élargissement au sein de la grande région sera facilité par les moyens qui pourraient être alloués par le Contrat de Plan État-Région 2014-2020.

D'autres enjeux sont d'ordres **sociaux ou sociétaux**.

Ainsi, il convient d'explicitier auprès du grand public de la grande région ce qu'est le **lien entre les trois dimensions du développement durable** : il s'agit d'éviter que les logiques économiques, écologiques et sociales ne soient majoritairement perçues comme antagonistes, ou pour le moins, difficilement compatibles. Plus précisément, cela doit permettre la compréhension des enjeux par la mise en pratique d'actions ayant des effets économiques (économies d'énergie, gaspillage alimentaire moindre, limitation des coûts de traitement des déchets,...), écologiques (maintien des paysages, de la biodiversité, évitement d'émissions de CO2...), et sociales (aide au lien social, par les activités en extérieur ou dans les quartiers, en entreprises, dans les services d'État et des collectivités : démarche de responsabilité sociétale).

II.3. Mobiliser les politiques publiques pour l'Environnement

Les politiques publiques peuvent également permettre la prise de conscience par le grand public, de l'influence des comportements individuels des citoyens / consommateurs sur l'environnement, par exemple :

- moindre utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, engrais chimiques...) dans les jardins privés.
- choix énergétiques « durables » (choix qui seraient facilités par l'existence de l'affichage des bilans carbone sur les différents produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause),
- choix de construire et d'habiter dans le cœur ou à proximité immédiate des centres-villes (pour limiter la pollution liée au développement de la péri-urbanité...).

De même, une « **culture du risque** » est également importante. L'on peut citer à titre d'exemple le risque climatique ou les risques liés au littoral. Concernant ces derniers, il faut insister sur le fait que la protection par les digues ne semble pas constituer une protection durable face au risque de submersion (comme abordé dans la fiche : « *le littoral : les risques naturels et la gestion de la qualité et de la quantité des arrivées d'eau douce* »).

L'EEDD passe aussi par la **définition de certains publics prioritaires** en matière de sensibilisation à l'environnement et demande l'adaptation des actions et modes de sensibilisation en fonction de chaque type de public (adultes, scolaires, jeunes, citoyens...). Sont également concernés les agents des collectivités territoriales, les enseignants, les élus locaux, les salariés d'entreprises ayant un impact sur l'environnement.

Par exemple, en s'inspirant au besoin d'actions déjà mises en œuvre dans la grande région (et notamment en Aquitaine et en Poitou-Charentes), il s'agira de concevoir :

- en particulier avec l'Éducation nationale, des projets destinés à la formation des enseignants et à l'échange d'informations concernant l'environnement et le développement durable dans le cadre scolaire,
- en particulier avec les associations spécifiquement identifiées, en lien avec les agents de collectivités, des projets destinés à la formation des adultes en charge de l'animation avec les enfants lors d'activités extra-scolaires.

Ces projets pourront également concerner des thématiques particulières : l'eau, la santé liée à l'environnement, etc.

Propositions pour les politiques publiques

164. Organiser, à l'échelle de la grande région, la structuration d'une instance de concertation, regroupant l'existant et dont sont membres les 5 sphères d'acteurs (État et établissements publics ; collectivités locales ; associations ; entreprises ; syndicats) en charge de l'information, de la sensibilisation, de l'éducation, de la communication et de la formation liées à l'environnement.

- Chercher à mutualiser les compétences avec les partenaires des trois régions, notamment par le rapprochement des deux espaces de concertation : Espace Régional de Concertation (ERC-EEDD) en Poitou-Charentes, Comité Aquitain d'Éducation à l'Environnement (CAEE) en Aquitaine, et du réseau SEVE en Limousin.
- Conserver ainsi le bénéfice de l'expertise de structures telles que les GRAINE, l'IFREE, l'ORE, URPIE, et les associations dont l'EEDD constitue une partie de l'activité.

165. Expliciter auprès du grand public le lien entre les trois dimensions du développement durable.

- Organiser, à l'échelle de la grande Région, et en partenariat avec les acteurs concernés (notamment la DREAL, le Rectorat, le réseau des acteurs de l'EEDD, etc.) un **programme pluriannuel d'actions en matière d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'environnement.**

Ce programme pourra être issu des travaux de l'espace de concertation, ainsi élargi, de la grande région.

II.3. Mobiliser les politiques publiques pour l'Environnement

166. Définir certains publics prioritaires en matière de sensibilisation à l'environnement : les adultes, les scolaires, les jeunes, les citoyens, les entreprises, les collectivités... et adapter les actions et modes de sensibilisation en fonction de chacun d'eux.

- Prioriser, au sein du programme pluriannuel, certains thèmes en fonction des données environnementales de la grande région, notamment le changement climatique et les risques associés (risques naturels : montée des eaux littorales, perte et modification de la biodiversité et risques industriels : accidents, notamment nucléaires, traitement des déchets...), l'eau, la consommation, la mobilité...

- Distinguer les différents niveaux d'actions à mettre en œuvre : information, sensibilisation, communication et éducation/formation à l'environnement.

167. Développer une « culture du risque » auprès des acteurs publics (collectivités, établissements publics...) mais aussi du grand public.

- Prioriser au sein d'un programme pluriannuel, les risques associés au changement climatique : risques naturels (montée des eaux littorales, perte et modification de la biodiversité) et risques industriels (accidents notamment nucléaires, traitement des déchets...).

168. Concevoir avec l'Éducation nationale des projets destinés à la formation des enseignants et à l'échange d'informations concernant l'environnement et le développement durable dans un cadre scolaire, avec et pour les élèves.

- Encourager des actions relatives à l'EEDD dans les lycées, lesquels relèvent de la compétence de la Région : programmes de formation pour les enseignants, et projets pluridisciplinaires avec les élèves pouvant être généralisés (exemple : lycées labellisés « Éco-écoles »).

169. Concevoir avec les collectivités et les associations spécifiquement identifiées, des projets destinés à la formation des adultes en charge de l'animation avec les enfants lors d'activités extra-scolaires.

- Poursuivre les soutiens déjà existants en matière de formations en EEDD, avec la Direction Régionale Jeunesse et Sports notamment (exemple : le Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport -DEJEPS- développé en Aquitaine).

170. Permettre, autant que possible, à tous les publics d'être relais des possibilités d'actions et d'évolution des comportements dans une optique de développement durable du territoire.

- Intégrer des clauses d'éco-conditionnalité dans les dossiers d'appels d'offres, avec des mentions spécifiques relatives à des actions d'EEDD.

171. Développer, en matière d'eau, de véritables actions d'éducation à l'environnement, au-delà des actions de sensibilisation.

- Poursuivre et développer des actions telles que le programme « Eau, Jeunes et Territoire », illustration concrète d'actions territorialisées.

172. Assurer une analyse conjointe des problématiques communes en matière de santé et d'environnement, au travers du Programme Régional Santé Environnement (PRSE), par exemple les effets de l'usage des pesticides sur la santé humaine et l'environnement.

- Faciliter l'engagement de la société civile pour mobiliser, apporter une contribution des acteurs régionaux du domaine de l'environnement et faire valoir son expertise d'usage.

Sources :

Sondage OpinionWay pour l'Association Fête de la nature - mars 2015.

Commissariat Général du Développement Durable - 2013.

Coordination Environnement et Développement Durable (CEDD) : contribution au Plan National Santé Environnement (PNSE)3

http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Contribution_avis_CEDD_PNSE3.pdf.

La Lettre du GRAINE n°15, p.23.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : « l'environnement en France » - édition 2014.

« Textes et Documents pour la Classe » n° 1090 – http://crdp.ac-amiens.fr/cddpoise/blog_librairie/?p=4314 - 15 février 2015.

La préservation d'une offre de services au public de proximité, accessibles à tous (particuliers, entreprises, commerces, associations, établissements d'enseignement...), sur tout le territoire régional pour le bien-être des habitants.

Le Conseil économique social et environnemental définit les services au public comme une « notion recouvrant l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires ». Il s'agit donc des services publics marchands et non marchands mais également des services privés, à but lucratif ou non. La notion d'accessibilité recouvre quant à elle des caractéristiques très variées : accessibilité quant aux temps de transport, distances et modalités de déplacement, amplitudes horaires, disponibilités pour les rendez-vous, prix du service, coûts d'accès aux services...

Du fait de la structure de son territoire, vaste et peu dense (69 habitants au km² contre en moyenne 119 en France métropolitaine), de son caractère rural (7 habitants sur 10 vivent dans une grande aire urbaine contre 8 sur 10 en France métropolitaine hors Île de France) une part importante de la population de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC) se trouve éloignée d'équipements et de services.

Les habitants des zones urbaines sensibles, des territoires péri-urbains, des territoires ruraux et de montagne sont les premiers confrontés aux difficultés quotidiennes d'accès aux services de proximité.

Cependant, la présence de services de proximité (services au public) est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie ainsi que le bien-être des habitants d'un territoire.

En effet, elle favorise :

- la qualité des relations entre les citoyens, facteur de cohésion sociale,
- l'accès aux services en tout point du territoire contribuant à la cohésion territoriale.

L'accès aux services est également un enjeu majeur de l'aménagement du territoire car ils permettent notamment :

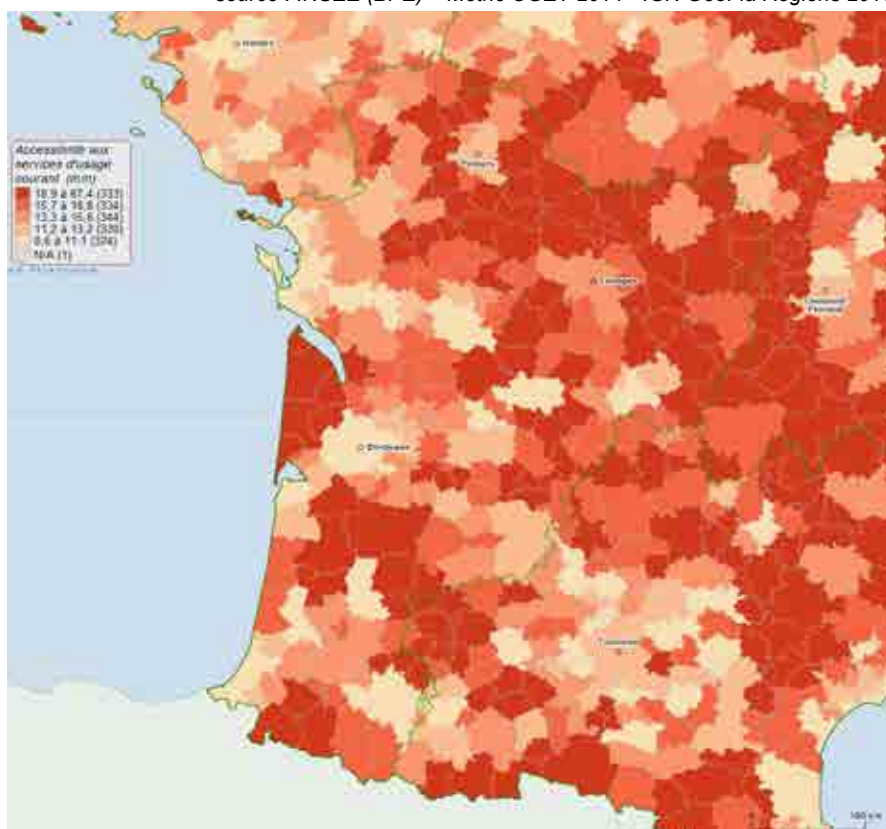
- d'attirer de nouveaux résidents, actifs ou retraités, et des touristes,
- de faire émerger de nouvelles activités économiques : maintien et création d'emplois, attraction de nouvelles entreprises, ...

Par ailleurs, les différences d'accessibilité, entre les territoires ou au sein d'un territoire, peuvent constituer une forme d'inégalité entre les habitants. En particulier, la moindre accessibilité aux services de santé peut être préjudiciable pour les habitants les plus âgés.

Enfin, l'éloignement de la population des différents services accentue le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, source de rejets atmosphériques et donc facteur d'accroissement du bilan carbone.

Accessibilité aux services d'usage courant

source : INSEE (BPE) – Metric CGET 2014 - IGN GéoFla Régions 2016



Propositions pour les politiques publiques

173. Soutenir le développement local en accompagnant les projets favorisant la préservation d'une offre de services au public de proximité.

- Contractualiser avec les territoires (pays, pôles d'équilibre territoriaux, EPCI, parcs naturels régionaux) en déclinant les priorités de la nouvelle Région et en prenant en compte les spécificités de chaque territoire (exemple : besoins et retards en matière d'équipements).
- Soutenir l'ingénierie dans les territoires.

174. Évaluer les besoins de la population sur un territoire donné (intercommunalité) pour calibrer les interventions publiques de manière optimale.

- Réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre de services de proximité (publics et privés).

175. Améliorer la qualité des services, par exemple en mutualisant le personnel, les locaux, les compétences, le matériel, les actions, les financements.

- Faire une réponse globale à l'échelle régionale à l'appel à projets national « Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec la poste », pour éviter la concurrence entre les territoires.

176. Veiller à un maillage efficace de l'offre de services sanitaires et sociaux.

- Soutenir les pôles et maisons de santé.
- Soutenir le développement de la télémédecine.
- Soutenir les structures d'accueil de petite enfance, sans se substituer aux organismes compétents.

177. Favoriser les communications virtuelles.

- Développer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire, notamment pour permettre des accès à distance aux services.

— Favoriser les communications physiques.

Cf. fiche « Le développement d'une offre de services de transport de proximité et de qualité, articulée avec les grands axes de transports régionaux et supra-régionaux »

178. Rapprocher les administrés de l'institution régionale pour mettre à la disposition des habitants, des entreprises, des associations, ... au plus près de chez eux, l'ensemble des services et des compétences de la collectivité.

- Faire l'état des lieux de l'organisation des services régionaux sur le territoire régional.
- Conserver, voire renforcer la proximité des services rendus directement par le Conseil régional en maillant le territoire régional de relais de l'institution en s'appuyant sur les structures existantes (maisons de services au public) et/ou en développant des partenariats. Ces « antennes » pourraient être :
 - des centres de ressources pour les habitants, les acteurs socio-économiques, les collectivités territoriales... Ils pourraient être également mis à disposition des services de la Région, permettant une décentralisation des réunions intéressant les territoires, favorisant la présence des acteurs locaux,
 - des lieux de création de lien social, à travers des expositions, des rencontres, des débats,
 - des lieux de rencontre et de contact avec les élus régionaux.
- Identifier des conseillers régionaux « référents » dans les territoires dont l'échelle reste à préciser (Pays, pôles d'équilibre territoriaux, EPCI) et définir leurs missions.

Sources :

Réforme Territoriale Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes – Repères clés, DIDE – Conseil régional Poitou-Charentes (2014).

Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 5,8 millions d'habitants en 2012, INSEE Analyse (janvier 2015).

Des indicateurs pour apprécier le développement durable en Poitou-Charentes, État, Région Poitou-Charentes, CESER Poitou-Charentes, INSEE Poitou-Charentes (2013).

Le soutien à la vie associative, acteur important dans la création de lien social, secteur créateur de services, d'emplois non délocalisables, et relais des politiques publiques.

La nouvelle Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC) compte entre 112 000 et 124 000 associations en activité dans tous les secteurs. Ce dynamisme est très positif compte tenu du formidable rôle de **cohésion sociale** que jouent les associations.

Les associations jouent notamment un rôle déterminant dans le maintien du lien social : solidarité, écoute, aide... Elles participent au bien-être des membres qu'ils soient adhérents, bénévoles, usagers ou salariés. Elles favorisent également le développement d'une société plus solidaire, plus juste et donc plus humaine.

Dans les associations, l'engagement citoyen perdure mais revêt probablement des formes différentes de ce qui était traditionnellement connu. A titre d'exemple, certains bénévoles prennent des responsabilités dans l'organisation de l'association : ils sont membres du Conseil d'administration ou ont la responsabilité d'une activité, d'une fonction. D'autres bénévoles s'impliquent en fonction de l'objet de l'association (humanitaire par exemple). Le maintien du bénévolat et son développement constituent un enjeu considérable pour les associations elles-mêmes, mais plus profondément pour l'équilibre et le dynamisme de la société.

Par ailleurs, les associations sont des outils indispensables dans la lutte contre les discriminations et la mise en place « d'actions positives » visant à rétablir l'égalité des chances entre les citoyens. Elles sont, par exemple, très actives pour promouvoir l'égalité d'accès au logement, à la formation, à l'emploi, à la santé, aux responsabilités publiques, notamment politiques...

Le monde associatif représente aujourd'hui un **poids économique** indéniable qui se traduit notamment en nombre d'emplois (près de 160 000 dans la nouvelle Région ALPC). Il s'agit d'emplois d'autant plus précieux qu'ils ne se délocalisent pas. En Aquitaine, comme en Limousin et en Poitou-Charentes, l'économie sociale et solidaire est composée pour près de 80 % des associations. Les associations représentent près de 70 % des effectifs salariés de ce secteur.

Lorsque des personnes se réunissent pour créer une association, c'est parce qu'elles veulent faire vivre un projet qu'un seul individu ne peut mettre en œuvre. Souvent, il s'agit de répondre à une attente, qui jusque-là n'était pas satisfaite, défendre une idée, une réalisation... En un mot, l'association a un rôle d'initiateur, d'incitateur. On peut donc dire que les associations ont souvent été à l'origine d'**innovation sociale** en détectant de nouveaux besoins sociaux liés à la santé, au développement, aux conditions de travail..., et en expérimentant des solutions. Dans certains cas, les associations ont initié des thèmes, des actions, repris par les pouvoirs publics. Elles ont souvent été inspiratrices de progrès social.

Enfin, les associations viennent parfois en **appui des politiques publiques** en menant, par exemple, des missions d'intérêt général et en conduisant des expérimentations. Les associations peuvent également être prestataires des pouvoirs publics : elles répondent alors à une commande. Les ressources publiques des associations représentaient, en 2011, 49,4 % de leurs ressources contre 51,2 % en 2005. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire de novembre 2014 sur les associations met en évidence les difficultés que beaucoup d'entre elles rencontrent du fait de la crise économique et des effets de la baisse quasi généralisée des subventions publiques.

Selon les travaux de Recherches et Solidarités⁴⁹ réalisés en 2014, les attentes des associations par rapport au Conseil régional sont, en général, par ordre décroissant :

- des aides financières ;
- l'identification d'un agent ou d'un élu référent des associations ;
- des simplifications administratives ;
- une aide à la communication ;
- des conseils personnalisés ;
- une aide à la formation des bénévoles ;
- le soutien à la recherche de nouveaux bénévoles.

49 Recherches & Solidarités est un réseau associatif d'experts, au service de toutes les formes de solidarité. Pour en savoir plus : <http://www.recherches-solidarites.org/page/qui-sommes-nous/le-projet-associatif/>

Propositions pour les politiques publiques

179. Donner de la visibilité aux associations sur les soutiens publics mobilisables.

- Privilégier les soutiens dans la durée sous forme, par exemple, de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec un volet évaluation.
- Communiquer sur les aides mobilisables et les conditions à respecter.
- Anticiper les changements de règles d'attribution des aides aux associations.

180. Donner de la cohérence aux interventions publiques.

- Analyser l'impact des aides publiques sur la structure aidée mais également sur son environnement.
- Veiller à ce que les aides publiques ne créent pas des déséquilibres entre les associations et entre les territoires.

181. Contribuer au développement des activités des associations.

- Soutenir l'emploi associatif en veillant à ce que les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre privilégient l'emploi pérenne et favorisent l'accès à la qualification.
- Soutenir les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA).
- Abonder le fonds de contrat d'apport⁵⁰ (prêts et garanties).
- Aider les groupements d'employeurs.

182. Renforcer l'engagement des bénévoles.

- Soutenir la formation des bénévoles au plus près des territoires et donc des acteurs associatifs.
- Valoriser comptablement le bénévolat pour reconnaître l'apport des bénévoles impliqués et leurs compétences.
- Rappeler aux bénévoles la possibilité de réduction d'impôt pour les frais qu'ils engagent et qui ne sont pas remboursés dans le cadre des dispositions légales.
- Encourager et soutenir la création d'un statut de bénévole qui permettrait notamment des crédits d'heures pour les bénévoles salariés.

183. Valoriser le poids économique des associations au sein du secteur de l'économie sociale et solidaire.

- Dissocier dans les bilans des associations les emplois permanents et pérennes, des emplois aidés.
- Valoriser l'impact du secteur associatif dans l'économie locale en distinguant, par exemple, dans les dépenses des associations celles réalisées localement (comptabilité analytique).

184. Valoriser les activités associatives et les savoir-faire développés.

- Accompagner les associations dans la communication de leurs activités et de leurs expériences innovantes.

Sources :

La France associative en mouvement, Recherches et Solidarités (septembre 2014).

Repères sur les associations en France, Viviane Tchermonog et Edith Archambault (mars 2012).

Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelles (novembre 2014).

Remarque : Le monde associatif est actuellement peu étudié par le système statistique français. Pour remédier à cette méconnaissance, l'INSEE a lancé sa première enquête « Associations ». Les résultats seront disponibles dans le courant de l'année 2015.

50 **Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique.** Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association, à l'exception de tout frais de fonctionnement et / ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures. Ce produit est géré par **France Active**.

La prise en compte des besoins spécifiques des personnes en perte d'autonomie (personnes vieillissantes ou/et en situation de handicap) dans l'ensemble des politiques publiques : logement, accès à la santé, offre de biens et services adaptés, maintien à domicile..., pour une meilleure qualité de vie.

La nouvelle Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC) comptera près de 1,6 million de personnes âgées de 60 ans ou plus, dont 650 000 seront âgées d'au moins 75 ans. Les 60 ans ou plus représenteront 27,4 % de l'ensemble de la population, soit quatre points de plus que la moyenne métropolitaine. C'est la plus forte proportion de tous les espaces régionaux. L'ALPC sera également la plus âgée au regard de sa part des 75 ans ou plus : 11,2 % soit 2,2 points de plus que la moyenne métropolitaine.

L'augmentation du nombre des plus âgés ne signifie pas accroissement à proportion de la dépendance : la majorité des seniors actuels vieillira en bonne santé. Les autres, même si les plus âgés d'entre eux souvent fragilisés et moins mobiles, vieilliront chez eux. C'est en tout cas le souhait très largement exprimé. Notre société doit s'adapter à cette nouvelle donne en imaginant des espaces urbains, des logements, qui permettent à ces personnes de rester dans leur quartier, leur village, leur « chez soi », même si elles sont ou deviennent plus vulnérables.

L'enjeu est de permettre ce vieillissement dans les meilleures conditions possibles, pour les personnes concernées et leur entourage. Le principal défi pour la nouvelle Région, en lien avec les autres collectivités territoriales et l'État, sera notamment de répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie des personnes âgées mais également des personnes en situation de handicap pour apporter aux personnes concernées :

- une meilleure qualité de vie,
- une meilleure inclusion se traduisant par une pleine participation à la société (accès à l'éducation, à la santé, à un logement et aux loisirs, exercice d'un emploi, mobilité, pratique d'activités culturelles et sportives...).

Il y a une nécessaire convergence des politiques, des actions et des moyens en faveur des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap, l'objectif étant la préservation de l'autonomie et l'accès aux droits fondamentaux (information, expression, respect, dignité, citoyenneté...).

La prise en compte des handicaps qu'ils soient dus ou non au vieillissement est également un moyen de faire progresser l'ensemble de la société. Parce qu'améliorer la vie des personnes en perte d'autonomie, c'est améliorer la vie de tous. Parce que tenir compte des fragilités, c'est favoriser le bien-être de tous. Lever les obstacles à l'accessibilité des services, des activités et des équipements pour les personnes en perte d'autonomie revient à les rendre accessibles à tous. A titre d'exemple, une gare accessible pour les personnes en situation de handicap moteur l'est également pour les voyageurs lourdement chargés ; les parents avec poussette, les personnes âgées ou les personnes avec une jambe fracturée se déplacent plus facilement quand la voirie est accessible...

Adopté en 2008, l'Agenda 22⁵¹ de Poitou-Charentes structure la politique régionale en matière de handicap portée par la Région Poitou-Charentes et ses partenaires. La politique régionale vise depuis longtemps à permettre une meilleure intégration des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne, en améliorant l'accessibilité des services, des activités et des équipements de proximité, en soutenant des actions innovantes et en contribuant à changer le regard sur le handicap. Dans ce cadre, la Région Poitou-Charentes soutient des dynamiques afin d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

51 L'Agenda 22 est une démarche initiée par des associations suédoises de personnes en situation de handicap, qui reprend les règles définies par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993 visant à assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap. Ce sont des règles de « bonne conduite » et non des obligations légales, mises en œuvre par des États et des autorités locales dans les différents domaines de la vie courante : accessibilité de la cité et de l'information, éducation, emploi, loisirs, sports, culture, vie familiale, vie personnelle, santé... L'Agenda 22 retient la distinction établie par l'Organisation Mondiale de la Santé entre l'incapacité et le handicap, défini comme l'ensemble des restrictions apportées à la participation d'une personne à la vie sociale. En cela, l'accent est mis sur l'inadéquation du milieu dans lequel vit une personne en situation de handicap, agissant comme un frein au déploiement de ses capacités.

II.4. Mobiliser les politiques publiques pour les Territoires et la Cohésion sociale

Enfin, la prise en compte des besoins des personnes vieillissantes est également une opportunité de développement économique en faisant émerger une filière d'excellence, la Silver économie, et de développement d'offre de services de proximité, créateurs d'emplois non délocalisables.

La Silver économie se définit comme le secteur **économique** englobant la production de biens et services spécifiques aux seniors, au sens très large, ciblant à la fois les personnes les moins âgées, plus proches de la cinquantaine et les personnes du « 4ème âge », plus exposées aux risques de perte d'autonomie et / ou aux problèmes de santé. Actuellement, la filière, en pleine structuration, est considérée comme pleine de promesses et disposant d'un fort potentiel de croissance, de création de richesses et d'emplois. Les Régions Aquitaine et Limousin ont fait de la Silver économie une de leurs priorités.

Propositions pour les politiques publiques

185. Structurer une filière professionnelle des services à la personne.

- Enrichir le schéma régional des formations sanitaires et sociales en proposant des formations adaptées au marché de l'emploi et aux besoins.
- Valoriser les métiers des services à la personne (représentation, qualification, rémunération, temps de travail, groupement d'employeurs...).
- Repenser et stabiliser le financement global du secteur des services à la personne (qui n'est pas une compétence régionale).

186. Faire du vieillissement une opportunité de développement économique (Silver économie).

- Identifier ce que recouvre la Silver économie dans la nouvelle Région.
- Soutenir les innovations faisant reculer la perte d'autonomie.

187. Anticiper les restrictions à l'autonomie, par l'adaptation des logements, en prenant en compte les évolutions climatiques (avoir une approche globale).

- Soutenir le développement d'offre de logements alternatifs (logements intermédiaires, logements intergénérationnels, adaptation des logements pour l'autonomie des personnes...).

188. Encourager l'appropriation et l'utilisation des outils numériques par les personnes en perte d'autonomie.

- Accompagner les seniors dans l'utilisation des outils informatiques sans mettre sur les opérateurs des contraintes de résultat ou de contenu proches de celles qui sont pratiquées dans le cadre de formations qualifiantes.

189. Prendre en compte le handicap dans toutes les politiques régionales.

- Promouvoir la démarche Agenda 22 initiée en Poitou-Charentes au niveau du nouveau territoire régional.

Sources :

Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes : 5,8 millions d'habitants en 2012, INSEE Analyse (janvier 2015).
Réforme Territoriale Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes – Repères clés, DIDE – Conseil régional Poitou-Charentes (2014).
Agenda 22 du Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes (juin 2014).
Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement (2015).

Le développement de l'action culturelle et sportive accessible à tous, facteur de lien social, d'humanité, d'épanouissement et d'ouverture, mais aussi d'attractivité des territoires (tourisme, économie), et secteur générateur d'emplois potentiellement de qualité, non délocalisables.

L'UNESCO considère la culture comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs et les croyances »⁵². **Les droits culturels** reconnus dans la Déclaration de Fribourg de 2007 sont les droits d'une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité, ce qui suppose d'accéder aux ressources culturelles (les savoirs) qui sont nécessaires à son processus d'identification tout au long de la vie. Ainsi, ils regroupent à la fois les droits qui protègent l'identité (non-discrimination ou respect de l'identité), la liberté de pensée, de conscience, de religion..., les moyens d'expression de cette identité (liberté d'expression, droit de participation à la vie culturelle, droit d'utiliser la langue...) et l'accès aux diverses ressources nécessaires pour la construction de l'identité (droit à l'éducation, à l'information, liberté d'association, accès aux patrimoines). Le domaine artistique est un sous-système de l'ensemble culturel, au même titre que les sciences, les langues, les éthiques, religieuses ou non, l'éducation, l'information, les sports, les modes de vie au quotidien. Comme tous les autres droits de l'Homme, les droits culturels sont des droits individuels, ce qui prémunit contre les communautarismes et les collectivismes. Mais chacun les exerce « seul ou en commun », car leur « objet » (une langue, un livre, un repas...), tout ce qui est culturel, se partage, ce qui prémunit contre l'individualisme et permet de tracer des liens sociaux concrets, solides parce que librement choisis.

Aujourd'hui, lorsque l'on évoque les **activités physiques et sportives**, elles concernent tout autant la pratique du sport en compétition que l'éducation par le sport et le maintien en forme (physique et psychique). On constate ces dernières années un tassement du sport compétitif par rapport au loisir, du sport collectif au profit des disciplines individuelles et le développement des sports de pleine nature. De nouvelles préoccupations émergent avec notamment les enjeux liés à la santé et au bien-être.

La facilitation de l'accès tant à la culture qu'au sport est largement portée en France par le monde associatif. Dans les trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, comme en France, la culture et les sports/activités de plein air se classent en tête des thèmes des créations d'associations ces quatre dernières années.

Les potentiels culturel et sportif de la nouvelle Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC) sont incontestables et présentent des visages très variés. Un état des lieux sera nécessaire pour contribuer à la réflexion sur les enjeux stratégiques des secteurs culturels et sportifs sachant que la culture et le sport devraient rester des compétences partagées entre les différentes collectivités, dont la Région, et l'État.

Aujourd'hui, les trois Régions, non contraintes par des compétences obligatoires jouent un rôle structurant important dans les champs culturels et sportifs.

Les actions culturelle et sportive fondent une société car elles contribuent :

- au bien « vivre ensemble » ;
- au développement économique ;
- à l'éducation et à la formation en particulier des jeunes ;
- à la préservation et la promotion de la santé.

⁵² Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982.

II.4. Mobiliser les politiques publiques pour les Territoires et la Cohésion sociale

Les actions culturelle et sportive sont une des conditions du **bien « vivre ensemble »**. En effet, elles :

- sont indéniablement des leviers d'intégration et de lutte contre toutes les formes d'exclusion d'une partie de la population, d'inégalités sociales et de discriminations physiques, sociales, générationnelles ;
- jouent un rôle essentiel dans la construction, le développement, l'émancipation de l'individu et le dépassement de soi favorisant la maîtrise et l'estime de soi, la confiance en soi, la relation à l'autre ;
- sont une source d'épanouissement individuel et collectif ;
- favorisent l'appartenance à un monde commun et créent une source d'identité ;
- créent des liens intergénérationnels ;
- sont un facteur d'humanité : sens du partage, respect de l'autre, équité, solidarité, convivialité, plaisir... ;
- constituent une composante essentielle de la qualité de vie et du bien-être ;
- portent les valeurs fondant notre société telles que le respect, l'altérité et la laïcité, et favorisant l'accès à la citoyenneté (promotion de l'esprit d'équipe et du collectif, prise de responsabilité, engagement et bénévolat autour du fait associatif).

Les actions culturelle et sportive participent également au **développement économique**. En effet, elles :

- sont un facteur d'attractivité et de rayonnement d'un territoire (notoriété) ;
- peuvent être un support de promotion pour le développement touristique ;
- constituent une opportunité de développement pour les territoires ;
- représentent des activités productrices de richesses, créatrices d'emplois peu délocalisables.

Par ailleurs, les actions culturelle et sportive ont un **rôle éducatif et de médiation** entre les jeunes, la famille et l'animateur/éducateur.

Enfin, l'action sportive participe aux politiques en faveur de la **santé** (prévention et promotion de la santé).



Propositions pour les politiques publiques

190. Fonder la politique régionale sur la promotion des droits culturels et le soutien à la diversité culturelle.

- Soutenir la diversité culturelle (cultures régionales, musiques populaires, pratiques amateurs...).
- Favoriser le développement culturel et artistique par l'éducation populaire, lien fort avec le développement durable (agenda 21 de la culture).
- Soutenir les projets participatifs.

191. S'appuyer sur le maillage culturel des territoires et le promouvoir s'il n'existe pas.

- Soutenir la présence artistique dans les territoires (exemple : résidences d'artistes).
- Encourager les pôles d'excellence dans les territoires.
- Favoriser la mise en réseau des territoires.
- Développer un potentiel d'animation au plus près des territoires (exemple : animateurs et médiateurs culturels de Poitou-Charentes).
- Revisiter la terminologie des manifestations d'intérêt régional (définition, critères d'attribution des aides...).

—. Soutenir les associations culturelles.

Cf. fiche « Le soutien à la vie associative, acteur important dans la création de lien social, secteur créateur de services, d'emplois non délocalisables, et relais des politiques publiques ».

192. Conforter la formation et la professionnalisation des acteurs culturels.

- Mettre en place des plans de formation délocalisée en s'appuyant sur les compétences locales.
- Conforter les centres de formation existant au niveau régional (exemple : Centre d'études supérieures de musique à Poitiers, Écoles supérieures de théâtre de Bordeaux et du Limousin).

193. Soutenir le dialogue social dans les domaines culturel et artistique.

- S'appuyer sur l'exemplarité du Comité régional des professions du spectacle de Poitou-Charentes.

194. Développer des outils d'observation culturelle au niveau régional.

- S'appuyer sur l'observatoire régional culturel de Poitou-Charentes (Agence culturelle).

Sport

195. Développer les pratiques sportives auprès de nouveaux publics (femmes, personnes âgées et/ou retraitées, personnes en situation de handicap).

- Développer les plans d'actions type « sport au féminin », « sport et handicap »...
- Promouvoir le « sport sur ordonnance » dans le cadre du projet loi « Santé » (amendement adopté à la quasi-unanimité).
- Considérer l'environnement des pratiques sportives (exemples : garde d'enfants, transports...).

II.4. Mobiliser les politiques publiques pour les Territoires et la Cohésion sociale

196. Promouvoir le sport et les sportifs de haut niveau (Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016).

- Mailler le territoire régional en offre de formation permettant de concilier études au lycée et pratique sportive renforcée (« sections sportives scolaires », pôles Espoir et pôles France).
- Accompagner l'accès au sport de haut niveau des personnes en situation de handicap.

197. Développer les sports de nature, vecteur d'aménagement et d'animation des territoires, de développement social (activités éducatives) et économique (activités de loisirs et touristiques).

- Mettre en réseau les centres sportifs de pleine nature.
- Faire connaître « La Véloodyssée l'Atlantique à vélo » qui traverse le sud-ouest de l'Angleterre et longe l'Atlantique jusqu'à la Côte basque ainsi que la Vélo Francette, nouvel itinéraire cyclable qui va relier la Normandie à l'Atlantique.
- Conforter les pôles d'excellence rurale « Sport - Nature ».

198. Conforter la recherche et l'innovation dans le domaine du sport à l'échelle régionale.

- Conforter les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) comme centre de ressources, de recherche et d'innovation dans le domaine du sport.
- Accompagner le développement du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) Sports et Loisirs de Châtelleraut.

199. Promouvoir les manifestations sportives d'intérêt régional.

- Revisiter la terminologie des manifestations d'intérêt régional (définition, critères d'attribution des aides...).

200. Soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs sportifs.

- Promouvoir un Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers du sport à l'échelle de la nouvelle région s'appuyant sur les structures de formation existantes.
- S'appuyer sur les ligues et fédérations sportives.
- Clarifier les filières d'emplois sportifs pour donner de la visibilité.

— Soutenir les associations sportives.

Cf. fiche « Le soutien à la vie associative, acteur important dans la création de lien social, secteur créateur de services, d'emplois non délocalisables, et relais des politiques publiques ».

Sources :

La France associative en mouvement, Recherches et Solidarités (septembre 2014).

La culture : une composante à part entière de l'économie – État des lieux en Poitou-Charentes, Agence culturelle du Poitou-Charentes (décembre 2014).

La citoyenneté dans la famille, à l'école, au travail, dans des lieux et projets collectifs, ... pour une société du vivre ensemble.

Selon le site national « Vie publique »⁵³, « la **citoyenneté** ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la **possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques**. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une **participation à la vie de la cité**. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique. Toutefois, un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'**exercice du droit de vote**. C'est à ce moment que le citoyen apporte sa contribution majeure à la société. En votant, mais aussi en faisant acte de candidature à une élection, il fait valoir son point de vue, change ou confirme les gouvernants, ou encore (dans le cadre du référendum) décide des grandes orientations de la politique nationale.

En dehors des élections, les citoyens peuvent également, **de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société**. Par exemple, ils peuvent adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

De même, l'attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de **civisme** (politesse, respect des biens publics...) sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d'une société. [...]. La citoyenneté se définit par :

- des valeurs : la **civilité, le civisme, la solidarité** ;
- une identité commune : la même nationalité, le **rattachement à une même communauté politique, la Nation, une identité culturelle et une histoire commune** ;
- **l'intégration**. ».

Les questions de citoyenneté sont avant tout d'ordre national et sont l'affaire de tous, ce qui ne veut pas dire pour autant que la nouvelle Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. (ALPC) ne doit pas, dans le cadre de ses attributions, favoriser, la citoyenneté dans la famille, à l'école, au travail, dans des lieux et projets collectifs... pour une société du vivre ensemble.

► Le sentiment d'appartenance régionale

Dans l'enquête nationale menée par NewCorp Conseil en février 2014⁵⁴, 76 % des Français se disent fiers de leurs régions, 41 % sont très fiers d'y être nés et 31 % très fiers d'y habiter. La région d'origine garde donc une place très importante et affective dans le cœur des Français. Faire perdurer cette fierté d'appartenance régionale tout en consolidant les multiples diversités locales qui constituent la richesse d'un territoire, sera un des défis à relever pour la nouvelle Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

► La gouvernance régionale

Pour s'affirmer et faire connaître l'institution régionale, les Régions mènent déjà des politiques de communication (journaux, sites internet). Celles-ci, d'abord tournées vers la promotion régionale, ont de plus en plus pour objectif de montrer l'implication de la Région dans la vie quotidienne. Malgré ces efforts, les Régions continuent à souffrir d'un déficit de visibilité notamment auprès de la population, déficit qui risque de s'accroître dans les nouvelles Régions du fait de leur taille plus grande et du risque d'éloignement des centres de décision. Pour garder de la proximité entre la collectivité régionale et les électeurs et ainsi faire vivre la citoyenneté, une nouvelle gouvernance régionale s'impose s'inspirant du dialogue social territorial qui associe dans son tour de table des représentants de l'État déconcentré, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles, et des représentants de la société civile sur des questions d'intérêt commun.

53 <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/>

54 <https://newcorpconseil.wordpress.com/2014/04/15/la-fierté-dappartenance-regionale-des-francais/>

II.4. Mobiliser les politiques publiques pour les Territoires et la Cohésion sociale

► Les jeunes, public cible des Régions

Les jeunes (14 ans – 25 ans) constituent un des principaux publics des Régions, les lycées, l'apprentissage, la formation, les universités et l'insertion étant au cœur de l'action régionale. Au travers de la mise en œuvre de ces politiques, les Régions ont la responsabilité de promouvoir les valeurs de la citoyenneté dont l'apprentissage se fait à tout âge et à tous les moments de la vie. Concrètement, cela signifie mettre en place et appuyer les actions qui favorisent l'exercice actif de la citoyenneté tel que la prise de responsabilité, et qui renforcent la participation effective des jeunes à la vie démocratique.

► Le monde associatif

Par leur capacité à créer et entretenir du lien social entre les personnes, les associations, partenaires des Régions dans la mise en œuvre de leurs politiques, favorisent une citoyenneté active et concrète.

► Les actions culturelle et sportive

Les actions culturelle et sportive fondent une société notamment car elles favorisent l'accès à la citoyenneté au travers la promotion de l'esprit d'équipe et du collectif, de la prise de responsabilité, de l'engagement et du bénévolat autour du fait associatif...

Propositions pour les politiques publiques

201. Créer un sentiment d'appartenance régionale en prenant en compte l'ensemble des territoires.

- Co-construire avec tous (élus locaux, habitants, acteurs socio-économiques, société civile, institutionnels...) le projet stratégique du nouveau territoire régional en s'appuyant notamment sur le nouveau CESER régional et les Conseils de développement.

- Imaginer des opérations « grand public » contribuant à créer un sentiment d'appartenance régionale (exemples : lancer une large consultation pour le choix du nom de la nouvelle Région, une action type « Les nuits romanes »...).

— Imaginer une nouvelle forme de gouvernance de l'institution régionale.

- Assurer une proximité des élus et de l'administration régionale par la mise en place d'élus régionaux référents de territoires (à l'exemple de ce qui se fait en Poitou-Charentes) en s'appuyant sur le maillage des intercommunalités urbaines et rurales.

- Organiser la présence des services régionaux sur l'ensemble du territoire régional.

202. Favoriser l'engagement des jeunes.

- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à la citoyenneté en direction des jeunes, public cible de la Région.

- Accompagner les mesures nationales favorisant l'emploi des jeunes telles que la montée en charge du dispositif national « Service civique » (exemples : soutien de la cellule d'appui, prime de civisme, aide à la mobilité...), et les emplois d'avenir en insistant sur l'indispensable tutorat qui transmettra notamment les valeurs de citoyenneté.

- Créer une instance régionale de représentation des jeunes qui pourrait notamment être consultée sur les mesures régionales en faveur des jeunes.

— Soutenir la vie associative.

Cf. fiche « Le soutien à la vie associative, acteur important dans la création de lien social, secteur créateur de services, d'emplois non délocalisables, et relais des politiques publiques ».

— Accompagner le développement de l'action culturelle et sportive.

Cf. fiche « Le développement de l'action culturelle et sportive accessible à tous, facteur de lien social, d'humanité, d'épanouissement et d'ouverture, mais aussi d'attractivité des territoires (tourisme, économie), et secteur générateur d'emplois potentiellement de qualité, non délocalisables ».

Sources :

Site internet « Vie publique » : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/>.

Enquête nationale NewCorp Conseil issue du baromètre TOPDES REGIONS 2014 : <https://newcorpconseil.wordpress.com/2014/04/15/la-fierte-dappartenance-regionale-des-francais/>.

La visibilité de la future Région dans l'Europe. L'action de l'Europe dans la future Région

La visibilité de la future Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes dans l'Europe

La nouvelle Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC) avec 5,8 millions d'habitants en 2012 se placera au 8ème rang des Régions européennes en nombre d'habitants et avec un PIB de près de 149 milliards d'euros au 12ème rang en poids économique. La taille ainsi atteinte pourrait influencer le redimensionnement de sa représentation à Bruxelles et donc son influence (lobbying). Elle pourrait également favoriser de nouvelles coopérations interrégionales européennes. Cette meilleure représentation et la montée en compétence des équipes techniques régionales renforceront indéniablement son influence dans les différentes instances européennes. Par ailleurs, le fait d'avoir une seule Région interlocutrice de l'Europe pour les grands projets d'infrastructures tels que la future autoroute ferroviaire atlantique (projet de report modal de marchandise de la route vers le rail qui associe l'État et les Régions Aquitaine, Centre, Île-de-France, Nord-Pas de Calais et Poitou-Charentes) devrait faciliter l'avancement des projets.

La diversité culturelle de la Région ALPC avec des identités fortes sera sans aucun doute un facteur de richesse du territoire régional vis-à-vis de l'Europe et contribuera à renforcer son attractivité. L'enjeu pour la nouvelle Région sera d'arriver à « parler d'une seule voix » afin que la diversité ne devienne pas de la divergence et ne freine l'émergence ainsi que la réalisation des projets régionaux.

Enfin la nouvelle Région pourra s'appuyer sur la métropole bordelaise pour affirmer son ouverture sur l'international. A contrario, la Région ALPC devra veiller à ce que le déséquilibre territorial entre la métropole bordelaise et le reste du territoire régional n'entraîne pas la fragilisation des territoires ruraux au sein d'une Europe de plus en plus métropolisée et urbanisée ainsi que la perte de visibilité des territoires infra-régionaux.

L'action de l'Europe dans la future Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

La nouvelle Région sera autorité de gestion de trois programmes opérationnels FEDER/FSE, de trois programmes de développement rural FEADER et gestionnaire d'une subvention globale du programme opérationnel FEAMP. Ces programmes représentent près de 2,5 milliards d'euros de 2014 à 2020. La Région ALPC sera également concernée par trois programmes opérationnels interrégionaux et par quatre programmes de coopération territoriale européenne, soit au total une quinzaine de programmes. Ces différents programmes devraient être renouvelés en 2020. Un des risques pour la nouvelle Région est de ne plus être classée en territoire de transition si ce type de zonage est reconduit. Si c'était le cas, cela aurait notamment pour conséquence une diminution des dotations financières européennes, les critères d'attribution des fonds européens reposant sur des moyennes statistiques.

Par ailleurs, s'ajoutent aux fonds structurels plus de 800 types de subventions européennes non territorialisées, dans tous les secteurs. De nombreux appels à projets sont également régulièrement lancés. Face à cette multitude d'aides, accéder aux subventions européennes apparaît pour la plupart des porteurs de projets comme une tâche difficile. Cette situation explique que de nombreux organismes passent à côté de sources de financement dont ils auraient besoin pour leur développement.

Le risque de l'éloignement et de la concentration des centres de décision de la nouvelle Région, pourra avoir pour conséquence de rendre un accès encore plus difficile aux aides européennes pour de nombreux porteurs de projets.

Un des enjeux sera de faire en sorte que la vision depuis l'Europe de la nouvelle Région ne soit pas exclusivement tournée vers la métropole bordelaise.

La Commission européenne a adopté le 13 mai 2013 le plan d'action pour une stratégie maritime dans la région atlantique pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Ce plan d'action a pour but de montrer comment les États membres de l'Union européenne bordant l'Atlantique, leurs Régions et la Commission peuvent contribuer à créer une croissance durable dans les régions côtières et à stimuler "l'économie bleue", qui pourrait permettre de créer 7 millions d'emplois en Europe d'ici 2020. Dans le même temps, l'équilibre environnemental et écologique de l'océan Atlantique doit être préservé. Un des enjeux de la nouvelle Région sera de se saisir de ce plan, aujourd'hui méconnu par la plupart des acteurs qui pourraient être concernés.

II.5. Mobiliser les politiques publiques avec l'Europe

Par ailleurs, les 730 km de côtes atlantiques de la nouvelle Région offrent des potentialités de développement des activités portuaires sur l'axe Maroc/Atlantique/Europe du Nord.

Enfin, une meilleure incarnation de l'Europe par le député européen de son territoire, sous réserve de modifier la carte des circonscriptions françaises pour les élections européennes, pourrait permettre d'améliorer l'identification du fait européen par le citoyen.

Propositions pour les politiques publiques

203. Mettre en évidence les spécificités de l'espace atlantique : la maritimité.

- S'approprier, faire connaître et faciliter le déploiement du plan d'action de la Stratégie Maritime Atlantique.
- Repérer les projets financés par l'Union européenne en région qui pourraient relever de la Stratégie Maritime Atlantique.

204. Favoriser les partenariats européens.

- Faire l'état des lieux des coopérations existantes.
- Développer les coopérations interrégionales et/ou thématiques.

205. Organiser l'influence et la communication de la nouvelle Région auprès des instances européennes.

- Organiser la représentation de la Région à Bruxelles.
- Construire une représentation interrégionale (exemple : coopération atlantique).
- Communiquer auprès des institutions européennes sur la nouvelle Région.

206. Élaborer une stratégie régionale vis-à-vis de l'Europe.

- Définir une vision de la Région dans l'Europe dans le cadre d'une large concertation (citoyens, société civile, élus...).
- Mettre en œuvre les actions prioritaires et les équipements structurants dans les programmes européens 2014-2020.
- Rechercher les financements européens autres que les fonds structurels en soutien des projets.
- Valoriser la diversité culturelle.
- Favoriser la mobilité des jeunes.
- Harmoniser et simplifier les modes de gestion des différents fonds européens (exemple : Régie Poitou-Charentes).

207. Organiser la gouvernance pour une meilleure appropriation de l'Europe par tous les citoyens.

- Définir une stratégie de communication pour améliorer la compréhension des interactions entre l'Europe et la Région par tous.
- Organiser la consultation, la concertation, et l'implication de la société civile.
- Favoriser la connaissance des dispositifs européens et l'accès aux fonds européens.
- Soutenir et accompagner les porteurs de projet en s'appuyant sur des relais locaux.
- Déployer des dispositifs d'évaluation de l'action européenne en région.

208. Anticiper l'après 2020, échéance des programmes opérationnels de l'Europe.

- S'interroger sur les objectifs des politiques européennes à partir des évaluations.
- Proposer des projets qui pourraient émerger sur d'autres lignes que les fonds territorialisés.
- Mettre en adéquation les circonscriptions électorales européennes avec les nouvelles Régions.
- Maintenir le niveau des ressources actuelles.

Sources :

- Site internet de l'Union européenne.
- Site internet du journal Le Monde.



Paroles d'acteurs

- III.1.** L'expression d'organisations représentées au CESER
- III.2.** L'expression de Conseils de développement
- III.3.** L'expression de personnes du grand public
- III.4.** L'expression d'élus : synthèse

III.1. L'expression d'organisations représentées au CESER

Le CESER a sollicité les 47 organisations qui le composent pour connaître leur vision des enjeux liés à la fusion des Régions pour le territoire régional et pour elles-mêmes, et les politiques publiques qu'elles jugent utile de poursuivre. 31 questionnaires ont été retournés au CESER. La synthèse des réponses est présentée par question.

► Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ?

Trois grands domaines d'enjeux sont identifiés, partagés par une large proportion des répondants : le développement économique et durable, une organisation décentralisée et la gouvernance, ainsi que la proximité et l'accessibilité des services.

● Le Développement économique et durable

Le développement économique est un enjeu fort, en lien avec la création d'emplois. Pour cela, il s'agit de :

- renforcer l'attractivité du territoire en valorisant la région aux plans national et européen. La présence de la métropole est un atout mais l'articulation avec les aires urbaines moyennes est indispensable ;
- profiter de la façade atlantique et des ports pour favoriser les exportations ;
- favoriser le développement touristique ;
- développer les coopérations, par exemple par des démarches collectives d'entreprises.

Le développement des territoires ruraux dépend particulièrement de leur niveau d'équipement (dont l'accès numérique à haut débit) et du maintien d'une activité agricole dynamique pour garantir un équilibre avec les espaces urbains et, notamment, la métropole. Une économie de proximité, qui permet d'éviter les délocalisations lui serait favorable.

Le développement des transports publics, des infrastructures routières, ferroviaires et maritimes qui désenclavent le territoire sont indispensables et participent à l'égalité des territoires.

La protection de l'environnement, dans ses différents aspects, notamment la gestion de l'eau, le maintien de la biodiversité, la qualité des eaux littorales... est un enjeu à considérer en lien avec le développement économique. La couverture de tout le territoire par des SCOT serait favorable à la réduction de l'artificialisation des sols.

● Une organisation décentralisée et la gouvernance

L'équilibre au sein de la nouvelle région est un autre enjeu essentiel. Il passe par une organisation qui :

- évite la centralisation ;
- compense les « effets de nombre » pour éviter que les deux régions les moins peuplées ne se perçoivent comme annexées ;
- crée des synergies entre les trois régions à partir de l'identification des atouts et des complémentarités, et garantissent l'égalité et les solidarités entre les territoires ;
- reste en lien étroit avec les besoins du territoire ;
- dépasse les anciennes appartenances pour raisonner pour l'ensemble de la « nouvelle région ».

● La proximité et l'accessibilité des services

La taille de la future région renforce l'enjeu de proximité, en matière de services mais aussi entre les élus et les habitants.

La proximité des services est mise en lien avec l'égalité d'accès, notamment pour les territoires ruraux. Les services indispensables pour éviter l'exclusion et la désertification de certains territoires concernent les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation et de la culture, du sport, ainsi que l'offre de logement.

Pour assurer la proximité de l'action publique avec chaque citoyen, sont cités :

- des relais des services de l'État et du Conseil régional ;
- les élus référents dans les territoires ;
- le dialogue social territorial ;
- l'e-administration ;
- la simplification administrative ;
- l'organisation de la participation de tous à la vie démocratique.

► **Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitats ?**

Un peu moins de la moitié des répondants au questionnaire ont renseigné cette partie. Certains n'ont pas répondu ou par la négative car ils ne voient pas en quoi la fusion des régions peut être un atout. D'autres indiquent ne pouvoir répondre sans connaître définitivement les compétences de cette future région. D'autres enfin, signalent une méconnaissance des priorités retenues et des modalités de mise en œuvre des politiques ainsi que des politiques des Régions Aquitaine et Limousin.

Les politiques pour lesquelles la fusion est un atout s'articulent fortement autour du développement économique, en lien avec la compétence économique attribuée à la Région :

- les politiques d'investissements de dimension européenne et de développement à l'international ;
- l'attractivité territoriale pour l'installation de centres de recherche et de nouvelles entreprises ainsi que pour la reprise d'entreprises ;
- la proximité d'importants marchés ;
- les synergies de filières et la compétitivité à l'international ;
- le développement agricole notamment par la valorisation de la diversité des productions ;
- le tourisme ;

La fusion est également considérée comme un atout pour la politique des transports (routier, ferroviaire, maritime) essentielle pour un aménagement équitable du territoire, au service de tous les habitants favorisant la mobilité au sein de la grande région.

Enfin, l'élargissement de la Région permettra de partager des expériences et de mutualiser des expériences.

► **Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ?**

La moitié des répondants s'est exprimée sur cette question.

Les politiques pour lesquelles des craintes sont exprimées :

- L'aménagement du territoire avec des craintes :
 - sur la capacité de la future région à répondre aux problématiques d'enclavement de certains territoires au regard des infrastructures existantes ;
 - de fortes centralisations sur Bordeaux ;
 - d'accroissement des zones urbaines au détriment des zones rurales ;
 - d'absence de répartition équilibrée des moyens entre les territoires pour la formation, les soins et la santé de proximité, l'installation des structures...

- Le développement économique, qui n'intégrerait pas les dimensions sociales et environnementales, les conditions de vie et de travail, qui n'allégerait pas les contraintes imposées aux PME.
- La politique culturelle, qui risque d'être absente des travaux des futures conférences territoriales de l'action publique.

D'une manière générale, notamment du fait de la taille de la collectivité, sont notés des risques de manque de réactivité sur l'ensemble des politiques, d'absence de simplification administrative et de réductions des dépenses publiques, ainsi que d'éloignement des citoyens par rapport aux centres de décisions.

► **Quelles sont les politiques publiques ou actions actuellement menées au niveau régional - pas nécessairement par le Conseil régional – qu'il est important pour vous de continuer à mener.**

Il est proposé une comparaison des politiques menées dans les trois Régions, car elles ne sont peut-être pas bonnes à généraliser partout.

De nombreuses politiques sont citées en lien avec les domaines d'intervention des organisations, de par leurs centres d'intérêt ou compétences, mais aussi de leur connaissance des politiques régionales dans ces domaines.

On peut noter cependant que plus des $\frac{3}{4}$ des répondants mentionnent des aides aux entreprises : aides à la création, au démarrage, au développement des compétences des dirigeants, à la transition numérique, aux groupements d'employeurs, à la recherche d'entreprises, à l'économie de la mer, à la croissance verte, à l'agriculture pour une évolution vers des pratiques respectueuses l'environnement, à l'économie sociale et solidaire.

Dans le domaine économique, sont citées également, les aides à l'accompagnement des entreprises (conseillers de proximité et structures professionnelles), le soutien aux offices touristiques de pôle, les circuits courts et une attention particulière aux projets en milieu rural.

Trois autres groupes de politiques sont cités dans des proportions équivalentes :

- les politiques emploi-formation : Le dialogue social territorial, les aides à l'emploi et à la formation professionnelle, à l'alternance, à l'éducation, à l'orientation (SPRO) et à l'enseignement supérieur, la ComUE,
- les politiques environnementales : qualité de l'eau avec le programme Re-resources, qualité des eaux littorales, biodiversité, avec Trame Verte et Bleue, la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles
- les services aux habitants : santé, avec les maisons de santé et la prévention ; culture avec les Nuits romanes, les chèques livre ; sport avec les équipements et les chèques sport, l'accessibilité et la lutte contre l'isolement des personnes âgées, le haut débit et le soutien aux structures associatives notamment dans les domaines de la protection de la nature et de l'éducation à l'environnement, de la culture et du sport. Le maintien des personnels dans les lycées (culture, numérique, insertion) est mentionné.

► **Quels sont, pour l'avenir de votre organisation, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ?**

Deux enjeux ressortent des contributions : le maintien des ressources, avec des impacts potentiels sur la pérennité des emplois, et le maintien de la proximité.

Les organisations sont généralement directement impactées par la fusion des Régions, soit parce que leur périmètre d'intervention va évoluer lui aussi par regroupement, soit par de nouveaux partenariats à construire avec des organisations analogues ou traitant les mêmes sujets (c'est le cas pour de nombreuses associations).

En interne, elles doivent construire des outils ou méthodologies mutualisées, optimiser et fédérer, avec des questions de représentativité, de risques de déconnexion du terrain.

En externe, elles doivent bâtir des coopérations dans le respect des spécificités, éviter les concurrences, mutualiser, organiser la représentativité...

Dans les deux cas, elles doivent intégrer le nouveau contexte et devront se faire connaître et reconnaître de nouveaux interlocuteurs.

La fusion peut être l'occasion de clarifier les missions des acteurs et de rendre plus lisible l'offre de services pour les usagers.

Les organisations ont rappelé les programmes qu'elles portent et les enjeux spécifiques qui y sont liés. Les actions couvrent une large gamme de domaines. Pour les mettre en œuvre, mais aussi, pour participer au débat démocratique, elles souhaitent participer à l'élaboration des stratégies et schémas de la nouvelle Région.

► **Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre organisation a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ?**

La plupart des organisations qui ont répondu à cette question ont engagé des contacts interrégionaux avec les structures identiques ou des structures approchantes. Une bonne partie d'entre elles en sont au stade de l'état des lieux. Certaines ont défini un programme et calendrier de travail.

Quelques fusions pourront avoir lieu début 2016, mais d'autres organisations ont un calendrier moins serré. Certaines structures revendiquent de prendre le temps de construire les partenariats et fusions, le temps des associations n'étant pas celui de la réforme en cours.

III.2. L'expression de Conseils de développement

A l'occasion d'une réunion programmée de la Coordination régionale, un temps de travail a été réservé pour répondre au questionnaire du CESER sur la fusion des régions. Ce questionnaire a été envoyé à l'ensemble des Conseils de développement.

Les Conseils de développement de La Rochelle, de Poitiers, Vienne et Moulière, Île de Ré ont proposé une contribution écrite (Cf. annexe 3).

► 1. Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ?

Les enjeux sont listés sans ordre prioritaire.

- **Une structuration et organisation du territoire maillées et articulées autour de pôles répartis sur l'ensemble du territoire**

Ce maillage et cette articulation se déclinent :

- en matière d'infrastructures et d'organisation de la mobilité des personnes, en particulier en milieu rural ;
- en matière de répartition des centres de décision et de pouvoirs sur la grande région, tant en termes de répartition des compétences et de coopérations entre elles, qu'en termes d'organisation de l'État.

Pour les Conseils de développement, la métropole bordelaise ne doit pas concentrer les populations, les centres de décision et les grandes administrations.

Il sera nécessaire de fonctionner en réseau, de mettre en place de nouveaux types de gouvernance, et d'identifier des spécialités, ou pôles d'excellence répartis sur l'ensemble du territoire.

Si les lieux de décision devaient être centralisés dans la capitale régionale, certaines décisions pourraient être déléguées partiellement en fonction des particularismes et/ou spécialités (l'agriculture et l'agroalimentaire sont cités à titre d'exemple).

Dans cette perspective, la Loi portant Réforme des Collectivités Territoriale (RCT) propose un outil de coopération intercommunale, le pôle métropolitain⁵⁵, qui pourrait structurer et mailler le territoire de la grande région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Les villes intermédiaires pourraient être le pivot structurant leur territoire de proximité par l'offre de services (santé, enseignement supérieur, formation, culture). En tout état de cause, il est nécessaire de maintenir un niveau de service public minimum sur l'ensemble du territoire de cette nouvelle région.

- **Créer les conditions d'un développement des espaces ruraux et lutter contre la désertification économique, culturelle, de services, ... en particulier dans les territoires de franges**

Adapter les outils d'aménagement (Contrat de plan État-Région, Contrats de territoires, ...) aux spécificités locales pour le respect des principes républicains de liberté – égalité – fraternité.

- **Le maintien d'une administration régionale de proximité au plus près des habitants, par exemple sous la forme de guichets uniques ou « portes d'entrée » correspondant au maillage des villes moyennes défini précédemment**

- **La démocratie participative et les organisations de la société civile en lien avec le maillage territorial défini précédemment (région, métropole, pôles métropolitains, espaces ruraux...) ?**

55 Les pôles métropolitains ont été institués par la loi portant réforme des collectivités territoriales 2010 : « *Le pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale dont le périmètre est identique à celui des établissements publics de coopération intercommunale qui composent le pôle, et de développement des infrastructures et des services de transport, afin de promouvoir un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional.* ». La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ne remet pas en cause cette forme de coopération et en assouplit le régime : abaissement du seuil démographique de 150 000 à 100 000 habitants pour l'EPCI le plus peuplé, possibilité de les ouvrir aux régions et départements ; possibilité de délégation d'action, en plus du transfert de compétences.

► **2. Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ?**

- Les politiques de solidarité avec péréquation entre territoires en fonction des inégalités d'avantages.
- L'accompagnement du développement économique générateur d'emploi et de réduction d'inégalités.
- Les politiques d'animation, d'accompagnement et de développement territorial adaptées aux spécificités locales.
- La fusion devrait également permettre des économies d'échelle.

► **3. Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ?**

Un risque de remise en question de dispositifs existants en Poitou-Charentes, par exemple :

- La transition énergétique et l'amélioration de l'habitat (aide aux particuliers qui a un impact sur l'activité des entreprises régionales).
- L'accompagnement de la vie associative et le partenariat mis en place en Poitou-Charentes sous forme de conventions d'objectifs pluriannuels.

► **4. Quelles sont les politiques publiques ou actions actuellement menées au niveau régional - pas nécessairement par le Conseil régional - qu'il est important pour vous de continuer à mener.**

- Transition énergétique et amélioration de l'habitat, dispositif créateur d'activités et d'emplois.
- Développement économique et emploi.
- Développement et accompagnement de la vie associative dans différents secteurs (environnement, culture, citoyenneté, ...).
- Développement culturel.
- Contractualisation territoriale repensée à partir d'un projet local de territoire en lien avec les Conseils de développement.

Remarques complémentaires

Les réponses aux questions 2, 3 et 4 doivent s'appuyer sur un état des lieux de l'existant (prise en compte des dimensions historique et culturelle, spécificités locales, pôles d'excellence, ...) et d'une démarche prospective.

Cette démarche (bilan, atlas régional, réflexion prospective) doit associer le plus largement possible la société civile et les habitants sous des formes à définir.

Dans ce cadre, les Conseils de développement peuvent jouer un rôle de sensibilisation, d'écoute, de médiation, d'expression des habitants.

► **5. Quels sont, pour l'avenir de votre organisation, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ?**

- L'avenir des Conseils de développement ne dépend pas de la fusion des Régions. Pour autant, la conditionnalité de l'existence d'un Conseil de développement pour la contractualisation avec les territoires serait souhaitable.
- La fusion des régions pose la question de la structuration d'une coordination régionale des Conseils de développement à une même échelle pour être identifiée et devenir un interlocuteur de la région.
- Proposition que le nouveau Conseil régional consacre une Vice-Présidence en charge du dialogue territorial et de la participation citoyenne.

► **6. Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre organisation a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ?**

Une rencontre des Conseils de développement des trois Régions est prévue en juin 2015.

III.3. L'expression de personnes du grand public

Le CESER a proposé à chacun de s'exprimer sur ce regroupement par la mise en ligne d'un questionnaire sur son site Internet de mars à avril 2015, comprenant trois questions sur :

- les avantages de la fusion ;
- les inquiétudes ;
- les enjeux de la grande Région.

80 internautes, 58 particuliers, 12 membres d'associations, 10 représentants de collectivités, ont pris le temps d'y répondre, de développer leurs avis et arguments, apportant ainsi une contribution très riche aux travaux du CESER. Qu'ils en soient remerciés.

► Quels sont pour vous les avantages du regroupement des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ?

- A cette première question, 1/4 des répondants ne voit aucun avantage.
- En revanche, plus de 31 % considèrent que la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, compte tenu de sa taille sera « visible » à l'échelle de l'Europe et de l'international, et disposera d'un « pouvoir d'influence ».
 - Dans cette perspective, la métropole bordelaise pourra jouer un vrai rôle de métropole d'équilibre par rapport à Paris, compte tenu de « ses richesses et de la diversité d'activités » et contribuer ainsi à l'attractivité régionale (8 % des réponses).
 - L'effet taille et la diversité des activités de la future région contribueront (pour 13 % des réponses) à une meilleure compétitivité par l'organisation des filières économiques, le développement de leurs complémentarités et la professionnalisation des acteurs.
 - Cette organisation permettrait de répondre à l'internationalisation des échanges en organisant des représentations (bureaux) dans les grandes capitales européennes, voies internationales pour « capter des investisseurs étrangers ».
- La mutualisation des moyens et les économies générées sont le 2e avantage cité (31 %). La Région disposera ainsi de plus d'autonomie, plus de moyens et de leviers d'actions permettant la mise en œuvre de projets de plus grande envergure (en particulier en matière économique).
- L'aménagement du territoire et une meilleure « répartition des moyens entre zones pauvres et zones riches » sont un autre avantage identifié (16 % des réponses).

La nouvelle échelle régionale devrait contribuer à une « meilleure vision de l'aménagement du territoire », à plus de cohérence dans les politiques d'infrastructures et de grands travaux, à la prise en compte du littoral et de son hinterland et au développement des coopérations territoriales, notamment sur la façade atlantique.
- Le dernier argument cité favorable au regroupement des Régions est celui de l'amélioration des modes de fonctionnement de « l'administration régionale ».

La centralisation des « pouvoirs et de l'administration » devrait contribuer à une accélération des procédures (1 réponse contraire) et à une « direction politique claire » ou encore à « sortir du clientélisme » (1 réponse).

► Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la fusion des Régions ?

La première inquiétude exprimée (45 %) est celle de l'éloignement des centres de décision et en particulier des zones rurales ou périphériques. L'inquiétude porte essentiellement sur l'abandon des zones rurales et des villes moyennes, la non prise en compte de leurs spécificités et donc des politiques s'appliquant de manière uniforme sur l'ensemble des territoires, la disparition ou concentration des services, ... mais également sur « l'éloignement des élus des préoccupations des citoyens et de leurs organisations ». Cette question est posée essentiellement pour les associations accompagnant les « publics fragiles ou en difficulté ».

La concentration des activités et des services sur Bordeaux, la « recentralisation » des pouvoirs et de « la technostructure » est l'autre face de cette première inquiétude, certains évoquant même « une démocratie locale amputée ».

Cette recentralisation est aussi évoquée pour l'État concernant certaines politiques, en particulier la santé, « sans prendre en compte la société civile, seule en mesure de faire remonter les besoins ».

Les modes de gouvernance de la grande Région sont la 2ème crainte exprimée. L'organisation à mettre en place avec 180 élus soulève la question de l'implication de tous dans la mise en œuvre des politiques régionales : crainte d'une concentration des décisions dans les mains de Vice-Présidents et/ou dans les mains des élus girondins majoritaires.

Dans le même ordre d'idées, les termes « d'apparatchik », de responsables de « ces nouveaux royaumes » sont utilisés pour soulever les questions de représentativité des élus de l'ensemble des territoires et d'accès « des gens du terroir » aux responsabilités.

La question du coût de la fusion des Régions est évoquée par près de 20 % des personnes ayant répondu au questionnaire : elle concerne le coût des investissements (bâtiments pour accueillir la nouvelle assemblée et les services), l'augmentation des frais de déplacements (élus et services mais aussi têtes de réseaux socioprofessionnels), compte tenu de la superficie de la nouvelle Région. Elle concerne également le coût d'une administration qui comptera 8 000 agents et la question des modalités de management est posée. Certains évoquent une perte d'avantages des agents avec un nivellement par le bas, voire une perte d'emplois (12 % des réponses). En corollaire, certains s'inquiètent d'une « hausse de la fiscalité » et d'une dilution des moyens.

Enfin, certains évoquent le risque d'une « massification des marchés d'appel d'offre » entraînant une difficulté pour les entreprises locales à y répondre et par conséquent une captation des marchés par les grands groupes.

D'autres inquiétudes liées à « la perte d'identité », « que rien ne change », qu'on rajoute une « couche au mille-feuilles », d'une complexité et de délais supplémentaires pour le montage des dossiers sont mentionnées.

► Quels sont les principaux enjeux de la fusion des Régions ?

- Le premier enjeu identifié dans les réponses au questionnaire (41 % des réponses) est celui des économies avec la mutualisation des moyens et la recherche d'efficacité. La fusion des Régions devrait permettre d'améliorer « la qualité des politiques publiques » et de simplifier l'organisation territoriale (en identifiant des blocs de compétences) en maintenant « un lien avec les collectivités de base » : « il faut mettre en place une gouvernance acceptée par tous ».

Pour certains, cela passe par un renforcement du pouvoir décisionnel des Régions, en matière de développement économique et d'emploi, en particulier avec des moyens renforcés.

- L'autre enjeu cité le plus fréquemment (36 % des réponses) concerne l'aménagement du territoire et le développement local.

Dans cette perspective, les personnes ayant répondu au questionnaire évoquent la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire pour « lutter contre les déserts ruraux » s'appuyant sur des services de proximité (y compris sous des formes différentes comme les maisons de services publics), le maintien d'activités économiques, prenant en compte les spécificités et les projets locaux. Il faut « libérer la créativité ».

Certains proposent d'identifier les filières et métiers « à fort développement » pour y concentrer les moyens en matière de formation professionnelle, levier pour l'emploi. Un état des lieux des dispositifs et des actions est un préalable jugé indispensable.

Des pistes et/ou thèmes prioritaires sont cités par ordre décroissant : l'emploi, l'économie, les NTIC, l'éducation/formation/enseignement supérieur, le développement durable et la protection de l'environnement. Viennent ensuite les transports collectifs, la culture, la santé, le tourisme, l'agriculture durable, la solidarité, l'identité culturelle, les ports et le trafic maritime.

- La place et l'implication du citoyen dans la construction de la nouvelle Région sont évoquées dans 25 % des contributions reçues. Pour la majorité, une campagne d'information et de communication est à conduire : elle passe par une présentation de la nouvelle Région, de ses spécificités et richesses territoriales par une explication/ « démonstration de l'intérêt de grandes Régions ».

Elle doit s'appuyer sur les têtes de réseaux de la société civile organisée et par conséquent leur donner les moyens de maintenir la qualité du réseau. « Il faut faire confiance aux citoyens organisés et aux élus locaux ».

► Autres commentaires

Dans l'espace de « libre expression », au-delà des observations qui ont pu être intégrées dans l'analyse précédente, sont à noter :

- des questions : « pourquoi changer l'organisation des académies ? Comment l'avis des citoyens va-t-il être pris en compte ? » « A quels besoins exprimés par les citoyens correspond cette réforme ? »
- des remarques : « notre société est en crise, notre modèle est à changer », « on devine une évolution de l'organisation de la France vers un fédéralisme à l'allemande avec des Länder », « la réforme va faire exploser les fondements républicains, la démocratie locale et les Communes sont appelées à disparaître... »
- des propositions : « le département pourrait assurer le guichet unique régional décentralisé », « développer le réseau des tiers lieux comme il existe en Poitou-Charentes », « chiffrer le coût réel de la fusion », « nom de la nouvelle Région : pourquoi pas un référendum pour que les citoyens soient acteurs de la création de la nouvelle Région.

Enfin, trois personnes saluent l'initiative du CESER d'avoir permis leur expression.

III.4. L'expression d'élus : synthèse

La synthèse a été réalisée à partir des entretiens avec les Présidents de Communauté d'agglomération et avec les Présidents de Conseil départemental et de la table ronde avec des Présidents et élus des Communautés de communes, Pays et Pôles d'Équilibre Territoriaux Ruraux.

Les propos que nous avons entendus, et dont la trace est donnée en annexe 1 et 2, sont très convergents et, au-delà des convictions politiques, reflètent une vision partagée des réalités du territoire picto-charentais et des objectifs de l'action publique.

Avant de répondre aux questions sur les enjeux de la future région, les atouts, les politiques publiques à poursuivre ou créer, les élus ont fait part de leur appréciation du contenu de la **réforme territoriale** en cours.

Celle-ci est vivement critiquée car, d'après eux, les différentes dispositions ne permettent pas d'atteindre les objectifs annoncés :

- l'objectif de poids au niveau européen fait oublier de s'intéresser aux territoires,
- une plus grande taille ne fait pas la force, celle-ci réside plutôt dans les compétences, le budget et la volonté de vivre ensemble,
- il n'y a pas de simplification car les conséquences des modifications et la complexité de mise en cohérence du nouveau schéma qui en découle n'ont pas été prises en compte,
- le découpage des compétences risque de porter atteinte à la cohérence et à l'efficacité des politiques publiques.

« La rénovation institutionnelle se fait au détriment de la démocratie locale »

Les élus demandent à l'État de mettre en adéquation la volonté de décentraliser et les moyens, et s'interrogent sur ceux qui seront donnés aux Régions.

Même si le regroupement décidé n'est pas celui qui aurait été souhaité par certains élus, même si l'agrandissement des régions n'est pas considéré comme une bonne chose par plusieurs d'entre eux, tous ont exprimé la **volonté de s'inscrire dans la nouvelle Région** pour lui donner le plus de chance de réussir et pour agir sur l'avenir du territoire dont ils sont élus.

« Un homme politique ne peut pas être pessimiste »

► Les enjeux liés à la fusion des Régions à prendre en compte pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants

Quelques élus ont indiqué qu'il leur était difficile de répondre à cette question à l'échelle de la nouvelle Région car les réalités de l'Aquitaine et du Limousin ne leur étaient pas suffisamment connues, ce qui constitue d'ailleurs à leurs yeux un enjeu en soi.

Face à la taille de la nouvelle Région un des premiers enjeux est de répondre au besoin de **proximité**, exprimé par les habitants. Deux éléments de réponse s'imposent alors : mettre en place **une organisation qui évite la concentration** et compenser par **la gouvernance**. Ces préoccupations sont présentes dans les autres enjeux et attentes exprimés.

« La taille de la nouvelle Région va obliger à décentraliser »

■ Exister

Cet enjeu est largement partagé. Pour être visible, pouvoir rayonner, il faut s'appuyer sur un projet de développement mais aussi se regrouper, s'entendre et fonctionner en réseau.

« Il ne faut pas des châteaux forts ; on s'en sortira par des alliances »

Mais la recomposition des territoires n'est pas terminée tant pour les territoires ruraux que pour certaines agglomérations. La réorganisation devrait se faire, pour atteindre une taille critique, permettant pour certains de « peser », pour d'autres, de répartir les coûts de centralité, sur la base des bassins de vie ou d'emploi. C'est ainsi que s'envisagent, par exemple, un projet de pôle métropolitain La Rochelle-Niort et de Communauté urbaine pour Poitiers.

Exister, c'est aussi se faire reconnaître, dans ses spécificités, de nouveaux partenaires qui ne connaissent pas les territoires de Poitou-Charentes. Cet enjeu est également lié à l'objectif de valorisation de leur territoire, que portent les élus.

■ Veiller à l'équilibre du territoire et entre les territoires

Certains élus considèrent que la Région ne s'est pas saisie de sa compétence d'aménagement du territoire et estiment qu'à l'échelle de la nouvelle région, cela sera primordial pour éviter d'augmenter le déséquilibre et la désertification du monde rural, ainsi que pour rééquilibrer entre et au sein des espaces urbains. Si les difficultés du monde rural sont réelles, les villes sont elles aussi confrontées à des inégalités de services entre centre et espaces périurbains. L'enjeu d'aménagement du territoire se décline au niveau de la répartition des activités économiques, des services, des infrastructures et de l'organisation de la mobilité. C'est une question de solidarité et d'équité, une démarche qui profitera également à terme, à la métropole.

« La Région Poitou-Charentes ne s'est pas saisie d'une stratégie d'Aménagement du Territoire »

L'organisation de l'État, en cours, aura une forte influence sur cet équilibre des territoires. Les élus souhaitent une déconcentration, notamment une répartition des services entre les trois anciennes Préfectures de Région, l'État étant le garant du principe d'équité. Une coordination est souhaitée avec l'État pour définir l'organisation des services de la Région.

« Il faut travailler avec l'État à une organisation qui contrebalance les logiques financières »

L'Université et les équipements de santé, dont le CHU, sont mentionnés comme particulièrement structurants et porteurs d'avenir.

■ Le développement économique et l'emploi

Ce sujet est la raison d'être des grandes Régions. L'équilibre au niveau de la grande région pourra s'appuyer sur des pôles de compétences, d'excellence ou de compétitivité. Tous s'accordent à dire que les concurrences entre ces pôles ou entre territoires seraient dramatiques et qu'au contraire il convient de repérer les pépites, de dégager des cohérences, complémentarités et synergies. A partir de ce travail, la répartition des fonctions entre les trois capitales régionales actuelles, les autres centres urbains et le milieu rural, qui n'est pas vide d'initiatives, peut être organisée.

« S'il y a concurrence entre les territoires, cela fera le jeu de la métropole »

L'importance de la répartition de l'offre de formation sur le territoire, notamment des formations supérieures pour le développement économique et l'accès à l'emploi est rappelée.

« La ruralité n'est pas une zone blanche »

Les relations entre activités économiques et qualité de l'environnement participent de l'équilibre des territoires, rendant nécessaire un arbitrage, par exemple sur la question du maintien de la qualité des eaux littorales.

■ Le maillage des services, la proximité

Les élus rappellent que les ruraux attendent les mêmes services que les urbains. Le premier bien-être est de subvenir à ses besoins basiques : accès à l'éducation, à la culture, à la santé, à l'environnement sain...

Pour maintenir la population, le maintien d'un niveau minimum de services dans les espaces de faible densité est nécessaire. La répartition des équipements et services, doit tenir compte de la réalité des flux et être adaptée aux fonctions respectives des localités. Plusieurs natures de pôles peuvent être distinguées : métropolitains, secondaires ou de villes moyennes rayonnant sur un bassin de vie, ruraux. Les solutions passent par des complémentarités, une association urbain-rural et des conventions de partenariat.

■ **L'accessibilité, les infrastructures, la mobilité**

Liée à l'économie, à l'emploi comme aux services, la question de l'accessibilité pour tous est cruciale, particulièrement pour les territoires ruraux et périurbains. Elle repose sur les infrastructures, équipements hautement structurants et sur l'organisation de la mobilité.

La nouvelle géographie de la Région va demander de réinventer les systèmes de communication. Les infrastructures de transport font partie des grands enjeux, avec une priorité donnée au ferroviaire, tout comme les infrastructures numériques, particulièrement la desserte en haut débit et en téléphonie mobile pour les territoires ruraux. L'amélioration du réseau routier régional et de l'infrastructure aéroportuaire de Poitiers viennent ensuite.

L'organisation de la mobilité entre territoires et au sein des territoires doit à la fois prévoir des accès faciles à Bordeaux mais aussi des liaisons transversales, par exemple pour désenclaver Limoges ou permettre d'équilibrer l'attrait du littoral. L'offre de transports en commun doit privilégier le ferroviaire du fait de sa forte dimension environnementale, et repenser le transport collectif en bus. Pour permettre une bonne qualité de services, l'électrification de certaines lignes doit être réalisée. Le développement souhaité des transports ferroviaires inclut la question du fret ferroviaire facteur de développement durable des entreprises.

■ **Renouveler les relations entre collectivités**

Les nouvelles relations, à inventer, après clarification des compétences, doivent passer par le respect, la prise en compte de tous les territoires. Sur la base du projet de leur territoire, les élus demandent que la Région reconnaisse les spécificités locales, dans une démarche ascendante, en parallèle à une déclinaison locale du projet régional. Les EPCI des territoires ruraux expriment le souhait de participer à la Conférence territoriale de l'action publique et de participer à l'élaboration des Schémas et politiques régionales.

« Des personnes se sentent marginalisées, pas prises en compte par la République »

La gouvernance devra pallier les effets de la taille de la Région pour que les habitants ne se sentent pas isolés, que l'expression de tous les territoires et de tous les habitants soit prise en compte.

Les intercommunalités ont pour responsabilité de s'organiser aux échelles pertinentes et de travailler ensemble.

Les espaces de coopération peuvent revêtir différentes formes : des coopérations de proximité ou thématiques, un travail en réseau notamment pour partager les expériences, les savoirs et bonnes pratiques, repérer les complémentarités... en s'affranchissant des limites régionales lorsque cela est pertinent (notamment pour poursuivre des coopérations existantes).

« Pour ne pas se faire oublier, c'est aux territoires de faire leur promotion et de s'organiser »

C'est aussi à elles de ne pas se faire oublier, notamment pour les plus éloignées de la métropole.

■ **Construire une nouvelle région**

Les trois Régions qui vont se regrouper ne sont pas équilibrées au départ en poids économique, population... Pour construire la nouvelle Région, la question d'un équilibre à atteindre se pose. La gouvernance à mettre en place doit permettre de ne pas être dans une situation d'annexion.

« Le premier enjeu sera de "faire région" »

Pour construire un sentiment d'appartenance, les élus des territoires préconisent :

- de définir de grands objectifs, une cause commune, auxquels les habitants puissent adhérer ;
- de choisir rapidement un nom pour la nouvelle Région ;
- de faire découvrir la nouvelle Région à ses habitants ;
- de faire connaître les compétences de la Région et l'articulation avec celles des agglomérations et Communautés de communes ;
- de développer la proximité et la participation citoyenne, en réponse au souhait des habitants que leur parole soit entendue ;
- de s'appuyer sur la culture pour forger la nouvelle identité régionale.

« Il faut arriver à faire appréhender par les habitants le rôle de la Région »

► Les avantages de la nouvelle Région et les inquiétudes

Le fait que la Région Poitou-Charentes ne soit pas divisée est considéré comme un avantage, permettant de conserver les acquis du travail entre acteurs.

La taille de la Région et l'éloignement des centres de décision sont considérés comme un handicap pour gouverner alors qu'ils ne permettront pas nécessairement de générer des économies. Des craintes se font jour également concernant les effets d'inertie de grandes structures et la capacité à intervenir rapidement, ce qui est nécessaire dans le domaine économique. La perception est naturellement différente selon la situation des territoires, les territoires du nord exprimant des inquiétudes par rapport à l'éloignement, ceux du sud actuel de la région, la satisfaction d'une position plus centrale qu'auparavant dans le nouvel espace régional et de la proximité de la métropole.

La révision de la territorialisation des services, sur un nouveau périmètre, avec une nouvelle articulation avec les services de l'État est porteuse pour certains d'une amélioration pour les habitants. C'est l'occasion de s'affranchir des frontières départementales, de prendre en compte les flux naturels.

Les craintes sont plus souvent partagées sur la prise en compte des espaces ruraux dans le nouvel ensemble régional, sur la capacité de la nouvelle Région d'agir sur le local, en proximité.

Des avantages sont exprimés, par la plupart des élus, en matière de développement économique, ou les entreprises, par l'insertion dans des réseaux ou filières de plus grande ampleur et un appui facilité sur des pôles d'excellence ou de compétitivité. Selon les territoires, les filières mises en avant et l'apport de l'économie locale à la nouvelle entité régionale varient. Cependant, quatre atouts sont largement cités : le port de La Rochelle, le secteur de l'aéronautique, le cognac et le tourisme.

Les potentiels de développement économique mentionnés sont très larges : L'Atlantique avec le commerce portuaire à La Rochelle, Tonnay-Charente et Bordeaux, le cabotage, les liaisons maritimes, les énergies marines ; l'aéronautique, le nautisme, la construction ferroviaire, la chimie, l'armement, le nucléaire, l'image, les assurances à Niort avec les mutuelles, l'agriculture notamment avec le cognac, l'agroalimentaire, le bois, le tourisme avec le marais poitevin, le gallo-romain, le Marais et l'Estuaire à Rochefort, ...

La diversité des domaines est vue par certains comme un atout en soi ainsi que la densité du réseau de PME sur certains territoires. La culture industrielle, la culture du partenariat sont des spécificités de Poitou-Charentes considérées comme des richesses à partager.

Les Universités, de par les recherches qu'elles effectuent, sont mises en avant ainsi que l'appareil éducatif en général (CNED...). Les propos reflètent l'attachement à cette institution ancienne, emblématique, et des préoccupations quant à son avenir. La poursuite du partenariat entre Poitiers-La Rochelle, Limoges, Tours et Orléans dans le cadre de la ComUE est majoritairement jugée pertinente mais des inquiétudes sont formulées sur la répartition de l'intervention de l'État qui a déjà tendance à réduire ses financements, entre les deux ComUE.

La puissance économique, administrative et financière de la nouvelle Région, la présence de la métropole de Bordeaux sont des atouts reconnus. Cependant, pour optimiser l'effet d'entraînement et la diffusion des effets positifs sur l'ensemble des territoires, les élus identifient, comme conditions à remplir :

- renforcer la métropole pour qu'elle bénéficie d'une reconnaissance internationale et apporte du rayonnement au bénéfice de toute la Région ;
- lui laisser le rôle de leader, d'ouverture vers l'extérieur de la Région ;
- construire des solidarités territoriales.

« C'est un gâchis de ne pas mieux utiliser l'Atlantique ; c'est parce que nous sommes des terriens »

► Les attentes vis-à-vis de la future Région

■ Organiser la gouvernance

L'enjeu de la gouvernance a été affirmé comme essentiel en tant que tel par les élus et imprègne de manière transversale l'ensemble des préoccupations.

Convaincus que les avancées viennent souvent des territoires, que les initiatives locales rendent effective la mise en œuvre des politiques (ex: pour le climat) et désireux de prendre toute leur part au développement de la nouvelle Région, les élus souhaitent :

- être considérés et que la voix de chaque territoire soit entendue ;
- un vrai dialogue et la prise en compte des projets des territoires, à la rencontre des démarches ascendante et descendante ;
- la clarification des compétences et la simplification, notamment pour les habitants ;
- de nouvelles formes d'organisation basées sur la coopération, avec si nécessaire des chefs de file ;
- qu'un rapport de force convenable soit garanti, notamment entre métropole et autres collectivités ;
- participer au repérage des pépites ;
- participer à la construction des schémas ;
- un mode de relations régulières entre les exécutifs, incluant l'État.

■ Mettre en place une stratégie et arbitrer

Les élus attendent le déploiement d'une volonté politique forte pour mettre en œuvre une stratégie pour le développement économique et l'aménagement du territoire de la future Région.

La Région devra, sur la base d'une stratégie économique, de niveau européen promouvoir l'ensemble du territoire auprès de l'Europe, et entretenir plus de relations avec Paris.

« C'est la volonté politique qui va primer »

Face à l'augmentation des sollicitations que va générer un territoire aussi large, la Région devra hiérarchiser et arbitrer. A partir d'une identification des forces et des gisements, des pôles d'excellence pourront être définis, des complémentarités déterminées, des fusions proposées, de manière à structurer le territoire et les acteurs. Derrière les « locomotives », il s'agit de favoriser la création de pôles de compétences décentralisés en s'appuyant sur l'innovation et le numérique pour garantir un maillage territorial. Par ses interventions ciblées, la Région doit permettre le développement de ces pôles, leur valorisation, et à travers elle, celle du territoire régional, la diffusion vers les entreprises et l'émergence de filières.

La Région devra définir une véritable stratégie d'aménagement et de développement des territoires, notamment à travers le SRADDT, conciliant le développement humain et la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, la préservation des ressources naturelles et des milieux.

Les élus souhaitent être associés aux travaux et mettent en avant les objectifs d'équilibre entre ruralité et urbanité et l'identification de pôles ruraux, notamment périphériques, à renforcer.

« Que la future Région entende la voix de chaque territoire et que ruralité et urbanité sont à traiter ensemble »

Le schéma de transport et de mobilité porte de très forts enjeux pour concrétiser les orientations pour l'aménagement et l'équilibre du territoire. Avec un poids plus important pour discuter les orientations nationales, la Région aura plus d'atouts pour mettre en œuvre une politique de mobilité durable.

■ Faire connaître « en interne » la nouvelle région aux acteurs

Pour permettre à chacun de se situer, pour favoriser les coopérations et pour jeter les bases d'une identité partagée à construire, la connaissance des ressources et des acteurs de l'ensemble du nouveau territoire régional est un préalable que la Région pourrait se donner comme objectif de réaliser, sous des formes adaptées aux différents publics.

■ Fédérer

Il sera difficile, compte tenu de la diversité des territoires, de communiquer sur la région dans la globalité. Pour favoriser l'émergence de la nouvelle entité régionale, il faut un projet fédérateur capable de recueillir l'adhésion, organisé autour de quelques grands objectifs comme le numérique, l'accès aux services, l'énergie, la prise en compte de l'environnement (climat, biodiversité, eau) en lien avec l'économie.

Ce projet doit aussi être capable de mobiliser pour sa mise en œuvre. L'État est un partenaire cité pour les infrastructures, la recherche, la solidarité territoriale.

■ **Accompagner les territoires et leurs projets**

L'accompagnement souhaité se fonde sur la reconnaissance de l'intérêt des politiques et initiatives locales et de l'efficacité d'une approche ascendante pour le développement des territoires. L'adaptation de l'intervention, qui peut se formaliser dans des conventions, est d'autant plus nécessaire que la Région sera grande.

Cet appui devra être équitable et donc être différencié pour permettre des rééquilibrages. C'est ainsi que les territoires ruraux souhaitent un soutien à l'ingénierie pour faciliter l'émergence de projets.

Les départements seront des partenaires, prêts à jouer le rôle de chefs de file pour la prise en compte de la ruralité (appui technique aux territoires ruraux par les agences départementales, égalité d'accès aux services pour la population...).

En matière d'équité également, les territoires limitrophes souhaitent que soient considérées les interventions des régions voisines pour ne pas créer de distorsions de concurrence entre entreprises.

► **Les politiques à poursuivre :**

■ **Le soutien aux entreprises et le développement économique**

Projets économiques ciblés et stratégiques : pôles de compétitivité, pôles d'excellence,

Aide à la création notamment par les BRDE,

Accompagnement des TPE par des experts désintéressés sur le modèle de ce qui a été fait dans le cadre du programme de revitalisation....

■ **Le développement de l'offre de transports**

Développement du ferroviaire avec la LGV et ses arrêts ; le développement des TER, la réutilisation des lignes existantes pour créer des liaisons notamment avec Bordeaux ; l'intermodalité

Les avis divergent pour les infrastructures routières sur l'opportunité de l'autoroute A 831 reliant Fontenay-Le-Comte à Rochefort pour la liaison Nantes-Bordeaux.

■ **L'Aménagement numérique du territoire**

Réalisation des infrastructures numériques en coordination avec les autres collectivités, notamment les Départements.

■ **Le développement touristique**

Compétence partagée, le tourisme demande une bonne articulation entre Région, Département et intercommunalités. Les élus s'accordent sur la répartition des rôles suivante : les offices de tourisme locaux (de pôle ou d'agglomération) fédèrent les acteurs locaux (propriétaires de meublés...), assurent l'accueil et l'animation locale ; les territoires ruraux, les agglomérations et les grandes villes déterminent les programmes de mise en valeur en lien avec les éléments différenciateurs ; les Départements apportent un appui pour l'animation et la formation des acteurs ; la Région apporte la visibilité extérieure pour l'ensemble du territoire : stratégie et promotion aux niveaux national et international, organisation d'événements...

« Nous pratiquons un tourisme de cueillette alors qu'il faut regarder cette activité comme une industrie »

■ **Les coopérations extra-régionales** pour poursuivre des partenariats en cours comme la ComUE, entre Hôpitaux... et garder une ouverture vers l'extérieur de la Région.

■ **La formation**

Pour un accès à la formation en proximité, participant à l'égalité des territoires.

■ La politique environnementale

Les avis divergent sur la politique environnementale régionale actuelle. Pour certains, l'objectif est respectable mais les contraintes qui ne sont pas « dimensionnées » selon la nature du projet, peuvent devenir antiéconomiques. Les territoires ruraux sont majoritairement favorables, en faisant souvent le lien avec le maintien ou l'accroissement du potentiel touristique. Pour certains c'est une condition nécessaire au développement économique.

« Il faut permettre un développement écologique harmonieux sinon on court à une catastrophe économique »

D'autres pans de cette politique sont plus consensuels :

- la politique énergétique en lien avec l'anticipation du changement climatique : Certains territoires ruraux indiquent que ce sont les initiatives locales qui permettent d'agir concrètement dans ce sens et souhaitent que la Région se dote d'objectifs ambitieux et donne les moyens aux territoires d'aller vers l'autonomie énergétique ;
- l'éducation à l'environnement, pour une prise de conscience dans les écoles ;
- les circuits courts et l'économie circulaire ;
- le maintien de la biodiversité avec la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, en lien avec les politiques locales, pour laquelle des efforts de simplification sont demandés.

- **La politique culturelle**, avec le soutien aux politiques culturelles locales, dans le cadre des fonctions de centralité exercées par les agglomérations (lieux de spectacles, conservatoire...). Les Nuits Romanes, diffusion culturelle de qualité est appréciée notamment des Communes rurales ; il a été noté que le grand volume de ces propositions gratuites peut générer une concurrence avec l'offre de petites associations.

- **Le soutien aux associations**, qui ont besoin d'aide financière, mais également d'appui au montage des projets (conseil, ingénierie), qui sont créatrices de solidarité, de lien social.

- **La contractualisation avec les territoires** sur la base d'une négociation permettant de définir un cadre non rigide dans lequel puissent s'inscrire les initiatives locales et les spécificités. La présence d'élus référents est à conserver.

Les avis divergent sur la durée, certains élus préférant une période courte (2-3 ans), d'autres une période plus longue. Une proposition de mise en œuvre concerne la création de comités locaux bipartites qui pourraient engager les crédits sur le modèle des groupes d'action locale des programmes LEADER. Cette nouvelle gouvernance donnerait de la proximité, de la réactivité et simplifierait les circuits.

Pour les territoires ruraux, les partenaires des contrats étaient les Pays et, en leur absence, les Communautés de communes. Les avis divergent sur les Pays et Pôles d'Équilibre Territoriaux Ruraux : « machin », vécus comme une menace de fusion pour certaines Communautés de communes, utiles à l'animation des territoires ruraux, à la démocratie locale, permettant une mutualisation pour l'ingénierie et le portage de projets importants, utiles à la représentation des territoires ruraux...

« C'est un monde nouveau qui arrive »

IV.

Des bénéfices attendus, à condition que...

Arrêtons-nous sur les conditions de réussite de ce rapprochement entre l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes inscrit dans le cadre de la réforme territoriale. Nous l'avons mesuré, les attentes sont fortes. Des espoirs s'expriment mais des craintes et des doutes existent.

Des bénéfices sont légitimement attendus. Aussi, est-il utile d'examiner à quelles conditions la mise en œuvre des politiques publiques pourra notablement améliorer *le bien-être des habitants articulé autour des notions d'implication citoyenne, d'accès aux services, de réponses à leurs besoins et d'inscription dans leur(s) territoire(s)*.

Mettons donc en exergue quelques points forts qui concernent l'émergence de bénéfices pour les habitants, pour les territoires et pour la vie démocratique.

Le CESER est conscient que tous ces objectifs ne pourront pas être atteints immédiatement mais ils peuvent constituer, à terme, la base d'une 1ère évaluation globale des résultats des politiques régionales.

IV.1. Des bénéfices pour les habitants

IV.2. Des bénéfices pour les territoires

IV.3. Des bénéfices pour la vie démocratique

IV.1. Des bénéfices pour les habitants, à condition que...

- L'Homme soit au cœur des préoccupations.
- L'accès physique aux services publics et autres services soit une réalité. Avec une attention particulière pour les personnes en perte d'autonomie, en lien avec l'objectif plus général d'accès aux droits fondamentaux.
- L'accès à l'emploi soit soutenu par une politique d'investissement pour le développement, la répartition et l'ancrage des activités économiques.
- Les dispositifs qui contribuent à l'égalité des chances et à la réussite des parcours de formation soient développés, avec le souci d'élever le niveau de qualification.
- L'accompagnement social, éducatif, économique, vers l'emploi, concerne tous et chacun et qu'une attention plus particulière soit portée aux publics fragiles.
- Les mutations économiques, sociales et sociétales comme par exemple l'accès et l'usage du numérique (haut débit) pour tous, y compris dans des démarches palliant le manque d'autonomie soient anticipées, au plus près des territoires.
- L'accès à la culture, aux loisirs, aux pratiques sportives concerne toutes et tous sans discriminations territoriales, sociales, culturelles et valorise la diversité. La qualité et l'intensité des relations que les habitants tissent entre eux, entre autres au travers de la richesse de la vie associative, sont favorables à la santé économique et sociale d'un territoire.
- L'accès à la mobilité par une offre de transports « propres » interconnectés et intermodaux soit garanti à toutes et tous.
- La souveraineté et la qualité alimentaires soient garanties par des pratiques agricoles durables.
- Notre territoire ancre ses pratiques environnementales en solidarité avec les enjeux écologiques planétaires et les enjeux locaux et traite concrètement les problématiques du climat, de l'eau, de la biodiversité, des déchets, en valorisant les pratiques éducatives pour tous. Une attention toute particulière doit être portée à la qualité de l'eau et au littoral en garantissant à tous l'accès à la nature.
- Des démarches d'appropriation de l'appartenance à l'Europe soient créées et accompagnées.
- La région soit dotée d'un nom rapidement. Des actions conséquentes de sensibilisation et d'information devront être initiées pour permettre aux habitants de connaître ce nouveau Territoire. Plus que l'identité régionale c'est la construction de l'appartenance à un territoire qu'il faut réussir. Cela se fera si le territoire est porteur d'un projet stratégique affichant des objectifs qui suscitent l'adhésion, donc un projet lisible et, de plus, à évaluer.

IV.2. Des bénéfices pour les territoires, à condition que...

- Une répartition des pôles de décision et de coordination soit organisée dans les territoires (répartition cohérente et équilibrée des services de l'État et de la Région sur toute la région).
- Les métiers, les savoir-faire et les spécificités des territoires soient reconnus, respectés et valorisés.
- Une gouvernance décentralisée respectueuse de ceux qui gèrent la proximité, soit promue à l'écoute de l'émergence des projets locaux et les soutenant, valorisant la diversité et également porteuse du projet stratégique en impulsant des projets et en fédérant les acteurs publics et privés.
- La Région, les Départements et les intercommunalités sachent travailler ensemble.
- L'objectif de réduction des inégalités soit mis en œuvre en apportant un appui différencié aux Territoires pour valoriser leurs spécificités, en accord avec leurs choix, et en déterminant les complémentarités pour remplacer les concurrences par des partenariats et le travail en réseau.
- Les territoires urbains et les territoires ruraux ne soient pas traités isolément. Par exemple, le maillage en services des zones urbaines, péri-urbaines et rurales, doit être traité de manière intégrée.
- L'économie territoriale préserve le capital naturel, en s'appuyant sur l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, une agriculture durable à forte valeur ajoutée et qui favorise le renouvellement des générations, les énergies renouvelables en les valorisant et en soutenant les TPE-PME-ETI.
- L'accès pour tous à la mobilité intègre l'objectif de « décarboner » les déplacements individuels, familiaux, professionnels, collectifs.
- L'ensemble des activités de production et de consommation fasse l'objet de mesures incitatives visant à la réduction des émissions de GES.
- Le développement des activités et de l'habitat soit pensé de manière à répondre aux besoins de modernisation et d'évolution, tout en limitant le plus possible la consommation d'espaces agricoles et naturels et l'artificialisation des sols.
- La maritimité soit valorisée car elle est un facteur de singularité, d'identité et d'attractivité.
- Les partenariats et les coopérations entre les acteurs du tourisme soient renforcés.
- La part de PIB consacrée à la recherche et développement progresse.
- La culture du risque soit l'objet d'actions d'éducation, en proximité, concernant notamment les risques naturels liés au dérèglement climatique.
- La question de la ressource en eau soit affrontée, au travers de démarches de concertation installées dans la durée.
- Les associations soient soutenues dans l'animation des territoires et qu'elles soient accompagnées dans le travail de détection de nouveaux besoins à l'origine d'innovations sociales.
- Les expériences réussies portées par les Régions actuelles soient poursuivies et mutualisées.
- Les coopérations interrégionales existantes soient développées pour bénéficier des dynamiques en cours et pour maintenir une Région ouverte.
- Les territoires soient accompagnés et soutenus pour saisir les diverses opportunités offertes par l'Europe.

IV.3. Des bénéfices pour la vie démocratique, à condition que...

- Les élus régionaux soient bien connus par les habitants et fassent vivre la Région en proximité. Des élus référents de territoires doivent être mis en place.
- Une administration régionale « décentralisée » fondée sur l'existence de pôles régionaux de compétences soit organisée, en lien avec les services déconcentrés de l'État.
- Une réelle complémentarité entre les démarches descendantes et ascendantes soit cultivée. D'une part, la Région est porteuse d'un projet stratégique et pour le faire vivre impulse des actions et des projets. D'autre part, elle est à l'écoute des différents échelons de territoire et elle valorise et accompagne les projets qui émergent au plus près des acteurs.
- Les modalités de contractualisation entre collectivités soient pluriannuelles et concrétisent le dialogue et le partage de projets.
- La Région expose clairement les objectifs qu'elle souhaite atteindre et que des indicateurs lisibles par tous soient conçus, régulièrement publiés et soumis à débat.
- La Région soit exemplaire et innovante dans les domaines du dialogue social territorial, de la place de la société civile et de la participation citoyenne en faisant notamment que :
 - un retour systématique vers le CESER sur la manière dont le Conseil régional s'est saisi de ses travaux et propositions soit mis en place ;
 - les démarches participatives telles que panels d'habitants, jurys citoyens, forums d'expression, pétitions citoyennes, soient mises en place et évaluées.

En guise de conclusion...



Pour répondre à la saisine du Conseil régional et donc pour alimenter le projet stratégique de la nouvelle région regroupant l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes, le CESER a choisi de centrer son travail sur l'efficacité des politiques publiques conçues pour contribuer au bien-être des habitants.

Afin de formuler des propositions, le CESER a jugé nécessaire d'identifier les enjeux que les politiques publiques doivent relever.

Les conseillères et les conseillers de notre assemblée, au-delà de leur lecture critique des diverses réformes territoriales et des méthodes utilisées pour les élaborer, mesurent combien il est essentiel que la société civile organisée accompagne les profonds changements en cours. Accompagnement à la fois constructif, optimiste mais également très vigilant. Les bénéfices qu'il est légitime d'attendre ne seront effectifs qu'à la condition que les politiques publiques soient à la hauteur des fortes attentes qui s'expriment. Il en va de la crédibilité du politique dans un contexte de doute et de défiance vis-à-vis de la démocratie représentative.

Aussi, les membres et les services du CESER se sont-ils fortement impliqués dans des travaux en pléniers et en groupes, dans des auditions d'experts, au sein de ses commissions thématiques. Mais également en allant à la rencontre d'acteurs impliqués à des titres divers dans la mise en œuvre des politiques publiques. Les organisations membres du CESER, des Conseils de développement, des personnes du « grand public » ainsi que des élus responsables à des niveaux différents de collectivités.

Avec ses 37 enjeux et ses 208 propositions, le rapport issu de cette forte mobilisation a l'ambition, d'une part de contribuer à la création des conditions de la réussite du rapprochement en marche et d'autre part de nourrir et d'éclairer le débat public. Il est conçu pour donner du sens au projet stratégique et pour être force de proposition pour des politiques publiques au service des habitants et des acteurs aux différentes échelles de territoires.

Au moment où les différentes lois de la réforme territoriale sont en cours de mise en œuvre ou d'élaboration, et que le rapprochement des Régions est en marche, le CESER Poitou-Charentes, attaché aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, s'implique pour que ces changements bénéficient aux habitants et aux acteurs des territoires.

Dans quelques mois des représentants de la société civile organisée siégeront dans un nouveau CESER dont nous ne connaissons pas la composition aujourd'hui. Ce rapport vivra alors dans un nouveau contexte. Au regard des enjeux et des propositions qui y sont formulés, il sera une base pour nourrir les débats et les contributions visant à l'élaboration des politiques publiques.

Liste des participants

■ Les membres du CESER

Valère AGBOTON	Christophe GEFFRÉ	Philippe MORANDEAU
Brigitte ARNAUD-BOUE	Didier GESSON	Dominique NIORTHE
Daniel ARSICOT	Guy GEVAUDAN	Rachel NORMAND
Jean-Michel BANLIER	Jean-Marie GIRAUDEAU	Karine OLIVIER
Jacky BARA	Bernard GIRET	Gilles PATRAC
Alain BARREAU	Joël GODU	Bernard PERAUDEAU
Louis BORDONNEAU	Annick HERAULT	Martine PINEAU
Geneviève BRANGE	Fabrice HIVIN	Christophe PLASSARD
Daniel BRAUD	Michel HORTOLAN	Yves PREVOST
Jean-Philippe BREGERE	Dominique HUMMEL	Anne-Sophie QUENETTE
Guy CHARRÉ	William JACQUILLARD	Madeleine RANGER
Philippe CHARTIER	Yves JEAN	Nicolas RENAUDIN
Dominique CHEVILLON	Dadou KEHL	Jany ROUGER
Gérard COASSIN	Isabelle LACOSTE	Noël RUAULT
Vanessa COUTURIER	André LANDEZ	Daniel SAUVETRE
Eugénie DEBENAI	Jean-Bernard de LARQUIER	Céline SCHWEBEL
Jean DOIGNON	Marie LEGRAND	Pascale SENSE
Jean-Michel DUPIRE	Sylvie MACHETEAU	Luc SERVANT
Wilfried DURAND	Maëlle MANGUY	Jean-Pierre SIBERT
Philippe DUTRUC	Dominique MARCHAND	Béatrice SOUCARET
Jean-Jacques EPRON	Daniel MARTEAU	Alain TESTAUD
Véronique ESTEVENET	Pierre MARX	Alain TOURNIER
René FERCHAUD	Françoise MERY	Odet RIQUET
Gérard FILOCHE	Jean-Paul MOINARD	Evelyne VIDEAU
Patricia GAGNERAULT	Philippe MOINARD	Gérard VILAIN
Marie GAZEAU	Louise MOLINARI	Jacques VINET

■ Les Conseils départementaux

Bruno BELIN, Président du Conseil départemental de la Vienne
Bernard BOEUF, Directeur de cabinet du Conseil départemental de la Vienne
François BONNEAU, Président du Conseil départemental de la Charente
Gilbert FAVREAU, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Thierry POIREAU, Directeur de la Communication du Conseil départemental de la Vienne
Guillaume RIVALLANT, collaborateur du Président du Conseil départemental de la Vienne

■ Les Communautés d'agglomération

Jean-Pierre ABELIN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais
Jérôme BALOGÉ, Président de la Communauté d'agglomération de Niort
Marc BARREAU, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Grand Poitiers
Jean-Michel BERNIER, Président de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Hervé BLANCHÉ, Président de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan
François BOURNEAU, Directeur de cabinet de la Communauté d'agglomération de Royan
Camille BOURON, Chargé de mission sur le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Nicolas CAJON, Directeur du service « Territoires et Prospective » de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Bernard CHILLET, Directeur Général Adjoint de l'Aménagement, Mobilité et Développement durable de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Alain CLAEYS, Président de la Communauté d'agglomération de Grand Poitiers
Jean-Claude CLASSIQUE, 1er Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Saintes
Jean-François DAURÉ, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Jean-François FOUNTAINE, Président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Pierre JULAN, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Niort
Catherine GUEYDON, Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération de Royan
Jean-Pierre LE GUEN, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Mohamed HADJ BOAZA, Chef de Cabinet de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Xavier HURTEAU, Directeur Général Adjoint de l'Économie, de l'Emploi et de l'Insertion de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Jean-Philippe MACHON, Président de la Communauté d'agglomération de Saintes
Gérard PÉROCHON, Premier Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais
Valérie POTTIER, Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération de Niort
Rodolphe ROBUCHON, Directeur de Cabinet de la Communauté d'agglomération de Niort
Claude ROULLEAU, Premier Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Niort
Jean-Pierre TALLIEU, Président de la Communauté d'agglomération de Royan
Marc THÉBAULT, Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération de Niort

■ Les Pays et Communautés de communes

Michel ANDRIEUX, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Échelle
Isabelle AURICOSTE, Présidente du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Ruffécois
Joëlle AVERLAN, Présidente du Pays Entre Touvre et Charente
Patrick BORIE, Président de la Communauté de communes Seuil-Charente-Périgord
Yves BOUTET, Vice-Président de la Communauté de communes du Thouarsais
Jean-Marc BROUILLET, Président de la Communauté de commune Bandiat-Tardoire
Michel CAR, Rapporteur CDCI Charente
Brigitte DESVEAUX, Directrice Générale des Services du Pays d'Aunis
Joël DULPHY, Président du Pays d'Aunis
Joël FAUGEROUX, Président du Pays Montmorillonnais
Nathalie GUÉRY, Chargée d'études Urbanisme Habitat Paysage du Pays d'Aunis
Jean-Christophe HORTOLAN, Président Pays Horte et Tardoire
Daniel JOLLIT, Président de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre
Lucien JUGÉ, Président du Pays Haut Poitou et Clain
Jean REVÉRAULT, Président de la Communauté de communes de Charente-Boëme-Charraud
Jean-Pierre RIMBEAU, Vice-Président du Pays de Gâtine et Président de la Communauté de communes Gâtine-Autize
Christophe VIAUD, Vice-Président de la Communauté de communes du Lussacois

■ Les Conseils de développement

Le Comité permanent d'animation du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Virginie AUFFROY, Conseil de développement Grand Poitiers
Jean-Marie BERNARD, Conseil de développement Pays Saintonge Romane
François BIGOT, Conseil de développement Vals de Gartempe et Creuse
Michel BONTÉ, Conseil de développement Vienne et Moulère
Guy CHEZEAU, Conseil de développement Communauté d'agglomération de La Rochelle
Jean Paul COFFRE, Conseil de développement Communauté d'agglomération de La Rochelle
André DUJARRIC, Conseil de développement Royan Atlantique
Pierre FAUCHER, Conseil de développement Communauté d'agglomération de La Rochelle
Bernard HOLTZAPFFEL, Conseil de développement Responsable du Grand Poitiers
William JACQUILLARD, Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Sylvie LEGROS, Conseil de développement Royan Atlantique
Pierre MELINAND, Conseil de développement Pays Rochefortais
Isabelle MOREAU, Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
David SINNASSE, Conseil de développement Responsable de Grand Poitiers
Yves THOMAS, Conseil de développement Pays Ouest Charente
Jacques VIAN, Conseil de développement territorial auprès du Pôle d'équilibre territorial et rural de l'Ouest Charente-Pays du Cognac

■ Les services du CESER

Frédérique BINET, Directrice
Etienne LAMARCHE, Directeur Adjoint
Valérie BERNARD, Chargée de mission
Sylvie BROSSARD, Chargée de mission
Marie GRIESMAR, Chargée de mission
Jacques GUYOMARD, Chargé de mission

■ Les services du Conseil régional

Geneviève DESGRIS, Directrice Innovation-Développement-Évaluation

Eleni KOSMA, Assistante de mission Études et Observations - Direction Innovation-Développement-Évaluation

Dominique LOUIS, Chargé de mission Information géographique-Bases de données - Direction Innovation-Développement-Évaluation

Juliette MANGIN, Chargée de mission Études et Observations - Direction Innovation-Développement-Évaluation

Patricia PERSICO, Chargée de mission Études et Observations - Direction Innovation-Développement-Évaluation

■ Les Experts

Olivier BOUBA-OLGA, Doyen de l'UFR de Sciences économiques de l'Université de Poitiers

Alain FAURE, Directeur de recherche au CNRS en Science politique

Gérard MOREAU, Chef du service études et diffusion de l'INSEE Poitou-Charentes

Hervé MOULINIER, Président de l'École nationale supérieure maritime

■ Les organisations socioprofessionnelles ayant répondu au questionnaire

Association Régionale des Organismes Sociaux pour L'Habitat (AROSH) en Poitou-Charentes

Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC)

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne

Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) Poitou-Charentes

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Poitou-Charentes (CRESS) à travers l'Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes et Vendée (UPCP Métime) et l'Union Régionale des Centres sociaux (URECSO) du Poitou-Charentes

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Poitou-Charentes

COMités DÉpartementaux des Retraites et Personnes Âgées (CODERPA) - Région Poitou-Charentes

Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (CELAVAR) Poitou-Charentes

Comité Régional de la Conchyliculture Poitou-Charentes

Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Poitou-Charentes

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) Poitou-Charentes

Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) Poitou-Charentes

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) Poitou-Charentes

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) Poitou-Charentes

Confédération Générale du Travail (CGT) Poitou-Charentes

Fédération Bancaire Française

Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF) Poitou-Charentes

Mutualité Française Poitou-Charentes

Poitou-Charentes Nature

Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA) de Poitou-Charentes

Réseau Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (InPACT) Poitou-Charentes

Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) Poitou-Charentes

Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI)

Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) - Union régionale Poitou-Charentes

Union Professionnelle Artisanale de Poitou-Charentes (UPAR)

Union Régionale des Associations Familiales (URAF) Poitou Charentes

Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes

Union Régionale Interprofessionnelle Confédération Française Démocratique du Travail (URI CFDT) Poitou-Charentes.

ANNEXES

- Comptes rendus des rendez-vous avec les Présidents des Communautés d'agglomérations
- Comptes rendus des rendez-vous avec les Présidents des Conseils départementaux
- Contribution des Conseils de développement
- Présentation sur la maritimité
- Présentation sur la métropolisation

RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROCHEFORT Océan
ET CONTRIBUTION ÉCRITE
MERCREDI 4 MARS 2015

Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER
Daniel Sauvêtre, Vice-Président du CESER

Hervé Blanché, Président de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

Il faudra parvenir à mettre sur pied une politique de transport en commun, notamment TER, adapté aux enjeux de cette future Région, et il faudra également que la politique routière en tienne compte. Dans cette perspective, l'identification d'axes régionaux prioritaires est une urgence.

La gouvernance sera importante pour ne pas se disperser et pour compenser la taille de la Région, afin que les habitants ne se sentent pas isolés. Les relations devront être soutenues entre agglomérations et Région, mais les habitants ne connaissent ni les compétences des agglomérations, qui se développent, ni celles de la Région. Un gros travail de pédagogie reste à faire.

Question complémentaire :

Comment appréhendez-vous la métropolisation ? Pensez-vous qu'un travail en réseau soit pertinent ?

La métropolisation est une réalité au niveau mondial. Se situer en gravité autour de Bordeaux est un point positif pour développer des synergies. Pour éviter d'empiler les organisations, il faut laisser à la métropole le rôle de leader, d'ouverture vers l'extérieur de la Région.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien être des habitants ? »

Dans les domaines de l'économie, l'aménagement du territoire, les transports et l'éducation, il faut espérer que la mutualisation des moyens entre nos trois Régions nous permette d'améliorer la qualité du service rendu, et nous permette également une optimisation de nos dépenses et de notre fiscalité régionale.

Le commerce portuaire sera un axe économique important avec La Rochelle - Rochefort - Tonnay-Charente et Bordeaux.

La mobilité devra être particulièrement étudiée pour équilibrer le territoire et compenser l'attrait du littoral au détriment des zones rurales.

La grande Région sera un atout pour le secteur de l'aéronautique, présent à Rochefort. La synergie avec Bordeaux permettra une complémentarité et donnera de la visibilité.

Le secteur de l'Éducation est représenté à Poitiers avec un pôle universitaire de qualité, mais Bordeaux sera une vitrine très importante. Il faudra veiller à ne pas couper Bordeaux du pôle Poitiers - La Rochelle - Limoges.

Pour le tourisme, comme pour l'environnement et la gestion des fonds structurels européens, la proximité des décideurs des territoires est primordiale. L'office de tourisme communautaire fonctionne bien avec une dimension à taille humaine, ce qui permet d'avancer vite. Charente-Maritime Tourisme est un bon appui.

L'organisation doit articuler ces différents niveaux avec, comme rôle pour la Région, la création d'événements qui assurent une visibilité extérieure.

La « massification » va éloigner les décideurs des citoyens, avec les conséquences que l'on connaît.

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

Les missions autour des transports et des infrastructures routières qui participent à l'attractivité et à la cohérence générale de notre territoire doivent être poursuivies avec notamment :

- la liaison cadencée La Rochelle-Rochefort et la liaison vers Poitiers en TER,
- les infrastructures routières pour les entreprises. Il manque une autoroute entre Nantes et Bordeaux, notamment pour l'économie aéronautique et ses sous-traitants.

La politique environnementale est importante avec les interventions d'information pour favoriser la prise de conscience, notamment dans les écoles.

Sur le territoire rochefortais, l'Opération Grand Site vise une labellisation pour les espaces du marais et de l'estuaire.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

La création d'une identité régionale forte, à laquelle l'ensemble de la population puisse se rattacher. En cela, les liaisons vers Bordeaux qui sera la métropole de ce futur ensemble sont à prioriser. Nous avons la chance d'avoir une métropole naturelle, il faut en tirer le meilleur parti pour l'ensemble des territoires qui seront dans sa zone d'influence.

Question complémentaire :

Comment appréhendez-vous les domaines du sport, de la culture, le rôle des associations dans ce contexte ?

Le sport haut niveau est bien représenté en rugby, basket, football... dans la grande Région. C'est une vitrine qui va nous tirer vers le haut.

En matière de culture, il est toujours question de la proximité. Les agglomérations peuvent être un bon niveau d'exercice de cette compétence partagée. La culture participe à l'identité ; une nouvelle identité régionale forte, à laquelle l'ensemble de la population puisse se rattacher est à construire.

La vie associative est créatrice de solidarité, de lien. Les associations ont besoin d'aide financière, mais également d'appui au montage des projets (conseil, ingénierie).

Il n'est pas sûr que la grande Région soit « un plus » sur ces sujets, comme elle le sera pour l'économie.

Question complémentaire :

N'y a-t-il pas pour Rochefort un enjeu « atlantique » ?

La dimension atlantique est naturelle à Rochefort.

Le littoral porte des contradictions entre intérêts particuliers et intérêt général. L'atlantique a un fort attrait auprès des retraités, ce qui peut être inquiétant pour l'équilibre des générations, mais il présente des atouts économiques et un important potentiel par la situation du Grand Port de La Rochelle, hors d'un estuaire.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Des contacts ont été pris avec des adjoints de Bordeaux sur le volet culturel pour déterminer des synergies et sur le volet numérique, pour bénéficier de l'expérience de la métropole.



RENDEZ-VOUS AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES
VENDREDI 6 MARS 2015

Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Gérard Coassin, Vice-Président du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

Jean-Philippe Machon, Président de la Communauté d'agglomération de Saintes
Jean-Claude Classique, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Saintes

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

Saintes et son territoire sont situés à une petite heure de Bordeaux en voiture. Ils bénéficieront d'une position plus stratégique dans la nouvelle Région qu'actuellement par rapport à Poitiers, en situation de carrefour routier et aussi de carrefour ferroviaire.

La fusion est une fantastique opportunité à saisir.

C'est l'occasion de prendre en compte les flux naturels et de retrouver un espace fonctionnel entre Saintes et Cognac, pouvant aller jusqu'à Jonzac. La Saintonge n'a pas la même logique ni les mêmes orientations économiques que l'Aunis ou que La Rochelle, orientée vers l'Océan et développant des flux avec Niort.

La Saintonge peut apporter deux richesses à la nouvelle Région : le cognac et le gallo-romain.

Le tourisme doit être un sujet stratégique de la nouvelle Région et la Saintonge peut devenir une étape incontournable pour les tours opérateurs asiatiques, en complément de Bordeaux. Pour cela, il faut développer l'infrastructure d'accueil et concrétiser la valorisation du patrimoine par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Saintes est la « Rome Atlantique ». Le gallo-romain concerne plutôt les espaces urbains et le cognac les espaces ruraux, ce qui est très complémentaire.

Certaines personnes, qui travaillent à distance, recherchent des lieux offrant art de vivre et bien-être. Pour cela, le TGV est indispensable, pour des raisons de confort d'accès plus que de temps de trajet. La liaison TGV jusqu'à Royan prend une dimension stratégique.

Le Président de la Communauté d'agglomération serait favorable à ce que soit gardé le nom de l'Aquitaine pour la future Région.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

Être dans la région de la métropole sera un atout. Il faudra la renforcer pour qu'elle bénéficie d'une reconnaissance internationale et puisse tirer le reste de la Région, qu'elle lui apporte du rayonnement.

Nous sommes déjà une destination touristique pour le Limousin. Les liens seront facilités. Et toujours sur le plan touristique, des complémentarités pourront être trouvées, pour bénéficier de la logique du développement de la métropole, par exemple sur le tourisme fluvial.

Question complémentaire :

Êtes-vous favorable à un couple Intercommunalités-Région fort ?

Oui, c'est un véritable enjeu au niveau de la Région. La prise en compte des découpages départementaux ont créé des structures ne tenant pas compte des flux naturels de population par exemple pour les CCI de Saintes et Cognac. Il faut considérer l'histoire des territoires, dans un objectif de simplification.

Question complémentaire :

Comment voyez-vous la prise en compte de la proximité ?

C'est une question qui se pose aussi au niveau des agglomérations. Certaines politiques doivent rester au niveau communal. Les transferts à la Communauté d'agglomération entraînent des délais et ne permettent pas aux maires d'exister. Le cadre législatif est imparfait : il faudrait choisir entre donner aux maires les moyens d'exister ou fusionner et que les transferts de compétences s'accompagnent des transferts des fonctionnaires associés, sinon cela entraîne de nouveaux recrutements et des coûts.

Il faut trouver un équilibre entre ruralité et urbanité, que les villes fassent valoir les espaces ruraux. L'ensemble ville-ruralité constitue un réservoir de bien-être pour les métropolitains. A partir de réflexions et d'expériences pilotes, la « rurbanité » reste un concept à inventer.

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

La politique sociale est certainement une des choses qui nous distingue.

Pour la côte atlantique, la protection environnementale et le développement touristique sont à poursuivre.

Le tourisme est une compétence partagée. Ayant à voir avec les éléments différenciateurs, il doit rester aux intercommunalités. Le niveau régional doit traiter la stratégie et la promotion internationale.

Pour les grandes infrastructures numériques, une meilleure coordination que ce qui a pu être fait avec les Départements doit se mettre en place, pour mieux utiliser les fonds publics.

Question complémentaire :

Quelles sont vos attentes par rapport à la Région ?

Nous attendons de la Région qu'elle nous aide à monter des filières, à partir d'éléments différenciants, des identités infra-régionales. Pour la Saintonge, nous avons le cognac et le gallo-romain, la mécanique spécialisée avec le centre SNCF, le lycée Palissy, l'économie indirecte liée au cognac (mécanique de pointe, tonnellerie)...

Derrière les locomotives de la métropole, la Région devra faire en sorte que se développent des pôles de compétences décentralisés en s'appuyant sur l'innovation et le numérique.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

La ville s'appauvrit. Pour y amener des revenus, s'appuyer sur les atouts du territoire permet d'envisager des activités spécifiques :

- à partir des stocks de vestiges non valorisés, peuvent se développer la formation à l'archéologie, de 3ème cycle, diplômante, et un centre de recherche en archéologie ;
- la formation diplômante en musique (jeune orchestre de l'abbaye) permet actuellement de rayonner à l'international ;
- les recherches menées au tribunal de commerce (sur le suicide des chefs d'entreprises) pourraient favoriser la décentralisation d'activités universitaires ;
- le site du Crédit Agricole pourrait être reconverti en cité du numérique ;
- la situation à proximité de la côte, mais sans la surpopulation de l'été, peut séduire des retraités si une offre de santé adaptée se met en place. Le développement de ces compétences peut être une opportunité ;
- le site de l'ancien hôpital Saint Louis pourrait accueillir à la fois un hôtel 4 étoiles avec des salles de séminaires et des résidences de bon standing notamment pour des retraités, palliant ainsi le déficit de locatif de qualité.

Question complémentaire :

« Comment voyez-vous les relations entre la métropole et les pôles ? Que pensez-vous d'un fonctionnement des pôles en réseau ? »

Un réseau de ville est important, notamment pour partager les expériences, les savoirs et bonnes pratiques. Il permet aussi les échanges pour construire un équilibre dans la distribution des activités.

Au-delà des coopérations, se pose la question du nombre et de la taille des Communes, de l'équilibre entre maintien de la proximité et capacité budgétaire. La carte communale devrait aussi être revue.

Au sein de la Communauté d'agglomération, une mutualisation est en cours avec la ville de Saintes. Un Vice-Président est chargé de la ruralité, du dialogue avec les maires ruraux. Nous avons le souci du niveau d'imposition pour les habitants et cherchons à investir dans ce qui rapporte, dans ce qui peut enrichir la population.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Le Président de la Communauté d'agglomération a rencontré le maire de Bordeaux pour mieux comprendre la logique de développement de la métropole.

Des échanges ont lieu avec Cognac pour trouver des positions communes et aller dans le même sens.



Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Marie Gazeau, membre du bureau du CESER
Jany Rouger, co-rapporteur de la commission « Economie et
Emploi » du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

Jean-Michel Bernier, Président de la Communauté d'agglomération du
Bocage Bressuirais

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

Le territoire Bressuirais occupe une position très excentrée par rapport à la nouvelle région : à ¾ h de Nantes et à 3 h de Bordeaux. Cholet, qui compte 60 000 habitants est à 20 minutes. N'aurait-il pas mieux valu assembler les bassins de vie que sont les agglomérations à d'autres niveaux ?

Ni l'histoire ni la géographie n'ont développé de points communs avec Bordeaux. Beaucoup d'usines travaillent pour les chantiers de Saint-Nazaire, le réseau routier incite les habitants à aller vers Nantes et l'activité économique a développé des liens avec la Vendée. Les habitants auraient préféré une fusion avec les Pays de la Loire. Si la loi le permettait, ils pourraient demander à les rejoindre, à moins que ce ne soit la Vendée qui se rattache à Poitou-Charentes.

Que vont devenir les territoires limitrophes ? Le premier enjeu concerne les transports. Conforter, dynamiser, réinventer les systèmes de communication : rail, route, télécommunications, sont nécessaires pour créer une nouvelle unité.

Le système institutionnel retenu n'est pas le bon. Le social est pris en compte par les agglomérations et Communautés de communes qui s'agrandissent. Il aurait fallu supprimer les départements.

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais est jeune. Le sentiment d'appartenance se développe avec l'accès aux services publics, avec la mise en réseau.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien être des habitants ? »

En matière de politique économique, la diversité des orientations peut être un avantage. Des contrats particuliers pourraient être conclus avec la Région pour des spécificités locales.

L'immensité territoriale de la nouvelle Région inquiète. La Région va avoir beaucoup de sollicitations très diverses, difficiles à gérer et arbitrer. C'est la volonté politique qui va primer.

De par sa situation, le territoire pourrait être une porte d'entrée, servir de lien entre Nantes et Bordeaux mais l'autoroute passe ailleurs. Sur l'Arc Atlantique, Bordeaux et Nantes sont les deux points névralgiques. La Rochelle est importante en tant que port mais la ville présente le plus fort taux de chômage de Poitou-Charentes.

Le Bressuirais a toujours été isolé mais n'a pas trop mal réussi et est capable de s'adapter. Pour conforter le tissu industriel très spécifique du Bocage, il faut garder les mêmes atouts que les entreprises concurrentes en Vendée et Maine-et-Loire. Le risque réside dans un soutien différent entre la Région Pays de la Loire et ses départements, fortement impliqués dans l'économie, et la nouvelle Région. Les deux nouvelles Régions prendront-elles en considération cet aspect, pour agir en coordination, en cohérence ou en concurrence ?

Le Bressuirais, avec une petite ville de 20 000 habitants, ne permet pas un ancrage urbain important alors que la population, qui s'urbanise, s'identifie à ses villes principales.

Question complémentaire :

Voyez-vous un intérêt à un réseau de villes à l'échelle de la nouvelle Région ?

Niort est la ville la plus importante à proximité mais pour s'y rendre, il faut traverser des petits villages, alors que le réseau routier est de bien meilleure qualité en Maine-et-Loire et Vendée. Le retard accumulé sera difficile à rattraper même avec la nouvelle Région. Le CPER n'a pas pris en compte la continuité des routes.

Nous nous sentons plus proches du Nord Vendée, nous avons le même esprit d'entreprise, alors que beaucoup d'intercommunalités dans le reste du département s'occupent très peu d'économie.

Nous mettons en place des services pour attirer les gens, les empêcher de partir. Par exemple avec le cinéma, les Bressuirais ne vont plus à Cholet et les Mauléonais viennent à Bressuire.

Les contrats avec les Communautés d'agglomération devraient tenir compte des spécificités.

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région - pas nécessairement par le Conseil régional - qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

Les contrats de territoire ne devront pas être uniformes. Il faudra cibler, adapter, décentraliser. Des comités locaux mixtes, décisionnaires, avec deux ou trois conseillers régionaux, deux ou trois représentants du territoire pourraient être chargés de la mise en œuvre. Une fois que le contrat est discuté, à partir de l'expression des besoins du territoire, signé, le comité local devrait pouvoir engager les fonds. Cette nouvelle gouvernance donnerait de la proximité, de la réactivité et simplifierait les circuits.

3 ans sont une bonne durée pour connaître les projets.

La politique de la Région est très ciblée sur l'environnement. Cela est respectable mais doit être adapté en fonction de la nature et de la taille du projet. Les contraintes ne doivent pas être anti-économiques.

L'appui à la recherche et à l'innovation est important. Le Bressuirais a toujours été un territoire de sous-traitants, mais aujourd'hui les usines ont leurs propres bureaux d'études et il est essentiel de les garder (pour Heuliez, notamment). Les besoins pour la recherche sont difficiles à appréhender car ceux qui en font n'en parlent pas.

Il sera difficile de communiquer pour la Région dans sa globalité, à partir de politiques communes, pour développer une unité régionale, compte tenu de la diversité des territoires. La taille de la nouvelle Région va obliger à décentraliser. La gouvernance pourrait se fonder sur des échanges préalables et des contrats de territoire spécifiques avec une mise en œuvre plus déléguée.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

La fusion des Communes à Bressuire, il y a 40 ans, a été un succès : c'était une Communauté de communes avant l'heure. Des conflits entre ville et Communautés d'agglomération seraient préjudiciables au territoire. Or le nouveau contexte réglementaire, en mettant en place des élections intercommunales tout en maintenant les Communes, risque de générer des conflits. Plus le pouvoir est dispersé, plus les candidats sont mal connus, plus les élections deviennent politiciennes.

La suppression des départements et le maintien des régions à leur ancienne taille aurait permis de garder une unité.

Actuellement, nous discutons au sein du Conseil pour construire le projet collectif.

Parmi les sujets importants, nous étudions la question des routes, des dessertes, en lien avec l'hôpital et les transports interurbains, notamment la liaison Poitiers-Cholet-Nantes.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Les discussions pourront s'engager quand les interrogations sur les compétences seront levées.

Le Bressuirais souhaite un rapprochement avec les Pays de la Loire. Si cette possibilité est offerte, la demande sera certainement formulée. Aboutira-t-elle ?



RENDEZ-VOUS AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE
MERCREDI 11 MARS 2015

Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Nicolas Renaudin, Vice-Président du CESER
Etienne Lamarche, Directeur adjoint du CESER

Jean-François Fontaine, Président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Jean-Pierre le Guen, Directeur général des services
Nicolas Cajon, Directeur du service « Territoires et Prospective »
Camille Bouron, Chargé de mission sur le Conseil de développement

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

La Communauté d'agglomération de La Rochelle a exprimé très tôt son souhait de voir la Région Poitou-Charentes se rapprocher de l'Aquitaine.

Cette fusion va dans le sens de ses orientations. Elle entérine une proximité territoriale et des partenariats qui existent depuis très longtemps.

Un très grand nombre d'organes administratifs, centres de décision, sièges administratifs d'entreprises et banques de La Rochelle ont déjà été relocalisés à Bordeaux.

Deux enjeux majeurs déterminent le positionnement de la Communauté d'agglomération de La Rochelle dans la future Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et sa stratégie :

- Exister dans cet espace en ayant toute sa place notamment en termes d'attractivité et de rayonnement.
La Communauté d'agglomération de La Rochelle avec ses 165 000 habitants est la 3^e agglomération de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.
L'unité territoriale autour de l'agglomération rochelaise, c'est un bassin de vie de plus de 600 000 habitants, comprenant la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la Communauté d'agglomération de Rochefort, le Pays d'Aunis, la Communauté d'agglomération de Niort et le Pays de Fontenay-Le-Comte.
- Apporter ses spécificités, ses atouts en les adossant à ceux de l'Aquitaine pour être plus fort ensemble.
Parmi les atouts majeurs de La Rochelle :
 - La position géographique et la maritimité avec deux ports de renommée internationale : port de plaisance et Grand Port Maritime ayant des conditions nautiques et un potentiel de développement sans commune mesure avec celui de Bordeaux/Verdon.
A moyen-long termes, La Rochelle pourrait devenir le port principal de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.
 - Des activités et filières économiques performantes et de renommée internationale telles que celles liées au nautisme et à la plaisance ou encore celles liées à l'aéronautique, (COGERMA-Aerolia, SIMAIR, ...), à la construction ferroviaire (ALSTOM) ou à la chimie avec Solvay (ex Rhodia), les Terres rares, ...
A noter : au niveau ferroviaire, l'ambition de la Communauté d'agglomération de La Rochelle de créer autour de l'entreprise ALSTOM un pôle ferroviaire régional.

D'autres filières économiques du département de la Charente-Maritime, même si elles sont moins développées qu'en Aquitaine telles que les industries agroalimentaires ou encore la filière bois, viendront renforcer la position stratégique de la future Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes en la matière.

La filière du cognac, à elle seule apportera un potentiel économique exceptionnel à la nouvelle Région.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

Pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la fusion présente de nombreux atouts et opportunités. Cela va en particulier conférer aux Régions Poitou-Charentes et Limousin, une puissance économique, administrative et financière dont elles ne disposent pas seules aujourd'hui.

Pouvoir adosser la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes à une « locomotive » comme l'agglomération de Bordeaux peut apporter du développement territorial dès lors que se construisent des solidarités territoriales.

L'enjeu sera pour la future Région de construire avec les autres collectivités, Conseils départementaux et Communautés d'agglomération, ces solidarités territoriales.

Les inquiétudes ou les craintes vis-à-vis de la fusion sont moins liées à la fusion elle-même qu'à la capacité de l'agglomération de La Rochelle d'exister dans la nouvelle Région fusionnée et de pouvoir mener sa stratégie et construire son projet.

Beaucoup de centres de décisions, organes administratifs, ... qui étaient présents à La Rochelle, sont d'ores et déjà installés à Bordeaux, sans que cela nuise au développement de La Rochelle !

S'il est important d'avoir une certaine vigilance sur d'éventuelles pertes d'activités économiques, l'enjeu est de mettre en place une démarche gagnant-gagnant.

A l'image du tourisme, c'est toute l'Aquitaine qui a gagné de la visibilité et du rayonnement grâce au développement et à la modernisation de l'agglomération bordelaise.

Le futur Conseil régional aura la responsabilité de créer les conditions de cette démarche au bénéfice du reste du territoire.

Les autres craintes vis-à-vis de la fusion et de la réforme territoriale résident dans la Loi NOTRe elle-même, qui au lieu de clarifier-organiser le « mille-feuilles administratif » le complexifie. Quelle cohérence et quelle efficacité auront les politiques publiques avec le nouveau découpage des compétences entre les collectivités territoriales ?

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

Plusieurs politiques réalisées en Poitou-Charentes sont importantes à poursuivre à l'échelle de la nouvelle Région. Un travail de mise en commun de la part des trois Régions est nécessaire en amont.

Quelques exemples :

- Les contrats de territoires avec des modalités d'accompagnement sur une durée plus longue pour en augmenter les effets.
- Le maintien d'un Établissement Public Foncier (EPF) à l'échelle de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.
- Les politiques de soutien en faveur de la création d'activités et d'entreprises telle que « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » (BRDE).

Parmi les politiques régionales à mener en soutien aux autres collectivités territoriales, plusieurs sont essentielles telles que celles en faveur de la mobilité et l'accessibilité.

L'actuelle Région n'a pas pris en compte la dimension périphérique de l'agglomération de La Rochelle. Elle n'a ni soutenu, ni porté les grands projets structurants nécessaires à l'aménagement du territoire du département de la Charente-Maritime et du bassin rochelais tels que la LGV Sud Europe Atlantique, l'autoroute A831 (Fontenay-le-Comte – Rochefort).

L'exigence est la même pour l'aménagement numérique du territoire.

Question complémentaire :

Les choix de la Région Poitou-Charentes en matière « d'excellence environnementale » sont-ils à reprendre dans la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et quel est le positionnement de la Communauté d'agglomération sur ce thème dans le cadre de la fusion ?

Au-delà de l'affichage « d'excellence environnementale » utilisée par la Région Poitou-Charentes, les politiques en faveur de l'environnement et de l'énergie font désormais partie intégrante des priorités d'intervention des pouvoirs publics, État et collectivités territoriales.

La Rochelle s'est très tôt engagée dans ces politiques, la ville en a fait une priorité.

Cette spécificité, cette expérience, la Communauté d'agglomération souhaite qu'elles soient valorisées et prises en compte par la future Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Dans ce cadre, elle porte le projet d'un pôle « Atlantech » réunissant centres de formation, laboratoires, entreprises innovantes dans le domaine du bâtiment durable.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

1/ Consolider l'accessibilité au territoire par les différents modes de transport.

La qualité de la desserte du territoire tant depuis les deux métropoles atlantiques que sont Nantes et Bordeaux que depuis Paris mais également au niveau européen est une condition indispensable au développement économique du territoire.

2/ Construire des partenariats dans une relation gagnant-gagnant entre la Région et les agglomérations.

Au-delà d'une réelle répartition des rôles, la Communauté d'agglomération de La Rochelle se positionne sur une stratégie de développement économique s'appuyant sur ses ports et filières économiques d'excellence.

Pour les filières liées aux secteurs de l'aéronautique et du ferroviaire, l'enjeu sera la constitution de pôles regroupant les différents acteurs concernés.

3/ Développer l'identité de La Rochelle (une « marque » forte) **dans le cadre d'un véritable marketing territorial** pour favoriser son rayonnement et son attractivité en particulier à l'international.

4/ Confirmer la place de La Rochelle comme pôle touristique majeur de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes à l'international (en particulier avec les États Unis et le Canada).

Question complémentaire :

Dans le cadre de cette fusion et de la nouvelle gouvernance territoriale qui en découlera, quels sont la place et le rôle de la société civile ?

La société civile dans son ensemble et les instances organisées de cette société civile ont un rôle essentiel à jouer dans la future gouvernance territoriale.

Au niveau du projet stratégique de La Rochelle, c'est en particulier le Conseil de développement qui porte la vision de cette nouvelle dimension de pôle métropolitain auquel l'agglomération de La Rochelle entend participer.

Le CESER au niveau régional et les Conseils de développement au niveau local sont des forces de propositions indispensables à la conduite des politiques publiques.

Une organisation est à trouver au niveau de la future région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour articuler le CESER, instance régionale consultative auprès du Conseil régional avec les Conseils de développement (ou des structures territorialisées) à l'échelle des pôles métropolitains.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Dans le cadre des enjeux prioritaires identifiés par la Communauté d'agglomération de La Rochelle (*cf. question 5*), plusieurs démarches ont été engagées avec les Communes concernées (le périmètre n'est pas encore totalement finalisé) pour la construction d'un projet partagé de solidarité territoriale autour d'un futur pôle métropolitain.

La Communauté d'agglomération de La Rochelle se donne un délai de 2 ans pour élaborer ce document, mais il devra s'inscrire dans une temporalité assez longue pour être efficace et générateur d'effets structurants sur le plan territorial.

Cette temporalité assez longue est nécessaire au niveau des politiques menées au niveau régional. Elle est différente de celles des collectivités locales (plus courte) pour mettre en œuvre les actions et moyens sur le territoire.

La Communauté d'agglomération de La Rochelle n'a pas développé de coopérations ou de relations particulières avec les agglomérations des autres Régions, exception faite de Bordeaux.

Par tradition, La Rochelle est culturellement peu tournée vers l'intérieur.

Question complémentaire :

A l'avenir, la fusion des Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes doit-elle s'accompagner pour les collectivités territoriales concernées d'une culture de coopérations et de travaux en commun sur les enjeux et problématiques partagés ?

Parmi ces problématiques communes, certaines sont prioritaires pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle :

- les infrastructures de transports ;
- la protection des côtes ;
- l'estuaire de la Gironde et les Îles ;
- ...

Cette coopération interrégionale dépasse le périmètre Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, car il sera indispensable de développer des relations avec les départements limitrophes tels que la Vendée sur les questions des infrastructures routières et ferroviaires ou de maritimité.



Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Annick Héroult, co-rapporteur de la commission « Économie et
Emploi » du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

Alain Claeys, Président de la Communauté d'agglomération de Grand
Poitiers
Marc Barreau, Directeur Général des Services de la Communauté
d'agglomération de Grand Poitiers

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

La façon dont l'État entend s'organiser dans cette nouvelle région est essentielle pour la perception qu'auront les citoyens de la mise en œuvre des politiques publiques.

Le niveau de déconcentration aura un impact important sur les anciennes capitales régionales comme Poitiers où actuellement 41 % des emplois de l'agglomération appartiennent au secteur public.

L'éducation sera-t-elle pilotée par l'État au niveau d'un seul Rectorat à Bordeaux ? Pour l'Université, l'existence de la ComUE sur le point d'être signée entre de Poitiers, La Rochelle, Limoges, Tours et Orléans sera-t-elle remise en cause ?

Les infrastructures constituent un autre enjeu essentiel, à considérer au niveau de la grande Région. Il est préférable d'investir sur le rail que sur les routes. Actuellement deux dessertes, Angoulême et Châtellerauld sont menacées. Se posent les questions de la ligne au sud de Bordeaux et du désenclavement de Limoges. Si l'on veut que Limoges soit intégré à la nouvelle Région, il faut résoudre ce problème d'infrastructures.

La question du poids des agglomérations et du type de développement souhaité fait partie des grands enjeux. Un schéma avec 5 ou 6 métropoles au niveau français ou l'exemple de développement de Toulouse avec « rien autour » ne sont pas favorables.

Au-delà des aires d'influence des agglomérations, il est essentiel de développer des coopérations, de travailler en réseau. Le rapprochement La Rochelle-Niort va dans ce sens.

Il convient de réfléchir au niveau pertinent d'alliance pour mener les politiques publiques. Les solutions dépendront également de la stratégie que Bordeaux adoptera.

Question complémentaire :

La future Région aura une densité de population faible par rapport à l'ensemble de la France. Comment voyez-vous le rôle des pôles pour que la ruralité vive et pour garantir l'égalité des citoyens et des territoires ?

L'inégalité ne concerne pas que le territoire rural, elle est également liée au fait urbain.

Une grande capitale régionale ne s'oppose pas nécessairement à l'équilibre des territoires car son développement doit se faire en lien avec eux. Les fonctions de centralité doivent être préservées, sur la santé par exemple. Les Communes peuvent ensuite passer des accords pour bénéficier des compétences, comme le font, par exemple, Lusignan et Montmorillon avec le CHU.

Pour atteindre un seuil suffisamment important, certains territoires peuvent être vraiment très grands. La ruralité est un vrai sujet mais également le périurbain. Les problèmes d'accès aux services, de coûts supplémentaires de déplacement s'y posent également. La solidarité est un vrai sujet, qui pourrait être transféré des départements vers d'autres collectivités.

Un tissu d'intercommunalités plus puissant, avec leur zone d'influence et leur gouvernance propres, concluant des alliances sur des fonctions de centralité très concrètes, est la seule réponse.

Le développement économique est la raison d'être des grandes Régions. Pour cela, les politiques d'intervention régionales doivent être concentrées sur les pôles d'excellence, qui constitueront l'armature du maillage territorial et qu'il faut avoir le courage de définir, pour développer les complémentarités.

La stratégie économique, de niveau européen, est l'objectif principal pour la future Région avec, par exemple, la question de la politique portuaire.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

Ceci est lié à la recherche du niveau le plus pertinent pour mener les politiques publiques et à leur mode de financement. Ainsi, pour la politique culturelle, le niveau régional ne semble pas le plus pertinent. La culture fait partie des fonctions de centralité (lieux de spectacles, conservatoire..) mais une agglomération ne peut mener seule une politique de création culturelle, pour des raisons de moyens. La Région peut accompagner les collectivités, pour éviter une concentration sur Bordeaux. Un maillage structuré doit définir des points d'appui. La démarche est la même pour le sport.

La grande région peut avoir une force de frappe plus grande pour créer de la richesse. Pour cela, il faut se mettre d'accord sur une stratégie économique. Quel sera le poids de la Région, sa pertinence ? Bordeaux et la Région n'auront pas la même stratégie. Des accords seront également à trouver sur les infrastructures, l'Université, le CHU. En ce qui concerne la recherche, l'accompagnement de l'État sera nécessaire.

Pour les politiques environnementales, la région doit s'appuyer sur les politiques locales, comme par exemple sur la Trame verte et bleue. Il faut veiller à la compréhension des documents, pour que les élus puissent se prononcer.

Question complémentaire :

Les habitants ont le sentiment que les politiques ne sont pas mises en œuvre pour eux, en écoutant leurs besoins. N'y a-t-il pas un risque de fracture entre élus et population ?

Le premier bien-être est que chacun puisse subvenir à ses besoins basiques : système éducatif, culture, santé, cadre de vie au sens environnement, mais il ne faut pas que les habitants pensent que le bien-être ce n'est qu'individuel. Si les personnes ne savent pas où est leur place, quelle est leur place et qu'elles ont un rôle dans la société, alors les politiques publiques ont échoué.

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

La Région doit identifier quelles sont nos forces et voir comment elle peut aider, mettre en avant nos gisements (chimie, CHU..), les chercheurs, les pépites.

Autour de l'Université, sur la recherche sociale, les sciences de l'ingénieur, l'ENSMA, favoriser le développement de start-up. Le port de La Rochelle, le cognac, le marais poitevin, le CNED, l'appareil éducatif de Poitiers avec ses lycées spécialisés, Niort avec les mutuelles... peuvent apporter de nouveaux atouts à la nouvelle Région.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

Le grand danger de la nouvelle Région est d'assécher. Pour Poitiers, deux coopérations sont essentielles à préserver pour garantir un accès démocratique aux services : les liens avec Limoges et Tours pour le CHU et avec Orléans, Tours, Limoges, pour l'Université. Si l'Université était centralisée, ce serait une perte globale pour le territoire.

La loi permet que les anciennes capitales régionales puissent devenir Communautés urbaines. Avec des compétences obligatoires plus larges, un peu plus de dotations, la collectivité pourrait mieux lutter contre l'appauvrissement et la précarité. La Communauté urbaine pourrait s'élargir pour maintenir des fonctions de centralité. Le périmètre du SCOT regroupe 350 000 habitants, mais ce n'est pas pragmatique en termes de gouvernance. 200 000 habitants paraissent un bon objectif, ce qui pourrait être réalisé en accueillant environ 15 Communes de plus.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Un rendez-vous avec le Président de la région Aquitaine est organisé fin avril, autour de visites et de rencontres avec les services de l'État et le Président de la Région Poitou-Charentes.



Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Evelyne Videau, Présidente de la commission « Formation et Insertion » du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

Jean-François Dauré, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Bernard Chillet, Directeur Général Adjoint de l'Aménagement, Mobilité et Développement durable
Xavier Hurteau, Directeur Général Adjoint de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion
Mohamed Hadj Boaza, Chef de cabinet

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

Le premier enjeu est lié à la présence d'une métropole à moins de 100 km, à l'intérieur de la grande Région. Il s'agit pour le territoire de se développer sans être sous interdépendance subie de la métropole.

Pour mettre en œuvre ce « droit d'exister », Grand Angoulême doit s'appuyer sur une stratégie de développement.

Dans ce territoire industriel non reconverti totalement, la formation des jeunes est essentielle. Il s'agit d'offrir un tissu de formation le plus complet possible, garantissant des formations diplômantes, jusqu'au niveau supérieur. Le risque, du fait des opportunités foncières, est de voir s'implanter ce que Bordeaux ne souhaite pas accueillir, de devenir un territoire-atelier, sans recherche-développement et sans perspective d'avenir.

Un 2nd enjeu est de développer les logiques de territoire sur des espaces plus vastes que ceux des intercommunalités. Pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, il convient de travailler avec Cognac, Saintes, voire d'étendre les coopérations jusque sur la côte, aux abords de Rochefort, et pour cela, effacer l'héritage conflictuel Saintonge/Angoumois.

Autre enjeu pour la grande Région : repérer les pépites parmi les innombrables initiatives, les soutenir, par exemple, pour accéder aux marchés internationaux et détecter les complémentarités pour faire que les entreprises travaillent en réseau.

Les secteurs de l'armement, du nucléaire, de l'image... pourraient profiter du regroupement des Régions.

Le schéma d'organisation de la nouvelle région ne peut ignorer les pôles métropolitains secondaires. En faisant un parallèle avec la biodiversité, il s'agit pour trouver un équilibre, de préserver les spécificités des espaces et de valoriser les complémentarités. Les concurrences sont facteurs de destruction.

Les infrastructures ferroviaires sont importantes pour dessiner un territoire et notamment les interconnexions et les transversales, comme la ligne Royan-Saintes-Angoulême.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

Il faut s'interroger sur ce que le regroupement des Régions va apporter comme supplément de richesse et sur ce que sera la valeur ajoutée des territoires pour la grande Région.

Un des objectifs affichés de la fusion est lié à l'échelle européenne et vise à relier les grands centres européens, sans s'intéresser aux territoires.

L'État ne fait plus l'aménagement du territoire. C'est aux territoires de définir quels sont les points d'appui.

Les nouvelles relations entre collectivités doivent passer par le respect, la prise en compte des territoires dans une démarche ascendante, sur la base de leur projet. Les complémentarités ne sont pas encore toutes préparées.

La fusion comporte des points positifs. La proximité de Bordeaux peut être une opportunité pour les entreprises locales qui cherchent à attirer des cadres de très bon niveau, venant souvent de grandes villes, et qui craignent de ne pas trouver d'emploi pour leur conjoint.

Les risques de la fusion tiennent en partie à l'attitude des élus des territoires. Si chacun, dans une sorte de repli sur soi, va faire allégeance au maire de Bordeaux, s'il y a confusion entre Région et Agglomération de Bordeaux et addition de concurrences, alors ce sera catastrophique.

La proximité et l'organisation de la participation citoyenne seront des challenges à l'échelle de la nouvelle région.

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

Deux sujets sont essentiels dans la politique qu'aura à mener la Région : l'aménagement du territoire et la méthode de travail.

A l'échelle d'une Région aussi grande, un schéma directeur est indispensable ainsi que la volonté politique de le mettre en œuvre. Les domaines de l'économie et de la formation prendront une place stratégique dans ce schéma.

En matière économique, il faut développer des complémentarités et accepter une hiérarchisation, l'affichage stratégique de pôles d'excellence. La Région devra faire des choix dans les financements. Par exemple, sur le thème de l'Image, alors qu'Angoulême est pôle d'excellence pour l'image et le design, la Région a soutenu le développement d'un pôle cinéma à La Rochelle. Bordeaux Mèges veut développer un pôle image.

En devenant coordinatrice, la Région devra faire que le numérique et l'image trois D puissent bénéficier à la PME de Guéret.

Bordeaux est bien équipée en recherche industrielle, mais sur certains segments, Angoulême est leader, par exemple sur la mécatronique.

En matière ferroviaire, la ligne à grande vitesse a un objectif international et un 2ème volet, interrégional. Aujourd'hui, le volet international prévu jusqu'à Madrid et Lisbonne est abandonné.

Sur le volet interrégional, la position de la Région sur la desserte d'Angoulême directement depuis Bordeaux, montrera sa vision de l'aménagement du territoire.

Un accès à la formation, en proximité, fait partie du socle premier d'égalité entre les territoires. Des risques de difficultés d'accès existent pour les territoires interstitiels.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

La prise en compte des débouchés sur l'océan constitue un atout indéniable pour le tourisme, axe fort de développement pour Angoulême. En lien avec les technologies de l'image, qui peuvent être un point d'accroche, Angoulême pourrait devenir un centre de diffusion des touristes pour le sud de la Région.

Pour conforter les formations post bac présentes à Angoulême, notamment celles qui ne concernent pas le secteur de l'image, les relations avec l'Université sont importantes. L'implantation des formations supérieures est réussie lorsque se nouent les liens avec l'innovation, la recherche et les entreprises.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Les élus de l'agglomération ont rencontré le Président de la Région Aquitaine et prévoient de rencontrer d'autres agglomérations. Mais au-delà des échanges actuels, qui peuvent relever de positionnements individuels, il est important que les agglomérations moyennes partagent leur vision des choses.



Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Christophe Plassard, Président du groupe de travail
« Europe et Coopérations » du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

Jean-Pierre Tallieu, Président de la Communauté d'agglomération de Royan
Catherine Gueydan, Directrice Générale des Services
François Bourneau, Directeur de cabinet

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

Le premier challenge est d'arriver à être présent, à se faire reconnaître de nouveaux partenaires qui n'ont pas le même langage, qui ne connaissent pas la Charente-Maritime.

Il existe des similitudes, la culture conchylicole par exemple, qui peuvent être des bases de travail en commun.

La question des ports sera un enjeu important pour la future Région qui va prendre cette compétence. Autour de ce sujet, traité actuellement par les Départements, les Communes et les Communautés d'agglomérations, des partenariats devront se mettre en place avec la grande Région, sous forme de conventions. Le regard économique porté sur la gestion des ports devra prendre en compte les liens avec l'économie touristique. Il est scandaleux que l'on n'ait pas plus valorisé les liaisons maritimes en France ; même le simple cabotage, y compris touristique, est important économiquement.

Concernant les enjeux littoraux, un équilibre est à trouver entre les évolutions des activités économiques et la qualité de l'environnement, sur la base du droit existant. Constatant par exemple, l'envasement de la Seudre, en partie en raison des cultures d'huîtres en filières qui rejettent des boues, du chalutage qui se pratique au moment où il y a peu d'eau, on peut s'interroger sur la capacité de l'État à faire respecter le droit.

Question complémentaire :

Avez-vous des inquiétudes face à la force de la métropole bordelaise ?

Les Bordelais vivaient bien dans la configuration antérieure des Régions. Même s'ils accueillent gentiment les autres territoires, l'avenir dépendra de la force des « gens du Nord », de leur capacité à être solidement présents, pour ne pas être ignorés.

Les différences doivent permettre de dégager des complémentarités intéressantes, des projets valorisants à partager.

Dans ce nouveau paysage, le Royannais a des perspectives de développement communes avec Jonzac et Saintes. Nous avons beaucoup d'intérêts communs avec Jonzac, alors que les liens sont plus difficiles à établir avec La Rochelle.

Question complémentaire :

Considérez-vous que le littoral picto-charentais soit un atout pour l'Aquitaine ?

Les énergies marines sont un enjeu important pour la future Région. L'éolien offshore peut fournir de grandes puissances et participer au respect de l'environnement marin par la création de frayères dans les récifs artificiels, la création de zones de « non pêche »...

Mais ici les habitants ne sont pas des marins ; ils tournent plutôt le dos à la mer.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

La fusion ne présente pas d'avantages, mais pas d'inconvénients majeurs non plus. Plus les centres de décision sont éloignés, moins bien on gouverne. Il n'est pas certain non plus que cela génère des économies.

Un des bénéfices de la fusion pour les habitants pourrait venir de la révision de la territorialisation des services. De nouvelles compétences, un nouveau périmètre, une nouvelle articulation avec les services de l'État vont permettre de définir une nouvelle carte des services. L'enjeu sera de concilier déconcentration des pouvoirs et augmentation de la superficie. Il est important qu'il y ait de l'équité.

Ne pas aller au bout de la logique de la réforme et ne pas bien clarifier les compétences (par exemple sur le tourisme, la gestion des ports..) pourraient être négatif.

La fusion des Régions favorisera le rapprochement des acteurs sur certains sujets communs. Par exemple, les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde s'intéressent aux phénomènes d'érosion marine.

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

La mise en valeur du terroir (fromages de chèvre, produits de la mer...) et des activités locales est intéressante car, au-delà des produits de qualité, qui sont recherchés, elle porte aussi un enjeu identitaire. Les orientations de la politique agricole régionale avec le soutien aux circuits courts et l'économie circulaire sont à poursuivre.

Pour le tourisme, il faut que la Région prenne en compte le rôle que peuvent jouer les agglomérations et communautés au niveau des offices de tourisme, pour fédérer les acteurs locaux (propriétaires de meublés...). Nous pratiquons un tourisme de cueillette alors qu'il faut regarder cette activité comme une industrie.

Le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble de la Région constitue un élément essentiel pour l'attractivité des territoires.

Un des éléments de réussite est la prise en compte équitable des projets des intercommunalités.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

Le tourisme est un enjeu majeur pour le territoire royannais avec des besoins de modernisation, d'adaptation de l'offre aux attentes des clientèles, de marketing touristique.

Au regard du grand nombre de retraités, il est important pour le territoire de garder et d'attirer des jeunes alors que, précisément, la forte présence des personnes âgées ne crée pas des conditions attractives pour eux.

L'électrification de la ligne Angoulême-Royan est un équipement structurant pour l'économie du Royannais.

L'aménagement du trait de côte est un dossier sensible pour le territoire, avec la question du risque, celle de la défense et la valorisation de cet espace attractif. Pour à la fois défendre les zones habitées et satisfaire le visiteur qui souhaite se promener en voyant la mer, pourquoi ne pas imaginer des défenses qui permettent de circuler ? L'endigage n'est pas une bonne solution. La construction sur pilotis est une piste plus intéressante.

La Communauté d'agglomération de Royan Atlantique souhaite être associée à la gouvernance de l'aire marine protégée qui présente un grand intérêt pour la maîtrise de cet espace et permet d'intervenir sur un éventuel désordre.

La fusion devrait faciliter les coopérations entre territoires sur des filières communes (filiale bois avec les Landes par exemple). A partir de thèmes fédérateurs, de nouvelles cultures partagées peuvent se créer (par exemple entre bûcherons).

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Les rencontres avec les acteurs aquitains auraient lieu même en dehors de la fusion des Régions sur les dossiers partagés comme les dossiers maritimes, spécifiquement le parc marin, les questions fluviales et le THD.



Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Nicolas Renaudin, Vice-Président du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

Jérôme Baloge, Président de la Communauté d'agglomération de Niort
Claude Roulleau, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Niort
Marc Thébaud, Conseiller communautaire
Pierre Julian, Directeur Général des Services
Valérie Pottier, Directrice générale adjointe
Rodolphe Robuchon, Directeur de cabinet

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

Le Président de la Communauté d'agglomération de Niort fait part de son inquiétude sur les réels moyens qui seront donnés aux Régions par la Loi. Il pointe notamment la question des possibilités d'expérimentation, la dimension prescriptive de l'action économique, des partages de compétences inquiétants. L'annonce de la disparition des Départements a modifié le positionnement des intercommunalités. L'élection au suffrage direct de leurs élus risque d'entraîner une concurrence des légitimités. Cela relève d'un jeu politique somme toute assez classique, mais qui se développe car le législateur ne s'est pas préoccupé des jeux de pouvoirs qui allaient se mettre en place. Il faudrait éviter, par la création des nouvelles collectivités, une concentration des pouvoirs. Dans ce contexte, le premier enjeu de la fusion sera de « Faire Région », ce qui ne sera pas simple.

Le territoire niortais qui occupait une situation assez centrale, se retrouve en périphérie nord de la future Région. L'enjeu pour lui est de se repositionner, entre les métropoles de Bordeaux et de Nantes. La stratégie retenue est de :

- s'organiser davantage en réseau, en poursuivant les rapprochements en cours avec La Rochelle et en regardant aussi vers Poitiers ;
- développer un axe d'équilibre La Rochelle-Niort, qui pourrait être enrichi avec Rochefort, La Crèche et Fontenay-le-Comte, lieu d'interface entre les deux Régions et en lien avec Paris ;
- avoir une taille critique qui rend incontournable, pour exister et peser davantage, être visible.

Il s'agit également de valoriser un territoire qui pourrait être oublié dans un moment où tout le monde regarde vers Bordeaux.

Question complémentaire :

L'idée de réseau est-elle à étendre à l'ensemble de la Région et doit-elle se mettre en place avec tous les pôles existants ?

Le réseau peut être un contre-pouvoir face à ce qui inquiète : la métropolisation, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le département de la Gironde. Mais y-a-t-il une pertinence à un réseau qui se limite à l'espace de la région ? Pour Niort, les liens avec la Vendée sont aussi importants.

Question complémentaire :

Y-a-t-il un enjeu lié aux infrastructures ?

Les infrastructures seront importantes car il y a un risque de concentration autour de la métropole. Cela mérite d'être équilibré là aussi. Ce n'est pas la principale inquiétude pour Niort qui bénéficie d'infrastructures conséquentes en matière de LGV et d'autoroute. Par contre, il y a un intérêt pour Niort à compléter cet équipement par les infrastructures portuaires de La Rochelle et aéroportuaires de proximité de La Rochelle et Poitiers.

Le projet d'autoroute dans les marais peut être un sujet de désaccord. L'argument environnemental est évident pour cet équipement qui serait redondant. Par le nœud autoroutier de Niort, la liaison se fait vers la Vendée.

La question des mobilités, qui a également une forte dimension environnementale, devra être traitée. Pour un transport collectif pendulaire entre Niort et La Rochelle, pour répondre aux déplacements journaliers domicile-travail, les solutions ferroviaires sont à privilégier, par rapport au bus.

Question complémentaire :

Y-a-t-il, pour vous, un développement possible par l'Océan ?

Niort est atlantique ! Cependant le potentiel d'image lié à l'océan, à l'héliotropisme n'est pas assez utilisé. En matière de prospective économique, l'océan présente un véritable enjeu de développement.

Un des enjeux également est de garder les spécificités de Poitou-Charentes : l'équilibre, une culture commune de tempérance, les formes de coopérations mutualistes.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

Rejoindre l'Aquitaine sera un atout pour les entreprises aéronautiques de Niort et de Rochefort, qui pourront s'inscrire dans une dynamique forte.

La Région sera très grande, peut-être trop grande. On peut douter de la capacité de la nouvelle Région d'agir sur le local, en proximité. Le risque de concurrence entre les collectivités locales sera également plus sensible dans une grande région.

Il y a un risque également en matière d'enseignement avec la ComUE Poitiers-La Rochelle-Limoges-Tours-Orléans. Le pôle de Niort, qui regroupe 3 000 élèves dans l'enseignement supérieur, se situe sur une filière d'excellence, une niche. Les différences de périmètre ne sont pas nécessairement problématiques si les coopérations sont mises en place pour que la future Région puisse intervenir. Mais comment l'État, qui a déjà tendance à réduire ses financements, fléchera-t-il son intervention dans ce cadre ?

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

La communauté d'agglomération de Niort attend de la Région qu'elle exerce véritablement son rôle d'accompagnement économique. Pour cela, elle devra définir un projet avec les agglomérations, l'État et les acteurs. Pour veiller au bon équilibre territorial, les projets d'intérêt régional qui seront soutenus ne devront pas tous être situés dans l'agglomération bordelaise. Mais toutes les agglomérations n'ont pas la même capacité à faire naître des projets. La Région devra accompagner et stimuler, et apporter davantage d'appui et d'ingénierie dans certains territoires.

La dichotomie rural-urbain est de moins en moins fondée. Certes le rural a besoin d'appui, mais les agglomérations ne sont pas toutes en mesure de faire seules. Il faudra éviter de mettre les collectivités en concurrence.

Les compétences vont être redéfinies et les lieux de pouvoir vont se négocier. La métropole ne pourra être une oasis au milieu d'un désert. Où vont se jouer les solidarités ? Il n'est pas souhaitable que l'État lâche trop les politiques publiques car il est le meilleur garant du principe d'équité.

La Région ne pourra porter seule la compétence économique globale. Elle devra regrouper les intercommunalités sur des projets, écouter les différences. Les structures locales, réorganisées, quant à elles, devront dépasser leur propre « petit carré ».

La Région devra également promouvoir l'ensemble du territoire auprès de l'Europe, pourvoyeuse de fonds et entretenir plus de relations avec Paris.

Son positionnement par rapport à Bordeaux risque d'être complexe.

De façon plus ciblée sur les politiques publiques, il convient de :

- poursuivre l'association de l'économie et de l'environnement ;
- co-construire les schémas d'aménagement avec les autres collectivités ;
- renouveler les Contrats Régionaux de Développement en en débattant avec les territoires.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

L'agglomération de Niort n'est pas sans atout mais un gros travail s'impose pour qu'elle soit identifiée. Le projet d'agglomération accorde une grande place aux questions de coopérations avec les territoires voisins et La Rochelle, et définit 5 ou 6 thématiques qui seront les axes de ces coopérations.

Les coopérations de proximité portent sur beaucoup de domaines, de projets et s'accompagnent de coopérations sur des thématiques : avec La Rochelle et Poitiers pour l'Université, avec Rochefort et Bordeaux pour l'aéronautique...

Avec La Rochelle, il peut y avoir enrichissement réciproque : « Niort découvre qu'elle a un port et La Rochelle découvre qu'elle a un hinterland ».

Face aux évolutions des périmètres, qui rebrassent les positionnements, la vigilance s'impose mais il n'y a pas de crainte particulière. Le rôle de chef-lieu de Niort ne peut qu'être renforcé.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Les rencontres ont eu lieu avec les territoires voisins (ensemble des agglomérations de Poitou-Charentes et Fontenay-le-Comte) depuis le début du mandat, notamment pour construire des propositions sur les déchets, le transport, les compétences fluviales... Les échanges se poursuivent.

Les EPCI se regroupent pour discuter des équilibres régionaux.



Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Bernard Giret, co-Président de la commission « Économie et
Emploi » du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

Jean-Pierre Abelin, Président de la Communauté d'agglomération du
Pays Châtelleraudais
Gérard Pérochon, 1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'agglomération du Pays Châtelleraudais

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

La réforme en cours ne concerne pas que l'État, mais l'ensemble des structures publiques ou privées. Dans le débat entre grandes Régions et Départements ou Régions de taille actuelle et agglomérations, le choix a été fait de la grande Région. Or la force d'une région, ce n'est pas sa taille, ce sont ses compétences, son budget et la volonté de vivre ensemble.

De par la situation du territoire en « pointe nord », des inquiétudes se font jour quant à la proximité de la future Région. L'enjeu de la proximité est abordé dans ses liens avec l'action économique, car en la matière, il est essentiel d'agir vite. Les craintes concernent la distance mais aussi la taille de la future Région. Les grosses structures présentent des inerties ; au-delà d'une certaine taille, les surcoûts prennent le pas sur les économies d'échelle.

Un autre enjeu concerne l'organisation des territoires sur la base des bassins de vie ou d'emploi. La cohérence des structures locales est importante pour les relations à venir entre les différents échelons de collectivité et la qualité des projets. Au niveau du Nord Vienne, cette organisation n'est pas achevée. Le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais n'est pas pertinent : des espaces à quelques km du centre ville relèvent d'une autre Communauté de communes. Un élargissement serait souhaitable mais pas nécessairement un regroupement avec Poitiers dans un grand pôle métropolitain. Les sujets lourds peuvent être traités en coordination avec Poitiers, par exemple sur la base des réflexions en cours dans le cadre du SCOT, sans pour autant nécessiter une fusion.

Se coordonner autour de projets apparaît également comme important, pour garantir la cohérence des projets mais aussi pour trouver des synergies entre eux et entre collectivités. Si les collectivités ne se mettent pas d'accord, c'est Bordeaux qui les mettra d'accord. L'enjeu est aussi, par la cohérence et la qualité des projets, de rester visible dans le nouveau paysage régional. Pour cela, il faut dépasser les craintes de ne pas être entendu ou considéré dans une structure plus grande ou en discutant avec elle. C'est le même type de peur de la part des Communautés de communes vis-à-vis des agglomérations et des agglomérations vis-à-vis de la métropole. Il y a une part de culturel dans cela. Dans la Vienne, s'ajoutent à cela des habitudes d'un rôle très important du Département en matière économique : grands projets portés par le Département maillant le territoire, reversement d'une partie de la taxe professionnelle liée à Civaux qui a permis de financer des nombreux équipements... De ce fait, de nombreuses collectivités n'ont pas la culture du travail avec les entreprises et ne perçoivent pas nécessairement l'enjeu économique de la future Région.

La question des liaisons avec Bordeaux sera importante, notamment en matière ferroviaire. La LGV qui aurait pu participer à la qualité des liaisons avec la future capitale régionale risque de ne pas tenir ses promesses du fait de la réduction prévue du nombre d'arrêts. Ainsi, Châtelleraudais n'aurait plus de TGV directs pour aller à Bordeaux. La structuration du futur territoire régional dépend aussi de la façon dont évoluera la localisation des instances de décision. Il est essentiel que tout ne soit pas concentré à Bordeaux et pour cela, il convient de coordonner, au minimum, avec l'État.

Des discussions devront avoir lieu aussi avec les Départements qui verront leur rôle économique diminuer ou disparaître, qui pourront continuer sur le tourisme mais avec des problèmes de moyens financiers, très certainement.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien être des habitants ? »

Il est difficile de répondre à ces questions du fait d'une très faible connaissance de l'Aquitaine et du Limousin.

Un argument favorable au regroupement à venir est que la Région Poitou-Charentes ne sera pas divisée, ce qui permettra de

conserver des acquis dans le travail entre acteurs.

Le secteur de l'aéronautique devrait profiter du regroupement, celui du tourisme aussi, même s'il existe déjà des pôles significatifs dans la Vienne.

Le port de La Rochelle est un atout pour la grande Région.

Question complémentaire :

Quelle vision avez-vous du rôle de la société civile ?

Beaucoup de personnes ne s'y retrouvent pas dans ce qui leur est proposé, rejoignant des programmes extrémistes. Le phénomène atteint les campagnes où les personnes sont plus isolées. La diminution du nombre d'agriculteurs, qui portaient une expression collective, participe de cette perte de repères. La vie associative est présente mais se heurte à la difficulté de trouver des personnes qui s'engagent dans les équipes dirigeantes. Certaines grosses associations, dans le domaine de l'insertion, des ADMR... ont du mal à renouveler leur Président.

Des réunions d'information sont proposées aux habitants, notamment à l'occasion des schémas territoriaux.

Notre législation est trop complexe. Il n'est possible d'envisager un débat citoyen que lorsque les questions sont suffisamment simples pour être bien comprises.

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

Chaque collectivité peaufine son projet de territoire. Comment seront-ils hiérarchisés, comment les coopérations se mettront-elles en place ? Il y a nécessité de s'entendre entre collectivités, entre villes moyennes...

La Région a un rôle à jouer pour structurer et mettre en valeur les atouts et les complémentarités.

Le présent entretien a montré qu'il serait important pour la future Région, de faire connaître le territoire aux différents acteurs. Ceci constitue un préalable essentiel pour permettre à chacun de se situer, pour favoriser les coopérations et pour jeter les bases d'une identité partagée à construire.

Parmi les politiques de soutien à l'économie, il conviendrait de poursuivre l'accompagnement des TPE sur le modèle de ce qui a été fait dans le cadre du programme de revitalisation. L'accompagnement des TPE-PME par des experts désintéressés, pour permettre à leurs dirigeants de se projeter dans l'avenir, a montré sa grande efficacité.

Face à la place de plus en plus importante que prennent « les écrans » dans nos vies, à l'attitude individualiste qu'ils peuvent renforcer, il semble important de favoriser des relations en face à face, des rencontres physiques. Les habitants ont besoin de contacts directs. Les politiques ne sont-ils pas trop gestionnaires ? Il ne semble pas que la grande région soit la réponse à cette demande de proximité. Les conseillers régionaux, qui resteront en nombre important, seront les liens.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

Un des enjeux importants est de faire évoluer le périmètre de la Communauté d'agglomération pour le mettre en cohérence avec le bassin de vie – bassin d'emploi, pour traiter de manière cohérente le développement économique, pour mieux répartir les coûts de centralité.

Il s'agit également de développer une vraie coopération avec Poitiers, sur la base d'un rapport de forces correct.

De par sa situation, le territoire châtelleraudais entretient des relations avec Tours : l'hôpital travaille avec celui de Poitiers comme avec celui de Tours ; les Chambres de Commerce et d'Industrie de Poitiers et de Tours organisent tous les deux ans des rencontres communes pour les entreprises...

Il convient de poursuivre ces coopérations.

Dans le cadre de la grande Région, le territoire châtelleraudais peut jouer les cartes :

- du positionnement sur l'axe Paris- Bordeaux,
- de l'aéronautique (entreprises Thalès et Safran), qui peut intéresser Bordeaux,
- d'un réseau de PME très dynamiques.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

L'agglomération de Châtelleraut fait partie de la fédération des villes moyennes. Il est important pour augmenter la légitimité de cet échelon de garantir une correspondance avec le bassin de vie et de revoir dans les dotations, une meilleure prise en compte des frais de centralité.



RENDEZ-VOUS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE
LUNDI 27 AVRIL 2015

Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

François Bonneau, Président du Conseil départemental de la Charente

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

La proximité de la métropole est un atout. Le développement se fait autour de métropoles dynamiques. Nous n'en aurons qu'une. Il conviendra d'accompagner les évolutions plutôt que de subir. Il n'y a pas de défiance vis-à-vis de la métropole, mais de la vigilance.

L'enjeu majeur pour la future Région sera les infrastructures avec priorité au numérique et au ferroviaire avec notamment la LGV et la question des arrêts.

Question complémentaire :

Que pensez-vous de l'idée de se tourner plus vers la mer ?

C'est une bonne idée. On assiste à un mouvement mondial dans ce sens. Il y a beaucoup à faire autour de la mer et la Charente aime bien travailler avec la Charente-Maritime. Le renforcement des liens avec la Charente et la Gironde sur cette question serait positif.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

Au niveau économique, il y a un risque de se faire happer certaines entreprises par Bordeaux, mais pour certaines entreprises, la proximité de Bordeaux est un avantage. Ainsi en matière de logistique, un projet se développe au sud d'Angoulême, avec comme atouts un axe de communication important et la proximité de Bordeaux.

Des coopérations pourront être facilitées, par exemple entre le secteur de l'aéronautique qui se développe bien à Bordeaux et le secteur de l'image en Charente, par exemple pour les simulateurs...

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

Avant tout, il faut travailler en bonne intelligence, et non dans un climat de défiance. Pour alléger le « mille-feuilles », il faut clarifier qui fait quoi et développer les cohérences. Sur le tourisme, par exemple, la Région peut être chef de file ; sur l'économie, des conventions de partenariat sont possibles.

C'est à la région de dire ce qu'elle veut faire et on verra comment on peut travailler ensemble. Les projets marchent bien quand ils émanent des territoires. Beaucoup de projets intéressants viennent de l'initiative des territoires. Les politiques descendantes sont moins efficaces et ce sera encore plus vrai avec une région plus grande.

Pour le sport et le tourisme, il faudra trouver un fonctionnement intelligent, à moindre coût.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

La Charente apportera deux pépites : le Cognac et la filière Image, qui seront des atouts pour la grande région. Il nous apparaît prioritaire de dégager les complémentarités économiques, par exemple, entre la Charente avec l'est de la Charente maritime, autour du cognac et du tourisme.

Question complémentaire :

Comment voyez-vous la place des intercommunalités dans le futur paysage régional ?

L'État veut des intercommunalités de 20 000 habitants ; ce sera peut-être 10 000 ou 12 000 habitants. Il faudra attendre que la réforme des intercommunalités se mette en place, pour voir comment travailler avec elles.

Elles devraient monter en puissance sur l'économie. Le Département aura un rôle de mise en cohérence, par exemple sur le haut débit, en veillant à développer des liens sans créer des usines à gaz.

Le Département appuie déjà les intercommunalités à travers l'agence départementale qui réalise de la maîtrise d'ouvrage pour elles.

Au-delà des grandes déclarations d'intentions, la Réforme est entrée dans la complexité à laquelle on est confronté quand on bouge les lignes. C'est à l'État de faire la cohérence dans le futur schéma d'organisation.

Pour les Départements, la marge de manœuvre se réduit comme peau de chagrin. De vrais projets de développement attendent car nous n'avons pas les moyens de les mettre en œuvre. Les charges sont constantes et les recettes diminuent. La politique de l'enfance, les personnes âgées et handicapées sont des sujets que gèrent les Départements. C'est le RSA, en augmentation du fait de la dégradation de l'économie, qui pose problème. L'État n'a pas fait les réformes pour permettre de dépenser moins. 15 Départements sont au bord du dépôt de bilan. L'État va devoir gérer les déficits. L'ensemble des Départements va se fédérer pour demander à l'État de revoir la loi ou de reprendre le RSA.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Nous avons pris des contacts avec les élus de proximité que sont Messieurs Juppé et Rousset.



RENDEZ-VOUS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE
LUNDI 11 MAI 2015

Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

Bruno Belin, Président du Conseil départemental de la Vienne
Bernard Boeuf, Directeur de cabinet
Thierry Poireau, Directeur de la Communication
Guillaume Rivalland, collaborateur du Président

Question 1 :

« Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ? »

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

La Vienne était le Département qui accueillait la capitale régionale. La question de la place de la Vienne et de Poitiers dans la nouvelle grande région est importante car de nombreux emplois sont en jeu. D'autres départements sont plus forts sur le plan économique. Quel sera l'avenir de la Vienne dans le nouveau dispositif, de son Université ? Comment sera traité cet enjeu d'aménagement du territoire ?

La fusion s'accompagne d'une nouvelle répartition des compétences.

C'est une erreur de transférer les transports scolaires à la Région, par rapport à la proximité, la ruralité. La ruralité est un enjeu plus fort qu'on ne le pense. De nombreux habitants ont un sentiment d'abandon et ne peuvent plus accepter d'être une variable d'ajustement.

Des compétences comme la santé, le haut débit, la mobilité, essentielles pour les territoires ruraux, sont partagées entre plusieurs niveaux de collectivité.

Question complémentaire :

Comment voyez-vous les liens entre intercommunalités, pour la ruralité et le lien entre urbain et rural ?

Il ne faut pas tout faire porter aux intercommunalités, ne serait-ce que pour des raisons d'effectifs.

Dans la Vienne, nous proposons que le chef de file pour la prise en compte de la ruralité soit le Département, pour garantir l'égalité des droits, l'égalité d'accès aux services pour la population.

Dans le nouveau schéma de répartition des compétences, les Départements ont la cohérence territoriale et la solidarité donc il ne peut pas y avoir d'Aménagement du Territoire sans les départements.

Question complémentaire :

L'Aménagement du Territoire est le 2ème pilier des compétences régionales, avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Les schémas sont en décalage avec ce qu'attendent les gens : ils attendent des services, du concret.

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

La Région se voit doter de compétences très claires en économie et transports.

La fusion sera peut-être un atout sur la question des aéroports. Poitiers ne peut pas se permettre de ne pas avoir d'aéroport mais a besoin de partenaires forts pour assurer sa viabilité. Aujourd'hui, l'Aquitaine intervient sur ses aéroports qui font partie de ses centres d'intérêt.

Par rapport aux Régions qui ne changent pas de périmètre, celles qui s'agrandissent risquent de perdre du temps. Il faudra quelques mois pour s'organiser. De plus, à la différence d'autres Régions où la situation de départ est plus équilibrée, comme Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ou les deux Normandie, nous serons la Région où il existe le plus d'écart entre départements (entre la Creuse et la Gironde). Cela va créer des inerties. L'Aquitaine va devoir attendre les autres Régions. C'est une préoccupation. Ce déséquilibre va également impacter le fonctionnement du Conseil régional, avec le nombre de représentants des départements dans la nouvelle assemblée régionale.

Question 4 :

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener ? »

Le haut débit est un enjeu majeur pour la ruralité. Le tout numérique est indispensable. Le Schéma départemental d'aménagement numérique va dans ce sens.

Question complémentaire :

Soutenez-vous le projet de ComUE de Poitiers-La Rochelle avec Limoges et Orléans-Tours ?

L'université de Poitiers, qui remonte au XVème siècle, ne peut devenir une annexe de celle de Bordeaux. Son avenir est une préoccupation.

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Une rencontre est prévue prochainement sur la LGV avec les Conseils régionaux de Poitou-Charentes et d'Aquitaine.



Présents :

Michel Hortolan, Président du CESER
Frédérique Binet, Directrice du CESER

Gilbert Favreau, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Question 1 :

" Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs? »

Le premier enjeu est celui de la proximité, vu la taille de la Région : 500 km de long, 12 départements, près de 6 millions d'habitants. Les Départements y sont très sensibles car leurs politiques les plus importantes sont les politiques sociales, déterminées par la proximité, quels que soient les publics concernés. C'est moins prégnant pour les compétences régionales.

Le 2ème enjeu se situe dans l'organisation. Qui dit « grande région » induit probablement une sorte de concentration, politique et administrative :

- au niveau de l'État ; les 7 Préfets préfigureurs auront une autorité hiérarchique sur les Préfets de départements,
- au niveau de la métropole : concentration administrative forte à Bordeaux.

Comment s'organisera-t-on pour assurer les politiques de service public?

Le troisième enjeu concerne la gouvernance. Si le Conseil régional est centralisé et concentre les moyens techniques et financiers, le risque de siphonage des finances est grand. Tout dépendra de la capacité du Conseil régional et des autres acteurs de l'action publique à instaurer une bonne gouvernance.

Le législateur a raté la réforme. Ne pouvant supprimer le département sans le congrès, il s'est vu contraint à commencer par la carte.

Les avantages que pourrait avoir la réforme sont réduits car, à la différence des pays voisins, nous avons un régime centralisé. La puissance des régions étrangères est liée à un gouvernement local qui gère son territoire. Nous allons avoir un système avec de grands territoires mais qui restera très centralisé.

Question complémentaire :

La réforme vous paraît-elle clarifier les choses ?

Le citoyen est très éloigné des rôles des différentes collectivités. Chaque année a sa loi nouvelle qui le désoriente un peu plus. Il sait que nous allons avoir une grande région, mais ne connaît pas bien ce que sont les intercommunalités, la Région. Sa seule vraie référence c'est la Commune, et c'est la collectivité qui va se dégrader le plus.

On nous a dit qu'il fallait " désépaisser le mille-feuilles " pour réduire les dépenses publiques, mais on n'a supprimé aucune des feuilles du mille-feuilles. Seuls les Pays ont fait les frais de l'opération, mais ce ne sont pas des collectivités à fiscalité propre.

On a ensuite déposé le projet de la loi NOTRe qui visait à déshabiller le département, mais on s'est vite aperçu que dans un pays avec 13 grandes régions et une intercommunalité encore très disparate, on ne pourrait pas se passer de l'échelon départemental.

On va donc vers un maintien des Conseils départementaux qui assureront la cohésion des territoires et constitueront la grande collectivité de proximité et de solidarité ; il faut s'en féliciter.

Il restera à organiser l'ingénierie territoriale si la loi NOTRe maintient cette compétence au département.

Le désengagement de l'État dans ce domaine, l'affaiblissement voire la disparition des Pays, la difficulté pour l'intercommunalité d'assurer cette compétence dans leurs relations avec les Communes semblent désigner les Conseils départementaux pour organiser cette ingénierie, mais il y a beaucoup à faire pour la rendre simple et efficace.

1

Questions 2 et 3 :

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants? »

« Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ? »

Question 4:

« Quelles sont les politiques publiques actuellement menées en région -pas nécessairement par le Conseil régional- qu'il est important pour vous de continuer à mener? »

Les Contrats de territoire, qui ont un bon degré de concertation, avec la présence des élus référents, sont intéressants sur le fond. Dans la forme, la dématérialisation impose des contorsions difficiles pour ceux qui gèrent ces dispositifs. Il faudra faire plus simple.

Le tourisme, dans le département des Deux-Sèvres, avec une organisation à trois niveaux: la Région, qui a intégré le CRT, pour la promotion du territoire régional dans son entier, avec les moyens nécessaires ; les Départements qui sont plutôt dans l'animation et la formation des acteurs et les offices de pôle, dans les territoires, qui correspondaient aux pays, pour l'accueil et l'animation locale.

Sur l'action sociale, si elle était prise par les Régions, se poserait un problème de proximité. Le Conseil départemental restera la collectivité la mieux préparée pour exercer cette compétence.

Question complémentaire:

Quelle est votre attente première vis-à-vis de la Région ? Le chef de filât des politiques économiques? La mise en place du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire ?

Un schéma est un schéma. Il faut prendre en compte les contraintes humaines et le travail qui a pu être fait sur les mêmes sujets dans le cadre des SCOT. Il faudra en tous cas que l'élaboration de ce schéma se fasse en concertation avec les autres collectivités. Cela n'a pas été le cas des SRCE.

La Région donnera le tempo sur la compétence économique, même sans être maître d'ouvrage, dans un partage avec les intercommunalités. Personne ne leur contestera cette compétence même si les départements souhaiteront pouvoir agir sur le développement de leur territoire.

Question 5 :

« Quels sont, pour l'avenir de votre collectivité, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ? »

Question 6 :

« Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre collectivité a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ? »

Question complémentaire :

Comment voyez-vous le rôle du Département par rapport aux territoires ruraux ?

La loi inscrit dans les compétences du Département le domaine de l'ingénierie territoriale qui est une des clés du développement local. Avec les compétences de la voirie, de l'appui au territoire, ses satellites (Agence de Développement touristique, Deux-Sèvres Aménagement...), l'action de proximité, le Département peut être un acteur majeur du développement des territoires.

Il se posera en défenseur des territoires ruraux qui risquent d'être défavorisés dans ce contexte nouveau.

Question complémentaire :

Comment vous situez-vous par rapport au poids de la métropole ?

L'État a encore une main assez ferme sur les capacités de chacun à mener une politique efficace. Les dotations d'État modifient sensiblement le pouvoir des uns et des autres. Le Département n'a plus de pouvoir fiscal que sur le foncier bâti, qui ne représente que 15 à 20 % des recettes.

Personne aujourd'hui, à part l'État, ne peut imposer une politique à un autre. Dans un premier temps, il y aura certainement un rapport de force entre la Région et les Départements, qui feront bloc pour défendre leurs intérêts.

Beaucoup de décisions seront prises au niveau du Conseil régional et de l'État. Il sera important d'organiser un mode de relations régulières entre les exécutifs.

Les territoires ruraux auront peu de facilité pour se défendre. La richesse attire la richesse et la pauvreté, la pauvreté. Les populations pauvres venant des zones plus urbanisées arrivent dans les zones rurales qui trouvent un appui avec les Départements. Le challenge de la défense des territoires ruraux mérite d'être tenu.

Les discussions pourront être difficiles entre les intercommunalités et la Région sur le développement économique. Les intercommunalités ne seront pas autonomes. Elles cherchent l'aide du département sur le social, l'eau, l'agriculture...

La discussion peut être source de conflit mais aussi d'accords. Il faudra que les Départements s'unissent, pour impulser quelque chose et faire connaître leur point de vue.



RÉPONSE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA ROCHELLE
AU QUESTIONNAIRE CESER SUR LA GRANDE RÉGION

1. Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ?

Précisez en quelques mots pourquoi cet enjeu est important.

Enjeu 1 : *Organiser un maillage territorial non centré uniquement sur Bordeaux et permettant de relier entre eux les territoires sur les deux plans de la gouvernance et des infrastructures.*

Enjeu 2 : *Renforcer les structures locales notamment les villes intermédiaires qui structurent le territoire par leurs services (santé, enseignement supérieur, formation, culture...) afin de ne pas favoriser un nouveau phénomène centralisateur sur la nouvelle capital régionale.*

Enjeu 3 : *Favoriser l'émergence de démarches de coopération au niveau de pôles d'équilibre métropolitain et solidarités territoriales.*

Enjeu 4 : *Penser à une organisation de l'administration régionale de proximité sous la forme de guichets uniques correspondant au maillage territorial défini précédemment.*

Enjeu 5 : *Société civile/Participation citoyenne.*

2. Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ?

Répondre aux enjeux économiques, principale préoccupation des habitants, par une politique génératrice d'emplois et de réduction des inégalités.

Cette politique devra s'appuyer sur les intercommunalités, acteurs incontournables du développement économique par leur connaissance du tissu local.

Reconnaissance spécificités/identités territoriales.

3. Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ?

Une politique trop centralisatrice qui ne s'appuierait pas sur les pôles intermédiaires.

4. Quelles sont les politiques publiques ou actions actuellement menées au niveau régional - pas nécessairement par le Conseil régional - qu'il est important pour vous de continuer à mener.

Préciser si elles devraient être selon vous généralisées à l'ensemble du territoire ou non et pourquoi.

La contractualisation territoriale, repensée à partir d'un projet local de territoire à l'élaboration duquel les Conseils de développement sont associés, doit être poursuivie afin de permettre l'émergence et la réalisation de projets structurants au service des habitants.

Une contractualisation au service des territoires.

5. Quels sont, pour l'avenir de votre organisation, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ?

Précisez en quelques mots pourquoi cet enjeu est important.

Enjeu 1 : *L'avenir de la coordination des Conseils de développement ne dépend pas de la fusion des régions. Pour autant, la conditionnalité de l'existence d'un Conseil de développement pour la contractualisation serait souhaitable.*

Enjeu 2 : *Enjeu coordination régionale, structuration nationale.*

Enjeu 3 : *Imaginer une Vice-Présidence en charge de la participation ?*

6. Quelles sont les démarches et/ou actions prioritaires que votre organisation a engagées ou souhaite engager dans le cadre de la fusion des Régions ?

Au niveau local, sur saisine des élus communautaires, le Conseil de développement a mené une réflexion propre (« [Contribution du Conseil de développement sur un projet de pôle métropolitain](#) »).

Au niveau de la Coordination régionale Poitou-Charentes des Conseils de développement, initiative d'une rencontre de l'ensemble des structures et recherche sur l'existence des Conseils dans les deux autres régions. Projet d'organisation d'une rencontre régionale en juin 2015.



Enjeux et perspectives de la Grande Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Contribution du Conseil de Développement Responsable de Grand Poitiers au CESER

31 mars 2015



Avant propos

L'interpellation du Conseil Economique, Social, et Environnemental Poitou-Charentes est l'occasion pour le Conseil de développement responsable (CDR) de Grand Poitiers de prolonger les travaux engagés sur « Grand Poitiers en 2030 » lors de son renouvellement en septembre 2014.

En préalable, il convient de préciser que le CDR a été saisi également par le Président de Grand Poitiers sur le sujet « Rôle et fonction de Grand Poitiers dans la Grande région ». Initiant cette réflexion, il entend se positionner sur ce thème comme un outil de médiation, de veille, d'alerte et de débat avec les citoyens :

Ainsi, il pourra remplir plusieurs fonctions :

- évaluer les espoirs et les inquiétudes des citoyens de Grand Poitiers face à ce nouveau découpage,
- assurer une fonction pédagogique en direction des habitants,
- maintenir une fonction d'alerte quant à la prise en compte de leurs besoins,
- analyser les dynamiques inter-acteurs associatifs.

Pour cette première analyse adressée au CESER en réponse à son interpellation, le CDR a entrepris de mener un atelier participatif créatif dans le Cadre du Festival Voix publiques le 26 mars 2015 et de lancer le questionnaire du CESER à ces membres.

Ce document constitue la synthèse de ces deux démarches.

2 VISIONS COMPLÉMENTAIRES

Vision décalée et créative

Découvrir la lecture poétique et artistique des espoirs et des peurs des citoyens face à cette nouvelle Grande Région.

Analyse de l'enquête du CESER

Synthèse des avis des membres du CDR pour contribuer au tour d'horizon des grands contributeurs locaux.



Vision créative et décalée de la Grande Région

La Grande Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes illustrée

En poème...

*Sous le pont de pierre coule la Garonne
Elle attend peut-être ses parentes ?
Clain, Soudre, Sèvres, Gartempe et Charente
Et qu'à la Vienne la parole (elle) donne*

*Que la rousse Parthenaise, la belle Limousine et la
blonde d'Aquitaine
Puisent chacune profiter du train
Chargé de Cognac, de châtaignes,
de pommes et de vins*

*Mais ne soyons pas angéliques, même à Niort,
Ne nous laissons pas brayer par le connefê
Et savourons ensemble toutes nos spécialités,
Soyons farcis d'ambitions
Et que la ré-union est tentante
Et que l'espérance est violente*

Le slogan de cette future Grande Région...

*Une belle Région Atlantique: un
axe d'ouverture européen*



www.esr-la-grande-region.com (2015)

Vision créative et décalée de la Grande Région

La Grande Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes illustrée

En sac de mots...



En dessin...



www.esr-la-grande-region.com (2015)

Vision créative et décalée de la Grande Région

La Grande Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes illustrée

Faisons nous l'avocat de L'ANGE... : ce que peut nous apporter cette Grande région !!

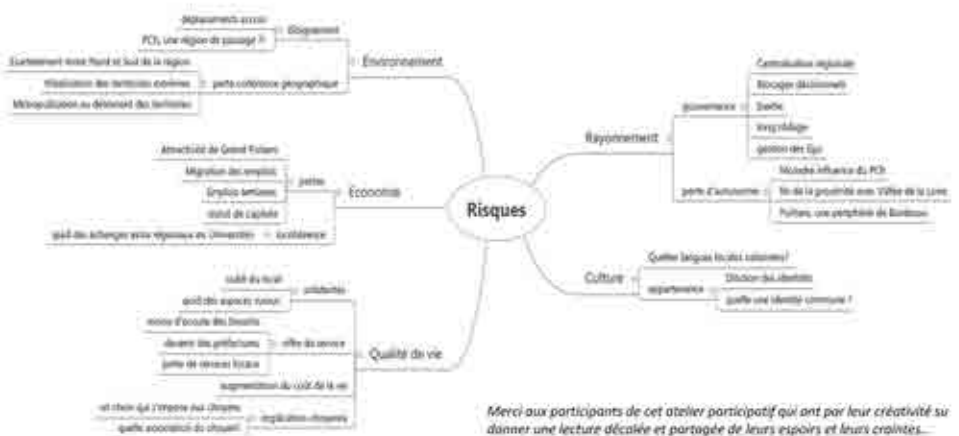


www.pci-la-grande-region.com (2011)

Vision créative et décalée de la Grande Région

La Grande Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes illustrée

Faisons nous l'avocat du DIABLE... : ce que peut nous apporter cette Grande région !!



Merci aux participants de cet atelier participatif qui ont par leur créativité su donner une lecture décalée et partagée de leurs espoirs et leurs craintes...

www.pci-la-grande-region.com (2011)

Analyse de l'enquête du CESER

Quels sont les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des 3 régions bénéficie à tous les habitants et acteurs?

L'enquête a permis tout d'abord de mesurer les risques partagés autour de cette fusion. Leur prise en compte est un préalable absolu pour assurer une fusion équilibrée qui répond aux besoins des habitants.

Tout d'abord, par « **Bien-être des habitants** », il convient d'entendre : un accès égalitaire et équitable des services de proximité, le maintien d'un service qui respecte les identités, particularismes territoriaux et prend en compte tous les territoires notamment les plus ruraux et une politique régionale qui implique, informe et prend en compte ses habitants.

Ce qui fait la particularité et la qualité de cet espace méritent d'être valorisés : une histoire commune parfois oubliée (Ducs d'Aquitaine, Grande Aquitaine...), des offres agricole et touristique complémentaires, un poids économique significatif à l'échelle nationale et européenne, une desserte routière, ferroviaire et aérienne conséquente, des spécificités culturelles et économiques à partager (gastronomie, pôles d'excellence, offre universitaire...). **Aussi, la diversité de ces identités doit nécessairement faire la force de cette nouvelle Région.**

Pour une fusion qui respecte les équilibres humains et apporte un bénéfice économique et social supérieur à la somme des 3 régions initiales, il importe d'éviter le phénomène de **recentralisation régionale autour d'une métropole** qui contribuerait à un éloignement conséquent des centres de décision et donc du déploiement de l'offre de service de proximité. Les territoires ruraux ou aux franges de nos départements risqueraient d'être les premières victimes de cette hyper-métropolisation.

L'équipe politique de cette nouvelle Région a à relever un challenge inédit : inventer une nouvelle **gouvernance interactive et multipolaire** avec les anciennes capitales régionales, forger et défendre un rayonnement de niveau européen favorable à l'emploi local et qui promeut **une qualité de vie en adéquation** avec les impératifs européens et mondiaux (Climat, Préservation des ressources, Accès aux droits fondamentaux...).

www.esr.fr/gouvernance/vers-2015

8

Analyse de l'enquête du CESER

Quels sont les 3 principales politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants?

Cette fusion offre l'occasion de promouvoir **une politique économique** à l'échelle de l'Arc ouest européen, créatrice de valeurs ajoutées et d'emploi qui s'appuie sur les pôles d'excellence existants (aéronautique, tourisme, alimentation-santé, numérique, viticulture, économie sociale et solidaire...) et irrigue sur l'ensemble des territoires. Cette politique se déploiera en considérant l'interaction nécessaire des pôles universitaires et de recherche.

Les transports sont bien entendu une compétence forte et incontournable de cette nouvelle Région. Considérant cette région comme un axe européen majeur de transport, il importe de s'extraire du réfaste discours donnant la priorité à la desserte Paris-Bordeaux. Les attentes sont nombreuses quant à des dessertes interrégionales pragmatiques, irriguantes, lisibles, fiables entre les différents pôles.

La troisième politique majeure pourrait être une **politique d'aménagement des territoires équilibrée**. Considérant que la métropolisation n'est pas la solution à tout, un maillage en réseau est à privilégier. Des contrats d'objectifs territoriaux adaptés aux spécificités des 3 régions et à l'antériorité des pratiques favorisera une transition raisonnable et non traumatisante pour les acteurs du territoire.

www.esr.fr/gouvernance/vers-2015

9

Analyse de l'enquête du CESER

Quels sont les politiques publiques ou actions actuellement menées au niveau régional - pas nécessairement par le Conseil Régional - qu'il est important de continuer à mener?

On nommera en particulier les politiques menées sur le Poitou-Charentes en matière **culturelle** (médiateur culturel, diffusion culturelle...), de **jeunesse** (aide aux services civiques, aide aux lycées...), **économique** (économie du partage, Economie sociale et solidaire...), de **vie associative** (formation des bénévoles...) ou **environnementale** (aides aux énergies renouvelables, éco-construction, Trame verte et bleue, jardins partagés...).

Elles ont d'ailleurs contribué à forger de nouveaux équilibres ou de nouvelles compétences et constituent un encouragement à la formation élargie pour tous.

Quelles sont les principales actions à engager par les Conseils de développement dans le cadre de cette fusion?

Le rôle privilégié des Conseils de développement est de s'assurer de l'implication citoyenne dans la construction des politiques régionales, de l'information et de la prise en compte des besoins des citoyens. **Médiateurs territoriaux**, ils peuvent contribuer à forger l'identité du territoire, à proposer des lieux d'échanges entre acteurs et habitants, à faire remonter les préoccupations.

En se constituant en coordination nationale, régionale, départementale, ils veillent à maintenir une alerte permanente sur le pouvoir d'agir des citoyens et la responsabilité de leurs associations par les élus locaux, régionaux ou nationaux...

www.esr.fr/grands-agglom-2015-0211

8

Enjeux et perspectives de la Grande Région Aquitaine,
Limousin, Poitou-Charentes

Publication : Mars 2015

Référents groupe de travail du CDR : Joël Decarpentrie et François Hallouin
Auteur de la synthèse: Virginie Auffroy-Guignard, Animatrice du CDR

Conseil de développement responsable de Grand
Poitiers
conseildedeveloppement@agglo-poitiers.fr
05 49 52 36 59

www.esr.fr/grands-agglom-2015-0211

10

Principaux enjeux de la fusion des trois régions :

- 1- La communication entre l'habitant et la chaîne décisionnaire (à tous les niveaux) : rôle renforcé des Conseils de développement, outils de participation et enjeux de démocratie citoyenne et participative
- 2- Le maintien des principes républicains : liberté - égalité - fraternité. Les dispositifs d'organisation de la société sont fondamentaux.
- 3- Accès aux services publics : attention à la centralisation sur Bordeaux, la centralisation des décisions ne doit pas entraîner la centralisation des services. Il semble nécessaire que les services atteignent chaque habitant où qu'il soit en conservant des services de proximité à des distances raisonnables (transports) et en développant l'accès aux réseaux de communication pour tous (accès internet).
Le risque de désertification économique, culturelle, de services, etc. dans les territoires de franges est réel ; une vigilance particulière sera donc nécessaire sur la répartition des services.
- 4- Les politiques mises en place au niveau de la grande région devront prendre en compte les particularités de chaque territoire et aller vers l'objectif : un emploi pour chacun permettant de vivre.
- 5- Enjeux de la centralisation éventuelle des lieux de décision :
Les lieux de décision pourraient être centralisés mais certaines décisions pourraient être déléguées partiellement en fonction des particularismes, bassins d'activités ou autre selon les thématiques (par exemple agriculture et agroalimentaire).
Le Cdd de Vienne et Moulière ne tranche pas encore sur le bien-fondé d'un mode de fonctionnement politique de la grande région fondé sur un centralisme décisionnel ou sur une décentralisation des décisions en fonction des particularismes des bassins d'activités ou des thématiques. Mais il pointe ces orientations comme un enjeu majeur de la politique régionale. Une piste qui semble intéressante serait qu'une part des décisions concernant des fonctions particulières de bassins puisse être locale tout en respectant l'orientation de politique de la Région et de l'État.
A noter que centralisation des décisions ne signifie pas forcément centralisation des services d'administration des territoires.
- 6- Formation Universitaire : Renforcement des différents pôles économiques, culturels, scientifiques, santé, et autres par une relation étroite entre les sites existants et d'une recherche de complémentarité afin d'avoir plus de poids et de rayonnement national, européen...
- 7- Culture : le soutien de la région devrait tenir compte des particularités locales et les mettre en valeur.
- 8- Un risque majeur : un poids politique exacerbé pour la majorité régionale qui se répercuterait sur la répartition des actions régionales et donc sur le quotidien des habitants.

Questionnements :

Une question concernant les élus : le nombre, quelle répartition et représentation ? Selon le nombre d'habitants ou une zone géographique déterminée ?

Que deviennent les CESER ? Un CESER pour la grande région ? Sa représentativité ?



1. Quels sont selon vous les principaux enjeux à prendre en compte pour que la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes bénéficie à tous les habitants et acteurs ?

Précisez en quelques mots pourquoi cet enjeu est important.

Enjeu 1 : *Prendre en considération les dimensions historique et culturelle de chacune des trois ex régions*

Enjeu 2 : *Établir une cartographie sociologique de la future grande région*

Enjeu 3 : *Définir des objectifs clairs et précis par secteur d'intérêt (enseignement, jeunesse, seniors, actifs, tourisme, agriculture, etc.)*

Enjeu 4 : *Clarté et bonne visibilité sur les politiques de la future grande région garantissent une large adhésion et leur réussite*

2. Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion sera un atout pour atteindre l'objectif de bien-être des habitants ?

Mutualisation des moyens pour faire des économies d'échelle et élargir les offres de services.

3. Quelles sont les politiques pour lesquelles vous estimez que la fusion ne permettra pas d'atteindre l'objectif de bien-être des habitants ?

Les politiques de proximité risquent de ne pas être applicables.

4. Quelles sont les politiques publiques ou actions actuellement menées au niveau régional - pas nécessairement par le Conseil régional - qu'il est important pour vous de continuer à mener.

Préciser si elles devraient être selon vous généralisées à l'ensemble du territoire ou non et pourquoi.

Politique de l'emploi et du développement économique à généraliser.

Politique de transition énergétique à généraliser.

5. Quels sont, pour l'avenir de votre organisation, les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette fusion ?

Précisez en quelques mots pourquoi cet enjeu est important.

Enjeu 1 : *Écoute et prise en compte de nos réflexions et propositions vis-à-vis des organismes tutélares.*

Enjeu 2 : *Gouvernance décentralisée.*

Enjeu 3 : *Être un organisme consultatif et consulté chaque fois qu'un chantier majeur est ouvert au niveau de la région et qu'il risque d'impacter notre territoire de l'île.*



LA MARITIMITÉ

Intervention de Hervé MOULINIER, Président de l'École nationale supérieure maritime

Mot d'accueil de Yves JEAN

Yves Jean, Président de l'Université de Poitiers, accueille les membres du CESER. Selon lui, les questions de la façade maritime présentent deux enjeux :

- la mondialisation en lien avec la circulation internationale des hommes et des produits, les ports jouant un rôle majeur,
- les conflits d'usage sur une bande de 10 kilomètres de large, le long des littoraux, conflits liés à la pression des activités humaines, économiques et résidentielles.

■ Intervention de Hervé MOULINIER⁵⁶

La section « Mer – Littoral » du CESER Bretagne travaille depuis une dizaine d'années sur un certain nombre de questions maritimes intéressant la Bretagne : « qu'est-ce qu'une politique marine ? » La problématique des ports, le nautisme... Elle a participé aux travaux du Réseau Transnational Atlantique (RTA) sur la façade atlantique. Deux études ont été publiées :

- « **Milieux côtiers, ressources marines et société** »⁵⁷, en 2011 : le rapport apporte des clés de compréhension du fonctionnement des écosystèmes côtiers bretons. Il recense les services que ces écosystèmes rendent (ressources marines, culture et paysages, climat...) et pointe les atteintes auxquelles ils sont confrontés. Il préconise une approche écosystémique et intégrée des interactions entre milieux côtiers, ressources marines et société.
- « **Économie maritime en Bretagne : changeons de regard** »⁵⁸, en 2014 : le rapport constitue le prolongement socio-économique du rapport pré-cité. Dans ce rapport, le CESER souhaite attirer l'attention des décideurs et du plus grand nombre sur l'intérêt stratégique collectif de mieux connaître le poids réel de l'économie maritime et sa capacité d'entraînement du développement économique et social régional. La Bretagne, dotée de ressources marines et littorales exceptionnelles, a su par le passé tirer profit et avantage comparatif de sa maritimité. Aujourd'hui confrontée à la nécessaire adaptation de ses modes de développement, saura-t-elle trouver dans la maritimisation du monde le ressort d'un rebond ? Ce rapport donne l'occasion de changer de regard sur l'économie maritime, d'en révéler toutes les facettes, toutes les interfaces, tout le potentiel.

La présentation de Hervé Moulinier s'appuie sur le rapport du CESER Bretagne « Économie maritime en Bretagne : changeons de regard » dont il était rapporteur avec Antoine Dosdat.

Les ressources maritimes sont incontestablement riches, mais comment tirer un meilleur profit de ce potentiel économique ? On commence à mieux comprendre l'économie maritime à travers notamment le concept de croissance bleue et à apporter un nouveau regard, pas exclusivement basé sur les secteurs d'activités.

1. L'étendue de l'économie maritime

La maritimisation⁵⁹ est portée, depuis longtemps, par la mondialisation. Par exemple, la France, à travers son empire colonial, avait déjà une politique maritime. La globalisation actuelle de l'économie induit le développement de la maritimisation. Le 2ème facteur est l'enjeu sur les ressources : on prend conscience de la finitude des ressources terrestres, qu'elles soient biologiques, dont la pêche, ou énergétiques... Le rôle de l'océan sur le climat s'impose également comme un enjeu. Il y a également des enjeux stratégiques d'appropriation des ressources notamment dans l'Arctique et en mer de Chine pour l'exploitation du pétrole et/ou du gaz. Les enjeux sont donc extrêmement forts sur les océans.

56 Hervé Moulinier, ingénieur de formation, occupe notamment les fonctions suivantes :

- Président de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) depuis 2012
- Vice-Président du Pôle Mer Bretagne Atlantique (pôle de compétitivité)
- Membre de la section « Mer – Littoral » du CESER Bretagne (personnalité qualifiée extérieure)
- Membre du Conseil national de la mer et des littoraux (personnalité qualifiée)
- Membre du Comité pour la recherche marine, maritime et littorale du Conseil national de la mer et des littoraux.

Il a précédemment occupé le poste de Directeur de la Prospective et de la Stratégie Technique de la Division des Systèmes de Mission de Défense de Thalès.

57 <http://www.labretagneetlamer.fr/?q=node/201>

58 http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2014-10/internet_rapport_ceser_economie_maritime_en_bretagne_2014-10-14_14-55-56_595.pdf

59 La maritimisation : processus par lequel le poids de l'économie maritime croît dans l'économie d'un pays ou d'une région.

Forte de ce constat, la Bretagne, région a priori la plus maritime de France, s'est posée la question de savoir comment tirer profit de la Zone Économique Exclusive⁶⁰ (ZEE) maritime. La future région ALPC avec 730 kilomètres de côtes pourra légitimement se poser la même question. Certains pays comme la Hollande ou la Norvège ont su tirer profit de la maritimisation.

Cette attention nouvelle portée à l'économie de la mer se heurte au fait qu'aujourd'hui il n'y a **pas de définition normée de l'économie maritime**. En Bretagne, on estime que 100 000 emplois sont liés à l'économie maritime soit 10 % des emplois bretons. La méthode pour obtenir ce chiffre est assez incertaine : il y a un problème de définition de ce qui est maritime ou pas (marine, côtier, littoral) et d'outil.

L'approche actuelle privilégie le cœur des activités maritimes (pêche, construction navale...) et les activités indirectes définies par des coefficients nationaux. Comment avoir des données plus graduelles ? Comment les activités sont-elles reliées entre elles ? Si une activité va mal, quelles sont les conséquences pour les autres activités ?...

Dans ses travaux, le CESER Bretagne propose une **approche systémique** pour apprécier le poids de l'économie maritime.

A titre d'exemple le bateau de pêche induit :

- des activités directes liées à la pêche (vente en halles à marée, poissonnerie, transformation halio-alimentaire...);
- des activités indirectes liées à la construction du navire et à son entretien, ou liées à l'accès aux ressources (exemple : cartes marines),
- des activités en rupture telles que l'éco-navigation (navire du futur), les biotechnologies, le tourisme (pescatourisme)...

On peut également citer l'exemple de la marine nationale. Beaucoup d'études économiques ne prennent pas en compte les emplois de la Défense. Or, en Bretagne, ils représentent 23 000 emplois. De même, il est difficile d'identifier les emplois maritimes qui relèvent de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ailleurs, le tourisme fait partie intégrante de la croissance bleue : près de la moitié des emplois de l'économie maritime est liée au tourisme (tourisme culturel, croisières, sports nautiques...).

En conclusion, on peut dire que de nombreuses activités (presse, édition musicale, aires marines protégées, énergies marines...) peuvent directement ou indirectement relever de l'économie maritime. Comment mieux les connaître et les faire connaître ?

2. Vers un réseau d'observation de l'économie maritime

Le CESER Bretagne promeut la mise en place d'un observatoire de la mer, en lien avec l'INSEE, pour identifier l'ensemble des personnes qui travaillent sur l'objet maritime pour mesurer l'importance de l'économie maritime en Bretagne aujourd'hui, mais aussi révéler tout son potentiel de développement pour l'avenir.

Le CESER Bretagne propose de se concentrer dans un premier temps sur l'emploi en analysant la part maritime (tout ce qui est lié aux ressources maritimes) dans chaque entreprise : aspect quantitatif et qualitatif (nature des emplois, niveau de qualification, de rémunération...).

Le CESER propose de réfléchir à la mise en place d'un **réseau d'observation de l'économie maritime**, constitutif d'un observatoire. L'objectif serait d'inciter l'INSEE, les collectivités, les services de l'État, les agences de développement économique, les chambres consulaires, les branches professionnelles, les observatoires existants et autres organismes volontaires à adhérer et à participer à ce réseau. Chaque partie prenante deviendrait alors contributrice et bénéficiaire des travaux réalisés en commun. Un groupe de travail animé par la Région réfléchit à ce projet.

Ce réseau permettrait d'avoir des outils de visualisation identifiant les liens et les impacts entre les activités ainsi que leurs évolutions dans le temps. Si une entreprise connaît des difficultés, quelles sont les autres entreprises impactées ? En effet, une grande partie des activités maritimes fait système : les activités dépendent les unes des autres. Dans le cadre d'un conflit d'usage, c'est très intéressant d'avoir ce type d'outil.

Pourquoi un observatoire ?

- mesurer les performances pour être capable d'évaluer les politiques publiques et objectiver les constats ;
- mieux connaître pour mieux faire connaître : révéler le potentiel économique de la mer, rendre visible le potentiel maritime pour attirer des jeunes, des talents...

60 Une **Zone Économique Exclusive (ZEE)** est, d'après le droit de la mer, un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend à partir de la ligne de base de l'État jusqu'à 200 miles marins (environ 370 km) de ses côtes au maximum, au-delà il s'agit des eaux internationales. La ZEE française est estimée à 11 millions de km² répartie sur quatre continents.

La maritimité est créatrice de compétences nouvelles (numérisation des métiers liés à la mer, de nombreuses innovations dans le domaine de la pêche...).

La mer est également un vecteur d'ouverture favorisant les coopérations.

Conclusion

Le CESER Bretagne souhaite que, dès 2015, « le cap de la mer » soit pris par le Conseil régional Bretagne.

Échanges avec les membres :

► La Bretagne se situe au bord du **rail d'Ouessant**⁶¹, lieu de haute circulation de marchandises : qu'est ce qui est transporté dans les cargos ?

Réponse :

Une des faiblesses de la Bretagne est de ne pas avoir de grand port. Les bateaux qui passent au large de la Bretagne ne viendront jamais dans le port de Brest (un grand bateau au large toutes les dix minutes). Un système d'échange c'est surtout un hinterland. Les ports qui se développent sont les ports offshore ou les ports d'intérieur, autrement dit des ports d'estuaire avec des moyens d'intermodalité. Or, en France, le rail a été déserté. On ne peut transporter que par la route. Il n'est donc pas possible de développer un grand port en Bretagne. La Bretagne peut capter des activités liées de réparation navale. Les cargos qui passent au large de la Bretagne transportent essentiellement du vrac et des containers.

► Les question des **algues vertes** est indéniablement un frein au tourisme, qu'en pensez-vous ?

Réponse :

Le CESER Bretagne a réalisé, en 2011, un rapport sur « Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace ». Ce rapport consensuel avec la profession agricole propose des actions pour le traitement et la valorisation des algues vertes.

► Quelle est l'évolution de l'**activité des ports de pêche** en Bretagne, de l'activité des chantiers navals ?

Réponse :

L'activité des ports de pêche a certes diminué mais, en valeur, Lorient reste le 1^{er} port national. Mais la France consomme plus de produits de la pêche qu'elle en pêche, il y a donc beaucoup de produits de la pêche importés par camions. La Bretagne a un plan de développement de l'aquaculture durable. Pour cela il faut des concessions ce qui entraîne souvent des conflits d'usage. La réflexion sur les services rendus par les écosystèmes n'est pas encore assez documentée et donc difficile à valoriser.

► Quel est le **bilan énergétique** de la Bretagne (part de consommation d'énergies renouvelables...) ?

Réponse :

La Bretagne n'a pas de nucléaire, elle importe de l'énergie nucléaire et de l'énergie thermique. Même si la Bretagne possède la première production d'énergie marine avec le barrage de la Rance, la part de cette énergie reste très faible. Un plan de développement des énergies marines existe. L'éolien se développe également.

► Où en est la Bretagne en matière d'**économie circulaire** ?

Réponse :

Le CESER Bretagne vient de publier un rapport sur les déchets : « Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux ».

► Comment sont pris en compte les **enjeux climatiques liés à la côte** ?

Réponse :

Le laboratoire labexmer, basé à Brest, réalise des travaux de recherche sur les liens entre l'océan et le climat.

61 Le **rail d'Ouessant** est le nom communément utilisé pour désigner le dispositif de séparation du trafic maritime au large de l'île d'Ouessant, île la plus occidentale de la Bretagne et de la France et symbolisant l'entrée (ou la sortie) de la Manche. Il s'agit d'un des passages maritimes les plus fréquentés du monde avec 54 200 navires en 2003, soit une moyenne de 148 navires par jour, ce qui représente un transit quotidien d'environ 700 000 tonnes, dont 285 000 de pétrole et 90 000 tonnes de produits dangereux.

► Quel est l'**avenir économique et politique de la pêche** : pas de visibilité sur les quotas, problème de relève des pêcheurs qui partent à la retraite, vieillissement des bateaux ? Quelles seront les contraintes des **aires marines protégées** pour les pêcheurs ?

Réponse :

Le métier de pêcheur évolue, il reste relativement rémunérateur et donc demeure attractif. Par type de pêche (industrielle, côtière, espèces...), les problèmes ne sont pas les mêmes. La question de la rénovation de l'outil est traitée dans le cadre du programme « navire du futur » qui intègre les navires de pêche. 5 à 10 bateaux innovants (énergie, sécurité, propulsion, conduite du navire, travail des pêcheurs) vont être exploités et un retour d'expérience sera fait. La question sera de savoir comment au niveau de la politique commune des pêches seront autorisés des sorties et des rentrées de flotte. Il faudra notamment démontrer que la pression sur la ressource est maîtrisée (localisation, reconstitution des espèces...). Le moindre dérèglement peut être catastrophique mais il faut aussi peu de choses pour que la ressource se reconstitue. Depuis la création des aires marines protégées, on constate de très fortes améliorations. Il faut les considérer comme des aires de concertation et non pas comme des aires d'interdiction. Les pêcheurs y ont toute leur place. Les députés européens français sont très mobilisés sur ce sujet et font avancer les choses.

► La présentation est plutôt optimiste avec des opportunités autour de l'économie maritime. Mais il existe des menaces sur le milieu marin notamment sur le lien terre-mer. Le vrai sujet serait quand même d'éviter de produire des algues vertes qui sont un indicateur d'évolution des écosystèmes. Le phénomène de mortalité en conchyliculture est lié indiscutablement à l'évolution des écosystèmes marins. Les aires marines protégées permettent d'apporter de la connaissance et de renouer le dialogue. Pouvez-vous évoquer les aspects des « **menaces sur le milieu marin** » ?

Réponse :

Personne ne conteste plus l'origine des algues vertes. Les intrants (nitrates), le soleil et la circulation des nappes d'eau favorisent la prolifération des algues vertes. Le temps de résorption des nitrates est de 15 à 20 ans. La quantité utilisée aujourd'hui n'est plus la cause. Le projet « azustymmer : biostimulant », qui permet à la plante d'absorber son azote plus vite, permet d'utiliser moins d'azote. Le problème du maritime est que la science ne sait pas tout. On ne peut pas se passer d'expérimentation.

► Beaucoup se félicitent de l'**extension du port de La Rochelle** pour importer plus (du soja) et exporter plus (céréales). Quel est l'intérêt pour la Région ?

Réponse :

L'avenir n'est pas à l'autarcie. La maritimisation comporte certes des aspects négatifs, mais pour faire de la croissance il faut exporter.

► La question des **services liés à l'économie maritime** : finances, assurances...

Réponse :

Ces services sont identifiés dans le rapport du CESER, tout comme les emplois de l'économie sociale et solidaire.

L'idée d'un **observatoire qui s'appuie sur les acteurs** peut être mise en parallèle avec celui sur l'environnement et l'eau en Poitou-Charentes. Chacun est fournisseur et utilisateur de données.

Conclusion

Toutes les régions ont quelque chose à voir avec le maritime. Pour qu'un pays soit maritime, il faut que l'ensemble de l'économie soit tournée vers le maritime.



LA MÉTROPOLISATION

Intervention d'Olivier BOUBA-OLGA, Doyen de l'UFR de Sciences économiques de l'Université de Poitiers et d'Alain FAURE, Directeur de recherche au CNRS en Science politique

■ Intervention de Monsieur Olivier Bouba-Olga⁶²

Certains chercheurs défendent le soutien aux métropoles pour le développement économique (ex : Laurent Davezies, les chercheurs de la nouvelle économie géographique) et ont un certain écho (ex : note du Conseil d'Analyse Économique de Philippe Askenazy et Philippe Martin, en février 2015).

Ils préconisent, pour créer de la richesse et de l'emploi, de soutenir quelques lieux, 6,7 ou 8, en France : Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Rennes Montpellier... qui pourraient créer de la croissance à partir de l'économie de la connaissance.

M. Bouba-Olga mène un travail avec Michel Grossetti de Toulouse, pour voir si ces discours tiennent. Ils passent ces idées à l'épreuve des faits, en traitant de nombreuses données chiffrées pour répondre à la question : est-ce que la taille ou la densité font plus de dynamisme ?

Tous les travaux menés sur la France entière à différentes échelles territoriales, notamment au niveau des zones d'emploi, montrent que **la taille d'une zone n'est ni un avantage ni un désavantage**.

Quelques cas de réussite sont mis en avant, mais cela cache de grandes agglomérations moins dynamiques : Lille, Nancy et dans une certaine mesure Marseille.

A contrario, des territoires non métropolitains marchent bien.

Le premier résultat est que le modèle qui défend que la croissance est fonction de la taille ne fonctionne pas.

La réalité est plus complexe. Quels sont les autres éléments qui favorisent la dynamique ?

On peut rechercher les facteurs récurrents, analyser le jeu des spécialisations, la structure productive, les grands secteurs d'activité, les fonctions d'emploi (15 fonctions déterminées par l'INSEE).

Ce travail, sur les aires urbaines, montre que **la spécialisation initiale compte beaucoup**. Une spécialisation forte dans l'industrie et la fonction fabrication est défavorable, car ce sont des domaines qui ont souffert.

La prestation intellectuelle est une fonction qui joue beaucoup, de manière favorable.

Un autre facteur est le poids de l'histoire.

Une des variables qui explique le mieux les différences est **la croissance dans la période avant 2006**.

La géographie bouge doucement. **Si on veut faire bouger, c'est une histoire de long terme.**

Le **contexte macro régional** joue aussi beaucoup. L'ouest et le sud sont dynamiques en France. C'est plus problématique pour le quart nord est.

Peu d'effets sont liés à la présence d'une grande métropole.

Il ne s'agit pas de s'opposer au fait urbain. **Une zone urbaine de 100 000 à 200 000 h est une bonne taille** : cela permet de trouver une diversité assez forte de services et de ne pas avoir de problèmes de congestion, de ségrégation spatiale...

Cela ne veut pas dire non plus qu'il n'y ait rien à faire dans les grandes métropoles (pour améliorer leur fonctionnement).

Les élus vont mettre en place des politiques publiques en fonction de la façon dont ils regardent les choses. Le discours métropolitain est intégré par beaucoup de politiques.

Arrêtons de chercher le modèle de développement unique qui sauvera le territoire français.

Nous avons une vraie diversité des territoires français. Il faut **prendre acte de ces diversités de contextes et de problématiques à traiter** et produire une analyse intelligente sur les territoires. Les chercheurs peuvent apporter une méthodologie d'analyse.

Pour la nouvelle grande région, il convient de segmenter les choses par problématique.

Par exemple, on constate que le Cognaçais, le nord Deux-Sèvres fonctionnent bien économiquement sans connexion forte à une grande métropole.

La filière bois est très présente en Région ainsi que le matériel de transport aéronautique et ferroviaire...

62 Olivier Bouba-Olga, Chercheur en sciences sociales, Professeur des Universités, Directeur de l'UFR sciences économiques et Doyen de la Faculté de sciences économiques de l'Université de Poitiers.

Échanges avec les membres :

► Le niveau de développement international est-il un facteur clé de développement ?

Réponse : La mondialisation et la segmentarisation coexistent. L'enjeu pour les entreprises est d'être connectées où qu'elles soient. Les analyses doivent être approfondies en contextualisant. Par exemple, en Lorraine, il est essentiel de prendre en compte la problématique transfrontalière.

► La place des lobbies et des rapports de force. Le politique n'a pas tous les éléments. Est-ce que la métropolisation engagée par le national n'est pas faite pour rechercher les bons niveaux d'intervention vers un nouveau découpage des régions ?

Réponse : la comparaison avec les Länder allemand évoque le poids de population ou la taille mais la différence importante entre les régions françaises et allemandes, c'est la taille des budgets qu'elles ont à gérer. Ne pas reproduire le modèle français à l'échelle des régions.

► Quelle est l'influence de l'investissement des entreprises et des collectivités ?

Réponse : A des échelles infra-nationales, on n'a pas de données fiables sur les investissements. Le PIB par habitant des régions est construit différemment du PIB au niveau national, car les données sur le capital doivent se ventiler entre les régions.

Au niveau macro-économique, on sait que l'investissement est important. Est-ce que des régions souffrent de déficit d'investissement ?

Il faut se libérer de l'obsession que l'on va être sauvé par l'extérieur et donc qu'il faut attirer des entreprises. Les investissements étrangers pèsent peu dans le développement. **La ressource essentielle est la ressource humaine, les compétences.**

► Peut-on aussi simplement rejeter l'effet taille ? Est-ce que la taille est un accélérateur ? De quoi parle-t-on quand on parle de taille ? 100 000 à 200 000 h pour nous c'est déjà une taille importante. Des petites tailles reliées entre elles ne font-elles pas une grande taille ?

Réponse : Dans la mouvance de la nouvelle économie géographique, beaucoup d'études sont menées en France et à l'étranger, sur cette question ainsi que sur la productivité des entreprises. **Doubler la densité ne fait gagner que 1 à 5 %. On peut gagner beaucoup plus en investissant sur la formation.** La France est un des pays où il y a le moins d'inégalités entre les régions.

► Dans un contexte de raréfaction des ressources, il est nécessaire d'effectuer une mutation, d'une économie de cow-boy vers une nouvelle économie « de cosmonaute », de faire au mieux avec peu de ressources. Ceux qui vont survivre seront les meilleurs. Que pensez-vous des travaux de Rifkins ?

Réponse : **Un des moyens de continuer à produire des richesses quand on est face à des ressources qui diminuent, c'est d'innover.** Cela interroge la façon dont les politiques publiques aident la recherche et l'innovation. Le soutien à l'excellence est une pratique à côté du sujet. **La recherche est par essence incertaine. On peut récompenser ceux qui ont trouvé, mais ce n'est pas nécessairement ceux qui trouveront demain.** Au niveau mondial, on assiste à une décentralisation de la recherche, alors qu'en France, on concentre. Il convient de faire attention à cela.

► Intervention de Yves Jean : Le discours actuel sur la métropolisation est faussé. On est passé d'une représentation territoriale paysanne qui empêchait de voir le fait urbain à un discours métropolitain qui gomme l'histoire des systèmes politiques et masque la diversité des espaces ruraux et urbains.

Beaucoup d'élus voient Bordeaux comme la ville qui va sauver la Région. **On n'a pas mis en place de politique publique d'Aménagement du Territoire** ce qui empêche de voir les différences de développement. **Le périurbain, les espaces littoraux, où existent des conflits d'usage ne sont pas pris en compte.**

► Peut-on lire la réforme française sans avoir un regard sur la vision européenne ? L'exemple de la réussite londonienne est souvent cité. Mais il s'agit d'une démarche qui consiste à faire du « cash » rapidement à partir des effets de la recherche financée par l'Europe dans les grandes métropoles, au détriment du reste du territoire.

Réponse : Une des attentes par rapport à la réforme est de faire des économies. Mais va-t-on les faire intelligemment ?

► Qu'elle est l'incidence des transports sur le développement économique ?

Réponse : La France est un pays plutôt bien équipé. Les infrastructures ne sont pas si structurantes que cela. **Le développement dépend aussi des politiques mises en place.**

■ **Intervention de Monsieur Alain FAURE⁶³**

La recomposition des régions peut constituer une étape positive d'aménagement du territoire. La réforme territoriale constitue une décentralisation.

Il convient de ne pas faire de confusion entre métropole et métropolisation.

La métropolisation n'est pas un modèle mais un processus qui existe partout : lieux densifiés, mobilité, nouveaux modes de vie, nouveaux rapports à la production, aux loisirs.

A l'intérieur de ce mouvement global, les institutions prennent un nouveau rôle. On constate **l'échec du modèle de l'institution métropole dans le monde**. On ne connaît pas d'exemple de grosses métropoles qui gouverneraient l'action publique et la question se pose du lieu où se prennent les décisions d'action publique dès lors qu'il y a métropolisation.

Les politiques publiques nationales ou européennes n'arrivent pas à s'imposer sur le territoire. Les bonnes idées ne suffisent pas face à l'hyper mobilité et à l'hyper interdépendance des enjeux. Les élus s'occupent de ce qui se passe à l'endroit où dorment les gens. Cela ne suffit pas.

Les habitants font partie de la métropolisation même s'ils ne résident pas dans une métropole. On assiste à **l'accroissement des inégalités entre les territoires**, même entre les micro-territoires et à **l'hyper fragmentation** des territoires qu'ils soient ruraux ou urbains.

Il convient de **s'attacher plus aux interdépendances qu'aux lieux**. La fragmentation abrite des niches de développement.

L'action publique n'arrive pas à traiter le bien commun de façon équitable. Comment faire vivre ensemble les habitants dans un territoire fragmenté, mobile où l'action publique n'arrive pas à agir ?

On entend aujourd'hui un discours anti métropole féroce qui s'appuie sur la pollution, la financiarisation, ... et qui relève d'une diabolisation. Dans les faits, y a des niches de richesse dans les territoires hors métropole et des niches de pauvreté dans les métropoles. La métropole devient un mot repoussoir alors que c'est le lieu de l'hybridation, de l'innovation.

La question de la consultation des citoyens constitue un autre défi. On estime souvent que pour une bonne action publique, il faut consulter les citoyens. Si **la démocratie participative** est efficace pour donner de l'élan, trouver des micro-solutions, elle **ne suffit pas à faire une politique publique**. L'hyper proximité n'est pas une garantie. Elle peut au contraire créer des fragmentations encore plus fortes. Il est donc nécessaire de prendre du recul.

La réforme qui engendre une **très grande région** sera-t-elle **un progrès ou un recul** ?

Comment la diversité sera-t-elle prise en compte ?

Peut-on retrouver du sens en descendant plus près des territoires, mais pas trop près, en cette période de panne de politiques publiques ?

Il semble qu'il soit plus favorable pour la Région Poitou-Charentes d'être intégrée dans la grande région que de rester seule face au reste du monde. La nouvelle grande région a tout !

Il ne semble pas qu'il ait un modèle de développement pour les régions rurales. Désormais, le rural-rural est proche de l'urbain-urbain. **L'interdépendance est le modèle**.

Nous sommes dans une période d'imbrication forte entre les territoires et il serait dangereux de focaliser le débat sur la seule question d'un modèle de métropole. La survie des espaces non hyperdensifiés passe par dialogue avec les espaces densifiés.

L'histoire des territoires est une donnée clé. Il existe des « sentiers de dépendances ». Pour la différenciation territoriale, il convient de **travailler les singularités historiques**, raconter le dialogue entre les villes de façon différente d'ailleurs.

La réforme sans le vouloir déplace le centre de gravité de l'action publique et permet de penser plus l'articulation entre les territoires.

63 Alain Faure occupe notamment les fonctions suivantes :

- Directeur de recherche au CNRS en Science politique
- Directeur adjoint de l'UMR PACTE (Politiques, Action publique, Territoires), Université de Grenoble
- Membre de Conseil d'Administration de l'Association Française de Science Politique.

Échanges avec les membres :

► Le territoire vécu n'est pas le même selon les régions. Rien n'est pas organisé pour demander le point de vue du citoyen, ce qu'il veut voir évoluer dans son territoire de vie. Comment faire pour répondre au besoin des citoyens ? On n'organise pas la parole du citoyen.

Réponse : L'objectif de la construction des politiques publiques est de dégager les priorités. **Le maillon manquant dans la décentralisation aujourd'hui, ce sont les corps intermédiaires qui ne sont pas écoutés.** Il y a un déficit de remontées d'information, un niveau qui n'est pas entendu et qui serait utile pour la construction des arbitrages. On est en panne sur ce train et on fait comme si ce n'était pas important. **Les Conseils de développement et les CESER portent plus que la parole du citoyen.** Il existe un souhait de simplification, de plus de clarté, de plus de proximité des citoyens mais on se heurte à la capacité des dispositifs participatifs à construire les politiques publiques.

► Le temps des politiques est différent du temps des territoires. Le temps de l'étude et de l'analyse sont occultés.

Réponse : cela a toujours été le cas, mais cela pose problème aujourd'hui. Quand les prises de décision étaient nationales, lors de changements politiques l'administration assurait une continuité. Au niveau local, tout est remis en cause à chaque alternance. **L'action publique n'arrive plus à s'inscrire dans le temps long.**

► La loi Notre exprime la volonté d'éclaircir les niveaux de décision mais on peut s'interroger sur la capacité financière des nouvelles Régions à assurer les compétences dévolues.

Réponse : Le « mécano » national, régional, local est en cours de reconstruction. On peut émettre l'hypothèse que nous sommes dans une période de fédéralisme rampant. Aura-t-on les moyens de négocier sur la question des péréquations ? On va vers un modèle inconnu où il y aura de l'affrontement entre les territoires.

En conclusion, M. Bouba-Olga et M. Faure constatent de nombreux points d'accord notamment autour de :

- la question des interdépendances et de la nécessité de ne pas raisonner sur un espace fermé,
- la question de la différenciation territoriale avec l'identification des spécificités pour trouver une place,
- la question des ressources,
- la question des relations aux citoyens,
- la question de **la capacité d'innovation des politiques** : imprégnation de ces problématiques et capacité à mener des politiques différenciées.





Le Conseil Economique, Social et Environnemental Poitou-Charentes représente la société civile régionale organisée. Composé des organisations socioprofessionnelles représentatives au niveau régional, le CESER, seconde assemblée de la Région, a un rôle consultatif auprès de l'assemblée délibérante qu'est le Conseil régional.

Force de propositions, incubateur d'idées, lieu de concertation, d'expertise collective et de recherche de convergence, le CESER apporte des avis au Conseil régional sur tout sujet relevant de ses compétences. Il travaille également sur des sujets d'intérêt régional en veillant à la prise en compte de problématiques relevant de l'économie, du social, de l'environnement et de la gouvernance : propositions de diagnostics et d'analyses prospectives, élaboration de préconisations concrètes, au plus près de la réalité quotidienne des habitants de Poitou-Charentes.



Retrouvez l'ensemble des dossiers et publications du
CESER Poitou-Charentes sur :
www.cese-poitou-charentes.fr

Suivez l'actualité du CESER
en vous abonnant à la newsletter.

15 rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575 - 86021 POITIERS CEDEX
tél. : +33 (0)5 49 55 77 77 - fax : +33 (0)5 49 55 76 76
E-mail : info@cese-poitou-charentes.fr
www.cese-poitou-charentes.fr

